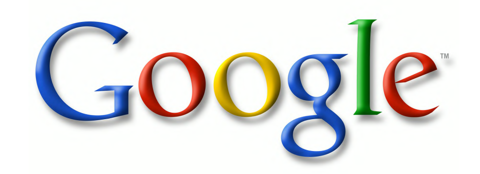
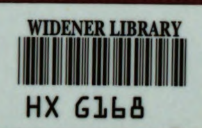



WIDENER LIBRARY
HX 6168



LA THÉORIE
DES FACTIEUX,
DÉVOILÉE
ET JUGÉE PAR SES RÉSULTATS.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI AU DÉPÔT
DE MA LIBRAIRIE,

Palais-Royal, galeries de bois, nos 265 et 266.

ↄ

LA THÉORIE
DES FACTIEUX,

DÉVOILÉE

ET JUGÉE PAR SES RÉSULTATS,

OU

ESSAI

SUR L'ÉTAT ACTUEL DE LA FRANCE.

PAR Mr B. F. A. DE FONVIELLE, de Toulouse.

> Moralistes, expliquez-moi ce fanatisme; sondez la profondeur de ces cœurs scélérats. Montaigne a dit, de leurs pareils du XVIe siècle: *Je les admire quasi autant que je les déteste.* Qu'eût-il dit de ceux de ce siècle si vain de ses lumières, de ses progrès dans l'art de la civilisation?
>
> *Théorie des factieux, page 63.*



PARIS,

J. G. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Rue du Pont de Lodi, n° 3, près le Pont-Neuf.

AOUT 1815.

PRÉFACE.

On verra, dans le cours de cet ouvrage, quel fut le sort de mes *Essais* au 14 juillet 1804.

Accoutumé à prendre la plume, à chaque époque remarquable, pour essayer d'en affaiblir les effets désastreux ou d'en obtenir le plus de bien possible, j'avais, dès le premier retour du Roi, commencé un travail que je ne tardai pas à reconnaître trop prématurément entrepris.

Je l'ajournai.

Je voulus observer la marche encore trop entravée de la restauration.

Je voulus étudier les fautes des amis du Roi et les manœuvres de ses ennemis.

Je voulus, sur-tout, laisser écouler le déluge des brochures de circonstance, mesurer leur effet, juger, par leur accord ou par leur divergence, du cours actuel de l'opinion, afin de le suivre moi-même, si sa direction était bonne, ou de le détourner s'il prenait une fausse route.

Mais, semblable à ce paysan de la fable, *rusticus expectat dùm defluat amnis*, assis sur les bords du torrent, l'œil attentif à l'agitation de ses flots turbulens et bourbeux, j'attendais encore ses dernières vagues, lorsqu'un nouvel orage vint les grossir et en augmenter la fureur.

Indignement trahi, lâchement renié par ceux qui

avaient juré de le défendre, le Roi s'éloigne de sa capitale.

Il y est remplacé par un homme qui ne sait plus ni de quel droit ni à quel titre il a ressaisi les rênes du gouvernement.

Cet homme se dit investi de la dictature, et s'entoure des attributs d'un monarque qui ne règne que par les lois.

Il s'est annoncé comme portant la paix que personne ne lui demandait, et il n'arrive que pour la troubler, et ne plus songer qu'à la guerre.

Démentant à la fois son caractère par sa conduite, et sa conduite par ses discours, tyran ombrageux et farouche, il ne sait ni déguiser ses craintes, ni rien tenter, pour les calmer, de digne de sa vie passée.

Il veut régner, et il remet en fermentation tous les élémens de l'anarchie.

Il s'est créé dictateur lui-même, et il avoue le besoin de se faire renommer empereur.

Il cherche à effacer une abdication qui imprime, à ce dernier acte de sa vie politique, un caractère de brigandage, et il parle encore de ses prétendus droits.

Il se rattache à ces droits chimériques, et il a l'air de ne considérer que comme un objet de ridicule et de mépris les droits réels, les droits sacrés, les droits imprescriptibles d'une race française adorée de la presque unanimité des Français.

Il croit ne pouvoir résister à l'Europe qui menace de l'écraser du poids de toute sa puissance, qu'en soulevant en masse toute la population de la France; et cependant il médite de commettre au hasard d'une seule bataille ce qui lui reste de véritables forces.

L'horreur que sa présence inspire lui ôte tout

moyen d'organiser un système défensif qui puisse ou retarder sa chute, ou seulement la mettre en problème; et cependant, séduit, en apparence, par les cris solitaires d'une armée factieuse qu'un reste de fanatisme machinal attache encore à sa fortune, il sème le découragement dans toutes les ames, il sonne lui-même l'alarme par ses tardives et impuissantes précautions pour la défense de Paris, où il ne doute plus que les armées de toute l'Europe arriveront une seconde fois, et il court avec une poignée de braves, dignes de suivre un autre chef et de servir une autre cause, prendre lui-même l'offensive, et rassurer, par ce dernier trait de démence, les esprits froids qui calculaient avec effroi tout ce qu'une résistance inutile, mais mieux mesurée, eût pu coûter à la France, de temps, de larmes et de sang.

Jamais spectacle plus imposant, jamais époque plus digne d'être signalée, jamais circonstances plus graves, plus critiques n'avaient frappé mes yeux et attiré mon attention depuis vingt-cinq ans.

J'y découvris le gage infaillible de la fin de notre révolution.

Un drame aussi lugubre appelait nécessairement un dénouement extraordinaire. J'en reconnus le dernier acte dans celui qui se préparait.

Jaloux d'y concourir, je me disposai à ajouter un dernier volume à mes *Essais sur la situation de la France*, pour préparer les esprits faibles ou trompés, à des évènemens dont l'issue n'a pas tardé à confirmer mes conjectures, et pour amortir les secousses qui devaient les accompagner.

Mais, écrivant sous Buonaparte, avec l'intention

d'écarter les nuages qui couvraient l'horizon politique, et de montrer aux yeux les moins clairvoyans, la perspective d'un avenir dont on osait à peine embrasser l'espérance, je sentis, plus que jamais, le besoin d'arriver à mon but par des voies détournées, de cacher ce but pour l'atteindre plus sûrement, et je me décidai, sans hésiter, comme on me vit le faire dans mes *Essais* du 14 juillet 1804, « à m'exposer à « tous les faux jugemens que porteraient, sur mes « principes, tant de gens de tous les partis, en pos- « session de vouloir tout juger, et convaincus, du « moins pour moi, qu'ils ne savent pas lire, et qu'on « ferait sous leurs yeux cent miracles pour un, sans « qu'ils parussent le remarquer (*). »

Mon plan était déjà tracé, et telle était la richesse de mon sujet, que je le sentis sous ma main d'une souplesse incalculable, et susceptible de se plier à toutes les formes possibles; mais, trop mémoratif de ce que mon dernier ouvrage m'avait attiré de la part d'un préfet de police, à vues courtes, qui en empêcha la publicité contre le vœu de son supérieur, qui me sacrifia en courtisan, après m'avoir rendu justice en homme d'état, je voulus me ménager une garantie contre un évènement semblable.

J'écrivis au duc d'Otrante.

Je lui fis part de mes intentions.

J'offris de lui communiquer mon plan.

Je lui demandai de me guider dans son exécution.

(*) Cette phrase est tirée de mes *Essais* de 1804, que je conseille aux auteurs du *Dictionnaire des Girouettes*, de relire à deux fois, avant de se croire en état d'en porter un jugement sain, et que je recommande à nos historiens futurs, pour des motifs qui ne leur échapperont pas.

Je me montrai prêt à écrire sous sa dictée; et, s'il l'eût accepté, j'aurais fait un ouvrage utile que, quoique écrit sous une telle influence, j'eusse présenté avec quelque orgueil à Louis XVIII, lorsque j'eus le bonheur d'aller le contempler à Saint-Denis.

Le duc d'Otrante ne me répondit point.

Les évènemens se passèrent avec une telle rapidité, qu'ils m'ôtèrent l'espoir de les suivre. La police fit une descente chez moi; elle n'y trouva que quelques idées éparses sur des feuilles volantes : mais déjà j'avais renoncé à mon dessein (*).

Enfin, j'ai revu mon Roi, rendu aux vœux de ses sujets.

J'ai vu, j'ai partagé l'allégresse qu'a fait éclater sa présence.

Mais j'ai entendu, j'entends encore les cris discordans d'une faction qui, toujours passionnée pour les plus déplorables chimères, semble s'acharner à vouloir détruire la France, et je me suis déterminé à la démasquer, à dévoiler sa théorie imperturbable, à signaler ses effets désastreux, à la réduire enfin à l'impossibilité de conserver encore quelque espoir.

Pour la première fois, j'écris avec le sentiment intime d'une liberté dont rien ne comprime l'élan.

Pour la première fois, je me sens affranchi du soin fatigant d'affaiblir la teinte des tableaux de nos longues souffrances, de modérer ma juste indignation, de déguiser mon but, d'y marcher par des voies obliques. Je vais donc me trouver à la portée de tous les lecteurs; et si je n'en suis pas compris également,

(*) Elle a cependant (la police) une feuille de mon manuscrit, que j'ai redemandée et qu'elle ne m'a pas rendue. Je me demande de quel droit elle l'a retenue.

si quelques-uns se méprennent sur ce que je dirai, à moins qu'ils n'y cherchent un sens caché, comme ils ont dû le faire dans mes autres *Essais*, ce sera ma faute et non pas la leur.

Il est bien, çà et là, quelques éloges que je laisse échapper de ma plume; quelques ménagemens que j'accorde à des passions qui, hier encore, existaient dans toute leur violence originelle, quelques tournures oratoires dont je me sers pour adoucir l'âcreté de certaines propositions, dont l'adoption me semble indispensable; mais cela ne jette aucun voile sur l'esprit dans lequel je dois être lu. Ces éloges, ces ménagemens, ces tournures sont une médaille d'encouragement que je distribue à ceux que je désire convertir, et que je suppose en effet susceptibles de conversion: mais, comme toutes les médailles, la mienne a aussi son revers, que je ne montrerai qu'à ceux qui, décidément incorrigibles, ne me sauraient aucun gré de cette réserve.

Après cette explication, que j'ai crue nécessaire, je livre mon lecteur à lui-même, et lui concède toute liberté de prendre à la lettre ces *Essais*, qui seront les derniers dont je fatiguerai le public, puisque, Dieu merci, notre révolution est finie.

TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce volume.

FIN DE LA TABLE.

LA THÉORIE

DES FACTIEUX,

DÉVOILÉE ET JUGÉE PAR SES RÉSULTATS.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

« Je les admire quasi autant que je les déteste. » C'est ainsi que s'exprime le philosophe périgourdin, en parlant des *partisans de la nouvelleté*.

L'art des factieux avait donc fait déjà des progrès, du vivant de Montaigne, puisque ce profond scrutateur du cœur humain trouvait à admirer dans la conduite de ceux de son temps.

Mais, depuis que leurs doctes nous ont révélé la perfectibilité indéfinie de l'homme, combien cet art n'a-t-il pas dû acquérir sous leur savante direction !

Aussi, remarquez comme ils ont décoré de termes pompeux, mais inintelligibles pour le vulgaire, les prétextes grossiers de leur infatigable turbulence.

Mettant toute leur force dans le relâchement du lien social, dans le déchainement des passions, toujours si inflammables, des dernières classes du peuple, ils ont incendié le monde entier; et ce malheureux siècle, qui ne se distinguera, dans les âges futurs, que par une conflagration universelle, ce malheureux siècle, auquel ils ont voulu persuader que leurs torches étaient des flambeaux, ils l'ont appelé le SIÈCLE DES LUMIÈRES.

Les esprits sages, les bons cœurs qui, gémissant de leurs fureurs, de leurs succès, de leurs revers, de leur incorrigibilité, croient, de bonne foi, que le bonheur est le premier besoin des peuples; que le repos est le premier et peut-être le seul élément du bonheur; qu'il ne peut exister de repos là où toutes les notions du juste et de l'injuste sont renversées et méconnues; que la justice enfin n'est plus rien où règne la violence, ne sont plus à leurs yeux que des ÉTEIGNOIRS qu'ils vouent au ridicule, quand ils ne peuvent les persécuter.

Ainsi, l'école de Platon, de Socrate, du législateur des chrétiens, du philosophe d'Hyppone, du philosophe de Bergérac, n'est à leurs yeux que l'école des ÉTEIGNOIRS.

Aux leçons de l'expérience, aux salutaires

préjugés que la sagesse inventa pour le soulagement de cette classe innombrable qui n'a, qui ne saurait avoir le temps ou la faculté de raisonner ses droits, ses besoins, ses devoirs, et de coordonner, par principes, ses penchans, ses mœurs, ses actions dans le sens de l'intérêt commun, ils ont substitué des dogmes anarchiques, dont ils ont fait aussi des préjugés que leurs sectaires ignorans ont accueillis sans examen, parce qu'ils flattaient leurs passions; et, pour qualifier des abstractions inintelligibles, des prétentions ou injustes ou inconsidérées, et auxquelles sur-tout la masse du peuple n'a le plus souvent aucune sorte d'intérêt, ils ont fabriqué le barbarisme prétentieux des IDÉES LIBÉRALES, dont ils ont fait leur cri de ralliement.

Forcés de renoncer, du moins en paroles, mais non peut-être au fond du cœur, à leur chimère la plus absurde; conduits insensiblement, par la force irrésistible de la vraie opinion publique, à désavouer leurs exagérateurs, qui, pour essayer de soumettre la France à la législation de Lycurgue, avaient fait sur elle la sanglante et douloureuse épreuve du code de Dracon, des tables de Sylla, du glaive de Cromwel et du lit de fer de Procuste, ils ont affecté un fanatisme, pitoyable par son ob-

jet, mais horrible par ses effets, pour l'homme qui mérita le plus l'exécration, que lui portent silencieusement ceux d'entre eux qui, toujours purs, sont, selon leur langage, restés *fidèles aux principes*; et ce fanatisme de pure parade, aujourd'hui que tous les yeux sont nécessairement dessillés sur la fausse grandeur de l'idole qu'ils invoquent encore; ce fanatisme, qui n'est plus que leur dernier retranchement contre la force de torrent des vérités politiques qui reprennent leur utile ascendant; ce fanatisme, leur unique défense contre la légitimité du pouvoir, à laquelle s'empresse de se rallier tout homme ayant un cœur honnête, un cœur français, un esprit droit, un jugement sain; ce fanatisme, enfin, sans chaleur comme sans consistance, parce qu'il n'est plus qu'un calcul, ils l'ont inoculé à la foule des prolétaires, qui seule peut-être, incapable qu'elle est de juger ses moteurs, de pressentir leur but, de discerner leur hypocrisie, est encore de bonne foi dans la brutale manifestation de ses vœux imprudens ou de ses regrets sacrilèges.

Aux yeux des étrangers, dont la présence accuse les factions qui ont nécessité leur venue, quel contraste n'ont pas dû offrir, d'un côté, les cris de joie, d'amour et d'espérance qui ont ac-

compagné le Roi de France depuis Gand jusqu'aux Tuileries; et, de l'autre, les vociférations isolées de quelques enfans perdus de la révolution; car le soupçon qui, à cette occasion, s'éleva sourdement contre ces étrangers eux-mêmes, n'eut, à coup sûr, aucune espèce de fondement.

Depuis vingt-cinq ans, nulle époque ne fut plus remarquable et ne mérita plus que celle où nous nous trouvons l'attention des observateurs.

Ce dernier effort des factieux, pour qui il n'est plus de patrie là où ils ne commandent plus, semble, au premier coup d'œil, un phénomène inexpliquable. On ne peut concevoir l'audace de ces incorrigibles perturbateurs, dont les cris discordans troublent insolemment l'unanime concert de bénédictions de tout un peuple heureux de contempler son Roi; de là, pour l'avenir, des inquiétudes qui troublent le présent en réveillant d'odieux, d'épouvantables souvenirs.

Mais, après une longue tempête, un ciel serein a déjà rassuré le pâle matelot, tandis que le vaisseau lutte encore contre l'agitation de l'océan: cependant le danger a cessé, et le courroux des flots ne tardera pas à s'apaiser sous l'influence des airs devenus immobiles.

Rassurer les esprits timorés; montrer aux fac-

tieux leur nullité; dévoiler leur tactique; donner au gouvernement, dont ils voudraient embarrasser la marche, une juste confiance dans ses moyens de répression; démontrer le besoin de donner à la France une satisfaction qu'elle réclame pour tous les maux qu'elle a soufferts; prouver aux Princes alliés, qui ne peuvent, que jusqu'à un certain point, se flatter de tenir dans leurs mains le sort d'une nation dont le chef est leur allié, que si leur honneur est intéressé à ne point trahir leurs promesses, leur intérêt ne leur en fait pas une loi moins impérieuse; fixer les caractères d'une révolution, qui pouvait n'avoir pas de terme; signaler les symptômes auxquels on pourra reconnaître la fin de cette fièvre épidémique, qui, plusieurs fois, a menacé de faire le tour du globe; séparer le petit nombre de vérités utiles qu'elle a fait éclore, du déluge d'erreurs dont elle a inondé les domaines de la morale et de la politique; rectifier les fausses idées d'honneur national, de gloire militaire, dont se sont enivrées nos armées; imposer silence à toute prétention comme à toute passion incompatibles avec le repos dont l'Europe entière a besoin, et avec l'état d'épuisement où se trouve le France; rallier enfin tous les cœurs, toutes les volontés autour de son Roi, seul capable de guérir ses profondes blessures; tel est le but de

cet écrit; et si mes forces n'égalent pas mon zèle, j'espère, tout au moins, mettre ceux-là même dont j'y condamnerai les erreurs, hors d'état de méconnaître la pureté de mes intentions.

CHAPITRE II.

Caractères distinctifs des factions.

Les factions ne manquent jamais, dès qu'elles ont quelque consistance, de qualifier de FACTIEUX tous ceux qui leur opposent une résistance quelconque; et cette flétrissure, lorsqu'elles ont obtenu des succès, elles l'impriment à ceux-là même qui supportent passivemment leur turbulence.

Elles ne s'offusqueront d'aucune qualification que les hommes paisibles et honnêtes voudront leur appliquer pour caractériser leur mépris; celle-là seule qui leur est propre, celle de FACTIEUX, ils la repousseront pour l'appliquer à quiconque ne se rangera pas sous leurs bannières. Se prétendant les interprètes de tous, les échos de l'opinion de tous, les apôtres de la vérité pour le bien de tous, elles accepteront,

en Hollande, le nom de GUEUX ; en France, le nom de SANS-CULOTTES ; et sous ces noms si dignes d'elles, elles se livreront aux excès les plus criminels au nom et pour le plus grand bien du peuple dont elles troubleront le repos.

Définissons les termes, attachons des idées aux mots.

Ceux-là seuls sont des FACTIEUX qui s'unissent pour porter atteinte aux lois, aux mœurs, aux institutions existantes; qui, d'abord, par leurs discours ou leurs écrits, sapant les fondemens de l'ordre social, versent le ridicule sur ce qu'ils ont le dessein de détruire; prêchent de nouvelles doctrines, au risque, et souvent même avec le désir d'opérer un bouleversement général; qui, lorsqu'ils ont égaré la multitude, qu'ils commencent toujours par attirer dans leur parti, la poussent à tous les excès, pour comprimer les résistances que leur opposent les classes supérieures, et ne mettent enfin plus de bornes à leurs fureurs lorsque, devenus assez forts pour se rendre les maîtres, ils rencontrent encore quelques amis de l'ordre, de la justice et du repos public qui ont le courage de ne pas courber devant eux un front humilié.

Alors les couleurs qu'ils ont arborées, signal de trouble et de discorde, deviennent les COULEURS NATIONALES. Ils règnent, et la paix des

familles a déjà disparu; la confiance s'est éteinte dans tous les cœurs; tous les vices ont brisé le frein salutaire des lois, et font impudemment la guerre à toutes les vertus. Les fureurs les plus atroces sont la louable exaltation du ZÈLE CIVIQUE; les talens, la fortune, un nom distingué ne sont plus que des titres de proscription. La mort, les confiscations, le pillage répandent par-tout la terreur. Fuir de vils assassins à la lueur de leurs torches incendiaires, est un crime qu'il faut payer de sa tête et de tous ses biens; supporter tant d'horreurs, rester, en gémissant tout bas, sous le toit de ses pères, c'est conspirer contre le peuple ou commettre le crime de s'EN RENDRE SUSPECT, et ce crime est puni de mort.

Si, dans ce cahos d'horreurs, plusieurs partis se forment parmi les artisans du trouble, ils se livreront bien l'un à l'autre des combats meurtriers avec la même férocité; mais la masse passive, la masse inerte de la nation paiera bientôt avec usure le rare bonheur d'avoir goûté quelque relâche pendant ces débats passagers. Le parti vainqueur ne ressaisira le pouvoir de tout oser que pour se donner le plaisir de tout faire; il n'a dû sa victoire qu'à sa soif plus ardente d'or, de sang et de larmes; cette soif, le sang des vaincus n'a fait que l'irriter, et celui des citoyens

les plus recommandables coulera par torrens sans pouvoir encore l'assouvir.

Peut-être, moins par son génie que par sa force de position, du sein de cette hideuse anarchie, sortira-t-il un homme qui, couvert du sang de ses concitoyens, semblera vouloir effacer cette tache, et parviendra à diminuer la rapidité de ce torrent de calamités. Libre un instant de se manifester, l'opinion publique lui tracera la marche qu'il doit suivre pour en arrêter ou tout au moins en détourner le cours; étonné lui-même d'un mouvement rétrograde qu'il n'a plus la force d'empêcher, il le suit, il s'y abandonne, mais pour le diriger à son profit. On le verra proscrire les exagérations de ses anciens complices, remettre en honneur les idées fondamentales des anciennes institutions, qu'il a contribué à détruire, et ne s'y rattacher enfin que pour arriver, de degré en degré, de métamorphose en métamorphose, au sommet du pouvoir, et s'y créer un trône sur les sanglans débris de tous les élémens de la félicité publique.

Alors les FACTIEUX changent de masque et courent à un autre but.

Jamais le bien public ne fut que leur prétexte; leur bien particulier fut leur mobile unique. Ils se pressent autour du mortel privilégié

qui s'est placé au premier rang, et, pour satisfaire par lui leur ambition insatiable, pour en obtenir des places, des richesses, changeant tout-à-coup de langage, impudens apostats des dogmes politiques pour lesquels ils ont fatigué les bourreaux, ils proclament comme un grand homme, comme le sauveur de l'État, comme le seul capable de calmer les discordes civiles, celui qui bientôt, comme un autre Attila, ne méritera plus que le nom de FLÉAU DE DIEU.

Docile aux inspirations de ses coryphées, la populace les imitera à son tour; le Roi des FACTIEUX s'enivrera du vil encens qu'il en recevra à prix d'or, et cependant les esprits sages s'applaudiront, mais en secret, de cet hommage encore trop imparfait rendu aux vrais principes dont ils n'ont jamais dévié.

Ils ne qualifieront point d'usurpateur un homme qui, en effet, n'a détrôné que l'anarchie; mais ils verront, dans son exaltation, un pas immense vers le retour d'un pouvoir légitime; et ils sauront gré à cet homme, non seulement de sa folle ambition qui, seule, aura détruit jusque dans leur germe les doctrines de l'anarchie, mais encore de ses fautes, de ses excès, gages d'un règne passager que devra nécessairement suivre un règne plus durable,

espoir de tous les gens de bien, qui, hors de là, ne conçoivent ni repos ni bonheur.

Dans leur impatience, quelques-uns, parmi ces derniers, commettront l'imprudence de laisser percer cet espoir : des vœux prématurés, des mouvemens intempestifs attireront sur eux l'attention du desposte et les brutalités de ses sicaires : on les verra traités de FACTIEUX et punis comme tels, quoique cette honteuse qualification n'appartienne et ne puisse, en aucun temps ou en aucun pays, appartenir qu'aux *partisans de la* NOUVELLETÉ.

Mais si cet homme enfin, de folies en folies, aveuglé par de premiers succès, toujours plus gigantesque dans ses combinaisons ambitieuses, arrive au dernier période de l'avilissement; si, après avoir épuisé d'hommes, d'argent, de tous moyens de résistance la nation qu'il a opprimée; si, après avoir traîné ses armées à mille lieues de ses frontières, pour les y faire périr de froid, de faim et de misère, il livre son pays à la merci de l'étranger, et vaincu, fugitif, mais incapable de mourir comme Mithridate, s'il descend de son trône qu'occupe enfin, au milieu des acclamations générales, son légitime propriétaire; dans ce trop tardif dénouement, dès long-temps préparé, dès long-temps désiré, mais dont peut-être peu de ceux dont il comble

les vœux osaient embrasser l'espérance, seront-ils autre chose que des FACTIEUX, ceux qui feront encore leur idole du faux géant tombé de ses échasses; qui jureront encore par son nom; qui conserveront l'espoir du retour de son règne exécrable; qui conspireront pour l'opérer; et qui, finissant par voir réussir cette infâme conspiration, livreront leur malheureux pays à toutes les horreurs de la guerre civile réunie à la guerre étrangère?

Ici leur caractère de FACTIEUX acquiert encore une teinte plus odieuse : le vil tyran qu'ils ont replacé sur son trône de sang a plus de droits encore à l'exécration du monde entier dont il a compromis le repos.

C'est en usurpateur qu'il reparaîtra sur une terre qui l'avait repoussé de son sein.

Tout était soumis; tout était affectionné au chef naturel de la nation qu'il voudra replacer sous son joug : mais son espoir fut dans les FACTIEUX qui ne purent empêcher sa première chute, et cet espoir ne sera pas trompé. Des traîtres, envoyés pour arrêter sa marche, lui livreront tous les passages en se joignant à lui; il l'escorteront jusques dans le palais d'un Roi qui n'était occupé que de guérir les maux de la patrie, et qui, forcé de s'éloigner, ne reviendra bientôt dans ce même palais que pour éprouver

la douleur de trouver ces maux tellement empirés, tellement accrus, qu'en entreprendre la guérison, semble au-dessus de tout courage.

Vainement, dans ce brusque passage de l'usurpateur, de l'exil au trône et du trône à l'exil, les FACTIEUX, qui ne se diront encore ses partisans, que parce qu'en se prostituant à lui, ils s'enlevèrent tout moyen de revenir à leurs chimères primitives décréditées par eux-mêmes dans l'esprit de la populace, vainement, dis-je, les FACTIEUX auront-ils éprouvé leur faiblesse, leur nullité; vainement le vœu national, protégé par des Souverains intéressés à éteindre le foyer permanent d'un incendie universel, se manifestera-t-il au milieu de toutes les calamités qu'aura occasionnées cette conspiration avortée; on les verra, perturbateurs incorrigibles, défier, en quelque sorte, la patience du peuple, la clémence du meilleur des Rois, et par leurs cyniques provocations à la guerre civile, leur dernière et infâme ressource, donner aux étrangers armés, dont la présence fut d'abord un bienfait, le droit ou le prétexte de la faire dégénérer en un véritable fléau par une trop longue durée.

Ainsi, nous pourrons désormais nous entendre. Nous savons ce que c'est que l'ESPRIT DES FACTIONS; nous savons qu'il n'est aucun respect

humain, aucune considération d'honneur, de décence, d'intérêt national, de bien public, d'ordre, de raison, de justice qui puissent en imposer à leurs passions perturbatrices; et, quand je parlerai de FACTIEUX, on saura que j'entendrai désigner, par-là, tout ennemi de l'ordre établi.

CHAPITRE III.

Des attentats contre l'ordre établi.

Nos lois modernes qui firent, pour les délits privés, un tarif que les malfaiteurs de toutes les classes connaissent mieux qu'aucun de nos légistes, l'ayant bien étudié pour savoir, chacun selon le genre de brigandage qu'il a adopté, jusques où ils peuvent aller pour n'encourir que telle peine, n'ont pas été si cauteleuses pour les délits publics. Presque tous ceux qui intéressent la sûreté du pouvoir existant, y sont frappés de mort.

Pouvait-il en être autrement, quand ces lois étaient l'ouvrage des factions qui, incessamment exposées à être renversées, n'avaient d'autre garantie de la conservation de leur pouvoir d'un jour, que la terreur et la violence?

Mais sous un gouvernement légitime, toute atteinte portée à sa stabilité étant toujours l'œuvre d'une faction, il est raisonnable, il est naturel de reconnaître que tous les élémens d'une faction ne sont pas sur la même ligne; que les uns coopèrent à ses entreprises directement, activement, en toute connaissance de cause, et avec un but individuel qui les intéresse personnellement au succès; tandis que les autres, incomparablement plus nombreux, suivent aveuglément une impulsion reçue, souvent sans en connaître les conséquences, et plus souvent encore sans autre perspective que le plaisir de satisfaire une turbulence instinctive.

Aussi, sous un tel gouvernement, les tribunaux seront-ils quelquefois forcés d'atténuer les délits des coupables traduits devant eux, pour échapper, dans certain cas, à la nécessité de leur appliquer la peine capitale.

Il serait imprudent et barbare de ne pas approuver cette sagesse de leur part; mais à cela même est attaché un inconvénient très-grave.

Ce n'est plus la loi qui commande, lorsque le juge la fait plier au gré de son scrupule; une passion contraire pourra, dans d'autres circonstances, le porter à la dépasser: et voilà

l'arbitraire de l'homme mis à la place de l'impassibilité des lois.

Plus elles sont rigoureuses, plus elles sont exposées à se voir ainsi éludées : c'est une vérité que les législateurs devraient toujours avoir présente à la pensée.

Malheureusement nos lois ont été, depuis 25 ans, dictées par la passion et l'intérêt des circonstances ; il faudra du temps, des efforts, du courage, pour en faire des lois de tous les temps. Souhaitons que, lorsqu'on s'en occupera, on ne tombe pas dans l'excès opposé, et que trop de douceur, trop d'indulgence n'encouragent pas à de nouveaux troubles.

Dans l'état actuel des choses, une rigueur inflexible envers les provocateurs de la cruelle commotion qu'a fait éprouver à la France la transplantation de Buonaparte de l'île d'Elbe à l'île Sainte-Hélène, est indispensable, si le gouvernement ne compte pas pour rien le vœu universel.

Un grand exemple est nécessaire pour punir le plus grand délit.

La nation, tourmentée du besoin d'une satisfaction égale aux maux qu'elle a soufferts, demande, à grands cris, une vengeance capable d'effrayer ceux qui rêvent encore de nouveaux attentats. La mort des grands coupables peut

seule la rassurer sur un avenir qu'elle ne peut, jusqu'alors, envisager qu'avec effroi.

Trop de lenteur à cet égard, trop de ménagemens lui feraient soupçonner que le gouvernement se défie lui-même de sa force, ou, ce qui serait encore pis, que les hommes dont le Roi s'est environné ne méritent pas tous la confiance dont il les honore.

Déjà on s'est demandé, avec étonnement, pourquoi une liste incomplète des forcenés qui ont abusé de leur position pour favoriser l'usurpation de l'échappé de l'île d'Elbe, a précédé leur arrestation et provoqué la fuite de quelques-uns d'entr'eux.

On considère cela comme une faute, et de semblables fautes ne se multiplieraient pas sans faire naître des inquiétudes infiniment sérieuses, dont un entier découragement serait le résultat immédiat.

Il n'y a donc pas à balancer.

Tout attentat contre l'ordre établi est, pour tous les temps, pour tous les lieux, même lorsqu'il n'a eu aucun succès, un crime irrémissible.

Il serait monstrueux de voir les tribunaux demeurer inflexibles envers d'obscurs coupables de quelques délits privés, dont la punition n'intéresse la société que sous des rapports se-

condaires, et pourrait être éludée sans qu'il en résultât un inconvénient sensible, tandis que des factieux déclarés, placés aux premiers rangs pour défendre le trône et la paix intérieure, auraient impunément tourné contre leur Roi, contre le peuple, le pouvoir dont ils étaient armés, et livré leur pays à tous les fléaux réunis; aux horreurs de la guerre civile; au soulèvement d'une populace avide de trouble et de désordre; à la proscription de tous les gens de bien; aux dilapidations d'un usurpateur dont le règne de trois mois a dévoré les ressources de plusieurs années; au malheur d'une guerre étrangère réprouvée par toute la nation; à une invasion sans exemple, remède unique à tant de maux, mais remède violent, capable de tuer son malade; à la cessation absolue du commerce; à la dévastation des campagnes; à l'incendie, au pillage de plusieurs provinces; aux contributions, aux requisitions, aux charges insupportables que commandent les besoins des armées de toute l'Europe, dont notre France est inondée; à la ruine de toutes les familles, et peut-être bientôt à la famine et à l'épuisement total.

A ce tableau trop véritable (2), quel malheureux complice de tant de maux, mais seulement par intention, par un reste de fanatisme

pour un aventurier qui, s'il sut se donner, dans ses jours de prospérité, un faux air de grandeur qui pouvait, qui devait en imposer à la multitude aveuglée, s'est montré, dans sa double chute, le plus inepte des guerriers, le plus imbécille des despotes et le plus lâche des mortels ; quel malheureux, dis-je, à ce tableau trop véritable, ne rougira pas de son égarement, n'abjurera pas ses erreurs, n'exécrera pas celui dont il eut la honte de se faire une idole, ne se rattachera pas au seul gouvernement qui convienne à la France, ne se dévouera pas à son Roi légitime qui, déjà, lui a donné tant de gages de sa sagesse et de ses paternelles intentions ?

Et parmi les complices actifs de l'usurpation, parmi ceux qui ont prêté leurs bras à ce grand attentat qui a coûté tant de sang, et qui nous coûtera encore tant de larmes, quel monstre, sourd à ses propres remords, pourra se plaindre de payer de sa tête sa lâche trahison ? et s'il échappe au glaive vengeur de la loi, de quel front ira-t-il, cachant sa turpitude sous un nom emprunté, chercher, au-delà des mers, un asile contre la justice des hommes? N'y sera-t-il donc pas suivi par sa conscience, et, s'il n'est aussi lâche que le misérable auquel il s'est vendu, n'y trouvera-t-il pas le poignard de Manlius ou de Catilina ?

Qu'on ne s'y trompe pas, la sainte indignation qui a tracé ce rapide tableau des maux de la patrie est dans le cœur de tous les Français. Tous demandent une satisfaction aussi éclatante que prompte.

D'elle seule dépend la sécurité de l'avenir.

La clémence du Roi, dans une telle circonstance, cesserait d'être une vertu ; elle découragerait ses amis ; et justifiant les calculs qui furent, de tout temps, la racine de l'audace des factieux, elle constituerait en permanence la crainte de nouveaux désordres.

CHAPITRE IV.

Des calculs qui encouragent et multiplient les FACTIEUX

L'EXPÉRIENCE leur a déjà prouvé, plus d'une fois, que leurs calculs ne sont pas si frivoles.

Nous savons que les factieux sont *les partisans de la* NOUVELLETÉ ;

Que cette qualification, qu'ils donnent aux défenseurs, aux amis du pouvoir légitime, lorsqu'ils ont renversé ce pouvoir, n'est qu'un abus des mots et de la force.

Nous pouvons dons entrer en matière sans préambule, sans préparation.

Ce qui distingue le pouvoir usurpé du pouvoir légitime, c'est que celui-ci, accoutumé à ne pas être contesté, accoutumé à se considérer comme le chef d'une famille à laquelle il doit le bonheur, n'emploie, pour gouverner, que des moyens doux; tandis que l'autre, qui n'a pu se constituer que par la violence, se croit et est même forcé d'employer la violence pour se maintenir.

Dans des circonstances pénibles qui occasionnent quelques troubles, l'un aura l'indulgence d'un père qui cherche à ramener des enfans égarés, et ne punira qu'avec regret, avec mesure; l'autre, toujours inquiet sur sa stabilité, ne connaîtra aucun ménagement; inexorable dans son courroux, impitoyable dans sa vengeance, il verra partout des coupables, ne mettra aucune graduation dans le crime ni dans la peine; menacera, frappera de mort tout homme humain qui tentera de dérober à ses regards une de ses victimes; fera de sa capitale une vaste prison, jusqu'à ce qu'il ait pu saisir tous ceux qu'il a besoin de dévorer : pas un n'échappera à sa férocité, ou, s'il en est quelqu'un que protègent trop fortement les cris de l'opinion publique, il recevra, dans son cachot,

une mort obscure qui lui sera imputée à lui-même; ou bien, proscrit et dépouillé, il ira expier au bout du monde le crime d'avoir surpassé son tyran en talens militaires, et d'avoir obtenu, sur la sellette des scélérats, des témoignages éclatans de l'estime et de l'intérêt du peuple et de l'armée.

L'esprit du gouvernement légitime s'étend de proche en proche à tous les agens de son autorité; ainsi, sous ce gouvernement, la police sera douce, insensible; elle respectera les droits du citoyen, et de simples soupçons ne lui suffiront pas pour la porter à les violer; il lui faudra plus que des probabilités, il lui faudra des certitudes. La force armée prêtera son bras à l'autorité, sans brutalité, sans passion; les tribunaux ne marcheront qu'avec lenteur, avec mesure, avec ménagement, sur la ligne que la loi leur aura tracée; la maxime qu'il vaut mieux risquer d'absoudre cent coupables que de frapper un innocent, sera leur règle invariable.

Sous le règne de l'usurpation, au contraire, tout se ressentira de la violence des moyens qui l'ont élevée et qui doivent la maintenir; cent innocens périront plutôt que de laisser respirer un coupable.

Sa police, sa force armée, ses tribunaux, ne

seront composés que de l'élite des factieux auxquels il a dû son succès ; ainsi la passion dont il sera possédé, la férocité dont il sera saisi, semblable à l'étincelle électrique, parcourra en un instant la chaîne de son pouvoir, en descendant du premier jusqu'au dernier anneau, et malheur aux victimes qu'il voudra immoler avec la forme et l'appareil des lois! pas une ne sauvera sa tête. QUELQUE PRÉCIEUSE QU'ELLE SOIT, nul sentiment d'honneur ne plaidera pour elle dans le cœur des vils esclaves du tyran, et l'on verra jusqu'à des militaires se convertir en lâches assassins pour lui plaire et pour en obtenir des richesses et des décorations nouvelles.

L'usurpateur, dans l'organisation de son gouvernement, comptera pour rien les droits, les talens, les services.

Ses devanciers, ses maîtres dans l'art de torturer une nation, demandaient à leurs candidats : Qu'as-tu fait pour être pendu ? Lui, demandera aux siens : Qu'as-tu fait pour m'empêcher de l'être ?

S'être rangé sous sa bannière, sera un titre pour prétendre à tout ; il chassera des places, pour les donner à ses complices, tous ceux qui ne se seront pas vautrés avec lui dans la fange de l'anachie, et il appellera cela épurer l'administration.

Le souverain légitime, en même position, craindra de déplacer les hommes; il espérera les attacher à lui par ses bienfaits, par sa modération, et il laissera ses amis à l'écart, persuadé qu'ils se trouvent assez consolés de leurs souffrances, assez récompensés de leur dévouement et de leurs sacrifices, par le bonheur d'avoir contribué à ses succès.

Les factieux possèdent toutes ces données, et, pour les plus bornés, pour ceux-mêmes qui ne connaissent ni les premiers principes de la logique, ni les plus simples élémens du calcul, lorsque l'occasion se présente d'agir contre l'ordre établi, tout se réduit à un syllogisme très-simple dont ils savent tirer une conséquence très-juste; c'est que, pour eux, il n'y a rien à perdre, mais, au contraire, tout à gagner; ou à une équation dont, sans algèbre, ils dégagent d'un coup-d'œil l'inconnue, qui est *zéro* pour le danger.

Voici comment raisonne chacun d'eux.

« Il s'agit d'attaquer le gouvernement, et
« l'on veut que j'y coopère! Qu'ai-je à risquer
« en y consentant? Si l'entreprise réussit, l'ar-
« gent, les places, les distinctions de toute es-
« pèce pleuvront sur tous ses adhérens, en
« proportion de la part active qu'ils y auront
« prise; voilà déjà de quoi m'encourager à

« n'être ni des derniers, ni des moins ardens : « si elle échoue, comme ce n'est pas ici une « querelle de famille; comme il n'est pas question d'une lutte de faction à faction; comme « nous n'avons à faire qu'avec les honnêtes gens, « qui ne sont pas vindicatifs, qui même n'ont « pas de mémoire; comme nous ne nous attaquons qu'à un gouvernement qui n'a pas le « secret de notre théorie sur ce qui fait la force « du pouvoir; comme il ne sait pas que ce qui « le rend fort c'est la violence; nous resterons « ce que nous sommes, peut-être même ceux « d'entre nous qui se seront rendus le plus redoutables seront-ils admis à composition, et « parviendront-ils à leur but personnel, tout « en manquant le but commun de la conspiration. »

Il me semble que les évènemens ont assez justifié la solidité de ce calcul, et que par conséquent il serait temps d'anéantir les données qui lui servent de base. Alors seulement la pépinière des factions sera frappée de stérilité; il n'y aura plus de chances pour de nouveaux troubles; les gens de bien dormiront en repos, et le Roi pourra, sans inquiétude, reprendre les pénibles mais consolans travaux d'une restauration qui déjà serait achevée, si le vent qui souffle les orages n'eût déchaîné

sur la France l'ouragan pestilentiel qui nous est arrivé de l'île d'Elbe.

Punir avec éclat et sans ménagement les auteurs de ce grand désastre, dans quelque rang qu'ils soient; châtier convenablement ceux qui n'ont pas fait tout ce que leur position leur permettait de faire pour arrêter dans sa source ce torrent destructeur; traiter avec pitié la foule des adhérens en sous ordre, mais réserver une inflexible sévérité pour ceux dont la conduite postérieure prouverait que leur faute ne fut pas l'effet de leur dépendance; oublier les vociférations qui, hier encore, offensaient douloureusement les oreilles du Roi au milieu des bénédictions dont il est chaque jour l'objet, mais annoncer, pour l'avenir, un châtiment sévère à ces perturbateurs sacriléges; tels sont les moyens de rassurer les esprits inquiets, et de fonder sur des bases durables la sécurité des familles et la tranquillité publique.

Tout modéré que je suis dans ces propositions, les factieux, changés encore de masque, et affectant un modérantisme beaucoup plus étendu, m'accuseront de vouloir une RÉACTION. Une RÉACTION! c'est encore là un de leurs termes! Eh! malheureux! sans votre ACTION, eût-on jamais parlé de RÉACTION?

Déplacez un pendule immobile; élevez-le à une hauteur quelconque, ne formât-il qu'un angle d'un degré, laissez-le retomber de son poids; pensez-vous qu'il s'arrêtera à la ligne perpendiculaire? Non, il la dépassera pour retomber, la dépasser encore et continuer de même, d'oscillation en oscillation, mais toujours décroissant, jusqu'à ce qu'au mouvement importun dont vous l'avez tourmenté, succède le repos qui lui est inhérent, si nul mobile ne l'en prive.

CHAPITRE V.

Des Réactions.

Les factieux, inventeurs de ce terme, ou plutôt de l'acception qu'ils lui ont donnée, l'avaient laissé dormir dans notre dictionnaire, jusq 'au fameux 9 thermidor.

C'est tout simple; jusqu'alors, parvenus d'excès en excès, de crimes en crimes, à la plus monstrueuse domination qui jamais ait pesé sur un peuple, nul obstacle ne les avait arrêtés dans leur marche. Leurs décrets, que le génie du mal lui-même eût frémi de dicter, obtenaient par-tout une obéissance passive; leurs bandes antropophages, répandues dans toutes

nos villes, dans tous nos bourgs et jusque dans les moindres hameaux, les accueillaient avec des cris de joie semblables au rugissement des panthères; une terreur profonde, universelle; opprimait notre malheureuse France, convertie en un vaste charnier où d'infatigables bourreaux entassaient chaque jour par milliers, de nouvelles victimes, lorsque tout-à-coup et comme par enchantement, le glaive de la mort, frappé d'une immobilité subite, reste suspendu sur les quatre cent mille têtes que demandait encore le Molok de ces cannibales, le monstre à face humaine qu'ils venaient de déifier.

Ils ne nous parlaient pas de RÉACTION pendant ces longues saturnales!

Mais lorsqu'une querelle de famille eut séparé en deux partis les frères et amis de ce bon temps, que regrette encore le BATAILLON SACRÉ, *sous le masque* du BUONAPARTISME; lorsque le plus adroit de ces partis, connaissant la faiblesse de l'autre, si, révélant à la masse opprimée le secret de sa force, il pouvait l'attirer à lui et l'opposer à ses antagonistes, eut, aux cris de *liberté ou la mort*, fait succéder le cri de *justice et humanité*, une révolution rapide, universelle, fit trembler, fit pâlir les assassins du peuple qui, à leur tour, connurent enfin la terreur.

L'histoire ne manquera pas de dire comment le caractère français, flétri par la patience inconcevable avec laquelle on le vit supporter le joug avilissant des brigands de 1793, se réhabilita en 1794 par sa confiance dans les promesses du parti vainqueur de Robespierre et de Marat.

Ce parti parlait de justice, il parlait de lois vengeresses, il parlait de réparation éclatante des maux dont il avait interrompu le cours ; on attendit l'effet de ses paroles, et les scélérats, encore dégoûtans du sang de toutes les familles, n'entendirent du fond de leurs cachots que les malédictions des veuves, des orphelins qu'ils avaient privés de leur appui.

Cependant, effrayé lui-même des progrès de l'opinion publique qui, de moment en moment, se développait en faveur d'une révolution plus complète dont la providence ne nous a trouvés dignes que vingt ans plus tard, ce parti dominant, mais peu assuré dans sa marche, redouta, à son tour, ce même peuple qui avait fait sa force dans ses jours de combat, et trop incapable de se détacher des liens d'une longue habitude, d'une affinité peut-être indestructible avec les vaincus, il jette un œil de compassion, de complaisance, d'intérêt même sur ceux-ci, dont il pressentit avoir bientôt besoin,

il fit pénétrer, jusque dans leurs prisons, l'espérance de leur prochaine liberté et réveilla ainsi leur arrogance.

Jusque-là la nation entière n'avait cessé de demander justice ; les proscrits, les fugitifs, qui s'étaient vu forcés de se séparer d'elle pour éviter la mort, étaient rentrés dans leurs foyers, et n'y retrouvant plus leurs pères, leurs frères, leurs enfans, tombés sous la hache révolutionnaire, leurs cris pour obtenir une vengeance aussi nécessaire que juste, ajoutèrent encore à l'effroi du parti vainqueur qui, enfin, ne vit plus pour lui de salut que dans celui de ses anciens complices.

Alors, l'indignation du peuple ne connut plus de frein. La justice sociale était restée muette, la justice naturelle rentra dans tous ses droits, il n'y eut plus de salut que pour les assassins qui purent échapper aux vengeances individuelles dont, dans quelques contrées, les verroux mêmes de leurs prisons ne purent les mettre à l'abri, et les FACTIEUX réorganisés, rendus à toute leur active férocité, appelèrent ce mouvement, déplorable sans-doute, mais dont toute l'horreur retombe sur ceux-là seuls qui le rendirent inévitable; ilsl'appelèrent une RÉACTION.

Puisqu'ils ne voulaient pas de RÉACTION, il

semble qu'ils auraient dû changer de mœurs et renoncer à leurs affreux systèmes, à leurs atroces persécutions; mais l'histoire des réactions qui ont suivi cette première, si jamais elle existe et si sur-tout elle est écrite avec vérité, avec impartialité, prouvera aux races futures que les factieux, incapables de modération, lorsqu'ils règnent, ne la prêchent, ne la réclament qu'à leur profit lorsqu'ils sont abattus, et que ce cri qu'alors ils font entendre : POINT DE RÉACTION, POINT DE RÉACTION, n'est autre chose qu'un appel à l'impunité, qu'un retour sur soi-même de la part de celui qui le profère, et qu'un aveu formel de son affinité avec la faction que poursuit à bon droit la vindicte publique.

Il n'y eut guère, après le 9 thermidor, de RÉACTIONS dignes d'un œil observateur, que celles qui se manifestèrent sous le règne du directoire.

Mais comme elles étaient le résultat d'un système d'équilibre ou plutôt de bascule, auquel s'était fixée la politique administrative des quinquumvirs, elles furent peu signalées par des violences individuelles, que les directeurs avaient la sagesse de prévoir et l'habileté de prévenir ; elles ne furent remarquables que par la mobilité des places, des emplois qui, selon

les vues du moment, passaient des Jacobins aux modérés (3), et retournaient des modérés aux jacobins; elles n'arrachèrent, par cette raison, que de légers murmures aux FACTIEUX; seulement elles fatiguèrent la nation au point de lui rendre enfin intolérable un gouvernement dont elle aurait fini par s'accommoder, s'il eût su le vouloir, en acquérant plus de fixité dans ses vues, plus d'homogénéité dans ses élémens, plus d'uniformité dans sa marche, plus de discernement dans le choix de ses agens.

Le consulat n'a point compté de RÉACTIONS. L'Empire n'en a connu qu'une, c'est la dernière, celle nécessitée par l'attentat de mars 1815. J'en dirai quelque chose avant de fermer ce chapitre.

L'absence de toute RÉACTION pendant le règne de Buonaparte est due au *système d'amalgame* qu'il substitua au *système de bascule* du directoire.

J'avoue qu'en le voyant composer son administration d'hommes totalement opposés les uns aux autres par leurs principes, d'anciens factieux et de gens de bien, j'augurai mal de cet amalgame. J'essayai de l'en dissuader dans ma *Situation de la France et de l'Angleterre à la fin du dix-huitième siècle*; je me trompai, l'évènement a démenti mes conjectures, qui

n'étaient cependant pas sans quelque apparence de fondement.

Ce gouvernement, dont la chute semblait improbable, il y a peu d'années, et qui, s'il eût vu disparaître entièrement la génération contemporaine du règne de l'auguste maison de Bourbon, eût pu pousser de profondes racines et projeter au loin des branches collatérales capables d'inquiéter sérieusement l'Europe, a fini par rendre nécessaire cette dernière RÉACTION dont je viens de parler, et qui n'a été autre chose que ce que furent celles du directoire, une réorganisation de l'administration purgée des créatures du tyran de trois mois, et repeuplée d'hommes du Roi.

Mais combien ce Roi s'est montré indulgent et soigneux d'éviter une trop forte commotion politique! Combien qui conservent leurs places, ne pouvant concevoir tant de confiance, tant de magnanimité! Combien, parmi les nouveaux élus, qui s'étonnent du succès qu'ont, pour eux, obtenu leurs patrons! Combien qui donneraient le droit de dire que, tout indispensable qu'elle était, la RÉACTION est restée imparfaite!

Espérons qu'ils n'en sentiront que mieux les devoirs qu'ils ont à remplir; qu'ils répondront en gens d'honneur à la confiance de leur maître; qu'ils ne lui donneront pas à regretter de leur

avoir sacrifié ses amis les plus éclairés; qu'enfin il ne sera pas nécessaire de compléter la RÉACTION, et que si le cri, POINT DE RÉACTION ! se fait encore entendre, lorsque les tribunaux donneront, à l'envi l'un de l'autre, à la France, à l'Europe, les satisfactions qui leur sont dues, ils imposeront silence à ce cri FACTIEUX, et feront comprendre à leurs administrés qu'il n'est que deux sortes de RÉACTIONS, celles qui se font sans le gouvernement, et celles qu'il opère lui-même ; que les premières ne peuvent exister que là où la justice est déniée aux peuples ; là où les tribunaux, en ne remplissant pas leurs devoirs, refusent de donner ce seul gage assuré du retour de l'ordre; d'où il suit que les tribunaux ne peuvent être des instrumens de RÉACTION que sous l'influence des FACTIEUX.

Quant à celles de la deuxième espèce, comme elles n'intéressent que ceux que le Monarque cesse de croire dignes de sa confiance, chacun sentira de lui-même que le peuple n'a pas plus le droit de s'en plaindre qu'il n'a intérêt de s'en occuper.

CHAPITRE VI.

*Quelques considérations sur le système d'*amalgame *de Buonaparte.*

Comme il est plus facile de dire ce qui a été que de deviner ce qui pourra être, je ne me tromperai pas dans ce chapitre, comme je le fis, il y a quinze ans, en blâmant ce système, et en conseillant à Buonaparte d'y renoncer.

Alors je faisais le prophète, à quoi je n'entends pas grand chose; aujourd'hui je fais l'historien, ce qui est un peu plus aisé.

Buonaparte n'a peut-être d'autre mérite en ceci que d'avoir suivi la routine de la faction qui fit son éducation politique, et qui, au grand étonnement de ses chefs, et sur-tout à leur grand regret, finit par lui servir de marchepied pour monter où nous l'avons vu.

Au 18 brumaire, il dut nécessairement, comme ses devanciers, à chaque changement de direction dans leurs vues vascillantes, prendre le contrepied de ce qu'il trouvait établi par ceux qu'il s'empressa d'abord d'accuser d'avoir mal gouverné, ce qui était promettre et se montrer certain de gouverner mieux qu'eux.

Il semblait n'avoir qu'à choisir, ou de se jeter dans les bras des révolutionnaires, ou d'épouser les royalistes, autrement dit les *modérés*, ce qui était épouser la nation.

Mais prendre le premier parti, n'était ni assez sûr, ni assez opposé à la marche du directoire.

S'arrêter au second, pouvait le conduire au-delà de son but, et même lui créer d'abord des obstacles sérieux.

La nécessité le conduisit donc à son système d'*amalgame*, et par hasard il rencontra juste.

Ce système fut, mais à l'insu de son auteur et contre ses desseins, un premier pas vers la restauration qui s'est opérée de nos jours, et que caractérise le surnom que tous les bons Français ont décerné d'une voix unanime à leur Roi légitime.

Il mit en ligne, pour la première fois, les royalistes, que Buonaparte n'aurait peut-être pu présenter seuls au premier rang sans choquer trop ouvertement les préjugés du temps, et sans soulever des passions difficiles à comprimer à cette époque.

C'est là ce qui lui applanit les voies au pouvoir souverain, lorsqu'il conçut plus tard l'audacieuse idée de se constituer empereur et roi.

Il n'eût pas, sans ces auxiliaires que le hasard vint placer sous sa main, renié impunément,

comme il le fit, les paradoxes républicains, et remis en honneur, à son profit, le dogme du pouvoir d'un seul.

Gardons-nous, toutefois, de lui faire honneur d'avoir prévu cette première conséquence de son système d'amalgame.

Ce serait le supposer capable d'une combinaison trop au-dessus de sa portée.

Sans lui refuser des qualités qui peuvent, jusqu'à un certain point, justifier ce qu'a fait pour lui la fortune, évitons les excès opposés où se jettent, d'un côté, ceux qui veulent à toute force qu'on ne cesse de voir en lui le plus grand homme qui ait paru, et qui le douent en conséquence du génie le plus profond, le plus étonnant; et, de l'autre, ceux qui se sont efforcés de le rapetisser au-dessous de toute proportion commune.

Buonaparte, en quelque rang qu'il fût resté, se fût montré quelque chose de plus qu'un homme ordinaire; cela ne serait point, que je voudrais le croire pour l'honneur de la France, pour l'honneur de l'Europe elle-même. Je ne dois pas avoir besoin d'en développer mes raisons.

Mais dire que sa vie politique, que la carrière immense qu'il a parcourue, furent le résultat d'une combinaison primitive, d'un plan

invariablement formé dans son vaste cerveau; serait ne dire qu'une absurdité.

Il a marché comme le voyageur, qui parcourt une route immense.

Sans but déterminé, depuis le 13 vendémiaire jusqu'à l'époque de ses premiers revers, il s'est avancé d'horizon en horizon.

Du sommet d'un mont, d'où il découvrait *un de ces longs rubans de queue*, comme disent les voyageurs, aboutissant au sommet d'un mont opposé, il s'est lancé pour le parcourir, et ses plans, ses combinaisons, ses idées n'ont eu, à chaque fois, d'autre étendue que celle de la route qui se déployait sous ses yeux.

Les circonstances l'ont servi; de l'une à l'autre, ces routes successives l'ont conduit à un trône, au-delà duquel était un précipice qu'il n'a su ni voir ni éviter; il fut donc, comme je l'ai déjà dit, l'homme des circonstances, et sa fortune ne fut point, comme d'autres le disent, l'œuvre de son génie.

Ce fut par circonstance, par hasard même, qu'il s'attacha à son système d'*amalgame*: mais s'il s'en trouva bien, si ce choix fut heureux pour lui, ce fut uniquement parce qu'il détrôna une faction, en quoi il eut pour auxiliaire et pour approbateur, la France entière qui, souriant avec complaisance à ceux des nouveaux élus qu'il

avait pris dans la classe des victimes de cette faction, en conçut des espérances qu'il n'est pas hors de vraisemblance de croire que Buonaparte a été tenté de réaliser son consulat (4).

Mais ne sachant être ni un Monck ni un Timoléon, il eut la folie de se croire César ou Charlemagne, et crut enfin achever en Thémistocle un rôle qui ne ressemble à rien.

Jusques à son escamotage de mars 1815, que nous avons trop ennobli en le qualifiant d'usurpation, il n'avait pas dévié de son système; mais, à son retour de l'île d'Elbe, il sentit que le prestige dont il avait environné son pouvoir était détruit; que la prétendue légitimité de sa dynastie, opposée à celle des Bourbons, pâlissait comme une faible lampe en présence d'un soleil sans nuages; qu'enfin il n'était plus qu'un chef de FACTIEUX. Aussi s'empressa-t-il d'épurer l'administration, à la manière de ses anciens camarades d'école révolutionnaire.

Tous les purs de cette école de discorde et de troubles, qu'il avait oubliés et laissés à l'écart, depuis quinze ans, reparurent sur l'horizon, occupèrent toutes les places, et, à la manière dont se trouva composée sa Chambre des représentans, grâces à la réorganisation burlesque de ses colléges électoraux, on peut croire que, lors même qu'une seule bataille ne l'eût pas

renversé, pour la dernière fois, il n'eût pas tardé à s'en repentir, et à être enfin la victime du mouvement rétrograde qu'il venait d'imprimer à la France, ramenée par cette imprudence forcée, bien au-delà du 18 brumaire, bien au-delà du 18 fructidor.

C'est cette imprudence qui a rendu nécessaire la RÉACTION qui a signalé le retour du Roi, RÉACTION trop incomplète peut-être, et sur laquelle, sans me permettre d'en tirer aucune conséquence, je donnerai à réfléchir dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VII.

Digression anecdotique.

MA faible intelligence ne va pas jusqu'à concevoir, qu'en présence d'une faction active, qui ne veut pas renoncer à ses turbulentes chimères, il y eût pour le Roi quelque chose à perdre à se livrer à ses amis, à ne confier qu'à eux seuls l'exercice de son autorité.

Il est sans doute, parmi eux, des têtes exaltées, des cœurs ulcérés, qui ne conviendraient point au régime dont la France a besoin, tandis qu'elle n'est pas même en état de convales-

cence; mais dans cette immense famille des royalistes, soit qu'ils aient eu le bonheur de pouvoir s'isoler de la révolution, en allant de loin contempler nos malheurs intérieurs, soit qu'ils aient été forcés à rester dans le foyer de nos sanglantes gémonies, n'en est-il pas qui offrent au degré le plus éminent toutes les garanties désirables pour obtenir, par eux, une administration sage, douce, paternelle, conciliatrice, telle enfin que la réclame notre position?

Il me semble que choisir ailleurs les premiers agens de l'autorité, outre que c'est afficher une disette d'hommes bien humiliante, et qui certainement n'existe pas dans cette classe, n'est pas sans inconvénient.

Une petite anecdote moderne me dispensera de développer cette idée.

A la première réception qu'annonça Buonaparte, rentré aux Tuileries, à son retour de l'île d'Elbe, une nuée d'épauletiers, d'hommes brodés, accourut pour lui faire son compliment de bien venue.

Te voilà, dit-il à l'un d'eux, qu'il remarqua plus particulièrement dans la foule.

Oui, sire, répondit l'homme brodé, qui se sentit transporté au ciel par cette familière apostrophe : je n'ai pas dû être des derniers à venir féliciter votre majesté.

Qu'as-tu fait pendant mon absence? reprit la majesté.

Sire, repartit l'autre, J'AI CONSPIRÉ.

Et la majesté lui frappant sur l'épaule, de s'écrier : je te reconnais-là! toujours le même! toujours le même!

Oui, sire, toujours! toujours! et le colloque finit là.

Dans une sphère un peu moins élevée, dans un des plus obscurs bureaux de l'administration secondaire, mais où l'on est brodé aussi, j'ai recueilli, aujourd'hui 10 août (j'aime assez à retenir mes dates), une anecdote non moins piquante peut-être, mais qui caractérise tout autant les effets nécessaires, immédiats de l'insuffisante épuration de l'administration.

Un maire de village conduit dans ce bureau un cultivateur de sa commune, auquel les rodeurs des armées alliées ont enlevé sa récolte sur pied, forçant ses propres travailleurs à la couper et à la porter dans leur camp, sans leur payer aucun salaire, et même en leur enlevant leurs propres vivres de la journée.

Il réclame protection pour ce malheureux, qui, pour toute consolation, obtient cette réponse du chef de ce bureau :

On les a voulus! les voilà. Faites comme vous pourrez.

Quel commentaire appellerait ce *on les a voulus !* Il fallait donc laisser Buonaparte tranquille aux Tuileries ! Il fallait.....! Il fallait ne pas laisser cet homme brodé en position de recevoir ainsi ce pauvre fermier.

CHAPITRE VIII.

De l'homogénéité des principes et des élémens actifs de l'administration.

Il n'est pas incontestable que l'unité de vues, l'unité de moyens, l'unité d'action ne soient, en administration, la base la plus essentielle d'une constitution robuste.

Plus on s'approchera de cette unité, plus on s'approchera de la perfection.

Si, auprès des hommes d'un sens droit et d'une raison exercée, le gouvernement monarchique obtient, en théorie, la préférence sur toute autre espèce de constitution politique, c'est sur-tout parce qu'il est le seul susceptible de cet esprit de suite, si nécessaire en toutes choses, et sur-tout en matière de gouvernement.

Or, l'esprit de suite n'est pas convenable là

où il y a divergence ou instabilité de vues, de moyens ou d'action.

Le gouvernement de Buonaparte a joui, jusqu'à sa décadence, si rapidement suivie de sa chute, de cette unité si précieuse, quoiqu'elle doive paraître et soit en effet incompatible avec le système d'amalgame qui lui a réussi, sous des rapports purement circonstanciels, mais qui est radicalement mauvais et dangereux, n'en déplaise à cette foule de jugeurs superficiels *qui ne jugent des hommes que par leurs succès, et des choses que par leurs résultats*, et qui voudront prétendre que je me mets ici en contradiction avec l'aveu que j'ai fait au précédent chapitre d'en avoir mal jugé moi-même. Pourquoi cette unité, qu'excluait le système d'amalgame, a-t-elle existé, sous l'empire surtout, qui peut-être n'a dû qu'à cela seul sa trop longue durée ?

C'est que Buonaparte, revêtu d'un pouvoir pour lequel il n'était pas né, a senti qu'il devait tenir ses rênes d'une main toujours attentive, ce qu'il serait trop exigeant d'espérer d'un prince accoutumé à compter sur l'obéissance de ses agens, et disposé, par ses mœurs, par ses principes héréditaires, à leur donner plus de confiance.

Un prince, né sur le trône, et sur un trône

comme celui de France; un descendant de Henri IV, un descendant du grand Dauphin, du disciple de Fénélon, aime les hommes, les estime, les croit susceptibles de reconnaissance, et lorsqu'il les honore de son choix, il leur suppose les bonnes intentions dont il est lui-même animé pour le bien de ses peuples.

Un soldat parvenu au pouvoir souverain, après avoir parcouru tous les rangs intermédiaires, en partant du dernier échelon, a vu les hommes de plus près; il les a vus sans masque; et comme il a rampé long-temps dans les plus obscurs sentiers de l'intrigue, n'ayant eu que de rares occasions de frayer, je ne dis pas avec ce qu'on appelle la bonne compagnie, ce qu'on appelle les honnêtes gens, mais avec les véritables gens de bien, ce qui est toute autre chose; il a dû, si sur-tout il a étudié le cœur humain d'après le sien, apporter sur le trône un mépris profond des hommes, une défiance réfléchie de leur égoïsme, de leur hypocrisie, de leur cupidité; de là cette sévère et constante attention avec laquelle on le verra suivre de l'œil tous ses agens, pour obtenir cette unité d'action dont il sent toute l'importance.

Le prince natif, en un mot, sera nourri des maximes de Marc-Aurèle, et ne gouvernera que par elles; le parvenu n'aura étudié que la

politique de Machiavel, et sera le prince de ce Florentin, dont il prendra les leçons à la lettre.

Tout cela suffirait déjà pour expliquer le phénomène du contraste dont j'ai parlé plus haut ; mais je puis en donner encore une autre explication, et comme elle n'est pas moins satisfaisante, je ne dois pas la passer sous silence.

C'est la guerre qui a tiré Buonaparte de la foule ; c'est la guerre qui l'a élevé, c'est elle qui l'a soutenu, c'est pour elle et par elle seule qu'il a vécu, qu'il a régné, qu'il a fanatisé la France.

Le bruit des armes a distrait la nation, sous son règne, de tout autre intérêt prochain ou éloigné, présent ou à venir ; et comme Buonaparte, quoique sa double chute n'ait été deux fois que la chute d'un nain, n'a rien fait, rien tenté que de gigantesque ; comme toute impulsion, relativement à la guerre, émana toujours directement de lui ; comme enfin l'unité d'action est l'agent principal, le ressort vital de l'esprit militaire, il est arrivé naturellement qu'il a eu sur son administration la même influence que sur son armée. Mais malgré ce charlatanisme ridicule, à l'aide duquel il a voulu se donner l'air de descendre des plus hautes combinaisons de la politique aux plus minces

détails de l'administration même secondaire ; malgré ses décrets de Madrid, de Vienne, de Berlin, de Moscou, qui, la veille ou le lendemain d'une bataille, fixent les limites d'une commune, la circonscription d'une justice de paix, nomment un percepteur des contributions d'un village, donnent un réglement à un théâtre, etc., etc., je dis, sans hésiter, que cette influence simultanée, contre laquelle a lutté vainement son imprudent système d'amalgame, il l'a obtenue sans s'en douter, sans s'en étonner, sans l'avoir ni cherchée ni prévue.

Le Roi de France obtiendra cette même influence par des moyens plus simples ; mais il faut, avant tout, qu'il veuille l'obtenir ; et, quand je parle de son vouloir, je n'entends pas parler de son désir, de son intention, rien n'étant plus généralement senti, plus généralement avoué que son désir du bien, que son intention paternelle ; j'entends parler de ce vouloir actif, persévérant, qui occupe le premier rang parmi les facultés humaines, et est, de sa nature, le plus puissant levier qui soit à la disposition de l'homme, et principalement des rois.

A ceux-ci tout est possible pour le bien, s'ils ne se défient pas de leur force ou s'ils n'en pré-

sument pas trop : elle double dès qu'ils ont l'air de la sentir ; elle s'accroît dans une progression géométrique dès qu'ils en font usage pour imprimer à leur gouvernement cette unité de vues, cette unité de moyens, cette unité d'action dont je proclame la nécessité.

Or, s'il est vrai que cette triple unité, si précieuse, si désirable, ne puisse, sans des circonstances extraordinaires, qui heureusement n'existent plus en France, s'allier avec le système d'AMALGAME, et soit incompatible avec une organisation administrative, dont tous les élémens ne seraient point homogènes et également purs, il faut, je ne dis pas revenir sur le passé, je ne dis pas dissoudre l'administration pour la recomposer, mais adopter, pour l'avenir, un mode de remplacement qui aboutisse à ôter aux plus simples employés en sous ordre dans les ministères, les moyens d'influer sur les nominations dévolues au Roi ou à ses ministres, c'est-à-dire de faire eux-mêmes, et trop souvent encore à prix d'or, ces nominations, et à ne voir un jour les places, les emplois occupés que par des hommes qui aient, dès long-temps, donné au Roi des gages de fidélité.

Cette marche, qui conduira, en ligne droite et sans secousses, à la perfection administrative, achevera ce qu'a commencé le consulat,

sous lequel la révolution prit un mouvement rétrograde.

Avant le directoire, le parti dominant, dès le jour même de son triomphe, balayait, sans ménagement, tous les bureaux, pour y placer ses créatures. Le jour de sa défaite, les bureaux se vidaient de nouveau pour faire place aux adhérens de son vainqueur; de là, cette nuée d'intrigans qui, ayant occupé trente places, sans en mériter une, s'en font un titre pour prétendre aujourd'hui à tout et pour obstruer toutes les avenues, disputant le pas aux vrais amis du Roi et l'emportant presque toujours sur eux, pour mille raisons QUE JE VEUX M'ABSTENIR DE DIRE.

Sous le directoire, sa politique du jour opérait les mêmes déplacemens, et ce mouvement de bascule, qui s'est répété plusieurs fois, a eu le même effet de faire pulluler les prétendans à toutes les places vacantes.

Sous le consulat et l'empire, l'AMALGAME des divers partis permit à Buonaparte de donner de la fixité aux emplois, ce qui ne fut pas une amélioration de peu d'importance; mais cette amélioration n'eût pas suffi, sans les causes que j'ai indiquées de la neutralisation des effets que devait avoir cet AMALGAME.

Le Roi a continué, toutefois avec beaucoup plus de réserve, ce même système d'AMALGAME;

il le fallait, sans doute, puisqu'ainsi l'a voulu sa sagesse; mais il ne méconnaîtra pas la nécessité d'acquérir, le plutôt possible, l'avantage de l'homogénéité de l'administration; il y travaillera, il l'obtiendra enfin, et c'est ainsi que, par degrés, la machine administrative se trouvera en harmonie avec l'organisation politique.

Alors, mais seulement alors, tout marchera du même pas, sans secousses, sans frottemens, sans résistance; on ne rencontrera plus, dans les bureaux, de ces gens importans qui, accoutumés à signer, à côté de leur quittance d'appointemens, leur vote pour le consulat, pour l'empire, pour une constitution, etc., etc., se sont regardés, chaque fois, comme les créateurs de leurs maîtres, et qui, aujourd'hui, considérant, du fond de leur fauteuil à bras, leurs places comme un domaine, vous disent tranquillement qu'ils sont indifférens au choix d'un chef quelconque de l'état, qu'ils servent la chose et non l'homme, et que, pour eux, Buonaparte ou Louis XVIII c'est tout un (5).

On conviendra qu'un tel langage, qui dit tout autre chose à un bon entendeur, n'annonce pas un zèle bien ardent, un dévouement sur lequel on puisse faire fonds, et qu'il n'est pas peu nécessaire d'amener les choses au point qu'il ne soit plus permis aux *factieux* de croire,

comme ils ont encore l'air ou l'imbécillité de le faire, que la révolution n'est pas tout à fait terminée.

CHAPITRE IX.

Opinion singulière, et qui semblera scandaleuse à bien des gens, d'un officier général de l'armée espagnole dans Toulon, en 1793.

J'ÉTAIS dans Toulon, assiégé par les troupes de la Convention, en 1793, et où, par parenthèse, le nom de Buonaparte n'a pas été prononcé une seule fois (*), si ce n'est après l'évacuation du 18 décembre, comme ayant assisté, à cheval, au massacre de 800 Toulonnais qui n'avaient pu s'enfuir, et qui furent mitraillés de sang-froid sur la place d'armes.

J'y avais formé une liaison très-intime avec le major-général de l'artillerie espagnole, M. de Maturana, officier du premier mérite et d'un

(*) *Voyez* mes *Essais historiques, critiques et apologétiques sur la situation de la France au* 14 *juillet* 1804, ouvrage dont il ne reste plus un seul exemplaire, quoique la police de ce temps-là en ait empêché la publication, par cela seul que j'y dépouillais Buonaparte de sa prétendue gloire acquise sous les murs de Toulon.

esprit philosophique bien élevé au-dessus des préjugés de sa nation.

Cet officier, observateur exact et sage, avait prévu l'issue du siége que nous soutenions, et c'était, entre nous, un sujet de discussion très-fréquent, car je ne pouvais concevoir la possibilité du dénouement du 18 décembre.

Il avait observé le mouvement des passions réactionnaires dont cette ville fut le théâtre durant ce siége mémorable; il ne trouvait pas que la France eût assez souffert pour être guérie de sa fièvre révolutionnaire, et il lui échappa un jour cette sentence qui me frappa, et qui, depuis vingt-deux ans, n'est pas sortie de ma pensée :

« Votre révolution sera finie lorsque le Roi
« de France aura fait brûler votre guillotine et
« rétabli la potence. »

La potence! m'écriai-je! y pensez-vous? qu'a de commun avec la fin de nos troubles le genre de mort qu'on adoptera pour les scélérats? Oubliez-vous que c'est au nom de la philosophie qu'on a érigé cette guillotine dont l'action est si prompte, ce qui dépouille la mort de son acreté matérielle?

— La philosophie de vos révolutionnaires! c'est quelque chose d'imposant! Eh! ne voyez-vous pas qu'ils n'ont eu recours à cette machine

si expéditive que pour faire plus de besogne, sachant bien qu'ils n'en manqueraient pas, et peut-être aussi pour se donner le plaisir de voir le sang, ce que ne leur procurait pas la potence?

— Il y a eu de très-beaux discours à la convention en faveur de cet instrument, et M. Guillotin, son inventeur...

— Son inventeur! dites donc son *proposeur*. Il y a des siècles qu'il était en usage dans quelques états d'Italie, par exemple à Modène, et c'est, je crois, un héritage du bon temps de la rose rouge et de la rose blanche, qui remua ce pays-là à peu-près comme votre cocarde tricolore et votre cocarde blanche ont remué et remueront encore votre pays.

— Passe pour cela! Qu'importe que M. Guillotin ait mérité un brevet d'invention ou un brevet d'importation? il n'en a pas moins été proclamé, pour sa proposition, le bienfaiteur de l'humanité.

— Vous autres, Français, vous n'êtes pas avares de ces proclamations-là; voilà pourquoi vous avez déjà, depuis quatre ans, une si longue liste de grands hommes, de grands orateurs, de grands politiques. Mais votre bienfaiteur de l'humanité, qu'on m'a dit au reste un bon homme, quoique conventionnel, doit bien savoir à quoi s'en tenir, et je suis bien certain qu'il s'est

trouvé un peu pénaud de voir son nom collé à sa machine, et que si jamais on la brûle, il n'en sera pas fâché du tout.

— Cela ne veut rien dire. Mais comment voulez-vous que le Roi, lorsqu'il aura repris sa place, aille s'occuper de cela ?

— C'est une chose toute simple ; il déclarera que le décret d'un tel jour n'existe plus. Il le fera par humanité ; pour renforcer le frein qui doit en imposer aux scélérats, aux malfaiteurs ; pour retremper sa nation que votre révolution aura entièrement démoralisée.

— Remuer de telles matières ! M. le major-général, vous ne connaissez pas la délicatesse de notre nation, à quel degré elle a le tact des convenances. Le cri du dégoût, de l'horreur, à ce nom de potence, serait universel dans les sallons comme dans les halles.

— Je conçois, selon le temps où cela aura lieu, que, dans les sallons même, ce cri serait encore plus prononcé, si ce même tact des convenances, dont vous me parlez, n'était là pour le comprimer. Mais soyez sûr que ce changement, que je crois nécessaire, et sur lequel vous pouvez compter, aura pour lui tous les honnêtes gens, et n'arrachera des cris de dégoût, des cris d'horreur, comme vous dites, qu'à ceux qui auront devers eux quelque raison de craindre la

potence ; encore les plus fins, et il y en a beaucoup parmi ces gens-là, auront-ils le bon esprit de s'en taire, et, pour ne pas se démasquer, se rangeront-ils tout de suite dans la foule des approbateurs.

— Je ne saurais vous passer cela ; car enfin, qui se trouve dans ce cas n'a pas moins à craindre la guillotine. Il n'y a donc rien à gagner pour lui dans la préférence donnée à l'un de ces deux instrumens.

— Alte-là, s'il vous plaît. Ne faites pas, comme vos fous de compatriotes, la guerre aux préjugés utiles. N'oubliez pas que les malfaiteurs, au défaut de la crainte de Dieu, furent tous élevés dans la crainte de la potence. Il y a, particulièrement chez vous, une profonde ignominie attachée à ce genre de mort, une honte qui rejaillit salutairement sur la famille d'un pendu, et que ne lui imprime pas, que ne pourra jamais lui imprimer la guillotine. Ce fatal instrument a trop été ennobli le 21 janvier, pour que les scélérats ne se fassent pas une toute autre idée d'une mort semblable à celle de Louis XVI, à celle de Marie-Antoinette, à celle de la bonne, de la tendre, de la vertueuse princesse Élisabeth, à celle des plus honnêtes gens de France, des plus respectables citoyens qui ont péri par milliers de la même manière. Ce n'est plus un

frein pour le crime : sans la crainte de la potence, la corruption ira toujours croissant.

La croix de Jésus-Christ (ici M. de Maturana, religieux sans fanatisme et sans superstition, se découvrit de sa main gauche, en faisant son signe de croix de la droite), la croix de Jésus-Christ, jadis instrument de supplice, est devenu un signe d'alliance et d'honneur, il en sera de même de votre guillotine, quand Louis XVI aura ses temples comme un saint martyr, ce qui ne peut manquer d'arriver lorsque votre révolution sera finie, c'est-à-dire lorsque le Roi de France *aura fait brûler votre guillotine* et *aura rétabli la potence.*

Depuis cet entretien, j'eus à revenir sur cette matière avec M. de Maturana. Naviguant avec lui sur le même vaisseau qui nous porta à Carthagène, pendant le loisir d'un voyage d'un mois, il ne se passa pas de jour sans que nous nous en soyons occupés, et voici à quelle occasion.

CHAPITRE X.

Trait historique remarquable.

Esprits frivoles, hommes sans préjugés, têtes philosophiques, daignez un moment descendre

des hauteurs de votre dédain, et écouter ce que j'ai vu, en France, dans Toulon, en 1793, à l'époque la plus active de l'exaltation révolutionnaire, net produit le plus clair, le plus palpable de votre siècle des lumières.

Sur quarante mille Français, témoins de ce que je vais rapporter, vingt mille au moins sont encore existans; sur vingt mille étrangers défenseurs de Toulon, qui finit par être VENDU à la convention (6), un grand nombre sans doute est encore en état de me lire, et il n'est pas qu'on ne pût trouver aujourd'hui, dans Paris même, plusieurs officiers ou soldats de l'armée anglaise qui ont vu de leurs yeux ce fait si étonnant, si extraordinaire, si digne des méditations du moraliste, du philosophe, et sur-tout de l'homme d'état.

C'est en leur présence que j'en fais le récit; et quoique le public soit accoutumé à ma véracité, qui ne fut, ne sera jamais en défaut, je ne suis pas fâché d'en faire la remarque pour attacher plus de confiance à mes paroles.

Toulon, dès le mois de juillet, avait ouvert ses portes à la coalition européenne, pour échapper au massacre de tous ses habitans, menacés, par Cartaut, d'y tout tuer, d'y tout brûler, d'y tout détruire.

Ce mouvement n'avait pu s'opérer sans que

les révolutionnaires, jusqu'alors tout puissans, eussent été comprimés par la levée en masse de toute la population, et jetés à leur tour dans les fers.

Dès que les premiers soins qu'exigeait la mise de la place en état de défense, eurent permis de s'occuper d'autres objets, on institua un tribunal populaire pour juger les assassins, les pillards qui, réunis en comités, ou membres des administrations municipales ou départementatales, avaient fait ruisseler le sang dans cette malheureuse ville.

Jusqu'alors cette révolution rétrograde n'avait apporté aucun changement dans l'organisation politique.

C'était au nom de la république qu'on avait traité avec les Espagnols, qu'un comité central des sections avait exigé et obtenu des Anglais une capitulation qu'on s'est bien gardé de produire à la convention, lorsqu'on lui proposa les décrets qui proscrivirent, en masse, une population de quarante mille ames.

Le drapeau tricolor flottait sur les vaisseaux, sur les forts, sur les remparts, sur tous les édifices publics; la cocarde tricolore était la seule admise.

Les lois républicaines, les décrets de la convention, antérieurs au 31 mai, étaient maintenus et exécutés.

On parlait bien d'une révolution plus complète, généralement, hautement désirée ; mais tout était resté en même état qu'avant le schisme politique qui fit rugir la convention.

Long-temps les arrestations continuèrent sous l'autorité des sections, sous la direction de son comité central, et sous les yeux des étrangers admis dans la place comme auxiliaires, mais avec un tel ordre, un tel esprit de justice, qu'il n'y eut pas un seul citoyen victime d'une passion individuelle ou même d'une simple erreur.

On n'a pas d'idée de cela à Paris, où tout s'oublie si vite qu'on y a même oublié la révolution. A Paris, on ne juge de tout que sur l'écorce ; qu'un brigand change de quartier, il peut passer, dans un cercle nouveau, pour le plus honnête homme du monde, ou du moins échapper aux recherches de sa personne ; un honnête homme, dans le même cas, sera suspect, selon les circonstances, et exposé à toutes sortes de vexations et d'humiliations.

En province, il en est autrement : tout le monde se connaît ; il n'y a pas de pareilles méprises à craindre ; aussi n'y trouve-t-on pas de tièdes, d'indifférens dans des circonstances telles que celle que je rappelle ; aussi n'y voit-on pas une certaine classe se claquemurer dans ses salons, et y attendre les évènemens pour savoir

quel ruban, quelle fleur orneront le bonnet de mesdames.

En d'autres termes, on est plus français dans les provinces qu'à Paris.

Le tribunal populaire, dès son installation, commença les procès d'environ quatre-vingt détenus qui, seuls, avaient suffi pour faire jusqu'alors régner la terreur sur une population de vingt mille ames, ayant la révolution en horreur.

Le plus grand nombre fut puni de mort, et, pour la tranquillité de conscience de ces ames si tendres, si pitoyables, qui appelleront cela une boucherie, une RÉACTION, une horreur, mais ne trouvèrent rien à dire aux passe-temps de Robespierre, de Marat et consors, en 1793, je veux bien leur donner un faible échantillon des peccadilles de ces pauvres gens.

L'un d'eux, qui n'était pas le plus coupable, dans une sainte insurrection contre les membres du département, accusés de modérantisme, avait, de ses mains homicides, pendu au réverbère un de ces maudits modérés; l'en avait descendu mort; l'avait éventré sur-le-champ; lui avait arraché des lambeaux de chair palpitante; avait fait griller ces lambeaux au milieu de la place, et s'en était nourri, forçant, en chantant *çà ira*, ses complices et même de malheu-

reux passans à partager, sous peine de mort, son horrible repas.

Il est utile de rappeler ces choses-là ; on les a trop oubliées en France ; on n'y prend pas assez garde aujourd'hui à ce qu'étaient alors les *modérés* de nos temps actuels.

Sans doute il ne faut pas que les satisfactions dues à la société partent d'une autre main que de la main de la justice ; mais il faut moins encore que le nombre des coupables soit allégué comme un motif de retenir son bras vengeur. Toute pitié pour ces coupables ne serait qu'une cruauté, eu égard à ses conséquences.

Je reprends mon récit.

Pas un de ceux que le tribunal populaire envoya à la guillotine ne voulut accepter les consolations de la religion, qui leur furent offertes à leurs derniers momens. Tous, faisant parade de philosophie, de mépris pour les préjugés du vulgaire, affichant la stoïcité, la fierté de Brutus, leur patron déclaré, marchèrent à la mort avec arrogance, avec cynisme.

Insultant dans leur marche aux meilleurs citoyens, en les désignant par leur nom ; leur annonçant que leurs vengeurs ne tarderaient pas à punir une ville rebelle ; promenant d'un œil menaçant, mais dédaigneux, leurs regards effrontés sur la foule qu'avait attirée leur sup-

plice; on les vit, pendant près d'un mois que dura ce régime, monter tous, sans exception, sur l'échafaud en chantant leurs hymnes féroces, s'allonger sur la planche fatale en criant vive la république ! et leur tête criait encore vive la république ! quand le fatal couteau la condamnait à l'éternel silence.

Moralistes, expliquez-moi ce fanatisme ; sondez la profondeur de ces cœurs scélérats; montaigne a dit de leurs pareils du XVI[e] siècle : *Je les admire quasi autant que je les déteste ;* qu'eût-il dit de ceux de ce siècle si vain de ses lumières, de ses progrès dans l'art de la civilisation !

Bientôt la scène change.

Le mouvement rétrogade des Toulonnais s'étant accru de jour en jour, et nul obstacle n'en arrêtant le cours, n'en détournant la direction, ce régime républicain, ces formes républicaines, ces couleurs d'une faction horrible, qualifiées de COULEURS NATIONALES, ne peuvent plus leur convenir.

D'accord avec les généraux des armées alliées, un jour est pris pour, à midi sonnant, substituer le régime royal au régime révolutionnaire. Ce jour tant désiré arrive, et dès que le soleil a parcouru la moitié de sa course, quarante mille citoyens, citadins ou réfugiés, dans

l'ivresse de la joie la plus pure, les larmes du bonheur dans les yeux, se pressant, s'embrassant même sans se connaître, mais se disant l'un à l'autre, quel moment! quel heureux moment! Arrachent de leurs fronts la cocarde des cannibales, la foulent à leurs pieds, arborent celle des Français au cri infatigable de *vive le Roi! vive Monsieur! vive le Régent de France!* et tombent à genoux, en remerciant la Providence, à la vue du noble drapeau blanc qui, dans les deux ports, dans la rade, sur tous les édifices, aux fenêtres des habitations où sont demeurés quelques vieillards qui n'ont pu se mêler à la foule qui remplit les places et le quai, flotte à leurs regards, consolés du passé par le bonheur ineffable du présent, et les riantes espérances de l'avenir!

Parisiens! vous vantez vos jours d'allégresse, vous êtes fiers de l'accueil que reçut de vous votre Roi à chacune des deux époques où vous avez retrouvé cet objet de vos vœux; vous comparez avec orgueil, avec mépris, cette pure et touchante manifestation d'une idolâtrie universelle, aux cris mercenaires d'une foule déguenillée qui, naguère, avait salué le roi des factieux. Ah! enviez le sort des Toulonnais à l'époque que je rappelle, jamais Paris, où rien ne rapproche, ne confond,

n'identifie l'un avec l'autre les élémens de sa population, n'atteindra, ne saurait atteindre à cette expansibilité, à cette fusion de toutes les ames, en un seul sentiment de bonheur qui caractérisa la proclamation de Louis XVII et du régent de France dans Toulon..... et cependant Toulon ne possédait dans ses murs réhabilités aucun des deux objets de son idolâtrie !

Dès ce moment, aux sections, au comité central, aux administrations de district et de département, au tribunal populaire enfin, succédèrent des autorités royales sur le type de celles que la révolution avait anéanties.

Un tribunal royal, procédant dans nos anciennes formes et d'après les anciennes ordonnances de nos Rois, continua le procès de ceux des détenus dont le tribunal populaire n'avait pas eu le temps de s'occuper.

La moitié, à peu près, avait péri sous la guillotine; l'autre moitié fut successivement condamnée à la potence.

Depuis lors, pas un seul de ces malheureux ne refusa de se réconcilier avec l'Être des êtres; tous, sans exception, tous acceptèrent les consolations de la religion; tous, suivis de leur confesseur et attentifs à ses exhortations, firent humblement amende honorable à la

porte de la cathédrale, la torche en main, nus pieds et en chemise; tous demandèrent hautement pardon à Dieu, au Roi et à la justice; la demandèrent à ce peuple qu'ils avaient si cruellement opprimé. Quelques-uns, suivant l'ancien usage de plusieurs de leurs devanciers, avant le règne de la guillotine, firent aux pères et aux mères, témoins de leur supplice, de touchantes exhortations sur le danger de négliger l'éducation de leurs enfans; mais tous arrivèrent à la potence, baisant sans cesse le crucifix que l'homme de Dieu appliquait sur leurs lèvres repentantes; tous, montés sur l'échelle fatale, redemandèrent à le baiser et avançaient leur tête pour le baiser encore au moment où l'exécuteur de la haute justice les lança dans l'éternité (*).

Philosophes, méditez ce chapitre; hommes d'état, jugez si la sentence du major-général de l'artillerie espagnole n'était qu'un paradoxe; esprits légers, subtils critiques qui

(*) Un des libraires auxquels j'ai voulu vendre mon manuscrit, dont il a fallu lui faire la lecture, voulait, qu'au lieu de *les lança dans l'éternité*, je misse les lança dans le *néant*. Il ignore que cette belle expression, qui l'a choqué, n'est pas de moi; je l'ai empruntée des Anglais, qui ne croient pas que le néant soit au-delà du lit de mort d'un moribond ou de la potence d'un pendu.

voudrez me blâmer d'avoir osé traiter ce triste et dégoûtant sujet, dites si je l'ai fait sans nécessité, si je n'ai pas su l'ennoblir autant qu'il en est susceptible; et vous, incorrigibles nourrissons de la révolution, factieux de toutes les classes, dites-moi si vous trouvez que je vous ai laissé le droit d'accuser ou de méconnaître mes bonnes intentions?

CHAPITRE XI.

Du Danger d'un trop profond oubli de la Révolution.

Ce n'est pas sans dessein que j'en ai, jusqu'ici, esquissé quelques traits.

Tant de gens l'ont perdue de vue; tant de gens craignent de voir troubler leur digestion à la moindre émotion que manifeste un cœur honnête à la vue d'un de nos anciens factieux affichant sa cynique incorrigibilité; tant de gens nous ramèneraient sous le joug de ces misérables, si on les laissait dire, si on épousait leur indifférence, ou perfide ou stupide, pour un œillet rouge; tant de gens, enfin, ne s'offusquaient pas du persifflage des *meneurs du bon temps*, répondant ironiquement à ceux

qui trouvaient leurs formes trop acerbes, *qu'ils feraient faire exprès pour eux une révolution à l'eau de rose*, mais ne peuvent supporter que quelques ames vives, généreuses, mettent un peu de chaleur dans l'expression de leur indignation contre les continuateurs des forcenés de 1793, que pour leur rendre ou leur donner un peu plus de cœur, il faut bien réveiller leur mémoire assoupie et les remettre ainsi en état de faire une petite comparaison de l'ACTION qu'ils veulent bien perdre de vue, et du mouvement réparateur, mais trop tardif, que la déplorable fin du maréchal Brune leur donnera la tentation d'appeler une RÉACTION.

Jusqu'à ce que je me retrouve au même point de sécurité où j'étais en 1789;

Jusqu'à ce que je me sente aussi libre que je l'étais à cette époque;

Jusqu'à ce que je ne voie plus autour de moi de traces de cette terrible éruption d'un volcan dont la lave, à peine refroidie, dessèche encore au loin tous les principes de végétation, tous les germes de vie du corps politique;

Jusqu'à ce que je ne me voie plus exposé à rencontrer à chaque pas de ces hommes sans patrie, toujours prêts à déserter leurs ate-

liers pour se mettre à la solde d'une faction et s'arrogeant le droit de me forcer à voir des mêmes yeux que ceux qui les achètent, ce qui convient à mon pays, dont ils menacent infatigablement le repos;

Jusqu'à ce que, dans la classe moyenne, je ne trouve plus de ces pères imprudens qui, devant leurs enfans, se donnent l'air de se croire plus sages que le Gouvernement, plus habiles que lui, et se permettent, en conséquence, de blâmer telle ou telle mesure dont ils ne voient pas le but, et dont, ignorans qu'ils sont, heureusement, de leurs causes déterminantes, ils raisonnent à faire pitié;

Jusqu'à ce que je ne voie plus leurs enfans, dont une éducation perfide a gâté le cœur et l'esprit, encore imberbes, sans nulle expérience, sans aucune connaissance des choses, compter pour rien les opinions des hommes réfléchis, et, fidèles disciples des professeurs semi-militaires qui ont farci leur pauvre tête de tous les lieux communs dont se compose le catéchisme de la révolution, m'assourdir des fausses notions qu'ils ont reçues dans leurs lycées sur la légitimité du pouvoir, qu'on leur apprit à ne reconnaître que dans Buonaparte;

Jusqu'à ce que, dans la sphère plus élevée, je ne cherche plus vainement un salon où n'ait

pas pénétré cette manie de ne pas mettre en contre-poids l'avantage immense, le bonheur trop peu mérité de voir le trône des Bourbons replacé sur sa base, avec ce qu'il nous en a coûté, ce qu'il nous en coûte en ce moment même, ce qu'il peut nous en coûter encore pour l'avoir obtenu;

Jusqu'à ce que je voie, dans tous les rangs, un sentiment prononcé d'équité, de résignation à des souffrances inévitables, d'horreur pour leur cause première (7), de confiance dans le Roi le plus sage, pour en obtenir une diminution graduelle jusques à cessation totale;

Jusqu'à ce que des impatiens, des ingrats cessent de vouloir l'impossible et se rappellent de quel état de restauration progressive l'usurpateur et ses adhérens ont, il y a peu de mois, interrompu le cours;

Jusqu'à ce qu'enfin tous les cœurs redevenus Français, tous les visages reprenant une physionomie française, tous les esprits s'étant bien pénétrés de la nécessité de seconder les intentions paternelles d'un bon Roi, nul ne puisse élever une voix factieuse sans être couvert à l'instant de la boue du mépris;

Je dirai qu'il y a encore en fermentation des germes de révolution; et, pour en inspirer

une horreur salutaire, je formerai le vœu que des écrivains d'un talent plus robuste, plus exercé que mon faible talent, remettent sans cesse sous nos yeux, pour corriger notre imprudence, le tableau de nos anciens malheurs, de notre déplorable révolution.

Elle a tant de faces hideuses que, de quelque côté qu'on la prenne, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, avec un peu de ce zèle civique dont je me sens doué, il sera toujours facile d'en faire une peinture repoussante.

A Sparte, on exposait les ilotes ivres aux regards des citoyens, pour inspirer à ceux-ci une juste horreur de l'ivrognerie.

Que nos révolutionnaires, que nos factieux de toutes les couleurs soient nos ilotes; exposons aux regards du peuple, non pas leurs portraits, car nous devons, à leur égard, pour le passé du moins, respecter la clémence du Roi, mais leurs horribles faits et gestes.

Ils finiront par en rougir; ils finiront par nous savoir gré de leur épargner l'innocente représaille de les personnaliser, de les montrer aux regards des passans dans leur hideuse nudité, et peut-être par ne plus s'isoler du bonheur général, dont eux seuls, jusqu'ici, ont retardé l'accomplissement.

Je sais bien qu'il en est qui ne cèderont pas

le terrain à ce prix ; ils nous immoleront les horreurs révolutionnaires, mais se retrancheront dans le bien qui, selon eux, a germé au milieu du déluge de tant de maux, de tant de crimes ; et ne voulant pas qu'on les accole aux auteurs de ces maux, de ces crimes, ils prétendront n'être que de très-honnêtes partisans des IDÉES LIBÉRALES qui ont échappé à ce naufrage immense où se sont englouties nos anciennes institutions.

Absolvons-les s'ils sont de bonne foi ; s'ils ne le sont pas, laissons-leur le masque dont ils se couvrent. Mais donnons un chapitre à ces IDÉES LIBÉRALES dont ils font tant de bruit.

CHAPITRE XII.

Des Idées libérales.

JE me trompe sans doute, mais je ne saurais cacher ce que j'éprouve : je regrette que notre chancellerie ait adopté ce barbarisme inintelligible, et, puisqu'elle a renoncé au vieux langage de nos chartes, je suis faché (*) qu'elle

(*) Montaigne aurait dit : *Il me fâche.* Je le disais aussi en soulignant cette expression énergique de mon maître. Le libraire, dont j'ai parlé plus haut, a voulu que je dise : *Je suis fâché.*

ne se soit pas piquée de nous parler français.

Ce qu'on croit faire entendre par cette dénomination, qui, toutes les fois que j'ai cherché à la comprendre, ne m'a jamais paru qu'un absurde galimathias, est si vague, si indéterminé, que je défie les plus subtils, les plus doctes d'entre les dévôts à la LIBÉRALITÉ DES IDÉES, de l'exprimer en des termes dispensant de tout commentaire, dont le sens ne soit pas tout aussi obscur, et dont la raison d'un homme, qui ne se paie pas d'un vain son, puisse se contenter.

Voici ce qu'il m'en semble :

Puisque ce qu'on veut dire, par ces deux mots, qui n'expriment rien, se réduit à dix ou douze propositions plus ou moins vraies, plus ou moins bonnes, plus ou moins sensées, plus ou moins dignes de l'importance qu'on y attache ; et puisque le Roi a cru de sa sagesse de nous en faire la concession (sauf épreuve, sans doute, car, sans cette condition, je me garderais bien de mettre en cela de prix à autre chose qu'aux bonnes intentions de cet excellent prince), j'aurais proposé, si j'eusse été à portée de le faire, de donner aux Français la chose, et j'aurais conseillé de supprimer le mot.

Mais le bon peuple s'était infatué de ce mot;

vous l'entendez de tous côtés qui vous parle des IDÉES LIBÉRALES, qui vous dit qu'il tient aux IDÉES LIBÉRALES, qu'il lui faut des IDÉES LIBÉRALES; partout où vous entendez des discoureurs sur la politique, vous les voyez s'épanouir à ce son dépourvu de sens, pour qui n'en a pas déjà le secret; chacun se fait honneur d'avoir aussi ses IDÉES LIBÉRALES : il a bien fallu se plier au langage reçu, et je conçois pour quoi, malgré la répugnance que j'aurais eue à admettre de telles expressions, dans les bureaux du chancelier de France, on aura cru devoir n'y pas regarder de si près que je l'aurais fait.

Ce pauvre peuple, comme il se laisse berner en tout temps par les charlatans qui en veulent à son repos!

N'était-ce pas avec le même aveuglement, la même passion, le même acharnement que, presque de nos jours, on se débattait, comme aujourd'hui, pour la BULLE UNIGENITUS?

Serait-il donc vrai qu'il faut toujours aux hommes quelque chose qui exerce leur turbulence?

Que d'imbécilles se seraient fait hâcher pour la bulle, qui y entendaient mieux que nos imbécilles du temps présent n'entendent ce que c'est que ces IDÉES LIBÉRALES, pour lesquelles

aussi on pourrait les hâcher, qu'ils n'en démordraient pas.

Le temps seul nous fera raison de cette extravagance : il usera ces diables d'IDÉES LIBÉRALES, comme il a usé cette diable de BULLE UNIGENITUS; et, plutôt qu'on ne croit, peut-être, le bon sens revenu en France, on vous rira au nez d'un homme qui viendra sérieusement vous dire qu'il est, pour son compte, encore entiché de cette *fadaise*.

Qu'on ne m'accuse point de prêcher le despotisme pur, l'esclavage ou l'avilissement des peuples, on aurait tort assurément.

Je vais plus loin : je ne crois pas qu'il y ait un homme, excepté à Bedlam ou à Charenton, qui puisse vous dire de sang-froid, que, par choix, il veut être esclave; qu'il veut ne pouvoir disposer de ses facultés physiques ou intellectuelles qu'au gré du caprice d'un despote absolu; qu'il veut ne pas être le maître de suivre tel ou tel rite religieux, mais laisser à une inquisition la direction de sa conscience; qu'il entend que le Gouvernement, sous lequel il vivra, soit affranchi de toute règle, de tout principe, de tout frein; qu'il lui déplairait fort de pouvoir prétendre à toutes les places auxquelles son talent pourrait lui permettre d'aspirer; qu'il lui plairait beaucoup, au con-

traire, de payer des impôts dont son voisin serait exempt.

Voilà à-peu-près tous les points sur lesquels il me semble qu'il n'y ait nulle contestation; et quand je vois des hommes qui me disent qu'ayant obtenu tout cela, ils sont contens; qu'il est fâcheux sans doute qu'il ait fallu une révolution pour l'obtenir, mais que, maintenant qu'elle est passée et que nous avons une constitution, il y a de quoi s'en consoler; je ne vois pas, je l'avoue, que le tout vaille ce qu'il nous coûte, et de plus, je prétends (je l'ai prouvé il y a vingt ans dans mes *Essais*) qu'à un ou deux articles près, nous le possédions déjà sous la monarchie antérieure à 1789, qui n'était pas, tant s'en faut, une monarchie sans constitution, comme on l'a prétendu, ou par ignorance ou par malveillance, et comme le bon peuple l'a cru, parce qu'il croit toujours ce qu'on lui dit, quand on s'adresse à ses passions, dont il a toujours bonne dose, au lieu de parler à sa raison, qui, rarement dans certains cas et pour certaines matières, n'est pas un être de raison.

Je n'ai pas fait entrer dans cette kyrielle des grands acquets dont s'applaudissent nos libéraux, quelques articles un peu plus graveleux, sur lesquels je ne saurais être tout-à-fait du même avis que ces messieurs.

Comme je suis de bonne foi, je ne les passerai pas sous silence, mais j'en ferai, pour eux ou avec eux, un petit examen à part.

La chose en vaut la peine.

Si j'ai raison contre eux, il faut bien que je le leur prouve.

S'ils ont raison contre moi, il faut bien que je me débarrasse de mes erreurs.

C'est ce que je veux essayer d'éclaircir.

Avant tout, examinons ce qu'a voulu la classe prolétaire, qui seule a fait la force de nos factieux, dont la physionomie, j'entends celle des matadors, s'est un peu radoucie, dont les brusques manières se sont un peu polies depuis que la force des choses, la lassitude générale, dont eux-mêmes n'ont pas été exempts, les a contraints à se retrancher derrière les IDÉES LIBÉRALES, se donnant l'air de croire que le champ de bataille de la révolution leur est resté, parce qu'il peuvent nous dire, le pensant ou ne le pensant pas, qu'ils ne voulaient pas autre chose que ce qu'ils ont obtenu pour la nation.

J'occupais, avant l'attentat de Buonaparte, au mois de mars dernier, au-delà de 50 ouvriers, tous de la classe des travailleurs de terre.

Toujours au milieu d'eux, j'entendais leurs

débats, qui souvent se tournaient sur ces IDÉES LIBÉRALES, dont le nom leur est, je crois, encore inconnu ; mais ils s'occuppaient de la chose, et, dans les derniers temps sur-tout, lorsqu'ils eurent connaissance du débarquement de l'*empereur*, comme ils l'appelaient. L'instinct de quelques-uns d'entr'eux, heureusement en petit nombre, leur instinct ne les trompait pas.

Ils voyaient arriver la curée.

Ils sentaient les troubles venir, et souvent j'ai eu peine à me contenir en les voyant faire des vœux pour l'arrivée à Paris d'un homme pour lequel ils se disaient impatiens de quitter la pioche.

En effet, ils n'ont pas été des derniers à s'aller enrôler dans les fédérés.

L'un d'eux, en recevant sa paie de départ, me dit tranquillement, en présence de ses camarades, qu'il espérait bien que, de cette affaire-ci, on tuerait tous les royalistes. Si j'étais royaliste, tu me tuerais donc, lui dis-je, ayant l'air de prendre cela pour plaisanterie ? Oh! me répondit-il, je sais bien que vous êtes royaliste : je ne vous tuerai pas, parce que vous êtes mon maître ; mais si on en vient là, je ne vous réponds pas des autres. — Qu'est-ce que je leur ai fait à *ces autres ?* — Vous ne

ne voulez pas de l'empereur. — Pourquoi en veulent-ils eux ? qu'est-ce qu'il y gagnent ? — Pardienne, oui ! on n'aurait qu'à laisser faire le Roi, il aurait bientôt remis les droits féodaux et repris les biens nationaux ! — Ils auraient été bien attrappés, n'est-il pas vrai ? Sais-tu ce que c'est que les droits féodaux ? — Oh ! oui ; il faut payer des rentes. — Et cela te fait peur ? en paierais-tu beaucoup, toi, si on les rétablissait ? — C'est égal, je ne veux pas qu'on rétablisse les droits féodaux. — Tu as raison ; tu n'aurais, par malheur, qu'à faire fortune et acheter un petit champ, il te faudrait payer la rente. — C'est çà ; il me faudrait payer la rente. — Il est vrai que tu aurais acheté ton bien en conséquence, ainsi tu aurais encore tort de te plaindre ; mais, vous autres, vous n'entendez pas çà ; vous ne voulez pas payer de rentes, et vous avez raison, c'est plus simple ; je suis de ton avis : mais si on reprenait les biens nationaux, qu'est-ce que çà te ferait à toi ? en as-tu, des biens nationaux ? — Non pas, certes, je n'en ai pas. — C'est dommage, et c'est bien ta faute ; tu as bien 50 ans ? — Pourquoi çà, monsieur ? — Parce que je vois qu'il n'eût tenu qu'à toi, dans le bon temps, d'acheter une bonne ferme, que tu aurais payée avec une récolte ; et, à pré-

sent, je comprendrais pourquoi tu tiendrais à ce qu'on ne touchât pas aux biens nationaux; mais, sois bien tranquille, mon ami, le Roi ne pense pas plus à y toucher que toi; on vous a fait des contes, et vous êtes des fous d'y croire : tiens voilà ton argent, bon voyage; tâche de revenir bientôt.

Il partit et n'est pas revenu.

Voilà donc deux bras de moins pour vivifier l'industrie de la France.

Voilà une victime de plus des mensonges de nos factieux, qui ont égaré cette classe ignorante et lui ont inspiré des passions sans but, sans intérêt pour elle, uniquement par aversion du repos public.

Soyons de bonnefoi, quel plus grand intérêt avions-nous, nous autres gens de la classe mixte, à toutes ces belles choses, dont on prétend que nous ne jouissions pas avant 1789?

Quel est l'honnête marchand de la rue Saint-Denis, l'honnête artisan du faubourg Saint-Antoine, qui, n'ayant pas pris part à nos folies cruelles, mais étant, par son âge, en état d'en juger avec sa mémoire, n'ait pas mille et mille fois regretté la douce et véritable liberté dont il jouissait il y a vingt-cinq ou trente ans, comparée à celle dont il a joui depuis lors jusqu'à la chute de Buonaparte, et

même à celle qui lui reste pour toute indemnité de vingt-cinq ans de tortures ?

Ces bonnes gens s'inquiétaient bien, derrière leur comptoir ou assis à leur établi, si les messieurs de la police mettaient ou ne mettaient pas des manières polies, des FORMES PROTECTRICES, dans leurs expéditions contre les gens qui s'occupaient de ce qui ne les regardait pas! le bon sens leur disait qu'en tout pays il faut qu'un gouvernement ait le moyen de réprimer la turbulence des hommes dangereux : au lieu d'une bastille déserte, ou à peu près, il y en aurait eu, sous l'ancien régime, autant qu'on en a compté, toutes passablement peuplées, depuis le bienheureux, le LIBÉRAL régime des comités, du directoire, des consuls, des impériaux, qu'ils y eussent été éternellement indifférens.

Il est clair, par conséquent, ou il n'y a rien de clair au monde, que l'importance qu'on a voulu mettre à la *garantie de la liberté individuelle* (comme ces grands mots sont sonores!), n'est que le produit de la peur de certaines gens qui ne savent pas vivre paisibles comme un bon marchand de la vieille roche de la rue Saint-Denis, ou comme un brave et honnête artisan du bon temps du faubourg Saint-Antoine.

Allons en avant, peut-être trouverons-nous à faire épanouir de joie ces deux honnêtes gens, en passant en revue nos acquêts révolutionnaires.

La liberté de penser, par exemple!... n'ajoutons pas la liberté d'écrire : c'est un de ces points graveleux que je me suis réservé de traiter à part.

Je vois donc mon honnête marchand, mon honnête artisan bien lotis! ils penseront tout à leur aise, comme ils voudront.

Mais les voilà qui me répondent qu'ils en faisaient tout autant autrefois!

Par hasard, l'un est catholique et l'autre protestant, et ils se rappellent, qu'amis de longue main, ils allaient quelquefois se promener ensemble à la sortie, l'un du prêche et l'autre de la messe; aussi ils ne comprennent pas pourquoi on a tant crié contre l'intolérance de ce temps-là. Le protestant même secoue la tête, en signe de regret, et je le vois qui se fâcherait tout de bon, si ce n'était pas un homme doux et pacifique, de ce que la révolution est arrivée tout à point pour l'empêcher de ravoir un bien de religionnaire qui avait été confisqué sur son trisaïeul, et qu'il allait faire restituer en vertu d'une ordonnance de Louis XVI, rendue presque la veille de cette diable de ré-

volution qui a changé tout cela et qui a fait bien autre chose.

Passons : ces gens-là sont de marbre ; la GARANTIE DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE, LA LIBERTÉ DE PENSER ne leur font pas battre le cœur ; ils ont eu cela, disent-ils, toute leur vie, excepté, peut-être, depuis qu'on leur en a parlé comme de choses qui leur manquaient.

Mais, je les tiens : il faut qu'ils se confessent redevables à la révolution, sans laquelle la France n'eût pas eu de CONSTITUTION : parlons-leur donc de cette belle chose.

J'ai bien choisi leur fait ! le marchand se trouve Provençal, et se met à prouver que la CONSTITUTION de Provence en valait bien une autre ; elle remonte, dit-il, jusqu'au roi René ; et, selon lui, c'est quelque chose, car quand une CONSTITUTION dure comme cela, il faut qu'elle ait du vivace, du solide, du bon.

Son ami, l'honnête artisan, est au contraire originaire d'un pays jadis d'élection ; il écoute le marchand, qui lui explique la CONSTITUTION de Provence, et, quand il l'a bien entendue, il trouve, qu'à la gabelle près, qu'il était si aisé de remplacer par autre chose, et aux aides, qu'on pouvait mieux faire que de les supprimer d'un petit coin de la France pour

les mettre ensuite par-tout, son pays d'élection avait bien ses petits avantages; il en donne d'assez bonnes raisons mêlées à quelques autres, qui sont un peu faibles; mais il finit par dire que si, depuis vingt-cinq ans, nous avons eu trente CONSTITUTIONS ou supplément de CONSTITUTIONS, avant cela la France en avait à peu près autant; mais il y avait cette différence, c'est qu'elle les avait toutes à la fois, une par chaque province, tandis que les trente autres nous sont venues l'une après l'autre, la dernière arrivée effaçant toutes les précédentes, ce qui faisait qu'on ne savait jamais sur quel pied danser. Au reste, il soupçonne que cette mobilité, qui ne laisse pas que d'être fatigante, vient de ce qu'il n'y en a jamais qu'une aujourd'hui. Autrefois, dit-il, quand ça se démanchait d'un côté, ça tenait bon de l'autre; cela pouvait bien compenser les avantages de l'uniformité.

Au demeurant, mes deux personnages ne sont pas positivement fâchés que cette uniformité existe, mais ils croient que le gouvernement y a gagné plus que la nation, et que, quelque puissant qu'il fût, un roi de France n'aurait jamais osé ni pu faire cela de son seul bon plaisir, car la facilité d'action du gouvernement n'était pas dans l'esprit de nos insti-

tutions anciennes, toutes tendantes à la résistance et à l'opposition.....

Je crois que je me fâcherais contre mon artisan et mon marchand, qui ne veulent s'engouer de rien, pas même d'une CONSTITUTION! Est-ce donc assez pour chose si précieuse que de ne pas la rejeter positivement!..... Voyons ailleurs..... mais j'ai bien peur d'y perdre ma peine. Le marchand me paraît un penseur : je n'avais pas d'abord remarqué sa physionomie calme et méditative. Il a raison, je crois, cet homme, de me dire qu'il a joui toute sa vie de la liberté de penser..... Voyons toujours.

L'ÉGALITÉ DE DROITS de tous les citoyens, leur aptitude à tous les emplois, à toutes les places, voilà de quoi, je crois, châtouiller l'amour-propre de mes deux raisonneurs.....

Point du tout! ils ne s'enivrent pas de cette fumée; ils prétendent à toute force que nous avions cela autrefois, mais d'une manière moins embarrassante pour l'État et plus profitable pour l'industrie et le commerce.

Aujourd'hui on s'étouffe aux portes du chef d'un bureau de nominations; on ne le laisse pas respirer; on va le relancer chez lui, chez sa maîtresse, s'il en a; on se glisse par-tout où il va; la portière du ministère a beau céler son adresse, on le dépiste; on ne lui accorde

pas un instant de relâche ; enterré sous les pétitions qui affluent à son bureau, ses poches sont toujours farcies de notes explicatives qu'on lui fait remettre par M. un tel, par madame une telle, et dont il lui arrive trente éditions, qui ne servent quelquefois qu'à donner plus de prix au service que l'on va rendre à celui d'entre les prétendans qui sait seul à quoi s'en tenir et qui ne va pas faire foule.

Autrefois, peu de gens pensaient à courir la carrière des places : le plus grand nombre de ces places s'achetait à prix d'argent ; les autres, si ce n'est dans la haute sphère, où l'on se pousse aujourd'hui par les mêmes moyens qu'autrefois, les autres ne valaient pas la peine qu'un père de famille y destinât ses enfans : il fallait pour cela des circonstances particulières, des rapports qui ne sont pas fréquens.

Les places vénales, contre lesquelles on a tant crié, avaient plus de vogue ; mais elles n'attiraient pas la foule, parce que tout le monde ne pouvait pas savoir que M. un tel voulait vendre sa charge. On en était instruit dans son cercle ; un amateur se présentait, on s'arrangeait, et tout était fini : se faire agréer, prendre ses provisions, n'était plus qu'une affaire de forme et d'un peu d'argent.

Est-on bien sûr que cela valût moins ?

Il fallait déjà quelque fortune pour se procurer une place.

Il n'y a pas grand mal à cela.

Quand on l'avait, comme elle était une propriété, on la destinait à un fils, qu'on élevait en conséquence.

A cela encore moins de mal.

Mais en la gardant long-temps dans la même famille, n'ôtait-on pas aux autres familles le droit d'y prétendre à leur tour?

Sans doute. Si je ne vends pas ma maison, elle ne sera pas la maison d'un autre, ce qui n'empêche pas que nous ne soyons tous ÉGAUX EN DROITS pour avoir des maisons.

Remarquez toutefois de quelle émulation toutes les familles étaient animées pour acquérir, par l'industrie, qui vivifie tout ce qu'elle touche, les moyens de prétendre à tout.

L'ÉGALITÉ DES DROITS, l'aptitude à toutes les places, existaient alors tout aussi bien qu'aujourd'hui, seulement alors elle avait l'argent pour ressort, aujourd'hui c'est l'intrigue qui est son seul mobile.

Au profit du mouvement industriel et commercial, chacun, d'abord, songeait à la fortune et recherchait l'argent pour gagner une place honorable; aujourd'hui on recherche la place pous gagner de l'argent.

Je ne sais pas lequel vaut mieux, je ne dis pas pour l'homme, pour l'individu, mais pour l'état.

On fait sonner bien haut la préférence due au talent dans la distribution des places. Cela n'est beau qu'en théorie; cela ressemble à ce touchant, ce noble patronage que devaient exercer les sénateurs dans leurs sénatoreries; c'est une phrase, et rien de plus.

Le talent attend toujours qu'on vienne le chercher, et rarement il n'attend pas en vain, parce qu'il ne sait pas intriguer, parce qu'il ne peut pas se ployer à l'humiliation, à la dégradation de l'intrigue, qui, seule, réussit toujours, et sur-tout l'intrigue sonore.

Remontons au principe de ce grand fracas.

Voyons les choses comme elles sont.

On ne pensa pas d'abord à généraliser, comme on l'a fait depuis, cet article de notre Crédo politique, cet article si séduisant pour la médiocrité orgueilleuse et présomptueuse: on n'eut en vue que les places militaires, que les épaulettes, qu'un ministre de la guerre venait de mettre en réserve pour la seule noblesse, à laquelle nos jeunes fils de riches négocians, dédaignant l'état de leur père, enviaient de n'avoir d'autre ressource, d'autre issue, d'autre privilége que d'aller se faire tuer, pour son

prince, à la tête d'une compagnie, d'un bataillon ou d'un régiment, ou de s'enterrer dans une garnison.

On ne pensa pas du tout, on ne pouvait penser à toutes les autres places, qui, naturellement, appartiennent à tous en virtualité.

On pensa aussi aux charges parlementaires, dont quelques compagnies s'étaient permis de repousser les roturiers par des réglemens intérieurs.

Ces parlemens eurent tort, sans doute ; mais qu'est-ce que cette peccadille à côté de tant d'autres torts qu'ils ont eus ? et d'ailleurs, la noblesse elle-même ne s'acquérait-elle pas avec de l'argent ? Manquait-il de charges ennoblissantes? Chacun pouvait donc y prétendre, et, par elles, prétendre ensuite à tout.

En y regardant bien, on trouverait peut-être que cet ensemble, né vraisemblablement par fortuité, par enchaînement, et qui n'est pas, que je sache, l'effet d'une combinaison préexistante, ne serait pas indigne de quelques regrets, comme épurateur des filières de l'administration.

Au fonds, je le demande, quel si grand intérêt peuvent avoir à tout cela notre marchand de la rue Saint-Denis, notre artisan du faubourg Saint-Antoine, tout anciens syndics

qu'ils étaient de leur communauté, ce que j'avais d'abord oublié de vous dire ?

Voici, enfin, un point sur lequel céderont messieurs les syndics. Pour le coup, je les tiens ; ils vont être forcés de nous passer l'ÉGALITÉ DE RÉPARTITION DES CHARGES PUBLIQUES.

Je ne me trompais pas ; ils la veulent tout comme nous ; voilà donc une IDÉE LIBÉRALE (9) que je suis parvenu à glisser dans leur tête...

Mais, qu'entends-je ?....

Ils prétendent que cette égalité de répartition, nous ne la possédons qu'en paroles ; que nous ne faisons que marcher à côté ; qu'enfin, elle n'existe pas pour nous, et que nous nous sommes battus les flancs, depuis vingt-cinq ans, pour une chimère !

Pour le coup, c'est trop fort ! C'est un entêtement inconcevable !

Il faut avoir à faire à un syndic du petit corps pour éprouver de ces choses-là !

Je les défie de me nier que ce que paye aujourd'hui la classe autrefois privilégiée, la classe qui serait la seule sujette, sans la révolution, ne le paie pas.

Mais je les vois venir : je connais déjà mon homme de la rue Saint-Denis ; je le sais par cœur ; heureusement, son objection n'est pas grand chose. Il va me dire que cette classe, jadis

seule sujette, n'a rien gagné à tout cela, et, n'oubliant pas de me tenir compte de la différence du prix du marc d'argent, aux deux époques, il voudra me prouver, par sa quittance de l'impôt foncier, qu'il paye à trois lieues de Paris, pour cette année 1815, sans me parler des contributions extraordinaires réclamées par les circonstances; il voudra me prouver, dis-je, en la comparant à sa quittance de 1788, qu'il paye trois fois plus aujourd'hui qu'il ne payait alors, et cependant il a à payer, de plus, sa patente, son timbre, son impôt mobilier, ses portes et fenêtres, etc., etc., et en outre à payer de sa personne dans la garde nationale, ce qui est le plus dur pour lui, et ce qu'il ne connaissait pas quand il avait vingt-cinq ans de moins (10).

Mais ma réponse est simple : les besoins de l'état doivent être remplis, et puisque la révolution a rendu cette machine, qu'on appelle *le gouvernement*, tellement dispendieuse, que, là où le roi de France pouvait pourvoir à tout avec un revenu de 450 millions au plus, Buonaparte n'y pouvait suffire avec 14 ou 1500 millions, et plus encore peut-être, il faut bien que les cottes contributives se soient élevées au niveau de ce nouvel état de choses ; toujours est-il vrai que, s'il existait une classe privilé-

giée, les besoins demeurant les mêmes, la classe sujette serait dans la nécessité de payer ce que la première ne payerait pas.

Rien de moins contestable, répond le syndic des marchands; aussi n'est-ce pas là ce que j'avais à dire. Vous m'avez mal saisi. Il était question de L'ÉGALE RÉPARTITION DES TAXES, et non pas de leur quotité, soit absolue, soit relative. Je vous ait dit que cette ÉGALITÉ n'existait pas, et c'est un fait constant.

— Ah! j'entends, vous êtes fâché que le cadastre ne soit pas complet? Vous avez raison; mais donnez-vous patience: on ne fait pas une opération comme celle-là en un an, en dix ans.

— Je ne voulais point vous parler du cadastre. Sans doute, je le voudrais fini; ce sera une bonne chose, pourvu qu'on ne tombe pas dans l'insouciance où l'on s'est endormi, à cet égard, en Angleterre. Vous savez bien qu'en Angleterre... ?

— Je sais. Passons, passons. Venons au fait et bornons-nous à raisonner sur le principe. N'est-il pas bon en soi? *Plus d'exemption dans les charges publiques, plus de privilèges. Chacun doit contribuer à former le revenu de l'état dans la proportion de son revenu net.* Qu'avez-vous à dire à cela?

— Une seule chose. C'est que voilà de belles paroles et que cela ne s'exécute pas. N'est-il pas vrai que si mon voisin, ayant comme moi une ferme de 3,000 fr. de rentes, est un père de famille chargé de cinq ou six enfans, il aura à peine de quoi vivre avec ce mince revenu; tandis que si je suis célibataire, si je suis seul pour dépenser mes mille écus, je serai, toute proportion gardée, quatre, cinq ou six fois plus riche que lui?

— J'en conviens. Qu'en voulez-vous dire?

—Qu'en exigeant de mon voisin le cinquième et au-delà, des 3,000 fr. qu'il tire de sa terre, vous écornez horriblement son nécessaire, tandis qu'en me demandant ce cinquième, vous êtes loin d'absorber mon simple superflu...

— Monsieur le syndic, n'allons pas plus loin, je vous prie : je ne sais plus où vous me méneriez, et je n'aime pas à marcher comme cela sans savoir où je vais. Permettez que je me recueille pour rêver à ce que j'ai à dire des IDÉES LIBÉRALES d'un ordre plus relevé ou plus bizarre, dont je me suis réservé de faire un examen particulier.

CHAPITRE XIII.

De la liberté de la presse.

Comme je ne sais pas encore où me mènera mon vaste sujet, qui, si je le voulais, me fournirait au moins vingt volumes, je ne puis prévoir jusqu'à quel point j'aurai abusé de cette liberté; je renvoie donc ce chapitre à la fin de mon ouvrage. Alors j'y regarderai de plus près, et mes idées seront plus nettes.

CHAPITRE XIV.

Du droit de pétition.

Il faut avoir éprouvé le besoin d'enfler, d'allonger cette pauvre liste des acquêts de la révolution, pour avoir pensé à une telle niaiserie.

Qui diable s'avisa jamais de contester à personne le droit de présenter une requête, un placet, un mémoire, une note, une pétition à celui de qui il désire obtenir quelque chose?

Il me semble que, de tout temps, il n'y eut

jamais à cela la plus petite difficulté, et il a fallu que nous soyions arrivés à une époque telle que la nôtre, pour qu'on osât me dire qu'on me qualifiait de quelque chose, en m'octroyant un pareil droit, tandis qu'en même temps, on voulait que je fisse viser ma PÉTITION par le maire de mon village, à défaut de quoi on ne s'en occuperait pas, comme s'il pouvait toujours me convenir d'initier mon maire dans mes affaires, ou si même il ne pouvait se faire que ma demande fût de nature à exiger qu'il n'en eût aucune connaissance!

Si, à côté de ce prétendu droit, était la possibilité de me donner la certitude qu'on s'occupera de ma requête, que j'en connaîtrai le résultat prochain ou éloigné, ou même sa mise au néant, parce qu'alors je n'y songerais plus, ce qui est un soulagement!

Mais cela est-il praticable? Un comité des pétitions aura-t-il, plus que les bureaux compétens pour chaque demande, le moyen d'empêcher que, sur 25 millions d'hommes, les têtes saines, qui ne sont pas le plus grand nombre, appréciant à sa juste valeur ce rouage de plus dans la machine politique, ne s'abstiennent de passer par ce cul de sac, et que la foule innombrable des rêveurs, des gobes mouches, des faiseurs de plans, ne l'inonde d'un déluge

d'extravagances, de pétitions bizarres, de plaintes ridicules, d'absurdités, enfin, de toutes les couleurs ?

La lecture, durant le cours entier d'une session de la chambre des députés, de quatre ou cinq pétitions au plus, qui seront renvoyées aux ministères qu'elles intéressent, ou qu'on prendra en considération, pour ne plus les considérer, sera l'unique fruit de cet échaffaudage ; et si l'on voulait aller au-delà, les affaires générales seraient, contre toute raison, contre toute décence, immolées aux affaires particulières, ce qui ne saurait être admis que dans une assemblée d'imbécilles ou de factieux.

Disons le mot.

Disons pourquoi nous voyons ce DROIT DE PÉTITION enfilé dans le chapelet des idées libérales, où il occupe presque la place d'un *pater*.

Il faut en savoir gré à ceux qui lui ont donné cette place.

Ils l'ont fait par prudence, en haine de ces pétitions collectives dictées par une poignée de factieux, à toute la populace d'un faubourg qui venait, pique en main, assiéger, envahir, gourmander l'autorité de ce bon temps.

Nos fabricans de lois furent plusieurs fois sous le couteau de ces levées en masse qui s'appuyaient du DROIT DE PÉTITION, pour leur

arracher des décrets au nom du peuple souverain.

La tête de Féraud, promenée sous les yeux de la convention assemblée, présentée à son président qui, ce jour-là, fut un romain, non pas de ceux qui virent ou qui firent les beaux jours de la république, mais de ceux qui, silencieusement enveloppés de leur toge pourprée, honorèrent son humiliation en attendant, sur leur chaise curule, les Gaulois et la mort; la tête de Féraud, dis-je, leur fit sentir les conséquences de ce renversement des bases du contrat social, d'après lequel le mouvement législatif s'opérerait en sens inverse, c'est-à-dire de bas en haut; et, pour se garantir de cette dangereuse déviation DES PRINCIPES (11), n'osant dire à ce peuple qu'ils lui ôtaient le droit de faire ainsi des pétitions, ils ont voulu se donner l'air de lui faire un don, et ils ont sagement, adroitement individualisé ce droit insignifiant qui, très-innocemment, s'est ainsi glissé dans la liste des IDÉES LIBÉRALES.

Après cette explication, je crois que j'aurais tort de pousser plus loin ce chapitre.

CHAPITRE XV.

De l'Indépendance des Tribunaux.

Il me semble que jamais, sous nos formes actuelles, cette INDÉPENDANCE ne sera ni si positive, ni si imposante, ni si active, ni si embarrassante pour l'autorité souveraine, que celle qui existait sous ce que, dès 1789, nos premiers boute-feux eurent la franchise d'appeler l'*ancien régime*, se croyant déjà assez forts pour ne pas craindre de nous montrer leur but.

Ce droit de remontrance, de refus d'enregistrement que s'étaient arrogés nos parlemens, en l'absence des états-généraux, dont ils se prétendaient les représentans légitimes, le succédanée nécessaire, étaient bien quelque chose de plus sérieux, de plus significatif que ce que nos réformateurs ont voulu dire ou faire en accollant l'INDÉPENDANCE DES TRIBUNAUX aux IDÉES LIBÉRALES qui doivent être la base élémentaire de notre CONSTITUTION politique.

Cette INDÉPENDANCE était implantée sur le premier des droits sociaux, sur le droit de propriété; droit sacré, tant que la société existe,

mais le plus odieux de tous dès qu'elle rétrograde vers l'état de nature, comme on l'a vu chez nous, grâces aux Marat, aux Babeuf et autres sectateurs impudens et farouches, non pas du bien public, mais du bien commun.

Qu'est-ce donc, à côté de cela, à côté de ces parlemens qui tenaient leur pouvoir, non plus du prince déchu, dépouillé par lui-même de sa plus noble et plus importante prérogative, mais du titre inamovible et héréditaire de chacun de leurs membres?

Nos juges à vie, qui cependant, jusqu'ici, ne sont pas tous morts sur le banc de Thémis, qui heureusement n'ont pas tous déposé volontairement l'hermine qui chargeait leur épaule, nos juges à vie, ne sont-ils pas à mille lieues de la consistance, de l'importance, de la considération, de la vénération dont jouissaient nos parlemens?

Ont-ils hérité de l'ombre même du droit que ceux-ci exerçaient de délibérer sur les lois avant de les enregistrer?

Ont-ils aucun point de contact avec l'autorité?

Une fois qu'elle les a institués, une fois qu'elle a rempli un vide passager que, de sa faux lente, mais sûre autant qu'inévitable, le temps opère parmi eux, s'occupe-t-elle de leur existence?

Elle borne ses soins à une surveillance insen-

sible et peu soucieuse, et les abandonne, pour ainsi dire, à eux-mêmes, sachant bien que leur action régulatrice ne peut pas dépasser le cercle des intérêts privés.

Qu'est-ce donc de si imposant, de si nécessaire, de si précieux, de si pénible à accorder que cette INDÉPENDANCE DES TRIBUNAUX, qu'on fait sonner si haut à nos oreilles hébétées?

Quel intérêt le gouvernement aurait-il à ne pas laisser les tribunaux tranquilles, à les gêner le moins du monde dans l'exercice de leurs vénérables fonctions?

Quel intérêt!... je commence à le découvrir...Mais c'est encore-là une prévoyance de FACTIEUX : je développerai cela. C'est singulier comme ces innocentes IDÉES LIBÉRALES nous découvrent presque toujours, en les creusant bien, le bout d'oreille de leurs inventeurs!...Mais ne nous détournons pas de notre route.

Que l'on eût, il y a vingt-cinq ans, prêché L'INDÉPENDANCE DES TRIBUNAUX, j'aurais compris, tout de suite, ce qu'on eût voulu dire. Ce n'eût été peut-être que le cri d'une faction, qu'on aurait eue à désigner sous le nom de *faction parlementiste*; mais ce cri eût signifié quelque chose, le but de la faction n'eût point été un objet idéal.

Si elle eût réussi à mettre ainsi nos rois en tutelle constituée, on en aurait accusé l'ingrati-

tude dont Louis XVI eut l'imprudence de récompenser le zèle des amis de la monarchie pure, qui s'étaient dévoués à son aïeul et à son chancelier Maupoue.

Si elle eût échoué, les tribunaux seraient restés dans cette nullité politique que leur a imprimée la révolution, mais ils eussent conservé l'INDÉPENDANCE judiciaire que personne jamais ne songea à leur contester, et dont il serait ridicule à nos grands réformateurs d'avoir fait un dogme digne de grossir la liste des IDÉES LIBÉRALES dignes de figurer dans une CONSTITUTION, si leur intérêt personnel, leur inquiétude de l'avenir, qu'ils pressentaient ne pouvoir toujours maîtriser à leur gré, ne leur eussent inspiré ce petit acte de prévoyance, qui cependant, pour eux, ne saurait aboutir à grand chose.

Ces esprits turbulens et dominateurs, accoutumés à inoculer leurs passions à tous les instrumens de leur tyrannie éphémère, n'ont eu en vue que les tribunaux criminels, dans le domaine desquels ils s'efforçaient en vain de se dissimuler qu'ils devaient finir par tomber eux-mêmes ou plus tôt ou plus tard.

Ne pouvant s'élever à la hauteur d'un Roi de France, d'un Bourbon, d'un digne descendant d'Henri IV, et concevoir quelle bonté,

quelle magnanime clémence signaleraient le retour de Louis XVIII au trône de ses pères, l'image de leur sort futur, dans la supposition de ce retour, contre lequel ils n'ont cessé de conspirer, obsédait leur pensée, étonnait leur audace, attisait leurs remords et remplissait leur ame de cette crainte vague, indéterminée, qui accompagne par-tout les scélérats, et comme, par l'invincible pouvoir d'une fatalité insurmontable, les fait marcher de crimes en crimes, de forfaits en forfaits.

Sous leur règne, dociles instrumens de leurs vengeances, les tribunaux sanctionnent toutes leurs fureurs et frappent toutes leurs victimes.

Ils ont cru qu'un Roi de France pourrait se ravaler jusquà recourir à de si vils moyens, et que la monarchie régénérée, se composant d'élémens aussi impurs que ceux qui constituaient leur mobile puissance, pourrait se réorganiser sur un système de corruption et de férocité, tel que celui sur lequel ils avaient appuyé leur domination. De là ce cri d'INDÉPENDANCE DES TRIBUNAUX, dont les esprits bornés se sont infatués, et qui n'est qu'un *non sens* redondant et sonore.

CHAPITRE XVI.

De l'Abolition des Confiscations.

COMPTONS les voix et nous aurons de quoi sourire, à la manière de Démocrite, en voyant de quelles bouches part ce cri de nouvelle fabrique, POINT DE CONFISCATIONS!

Il est en effet plaisant de voir quelle est la classe d'hommes qui, d'hier seulement, s'est avisée de mettre au jour cette idée véritablement LIBÉRALE, la seule peut-être qui puisse supporter une telle épithète, et de s'en faire un retranchement.

Qui jamais aurait pu s'attendre que nos LIBÉRAUX, qui ne se sont tirés de leur obscurité native que par la ferveur de leur zèle pour les confiscations, dans cet heureux temps où elles étaient la peine, non pas d'un délit, non pas d'un tort fait à la société par des méfaits qui en dérangeaient l'harmonie, mais de l'usage du premier droit de l'homme, du droit que chacun de nous a reçu en naissant, de choisir à son gré le pays dont les institutions, les lois, les mœurs, les ressources, la salubrité conviennent le mieux à ses goûts, à ses préjugés, à ses talens, à ses besoins, à sa constitution physique; qui jamais,

dis-je, aurait deviné que ces libéraux nous prêcheraient un jour cette doctrine accusatrice de leur vie entière ?

Quoi ! ces gens-là, en vertu de leurs lois contre l'émigration, lois qui nous convertirent tous en autant de serfs de la glèbe, ont couvert, pendant des années, toutes les propriétés de France de cet avare écriteau : *Propriété nationale à vendre !* Ils ont confisqué ces propriétés, sans aucun jugement préalable, sans autre titre que l'inscription du propriétaire sur des listes dressées à l'insçu même des inscrits, qu'ils disaient émigrés, et qui souvent expiaient, dans les cachots de la terreur, le crime général de ne pas s'être exposé à mille morts, plutôt que de laisser notre pauvre France tomber dans ce chaos d'horreurs !

Quoi ! ils ont, à l'envi, acquis ces propriétés, pour eux-mêmes, en les payant, souvent avec moins d'une seule récolte, quelquefois avec le seul produit d'une démolition, ce qui seul les a tirés de leur néant originaire !

Et c'est de leur bouche que sort cet hommage tardif rendu au droit de propriété !

Mais quelle folie à moi de m'en étonner !

Qui donc avait intérêt à détourner ainsi le bras vengeur d'un gouvernement appelé à réparer les longs désastres de la France ?

Qui, s'il fut exempt de reproches; qui, s'il conserva un cœur pur, des mains pures, pendant les saturnales de la révolution; qui, s'il ne s'est pas senti saisi de crainte à l'approche du retour d'un Roi qui a trop à punir pour que les FACTIEUX, en le jugeant d'après leur cœur, ne suspectent pas sa clémence; qui, enfin, les coupables de tous les crimes qui nous ont jetés dans un abîme de misère et de honte exceptés, a pu penser au besoin de dépouiller le fisc de ce DROIT DE CONFISCATION dont il a joui, sans contradiction, depuis l'origine de la monarchie, et qui fut, de tout temps, le juste complément du châtiment des crimes de félonie, de haute trahison, de conspiration contre la sûreté du prince ou de l'Etat?

A Dieu ne plaise que je tente de détourner le cours de la clémence et de la LIBÉRALITÉ du Roi!

Si, dans sa magnanimité, ce prince donne aux FACTIEUX ce gage de plus, de l'oubli dont il daigne couvrir la chaîne épouvantable de ceux de leurs crimes dont il ne fut pas le témoin, je respecterai sa sagesse profonde, qui peut-être encore une fois sera méconnue par d'incorrigibles ingrats, mais je me demanderai, pour l'honneur des principes, si l'abandon du droit de confiscation ne pouvait, sans

cesser d'être une grande LIBÉRALITÉ, s'arrêter aux crimes d'état d'un certain caractère.

Je conçois que cet adoucissement à la rigueur des lois pénales puisse, dans beaucoup de cas, satisfaire une tête philosophique ; mais dans quelques autres, dans le cas par exemple, du crime de concussion lié au crime de haute-trahison, sur quoi pourrait-on appuyer un système qui transporte à la famille du coupable le fruit de ses rapines ?

Il y a, ce me semble, quelque chose à revoir à cet égard : cette matière n'est pas encore assez digérée. Cependant on veut en faire, d'enthousiasme, UN PRINCIPE CONSTITUTIF !

En fait de lois, sur-tout de lois fondamentales, ne vaut-il pas mille fois mieux aller lentement que de s'exposer à la nécessité de rétrograder ?

Je ne m'appesantirai pas sur la réprobation que méritait la peine de CONFISCATION appliquée à nos émigrés ; je ne puis que renvoyer mes lecteurs à mes *Essais sur l'état de la France, au 1er mai* 1796, chapitre *des émigrés*. J'ai connu un assez grand nombre de nos révolutionnaires qui, eux-mêmes, m'ont avoué qu'ils n'y voyaient pas de réplique.

Malheureusement, l'Europe a gagné notre mal à cet égard. Depuis peu d'années, quel-

ques-uns de ses princes ont importé dans leurs états notre code sur l'émigration. Hélas ! le bien est lent à s'opérer ; une idée juste et saine sera des siècles à se faire admettre pour telle ; mais le mal au contraire se propage avec la rapidité électrique ; et voilà comment, même avec de bonnes intentions, on empirera, de secousse en secousse, de révolution en révolution, le sort de cette pauvre espèce humaine.

CHAPITRE XVII.

Des Ventes des Biens nationaux.

Que leurs possesseurs ont été imprudens d'affecter de craindre la vue des anciens propriétaires !

Ils l'ont fait, ou leurs amis l'ont fait par calcul ; ils l'ont fait en haine de l'avènement de Louis XVIII ; ils l'ont fait en dépit de leur propre conscience ; ils l'ont fait dans la seule vue de porter atteinte à la réputation dont ce prince jouit, d'être le plus honnête homme de l'Europe ; dans la seule espérance d'ébranler, dans l'esprit des faibles, la foi due à ses infaillibles promesses ; de retarder ainsi, d'entraver

le mouvement réparateur que sa haute sagesse, ses lumières, sa raison calme, solide, prévoyante, avaient imprimé à la France, et de créer, par-là, des chances pour ourdir, avec quelqu'apparence de succès, contre le Roi des honnêtes gens, une conspiration en faveur du roi des FACTIEUX.

Ils auraient dû sentir, qu'en ce genre, c'est par la crainte seule du danger qu'en effet, à la longue, le danger peut entrer dans le domaine des possibilités.

Certainement, puisque le Roi a dit que les VENTES DES BIENS NATIONAUX seraient maintenues, leurs acquéreurs peuvent dormir tranquilles. Les imprudences de quelques malheureux, mourant de faim peut-être à la porte de ceux qui les ont dépouillés, n'étaient pas faites pour troubler la sécurité de ceux-ci, garantie par de telles paroles.

Mais, à force d'afficher des craintes sans objet, maintenant sur-tout que leur conspiration, ou, si vous l'aimez mieux, maintenant que la conspiration, dont leur intérêt fut le prétexte le plus spécieux, a échoué, si ces acquéreurs eux-mêmes ne sentaient pas qu'ils ne sauraient trop se hâter de se réunir à tous les gens de bien, de seconder comme eux les efforts du meilleur, du plus sage des Rois, pour guérir

les plaies de la France; d'imposer silence à leurs faux ou dangereux amis, dont ils doivent désavouer hautement, s'ils sont sages, les plaintes ou les craintes perfides; il pourrait arriver qu'à force d'être étourdi de ces plaintes injustes, à force d'entendre parler des BIENS NATIONAUX, le peuple finît par y regarder de trop près, et qu'en dernière analyse il se formât une opinion publique, tellement prononcée, tellement forte et par sa consistance et par la solidité, par la justice de ses motifs, qu'il ne fût plus possible au Roi de résister au torrent de la RÉACTION qu'ils auraient provoquée eux-mêmes.

Je les en avertis.

Si jamais mal leur en arrive, ce que je ne crois pas, et s'ils ne changent pas de mœurs, de ton et de langage; s'ils ne se plongent pas promptement dans la masse des royalistes, c'est-à-dire de la nation, au lieu de s'obstiner à vouloir former une classe à part pour servir de point de ralliement à tous les malintentionnés, eux seuls auront à s'imputer le mal qui leur en adviendra.

Ils ne doivent pas se dissimuler qu'ils sont, depuis long-temps, la cause principale de la prolongation de nos malheurs. Nos guerres, si longues, si ruineuses, n'ont été soutenues que

dans leur seul intérêt. Sans les difficultés que semblait opposer à la possibilité de la paix intérieure la maintenue de la vente des biens nationaux et la rentrée de leurs propriétaires, réduits pour la plupart à la mendicité, déjà, depuis long-temps, la France aurait oublié ses souffrances entre les bras de son Roi légitime.

Et, sans aller si loin, sans remonter bien haut, sans raisonner sur des hypothèses, sur de simples probabilités, n'est-il pas évident que ce que l'invasion du royaume nous a coûté et nous coûtera, n'est que le produit net de la conspiration qui l'a occasionnée?

Est-il constable que cette conspiration n'a eu d'autre prétexte un peu plausible que la défense des droits, des intérêts des acquéreurs de BIENS NATIONAUX?

C'est donc pour eux seuls que la France souffre en ce moment des maux si grands, si difficilement réparables.

Dans cette position, la sagesse leur commande de se montrer bons Français dans toute l'acception du terme, telle que l'admettent les honnêtes gens, non telle que la défiguraient nos FACTIEUX de toutes les espèces. Leur intérêt bien entendu leur dit, et je les plains, s'il le leur dit en vain, qu'ils doivent aller

d'eux-mêmes au devant des sacrifices qu'exigeront de la nation entière les circonstances difficiles où le Roi se trouve placé : et puisque ces circonstances n'existeraient pas s'ils s'étaient d'abord, abjurant leurs erreurs ou leurs préjugés, ralliés à ce Roi, si digne de la confiance et de l'amour qu'il inspire à la nation entière, il ne leur reste aujourd'hui d'autre parti, pour se faire oublier, pour qu'ils ne soient plus désignés comme une classe à part, que de convertir tout ce qui les entoure à la seule religion politique hors de laquelle il n'y a plus pour nous de salut, et de prêcher cette conversion, non-seulement de bouche, mais d'exemple, c'est-à-dire en paroles et en actions.

En leur parlant ainsi, je ne dois pas leur paraître suspect ; moi-même je me trouve, par circonstance, acquéreur de BIENS NATIONAUX. Je le suis comme beaucoup d'autres, en toute pureté de conscience ; je n'y ai point fait ma fortune, n'étant que le cinquième possesseur de cette propriété, que j'ai payée sa vraie valeur ; et cependant, je n'en eus jamais nulle inquiétude ; aussi, lorsque le Roi a eu l'IDÉE LIBÉRALE de promettre qu'il ne serait porté aucune atteinte à ma propriété, rien n'a été ajouté à ma sécurité par cette LIBÉRALITÉ royale, pré-

dite il y a vingt ans dans mes *Essais sur la France, au* 1er *mai* 1796, quoique alors je n'y eusse nul intérêt.

Après les exhortations fraternelles que j'ai cru devoir faire à mes confrères, et après la révélation qui les suit, il doit me rester peu à dire sur cette matière ; je pourrais, je devrais peut-être terminer ici ce chapitre ; mais on a mis au nombre des IDÉES LIBÉRALES l'irrévocabilité des VENTES DES BIENS NATIONAUX, et cette IDÉE LIBÉRALE, on a voulu qu'elle fût partie intégrante de notre acte constitutif : je ne puis me dispenser de dire ce qu'il m'en semble.

On a vu plus haut que j'ai accordé à cet acte de LIBÉRALITÉ de la part du Roi, la qualification d'IDÉE LIBÉRALE. Mais je donne, par-là, à cette expression, la même acception que je lui ai donnée, dans le chapitre précédent, relativement à l'ABANDON DU DROIT DE CONFISCATION, et cette acception n'est pas celle de nos LIBÉRAUX, comme ils s'appellent.

Ce n'est pas ma faute. Eux comprendront parfaitement ce que je dis, qui est bien ce que je veux dire : pour moi, je suis encore à deviner comment on peut saisir le sens de leur barbarisme ; et, quoique j'en aie le secret, plus j'y regarde et plus j'y pense, plus ma raison s'obstine à n'y rien concevoir du tout.

Mais comme le plus important, dans tout ceci, n'est pas d'empêcher que la langue soit outragée, mais est uniquement d'éviter, s'il est possible, que des mesures de circonstance se glissent dans nos chartes, comme principes élémentaires d'une CONSTITUTION ; je laisse de côté cette guerre de mots, pour ne m'occuper que des choses.

La justice, l'humanité, mille autres considérations plaident en faveur des anciens propriétaires dépouillés violemment, au mépris de toute équité, contre les possesseurs actuels de leurs domaines.

La politique, la seule politique plaide en faveur de ces derniers.

Si je voulais, au nom de la raison, disputer pied à pied le terrain à la politique, j'ose me flatter que je le ferais avec avantage. Au nombre des acquéreurs, dont on voudrait que je m'effraie, j'opposerais le nombre des dépouillés, qui n'est pas moins embarrassant, quoique de beaucoup inférieur, parce que les esprits une fois calmés, ils auraient pour eux tout ce qui n'a nul intérêt à la chose. Au mécontentement qu'on craindrait d'exciter chez les premiers, j'opposerais celui qu'on laisse subsister chez les seconds, etc., etc.

Mais le Roi a parlé : les victimes de la poli-

tique qu'il a adoptée, sont accoutumées à respecter sa parole, toujours sacrée pour eux ; ils persévèreront ; le sacrifice devenu nécessaire de leurs prétentions, dont ceux-mêmes qui les redoutent, ne sauraient contester la légitimité, sera un gage de plus de ce dévouement dont ils ont donné tant de preuves à leur maître, et qui ne restera pas sans récompense, en dépit des clameurs de la sottise ou de la perfidie, qui voudraient que le Roi, ingrat envers ses amis éprouvés, les écartât de sa personne, de ses faveurs, de sa confiance, pour ne s'entourer que de ceux qui, depuis vingt-cinq ans, ou ont servi toutes les factions, ou en ont été les apôtres.

Cette politique du Roi a pour elle une autorité décisive, celle de tous les temps, de tous les peuples. Toujours les émigrés ont été immolés à la fin des révolutions.

Si nous remontons jusqu'aux Grecs, à l'époque de leur décadence, après que les troubles qui les agitèrent long-temps, à la suite de la guerre du Peloponèse et de la domination des trente tyrans, eurent préparé les descendans dégénérés des héros morts aux Thermopiles à subir le joug des Romains, nous trouverons toujours les émigrés sacrifiés par la politique.

Nabis, tyran de Sparte, avait vu sortir de sa ville les citoyens les plus recommandables

qui avaient en horreur sa tyrannie; il confisqua leurs biens, qu'il vendit ou donna à ses adhérens, auxquels il distribua les esclaves, et fit même épouser les femmes des proscrits.

Ceux-ci s'unirent aux Romains, qu'ils suivirent au siége de Sparte, et contribuèrent à forcer Nabis à se rendre par capitulation.

Une des clauses du traité, basée sur la considération du trouble que jeteraient dans Sparte les émigrés revendiquant leurs biens, leurs esclaves, leurs femmes, porta que ces émigrés en demeureraient bannis à perpétuité.

Les nôtres ne sont pas aussi malheureux; ils ont pu revoir leur patrie; que les auteurs de leur misère n'empoisonnent pas du moins cette unique consolation; qu'ils gardent leurs biens et leurs femmes, car quelques-uns sont dans ce cas, mais qu'ils ne leur disputent pas le cœur, les bontés, la confiance du père commun des Français.

Il ne me reste plus qu'à examiner si cet abandon de leurs prétentions, qui, dans ce sens, serait une IDÉE LIBÉRALE, et n'est, dans le sens opposé, qu'une idée cupide et inique, devrait entrer dans notre charte constitutive.

Je ne le pense pas.

Ce n'est là, je l'ai déja dit, qu'une mesure de circonstance; et, puisqu'une constitution

stipule pour les siècles, ou n'est pas digne de ce nom, rien de ce qui n'est pas l'avenir n'est de sa compétence. Il faut que, dans mille ans, si elle dure autant que la constitution du roi René ou les Capitulaires de Charlemagne, on puisse la relire sans y trouver autre chose que des principes pour tous les temps, sans y trouver des traces de nos fureurs ou de nos imprudences passées.

Nous allons, je l'espère, avoir bientôt une représentation nationale digne du Monarque éclairé dont elle est appelée à seconder les vues paternelles : je souhaite qu'elle ne dédaigne pas d'examiner si c'est là un faux ou un vrai aperçu. La constitution qu'elle nous donnera sera courte, si elle la réduit aux seuls principes élémentaires auxquels elle doit se borner.

CHAPITRE XVIII.

De la représentation nationale.

Nous devons, me dit-on, ce perfectionnement du contrat social aux IDÉES LIBÉRALES qu'a fait éclore la révolution.

Cessons un moment de vouer au ridicule qu'elles méritent, ces IDÉES prétentieuses.

Allons au fait.

La forme de représentation dont nous jouissons aujourd'hui, ne me répugne pas du tout. Au lieu de trois ordres qui constituaient nos états-généraux, nous n'en avons que deux, et cela doit être.

Autrefois le clergé faisait un ordre à part ; mais comme je ne puis rattacher son droit d'alors qu'à sa qualité du plus grand propriétaire de France, je conçois que, même alors, il eût pu exister des états-généraux avec deux ordres seulement, dans chacun desquels chaque membre du clergé, selon son rang dans la hiérarchie ecclésiastique, aurait été apte à siéger.

Mais comment a-t-on pu nous dire que nous n'avions pas de représentation nationale avant 1789?

Demandez à l'ancienne Bretagne, à l'ancien Languedoc, etc., ce qu'ils en pensent, et s'ils ne se tenaient pas fiers et de leurs privilèges, que Louis XVI, qu'on retrouve toujours sur la ligne du bien public, avait, par ses assemblées provinciales, cherché à rendre communs à l'universalité de ses sujets, et de la barrière que leurs états opposaient, chaque année, à l'accroissement arbitraire des charges qu'ils devaient supporter.

Je parlerais de nos états-généraux, bien autrement imposans que ces états provinciaux et

même que ces assemblées tumultuaires qui, sous tant de dénominations diverses, leur ont succédé, à notre grand dommage ; mais on me dirait que leur apparition était si rare, qu'ils n'arrivaient jamais que comme remède à des maux que leur convocation plus fréquente aurait pu prévenir, et qui étaient parvenus à un tel degré d'irritation, que la difficulté de leur guérison, lorsqu'ils étaient convoqués, les faisait, en les rebutant, se convertir en instrument de trouble.

La convocation annuelle de ce qui les remplace aujourd'hui, pourrait bien n'être pas du goût des vieilles têtes, pour lesquels le passé n'est pas égal à *zéro*, comme il l'est pour nos jeunes cervelles.

C'est, diront-ils peut-être, se jeter d'un excès à l'autre ; car, certainement, entre une représentation qu'on laissait tomber en désuétude, qu'on finissait par ne plus regarder que du même œil dont on regarde le médecin dont la présence, dans une maison, indique celle de la maladie, et entre une représentation annuellement convoquée, il y avait un milieu à saisir.

Il est certain qu'on ne fait pas des lois tous les jours, tous les mois, tous les ans ; malheur aux peuples qui en éprouveraient le besoin, et auquel des bases une fois posées et un gou-

vernement bien intentionné ne sauraient pas suffire !

Mais nos institutions ayant changé ou de forme, ou d'objet, ou de direction, il faut bien qu'elles se concordent l'une à l'autre. Que dirait-on d'un menuisier qui ferait des mortaises sans leur ajuster ses tenons, et des tenons sans se guider sur ses mortaises ?

C'est le cas où nous nous trouvons.

Nos idées fiscales, notre système financier ont changé ; rien, pour ainsi dire, ne ressemble, en ce genre, à ce qui existait il y a 25 ans ; il est donc nécessaire que tout ce qui y a rapport s'accommode, se plie à l'état actuel des choses.

Le seul dogme financier que les contributions publiques doivent, avant d'être exigibles, être accordées par les délégués de la nation, rend indispensable la réunion de ces délégués tous les ans, puisque tous les ans l'état a besoin d'obtenir les moyens de faire face aux dépenses publiques.

Voilà donc à quoi se réduit le gain que nous avons fait, au prix de tant de maux ; voilà ce que nous ont valu nos fameuses IDÉES LIBÉRALES.

Ce n'est pas une représentation nationale qu'elles nous ont valu ; à cet égard, nos libéraux n'ont pas droit au brevet d'invention. Ce

qui leur est dû, c'est le retour périodique de cette représentation d'année en année, retour nécessité par le dogme fiscal, importé d'Angleterre, que l'impôt doit être consenti tous les ans par les représentans de la nation.

Cet acquêt-là peut bien mériter d'être compté pour quelque chose.

C'est ce que nous verrons bientôt.

CHAPITRE XIX.

Du revenu de l'état.—Des charges publiques.—Du consentement annuel des contributions.

Je me dispenserai de faire précéder l'examen dont je vais m'occuper, du résumé de mes principes en finance : je les ai exposés le plus succinctement, le plus clairement qu'il m'a été possible, dans mes *Essais sur la France*, au 1er *mai* 1796 ; et, comme je n'en sais pas davantage aujourd'hui, comme nos précepteurs en omniscience, nos grands prédicateurs des IDÉES LIBÉRALES ne m'ont rien appris, depuis lors, ne m'ont même rien désappris ; comme, enfin, ma science, à moi, à cet égard, est demeurée stationnaire, je ne puis me permettre

de me recopier ici, et je me vois forcé de renvoyer ceux qui ont conservé mes premiers Essais, aux chapitres qui traitent DES FINANCES.

J'entre en matière, sans autre préambule.

Sous notre antique monarchie, l'art de nos financiers consistait, presque uniquement, à élever à leur *maximum* possible le produit de chaque branche du revenu du Roi, et à mettre en rapport avec le total des recettes, la dépense du prince et de l'état, ce qui, alors, était tout un.

C'était ramper bourgeoisement dans le sentier borné que suit, d'un pas plus ou moins ferme, chaque chef de famille, qui, depuis le plus grand seigneur, jusqu'au plus simple citoyen, commence par bien s'assurer de la force de son revenu, et, sous peine de se ruiner, règle sa dépense en conséquence, et la tient toujours au-dessous, pour avoir une réserve contre les non-valeurs, contre les cas fortuits, etc.

Long-temps cette méthode simple fit le bonheur mutuel de nos rois et de leurs sujets, alors que les premiers voyaient entrer, dans l'épargne royale, le produit de la vente des œufs de leur domaine ; alors que le nom même de dette publique était encore inconnu à l'Europe entière, qui, aujourd'hui, est bien loin d'une si grossière ignorance ; alors que nous ne possédions pas

un seul volume sur l'art du financier, et que tout se bornait, pour les gouvernemens, comme pour les particuliers, *à ne pas dépenser au-delà de ce qu'ils avaient.*

Dans ces temps-là, nos rois avaient véritablement une épargne; ils avaient un trésor, qu'ils laissaient à leurs successeurs, toutes dettes payées; aujourd'hui, allez voir au trésor public, si on vous le permet, ce qui y resterait, toutes dettes payées, au moment où il y aura le plus d'argent.

Des circonstances malheureuses, des entreprises hasardeuses, la captivité d'un roi Jean, d'un François Ier, les troubles d'une ligue, etc., nécessitèrent d'autres ressources que les impôts, qu'on n'osait élever au niveau des dépenses, parce qu'on n'avait pas encore sous la main la riche mine DU CONSENTEMENT DE L'IMPÔT PAR LE PEUPLE REPRÉSENTÉ, mine admirable, par sa fécondité, dont l'Angleterre nous a révélé le secret, et qu'elle exploite avec une habileté, une constance non moins admirables.

Alors, on essaya des moyens indirects.

On créa des offices, des charges; on les vendit et l'on s'accoutuma ainsi à dépenser des capitaux, au lieu de dépenser des revenus.

Peu-à-peu tout devint objet de finance, depuis la charge d'un président à mortier du Par-

lement de Paris, jusqu'au modeste office d'un contrôleur mesureur de charbon, sur nos quais, jusqu'à la charge d'un maître perruquier baigneur-étuviste.

Lorsqu'il n'y eut plus rien à vendre, la répugnance pour les impôts n'ayant pas décru dans la proportion de l'accroissement des besoins, nés de la facilité d'augmenter la dépense, on créa des rentes sous toutes les formes, en simple viager, en tontines, en capital remboursable à époques et portant intérêt, en rentes perpétuelles ; on les assit sur tout ce qui put en porter, sur le clergé, sur les hôtels-de-ville, sur toutes les corporations, sur-tout sur le trésor royal. Necker survint, qui perfectionna cette belle chose, et nous eûmes des loteries, des emprunts à prime, tant et tant que ce grand homme, qui n'est pas un de ceux auxquels nous devons le moins de reconnaissance pour la découverte et la propagation des IDÉES LIBÉRALES, trouva, en une seule de ces années qui couvèrent la révolution, le moyen d'emprunter et de dépenser 1400 millions, c'est-à-dire plus, peut-être, que n'avaient dépensé tous les rois réunis de la première et de la seconde race, sous lesquels un évêque du Languedoc préférait 2 sous, en vertu de son droit d'option, à une mesure de blé, une mesure de

seigle, un demi cochon et six poules, que lui devait un de ses tenanciers.

Les temps sont bien changés! la PERFECTIBILITÉ INDÉFINIE DE L'ESPÈCE HUMAINE a fait tant de progrès depuis ces époques semi-barbares où l'on avait la simplicité de croire que le bonheur n'a pas besoin d'éclat, et qui, cependant, n'ont pas été sans quelque éclat; la civilisation s'est tant améliorée, que nous avons une science de plus, LA SCIENCE DES FINANCES, qu'on soupçonnait à peine sous François Ier.

Aujourd'hui, grâce à nos habiles voisins, qui nous ont fourni jusqu'aux termes techniques de cette science merveilleuse, nous avons une dette publique qui a engendré l'agiotage et les rentiers, deux sortes de gens très-utiles à la société, avec lesquels je m'arrêterais un moment volontiers, si c'était ici un traité de morale; et, à côté de cette dette publique, autour de laquelle gravite une caisse d'amortissement qui n'amortit rien, nous avons un BUDGET.

Or, messieurs les admirateurs des IDÉES LIBÉRALES, pour lesquelles vous vous extasiez sans les comprendre, et par cette seule raison, peut-être, savez-vous ce que c'est qu'un BUDGET?

Un BUDGET, c'est un terme anglais qui veut

dire qu'on prend aujourd'hui les choses au rebours de ce qu'on faisait autrefois.

J'ai dit, il y a vingt ans, et vous avez peut-être la sottise de croire, comme je le faisais alors, que la fortune publique ne doit pas être administrée autrement que les fortunes particulières ; que les règles d'ordre, de modération, de sagesse, que les principes de surveillance pour les revenus, d'économie pour les dépenses, qui conviennent aux unes, conviennent également à l'autre.

Vous vous trompez, je me trompais, nous nous trompons.

Autrefois, je vous l'ai déjà dit, on savait la portée de son revenu et on arrangeait sa dépense de manière à y trouver un petit résidu, qui était versé à l'épargne.

Quand on a le bonheur de vivre dans un siècle qui a l'honneur d'avoir découvert les IDÉES LIBÉRALES, on sort de cette ornière-là et on a un BUDGET.

Or, un BUDGET est l'état de ce que l'on veut dépenser ; après quoi, il ne s'agit plus que de trouver l'argent qu'il faut pour la dépense (12).

Cela serait difficile, si tout n'était pas monté pour cela, comme il convient ; mais nous sommes plus habiles que ce menuisier qui n'ajusterait pas ses mortaises avec ses tenons ;

chez nous, tout va au même but, et nous nous tirons facilement d'affaire à l'aide d'une petite IDÉE LIBÉRALE que nous glissons dans nos CONSTITUTIONS, le CONSENTEMENT DE L'IMPÔT PAR LE PEUPLE REPRÉSENTÉ.

Nous disons à sa représentation ce qu'il nous faut, nous lui demandons ce qu'il nous manque, on consent et tout est fini.

Vantez-vous maintenant tout à l'aise, messieurs les LIBÉRAUX, des beaux présens que vous nous avez faits! ils sont tous, comme vous voyez, de la même fabrique et du même aloi.

Cependant, soyons justes.

Rendons hommage à qui il appartient.

Ecartons l'ironie qu'appellent toujours, malgré moi, ces IDÉES LIBÉRALES, qui me sembleraient si drôles, si elles n'étaient pas autre chose, et prenons le ton grave qu'appelle un sujet si sérieux.

Ce que je viens de dire est exact.

Traduit en style convenable, j'aurais pu en tirer des conséquences qui auraient satisfait davantage les esprits réfléchis.

Mais je ne me sens pas le courage de recommencer mon chapitre.

Il me suffit d'avoir établi que nous administrons nos finances à rebours, c'est-à-dire

qu'en politique, le bon sens n'est pas le sens commun.

Je pars de là.

Cet état de chose ne peut être imputé aux Bourbons; j'aurai même la justice de ne pas en faire un reproche direct aux révolutionnaires, sous lesquels il s'est établi ou tout au moins perfectionné.

Il est dû à cet excessif développement des forces militaires ou maritimes vers lequel l'Europe s'est laissée entraîner, et que notre maréchal de Turenne, de glorieuse mémoire, aurait bien de la peine à approuver, s'il pouvait en être le témoin, lui qui ne comprenait pas qu'on pût faire quelque chose de grand, à quoi une armée de 40,000 hommes ne saurait pas suffire.

Ce mot de Turenne ne prouve pas que ce grand capitaine, s'il eût eu en regard des masses de 150,000 hommes, de 300, de 400,000 hommes, comme on en voit de nos jours, n'eût pas su leur opposer des masses égales et les mener à la victoire.

Il prouve seulement l'esprit de retenue et de modération qui, alors, existait encore en Europe, et vers lequel ils est temps que cette Europe un peu usée rétrograde, pour éviter la *cacochimie* qui la menace universellement.

Dès que l'état d'exaltation où elle se trouve

en ce moment sera appaisé, elle en sentira promptement les atteintes, si elle ne se hâte de rentrer dans des proportions raisonnables, d'abjurer les systèmes modernes dont elle s'est laissée pénétrer, d'abandonner le luxe militaire qui l'épuise de plus en plus, et de chercher, par des voies douces, lentes, mais sages, mais fixes, mais sûres, mais à l'abri de nouvelles passions politiques, à se débarrasser de cette lèpre qui la défigure et qu'on appelle une DETTE PUBLIQUE.

L'Angleterre est peut-être la seule puissance qui ne puisse sortir de cette crise générale que par un moyen violent : mais qu'il est à craindre, lorsqu'elle y aura recours, que les autres puissances ne se soient pas encore mises en mesure d'être dispensées de suivre son exemple ! qu'il est à craindre que ce même moyen violent ne devienne la dernière ressource de celles-ci qui, alors, l'emploieraient peut-être un peu trop tard, parce que l'Angleterre, qui n'en souffrirait pas plus que les animaux qui changent de peau ne souffrent de leur mue, se releverait immédiatement plus fière, plus robuste, plus capable enfin des entreprises gigantesques, si analogues à son caractère qu'à aucune autre époque de son histoire militaire ou commerciale.

Ce mouvement rétrograde, vers lequel je souhaite, comme homme, comme Français, comme Européen, que toutes les puissances tendent d'un mutuel accord, ne changerait rien en aucune manière ni à leurs rapports actuels, ni aux proportions relatives de leurs forces, soit aggressives, soit défensives.

De moindres masses, mises en mouvement, dans le cas d'une guerre quelconque, n'appelleraient en opposition que des masses proportionnelles; les gouvernemens et les peuples y gagneraient tout l'excédant des forces qui, comparées à l'état actuel des choses, serait épargné par l'adoption de ce système, qui ne ferait que tout ramener à ce qui existait il y a un siècle, plus ou moins.

Qu'on ne dise pas que ce système aurait, pour les grandes puissances, l'inconvénient de rompre l'équilibre qui doit résulter de la prépondérance qu'elles ont dû se ménager sur les puissances d'un ordre inférieur, puisque ces dernières, pouvant, avec un effort passager, s'égaler momentanément aux premières, il pourrait arriver ce qu'on a vu sous le grand Frédéric, qu'avec du génie, un grand esprit de suite, un grand art pour désunir des alliés, ses ennemis, une de ces puissances secondaires ne s'élevât rapidement aux premiers

rangs ; d'où, pour l'Europe entière, la nécessité de rétablir son équilibre sur de nouvelles bases, ce qui n'a jamais lieu sans des secousses violentes qui augmentent son épuisement.

Je répondrais que, même avec le système actuel, par lequel l'Europe est arrivée au *maximum* du développement de ses forces militaires, un tel évènement est tout aussi possible.

Une alliance faite à propos avec une grande puissance, que la puissance plus faible aurait l'adresse d'intéresser à son ambition ; une neutralité habilement obtenue de quelques autres ; un moment bien choisi, à la suite d'une guerre malheureuse de la part de la puissance aux dépens de laquelle on voudrait s'agrandir, pendant une minorité ou pendant quelque trouble intérieur ; tant d'autres circonstances qu'on ne saurait prévoir et qui, après l'évènement, semblent toujours si naturelles, pourraient neutraliser ce système ruineux et dépopulateur : il faut donc toujours en venir à ce raisonnement incontestable :

Chaque puissance a sa force absolue et sa force relative.

Si, dans leurs luttes réciproques, elles emploient leurs moyens relatifs dans une proportion égale ; par exemple, si, partout, cet em-

ploi est égal au 2,000e, au 1,000e, au 100e des moyens absolus, les forces actives de chacune d'elles conserveront leur inégalité proportionnelle, leur rapport commun avec les forces absolues; si l'une d'elles, au contraire, a la folie d'élever sa force active au niveau de celle de son ennemi ou de ses ennemis réunis, elle pourra bien, selon les circonstances, devoir quelques éclairs de succès passagers à cet abus de la force absolue, abus rarement impuni; mais, comme les forces opposées, si elles sont prépondérantes en virtualité, pourront, à toute époque, être portées successivement, par un mouvement parallèle et de simple imitation, du 2,000e au 1,000e, ou 100e au 50e des moyens réels, absolus, positifs, il est clair qu'il n'y aura rien à gagner, pour une puissance secondaire, à vouloir sortir de sa sphère par cet abus, qui n'aura d'autre résultat que de la livrer à la merci de son ennemi, dans l'état d'épuisement le plus déplorable.

C'est là l'histoire de France, qui descendit, sous Buonaparte, au rang de puissance secondaire, du moment qu'il eut à combattre toute l'Europe réunie. Tous les efforts de cet homme, qui croyait s'agrandir en se faisant appeler *un grand homme*, en appelant son armée la *grande armée*, sa nation la *grande nation*,

n'ont abouti qu'à la ruine, à l'opprobre de cette nation malheureuse, à laquelle il ne reste plus pour ressource que la sagesse de son Roi et la considération personnelle dont il jouit si justement.

Buonaparte eut beau exploiter sa conscription; il eut beau épuiser tous les moyens de mettre sa population entière sous les armes; il eut beau faire marcher des cohortes départementales, des compagnies de réserve départementales, des gardes nationales mobilisées, etc., on lui répondit par des conscriptions égales à la sienne, par des landwerh, par des landsturm, et il reçut le prix de son extravagance.

Ses imbécilles partisans en sont encore à concevoir la possibilité de sa chute, tandis qu'il fallait être fou pour ne pas la prévoir (13).

Aveuglés par leur exaltation, qui cependant commence à se calmer, ils croient encore que sa dernière bataille, qu'il a perdue avec le trône, avec sa fausse réputation, a été sur le point d'être une victoire complète; et ils vous disent que, s'il eût obtenu ce premier avantage, l'Europe entière était de nouveau menacée de passer sous son joug.

Leur pitoyable aveuglement les empêche de voir, qu'en ce genre, tout se réduit, en définitif, à la comparaison des moyens absolus, parti-

culièrement dans une guerre du caractère de celle dont nous sommes les tristes victimes.

Buonaparte fût parvenu à soulever la France toute entière, hommes, femmes, enfans, que l'Europe, forcée de soulever à son tour contre lui sa population toute entière, eût fini par le dévorer.

Il est donc vrai que, revenant au système plus modéré, sous lequel Turenne concevait tout possible avec 40,000 hommes, l'Europe sera tout aussi en état de maintenir son nouvel équilibre qu'avec ses armées de 400,000 hommes; et qu'ainsi, il y a tout à gagner pour elle en bonheur, en repos, en économie, dont elle a tant besoin, en tout genre, si elle a la sagesse de se rapprocher le plus possible du temps, encore si près de nous, où le système des armées permanentes lui était inconnu.

La France, et c'est une sorte de compensation de tout ce que lui coûte les folies de Buonaparte, la France est, entre toutes les puissances, celle qui peut avoir l'honneur, sans inconvénient, de donner la première impulsion à cet égard.

Son état de paix à l'extérieur, sa sécurité intérieure, avec sa garde nationale et sa gendarmerie, lui permettent de réduire son état militaire à la plus faible dimension possible;

alors, ses besoins annuels diminuant, tandis que l'industrie productive, utilisant les bras que lui enlevait une armée hors de toute proportion raisonnable, acquerrera plus de moyens pour y pourvoir; en peu d'années, on verra ses blessures guéries, son épuisement réparé, le Roi récompensé de ses soins paternels, et la nation, calme et heureuse au-dedans, respectée au-dehors, retrouver enfin des jours de bonheur pour prix de sa confiance dans la sagesse de ce bon Roi. Elle attendra alors sans impatience les effets de cette sagesse qui, vu l'état des choses, ne se manifesteront d'abord qu'avec difficulté, avec lenteur, mais qui, avec du temps, du calme et le concours de tous les gens de bien, seront aussi satisfaisans qu'ils sont infaillibles.

L'autorité royale est redevable à la révolution d'un système financier, avec lequel tout lui devient possible.

Elle peut en abuser, comme l'ont fait les révolutionnaires; mais cet abus n'est pas à craindre de la part de Louis XVIII.

A en juger par le passé et par le caractère connu des princes qui composent la famille de ce Roi si chéri, si respecté et si digne de l'être, il ne l'est de la part d'aucun de ces princes.

Les Bourbons sont naturellement bons, éco-

nomes, amis de leurs sujets ; ils sont Français dans toute la force du terme, *ils sont Français*, comme on dit, *jusqu'aux ongles* (14).

Sous leur douce domination, le fardeau des charges publiques s'arrêtera au *minimum* des besoins publics.

Ainsi, les poisons sortis de cette boîte de Pandore, portant l'étiquette des IDÉES LIBÉRALES, se convertiront, dans leurs mains, en instrumens de félicité ; et, de cette consolante considération, il suit que les nouveaux principes qui nous régissent en finance, n'ont plus les inconvéniens qu'ils avaient sous les gouvernemens oppressifs et déprédateurs dont nous sommes enfin débarrassés, et pour toujours ; et que nous pouvons nous y rallier, nous y abandonner sans réserve et en toute confiance.

Voici ces principes :

Le gouvernement doit pourvoir aux besoins de l'Etat ;

Il détermine la somme de ces besoins ;

Il établit l'objet, le montant des dépenses, et en forme le budget annuel.

Ce budget est mis sous les yeux de la nation, représentée par des députés.

Le Roi joint au budget le tableau des voies et moyens qu'il propose d'adopter pour lever la somme nécessaire.

Les députés discutent ces voies et moyens; ils les approuvent ou les modifient de concert avec le Roi ou ses ministres; et enfin ils votent, au nom du peuple, la levée des impôts qui doivent égaler la recette à la dépense.

On voit, tout de suite, que, dans ce renversement de nos anciens principes financiers, tout est en gain pour le gouvernement.

Simplicité d'action, unité de mouvement, facilité d'atteindre le but de son institution, certitude de suffire à tout; voilà son lot.

Pour le peuple, c'est autre chose; mais il faut bien qu'il lui reste quelques cicatrices de sa révolution, trop heureux s'il en est guéri à ce prix.

Sous ce régime, l'ordre une fois rétabli partout, et le grand livre fermé une bonne fois, du moment que nous aurons atteint le courant, on ne pourra plus entendre parler de déficit, d'emprunt ni d'arriéré, trois choses qui ont fait et feront éternellement le malheur du monde, et qui, toutes, réunies ou séparées, sont toujours près d'engendrer des révolutions.

Puisque les revenus de l'Etat, les recettes de l'Etat doivent être égalés à ses dépenses; puisque ces revenus doivent être extraits proportionnellement de tous les revenus individuels, sans exception, il est clair que tout consiste

dans un choix convenable des voies et moyens d'extraire de ces revenus individuels ce qui en appartient au revenu public. Il n'y a donc pas de borne à cet égard ; ce revenu public doit être égal aux dépenses publiques.

Voilà notre situation ; voilà la base de nos espérances d'un meilleur avenir ; espérances que notre Roi veut et saura certainement réaliser.

Il manque bien quelque chose à ce système-là ; mais je m'en tais : je ne veux pas le dire.

Je l'aurais dit sous Buonaparte ; le passer sous silence, en traitant un pareil sujet sous son règne imprudent, tracassier, dilapidateur, eût été trahir mon pays.

Sous un Bourbon, sous Louis XVIII, c'est toute autre chose.

Que messieurs des IDÉES LIBÉRALES se pavanent tout à leur aise, s'extasient à la vue du beau présent qu'ils nous ont fait, en nous donnant LE LIBRE CONSENTEMENT DE L'IMPÔT, ils ne sauront pas de moi, du moins dans une circonstance où le gouvernement réparateur d'un Roi sage, modéré, indulgent, a besoin de toute sa force possible, pourquoi leur belle découverte n'est qu'une absurdité qui, selon les cas, peut devenir très-dangereuse (15).

CHAPITRE XX.

De l'honneur national et de la gloire militaire.

J'ai encore sur mon mémento quatre ou cinq idées libérales dont je me proposais de faire l'examen ; mais je suis las de tracasser ces pauvres idées, et d'attacher leurs partisans au *pilori* du ridicule. Il me semble que j'en ai assez dit, pour que dès ce moment tout homme qui se vantera d'en être imbu, soit montré au doigt ou comme un fou ou comme un furieux, ou comme un imbécille ; et, si je ne me trompe pas, mon but étant atteint, je dois en rester là.

Trève donc avec ces messieurs jusqu'à ce qu'ils la rompent eux-mêmes, et, ainsi, veuillent à toute force que je leur fasse voir que j'ai encore à leur service une artillerie de réserve.

Je m'arrête tout court, et je change de route.

Il y a de quoi gémir du fanatisme sans racines, qu'on était parvenu à inoculer à nos armées, et dont le plus perfide des gouvernemens infectait méthodiquement toute la génération naissante.

Voyez le catéchisme sorti de sa fabrique : voyez l'esprit général de son système d'éduca-

tion : voyez le régime de ses lycées, où la religion, la morale n'étaient comptées pour rien ; où l'étude des lettres n'était que l'objet secondaire, l'exercice militaire y étant, au contraire, ainsi qu'en une place d'armes, l'objet principal de l'instruction de nos enfans.

Nous avons eu, dans le procès du colonel Labédoyère, un exemple effrayant des ravages de ce fléau.

Ce coupable jeune homme, victime d'une éducation corrompue, eût fait la gloire et le bonheur de sa famille, si les qualités qu'il a développées dans sa défense, ou plutôt dans l'aveu de son crime, et qui ont rendu intéressant, pour toute ame honnête et sensible, ce dernier acte de sa vie, n'eussent été étouffées ou obscurcies par les fausses idées d'honneur, de devoir, de patrie dont il s'était imbu sous les drapeaux corrupteurs de Buonaparte.

Il a pu opposer une digue au torrent, faible encore, qui menaçait de ravager la France, et il a préféré le grossir.

Il a préféré le rôle de brigand, à celui de soldat fidèle.

Il a préféré se prostituer à un Corse en horreur à l'Europe entière, plutôt que de bénir le sort qui l'appelait, des premiers, à bien mériter de son Roi et de son pays !.....

Il n'a fait encore qu'un pas vers le crime, vers ce crime qui devait avoir de si funestes conséquences, ce crime qui devait en entraîner tant d'autres, et jeter la malheureuse France dans un abîme de misère et de honte....

Cependant une providence a pris en pitié son délire.... Il peut rentrer dans le sentier de l'honneur et de la vertu.

Un militaire, plus sage que lui, le suit, l'atteint, quand sa faute est encore réparable; il le conjure, il le presse de renoncer à ses honteux desseins; il lui parle honneur et patrie, et il n'en est point entendu : lui aussi, parle honneur et patrie; mais cet honneur, il ne le voit que sous la bannière d'un chef de brigands; cette patrie, il ne la veut, il ne la reconnaît que sous les serres de son aigle.

Peut-on concevoir, sans frémir, ce déplorable aveuglement!

Hélas! ce malheureux colonel, contre lequel on m'aurait vu tonner s'il eût dû échapper à la punition de son crime, mais qui, lorsqu'il a payé à la société le tribut de sang auquel il se condamne lui-même sous les murs de Grenoble, n'inspire plus à ma douce philosophie qu'une compassion tendre et mélancolique; ce malheureux jeune homme n'était pas né pour une telle mort!

J'oublie ses brutales inconséquences à cette

Chambre des pairs, où sa félonie lui mérita de figurer; ce n'était plus dès-lors l'homme d'honneur, le guerrier qui parlait de tout anéantir, de tout proscrire, de tout frapper, plutôt que de rendre aux Bourbons un trône souillé un moment par le plus vil et le plus lâche usurpateur dont l'histoire nous ait légué le souvenir; c'était sa conscience importune; c'étaient ses remords importuns qui, furies implacables, poursuivaient ce nouvel OEdipe courbé déjà sous la fatalité, montrant incessamment à ses yeux effrayés, la sellette des scélérats où il devait un jour répondre de sa conduite impie, et lui inspirant ces furibondes vociférations qui lui attirèrent cette apostrophe humiliante qui le rendit muet: *Jeune homme, vous vous oubliez!* apostrophe que l'histoire a déja recueillie comme honorable pour son auteur, et pour le corps même dont elle vengeait la dignité (16).

Je dois, je veux ne voir en ce malheureux jeune homme qu'une déplorable victime de ce faux honneur dont on a enivré nos armées, et fort de ce terrible exemple, j'essaierai d'arriver au cœurde tant d'autres Séïdes que fanatisa, comme lui, un imposteur qu'ils ne peuvent aujourd'hui ni assez abhorrer ni trop couvrir de leur mépris.

Oui, la France long-temps eut le droit de se montrer fière de son armée.

Déchirée au-dedans par les plus plats tyrans, long-temps l'honneur français n'eut d'autre asile que la tente des braves qui défendaient à l'étranger de franchir nos frontières.

Là, tandis que le sang de leurs pères ruisselait sur les échafauds, nos soldats, distraits de ces scènes d'horreur par leurs travaux guerriers, fermaient l'accès de leurs retranchemens aux fureurs révolutionnaires, ne connaissant d'autre cri que celui de l'honneur, d'autre patron que la patrie, d'autre devoir que de faire respecter son indépendance, d'autre plaisir que celui de ne voir dans leurs camarades que des Français, que des amis, quelles que fussent leurs opinions, pourvu que ces opinions ne fussent pas le délire de nos buveurs de sang.

Heureux alors, ô heureux mille fois celui qui, échappé à la rage des FACTIEUX dévastant toutes nos cités, promenant sur toutes les têtes l'horrible niveau de la terreur, parvenait à se réfugier dans nos camps ! Il y respirait librement, il n'y craignait plus ni la pique de nos faubourgs, ni la massue de la sainte montagne.

Une erreur, inquiétante sans doute, mais, du moins, excusable par son objet, déguisait, il est vrai, à nos braves qu'ils combattaient pour de vils FACTIEUX; mais ils croyaient ne dévouer leurs bras qu'à la patrie; ils croyaient servir la

patrie, et rien que la patrie ; il ne fallait qu'un instant pour dessiller leurs yeux ; et puisque la patrie était tout pour eux, puisqu'elle était l'unique objet de leur idolâtrie, pour éclairer ce noble enthousiasme, pour le guider vers un but plus sacré, il eût suffi d'une circonstance heureuse qui les eût mis à portée de comprendre que, dans un cœur français, la patrie et le Roi ne font qu'un, ne peuvent être séparés, et réclament enfin, dans leur union indissoluble, un amour commun, un dévouement commun.

Mais, du sein de la foule des capitaines qui les avaient conduits à la victoire, et dont s'honoraient nos soldats, dont s'honore encore la nation, sortit un Corse obscur, serpent nourri dans son enfance des bienfaits de son Roi, qui ayant débuté par une bassesse, premier degré de son élévation, crut s'être lavé de sa honte au 13 vendémiaire ; et, après ce baptême de sang, s'élança en aventurier dans une carrière qu'il parcourut, tantôt avec éclat, tantôt avec ignominie, et dont il est aussi sorti en aventurier, pour vérifier ce proverbe : Tel commencement, telle fin.

Séduits par des éclairs d'une fausse grandeur qui brillèrent, de temps à autre, autour de ce favori de l'aveugle basard qui, à l'imitation de César, dont il ne fut que la caricature, préten-

dit avoir aussi une fortune à sa dévotion, nos soldats prouvèrent que leur enthousiasme pour la patrie n'excluait pas en eux la possibilité d'associer à cette patrie un homme qu'on leur eût démontré n'en pouvoir être séparé.

Dirigeant cette association vers le seul objet qui en fût digne; trompant ainsi, dès l'origine de nos malheurs, les FACTIEUX auxquels la France étaient en proie, les circonstances auraient pu marquer la fin de nos malheurs du jour où nos armées, à la voix de leurs chefs indignés des horreurs révolutionnaires, auraient revendiqué leur Roi.

Avec quel orgueil elles l'eussent rendu à la France! comme elles se fussent passionnées pour ce Roi, dont le retour eût été leur ouvrage!

Mais la Providence avait à châtier en nous un crime irrémissible; à nous donner aux siècles à venir, en exemple des maux que doit souffrir tout peuple qui ne sait pas en imposer à une poignée d'assassins dont il abhorre les forfaits; et cet enthousiasme de nos armées, cet enthousiasme trop vague, trop indéterminé pour n'avoir pas besoin de s'attacher à un but plus distinct, elle le laissa se diriger, se fixer sur Buonaparte.

Quelle chute, grand Dieu! quel arrêt de ta providence!

Dès-lors ce nouvel Attila, suivi de ses soldats, parcourut l'Europe comme un ouragan, et la dévasta comme un incendie. On le vit faire rétrograder l'art de la guerre vers les âges de barbarie; dédaigner les leçons de Follard, l'exemple de Turenne, la science de Vauban; s'embarrasser fort peu des places fortes qu'il laissait sur ses derrières; marcher sans précaution, sans prévoyance, sans magasins, donnant tout à l'audace, à la rapidité d'une invasion que tout autre que lui eût traitée de folle entreprise, et accoutumant ses armées à ne vivre que de pillage.

Peu préparée à cette tactique des sauvages de la Louisiane, des peuplades du Canada, l'Europe dut d'abord en être la victime.

Elle le fut, mais pour apprendre à la lui rétorquer.

Enivrées de ces premiers succès, ses armées appelèrent cela de la gloire, et ne mirent plus de bornes à leur idolâtrie.

Dans ces courses lointaines, dans ces excursions vagabondes, elles avaient perdu tout sentiment de la patrie. La patrie, pour elles, était un camp ou un bivouac. L'exaltation de l'esprit militaire, ainsi perverti, avait détruit tout esprit de cité; elles ne furent plus les armées de la France, elles ne furent que les armées de l'empereur.

Mais bientôt l'Europe, revenue de sa stupeur première, se prémunit, de longue main, pour opposer à cette tactique anti-sociale une tactique défensive, analogue à la folle confiance de ce chef ignorant et présomptueux.

L'Espagne lui montre ses Guérillas..... Il recule saisi de crainte; il s'enfuit et n'y reparaît plus.

La Prusse a sa landsturm; l'Autriche sa landvher; la Russie son nouveau Fabius qui le conduit, comme par la main, à Moscou, où la plus florissante armée, semblable à cette étoile voyageuse qui, léger météore, se perd en un clin d'œil dans le vague des airs, devait, en peu de jours, s'évanouir comme un nuage dissipé par les vents.

Depuis lors, tous ses pas sont marqués par d'immenses, d'humilians revers qu'il appelle encore des victoires; ses pertes ne sont que le crime des élémens; ses fuites, et quelles fuites! ne sont que des retraites. Il rentre dans sa capitale, où de vils courtisans lui décernent encore la couronne des triomphateurs. Il rassemble de nouveaux soldats; mais, incapable de changer de tactique, il les conduit, en chef nomade, à des défaites inévitables, qu'il s'obstine toujours à citer comme des victoires; et lorsque, de victoire en victoire, il se voit repoussé,

refoulé au centre de ses états envahis de tous les côtés, s'il tombe dans un piége qui l'a placé entre deux feux, il appelle cela avoir coupé son ennemi; s'il est coupé lui-même et rejeté hors de toute communication avec les siens, il s'écrie que son ennemi est tourné. Enfin, forcé de descendre du trône, de s'exiler lui-même sur un rocher stérile, il part, en félicitant ses soldats de n'avoir pas été vaincus.

Il concevra bientôt le dessein de revenir en France pour y réveiller les factions assoupies, pour la livrer au double fléau de la guerre civile et de la guerre étrangère; mais, favorisé par des traîtres, il ne l'exécutera, cet horrible dessein, que pour éprouver son impuissance contre sa propre tactique, la guerre d'invasion, qui, pour la seconde fois, le précipitera du trône d'un seul effort, et ne lui laissera plus d'asile qu'au milieu des déserts de l'immense océan, sur les débris d'un rocher volcanique.

Et voilà l'homme pour lequel nos soldats ont oublié quelle était leur patrie! Voilà l'homme auquel ils n'ont cessé de rattacher l'honneur national! Voilà celui pour lequel ils ont renié l'auguste héritier d'Henri IV! Voilà l'homme, enfin, pour qui ils ont prostitué leur gloire militaire, qu'obscurcit, qu'effaça une défection sacrilège qui a déshonoré la nation!

De ces fausses idées sur l'honneur national, dont l'imagination de nos soldats n'est pas encore assez purgée, il résulte qu'ils ne voient l'honneur de la France que dans la gloire militaire.

Si leur héros eût affermi son règne, son successeur n'eût pas été impunément un souverain pacifique; ils l'eussent accusé de DÉSHONORER SA NATION.

Louis XVIII remonte au trône de ses pères; étranger aux bouleversemens qui furent la suite des crimes qui l'avaient séparé de ses sujets, de ses enfans, il redemande sa France, qui lui est si chère, et dont il est lui-même si chéri; elle lui est rendue telle que la lui transmirent ses droits imprescriptibles; et il signe la paix avec tout l'univers naguère conjuré contre elle. Les soldats de Buonaparte ont appelé cela avoir HUMILIÉ L'ARMÉE et BLESSÉ L'HONNEUR NATIONAL!

Les factieux, que le calme intérieur réduit à subir le repos, dans l'humiliation de leurs espérances trompées, répètent ce cri de l'armée, et ce cri devient le signal d'un attentat qui, en peu de mois, accumule sur notre malheureuse France tous les genres de fléaux, de tortures, de misère, de calamités!

En paix avec toute l'Europe, respecté de

tout l'univers, le roi de France avait senti que l'état militaire d'un perturbateur qui avait couvert l'Europe de ses innombrables armées, ne pouvait être maintenu; que le commerce et l'industrie redemandaient les bras dont les avait privés un homme qui s'était constitué en état de guerre éternelle; qu'enfin, le royaume rentré dans ses limites, appauvri par des malheurs récens, ne pouvait supporter le fardeau d'une dépense aussi excessive et désormais devenue sans objet.

Mais, pactisant avec les circonstances, voulant, pour tous les militaires qui ne pourront rester en activité, adoucir le sacrifice que leur imposera une réforme indispensable, au lieu d'un licenciement pur et simple, auquel il eût pu se borner, sa LIBÉRALITÉ leur accorde, dans leurs foyers, la demi-solde de leurs grades; et ces ingrats, regrettant la guerre sans fin que Buonaparte leur avait promise, appelant encore cela HUMILIER L'ARMÉE et BLESSER L'HONNEUR NATIONAL, accourront au-devant de lui, se rangeront sous son drapeau lorsqu'il reparaîtra, en usurpateur, sur une terre que son pied sacrilège ne devait plus fouler!

Quoi! la France l'a entendu, ce cri de guerre perpétuelle, ce cri qui repousse une paix dont elle a tant besoin, et elle n'a pas fermé les

bouches impies d'où il s'est échappé ! elle n'a pas imposé silence à ces guerriers farouches ! elle a pu supporter la vue de leurs moustaches menaçantes ! elle ne les a pas reniés pour ses enfans !

Serait-il donc vrai qu'en découpant une aune de drap bleu sur les épaules d'un simple citoyen, on le convertit de suite en un ennemi de la paix de son pays ?

Eh ! de quel droit, séduit par cette brillante absurdité d'un des pères du cathéchisme des IDÉES LIBÉRALES :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux ;

de quel droit, ébloui par ce soldat heureux qui se fit roi, en effet, sans que cette sentence ait cessé d'être absurde, veut-il que, pour l'intérêt de son avancement, la France renonce à la gloire des arts de la paix, bien plus solide que celle des armes ? au bonheur qui lui manquait depuis si long-temps, et qu'elle a retrouvé en retrouvant son Roi ? à l'honneur national, enfin, d'expier les longues erreurs qui l'ont défigurée, et de reconquérir cette glorieuse et honorable réputation, dont elle jouissait autrefois, d'être la nation la plus douce, la plus polie, la plus aimante, la plus hospitalière et la plus fidèle à son Roi ?

Guerriers français, abjurez votre folle ivresse ; voyez des mêmes yeux que ceux de vos concitoyens, auxquels seuls appartient de guider, de former, d'énoncer l'opinion publique ; voyez, des mêmes yeux que les honnêtes gens, où se trouve l'honneur national, où se trouve la gloire militaire, et reconnaissez que, jusqu'ici, et surtout dans ces derniers temps, vous n'aviez embrassé qu'un fantôme.

CHAPITRE XXI.

Doléances de la France aux princes alliés.

Potentats européens, vous dont le génie de l'histoire, planant silencieusement sur vos têtes augustes, observe en ce moment avec une attention scrupuleuse la contenance au milieu de Paris, impatient de vous inscrire sur ses fastes comme des bienfaiteurs du genre humain, écoutez les doléances de cette France, qu'accable le fardeau de vos innombrables armées, mais dont les acclamations, qui, partout, vous saluent en libérateurs, vous prouvent qu'elle ne méconnaît pas le bien que vous lui avez fait, et que ce qu'elle en souffre, ce qu'elle a dû en

souffrir inévitablement, n'a pu porter atteinte à sa reconnaissance.

« Rois de l'Europe, vous dit-elle, princes al-« liés pour la plus sainte et la plus juste cause, « pour la cause sacrée de la légitimité des sou-« verains, seul garant du repos et du bonheur « des peuples ;

« Egarés par des imposteurs, par des éner-« gumènes, par des turbulens en furie, mes « enfans, mes propres enfans ont, de leurs « mains imprudentes, déchiré le sein de leur « mère, avant d'aller au loin attenter au repos « de vos peuples.

« Enivrés d'une fausse gloire, leur oreille « était sourde à mes gémissemens; et lorsqu'à « la vue de vos états ravagés au bruit de leurs « cris de victoire, vous conçûtes le généreux « dessein de mettre un terme à ce déluge de « calamités; lorsque, pour la première fois peut-« être, le monde contempla une coalition douée « de cette unité de vues, de moyens, d'action, « de volonté devant laquelle seule peuvent plier « tous les obstacles, mes vœux furent pour « vous.

« Je désirais dès long-temps me reposer de « mes malheurs dans les bras d'une famille au-« guste à laquelle seule appartient de veiller « sur mes destinées; vous parûtes, et Louis-le-

« Désiré me fut rendu; vous parûtes, et tous « les germes des troubles qui m'avaient tortu« rée, des troubles qui avaient réagi jusque « dans vos provinces les plus éloignées de ce « foyer dévastateur, dont j'étais le centre dé« plorable, semblèrent étouffés sans retour.

« Vous pouvez justement m'adresser des re« proches que je pourrais à mon tour renvoyer « à ceux de mes enfans qui, seuls, les ont at« tirés à leur mère innocente; mais ces enfans « dénaturés j'espère encore les ramener : je les « aime comme leurs frères, plus dignes de moi « et heureusement plus nombreux ; je ne veux « donc pas affliger leur amour-propre ; je veux « qu'ils se croient moins coupables qu'ils ne le « sont ; je veux qu'ils puissent retrouver en eux « le courage de mériter l'oubli de leurs fautes ; « je veux qu'ils justifient, s'il est possible, la « clémence de mon époux, de leur tendre père, « du meilleur, du plus sage des rois.

« Je ne contesterai donc pas que j'ai commis « le crime d'avoir arraché violemment à l'Eu« rope la paix, la sécurité, le bonheur dont elle « jouissait sous vos lois ; d'avoir soufflé par« tout la discorde, l'erreur, la hideuse anar« chie ; d'avoir, d'une main sacrilège, essayé « de rompre par-tout le frein salutaire de la mo« rale, premier besoin de l'homme social; de la

« religion, sa plus fidèle bienfaitrice, son plus « solide appui, son besoin le plus impérieux ; « de la subordination, unique gage de son bon- « heur.

« Je me confesse coupable d'avoir troublé, « ensanglanté, bouleversé le monde entier; me- « nacé l'indépendance de tous les peuples; ca- « lomnié, outragé tous leurs rois; d'avoir porté « chez eux, en prêchant des maximes pestilen- « tielles, des dogmes sacrilèges capables d'opé- « rer une désorganisation générale, le ravage, « le pillage, la destruction, tous les fléaux, tous « les malheurs que devait enfanter un système « de guerre emprunté des peuples sauvages, « mis en action par quarante millions d'hommes, « commandés par un chef qui, s'il ne fut pas le « plus inepte, le plus fou, le plus extravagant « des hommes, en fut le plus scélérat, le plus « méprisable, le plus inexcusable, le plus di- « gne d'une exécration éternelle.

« J'oserai cependant prétendre, à la face de « l'univers, à la face des siècles, à la face du « ciel, qu'il m'est resté des droits à l'estime du « monde, à l'antique bienveillance de quelques- « uns de vous, à l'oubli, hélas! de la jalouse en- « vie de quelques autres, à la confiance, à l'a- « mitié de tous.

« Si je n'étais la France, je pourrais aller jus-

« qu'à dire que je mérite aussi quelque pitié ;
« mais un tel sentiment, qui dégrade toujours
« celui qui en est l'objet, je ne veux l'obtenir
« que de la Providence, à laquelle seule je puis
« le demander sans humiliation, ou de ceux de
« mes propres enfans dont l'endurcissement,
« l'incorrigibilité doivent céder à des exhorta-
« tions, à des prières qu'il m'est permis de leur
« adresser sans rougir, et auxquelles ils céde-
« ront, s'ils ne veulent pas que je succombe sous
« le poids de leur ingratitude et de ma douleur
« maternelle, ou qu'enfin je cesse de voir en
« eux des membres de ma grande famille.

« Princes européens, nous avons tous souf-
« fert des convulsions que j'ai subies et dont les
« contre-coups se sont étendus jusqu'à vous.

« Mais mes souffrances furent incomparable-
« ment plus grandes que les vôtres.

« Et cependant, s'il est sorti quelque peu de
« bien de la commotion politique dont je fus la
« première victime, de l'exaltation des idées dé-
« pravées, causes de cette commotion, de cet
« esprit de vertige enfin, qui, chez moi, péné-
« tra jusqu'aux sources de la vie du corps poli-
« tique, et qui, chez vous, n'en a qu'à peine ef-
« fleuré l'épiderme, vous avez, comme moi,
« autant que moi profité de ce bien qui m'a coûté
« si cher.

« C'est à moi que vos peuples sont redevables « de la révolution pacifique qui s'opère majes- « tueusement dans leurs institutions civiles.

« Tous, s'ils ne les ont déjà obtenues, ob- « tiennent ou vont obtenir de la libéralité de « leurs souverains, des constitutions sociales « qui lieront de plus près les princes aux sujets « et les sujets aux princes; tous auront une re- « présentation nationale en harmonie avec le « siècle où s'opèrent ces grands changemens; « tous auront, dans l'impôt librement consenti, « ou vous fourniront, comme à moi, le moyen « d'effacer les traces des faux systèmes finan- « ciers où nous nous abandonnâmes à l'envi l'un « de l'autre : et de cette uniformité d'existence, « de cette *mêmeté* de lois constitutives, va ré- « sulter nécessairement, au profit de la paix du « monde, une uniformité de mœurs, une *mê- « meté* d'intérêts qui rapprocheront davantage « tous les peuples européens, devenus en quel- « que sorte une seule famille.

« Encore un pas, et ce n'en serait plus qu'une « en effet; encore un pas, et les peuples euro- « péens, adoptant un langage commun, ne for- « meraient plus qu'une seule nation distribuée « en diverses tribus gouvernées par des frères.

« Mais que dis-je! ce pas même, ce pas de « géant vers l'harmonie européenne n'est-il pas

« déjà fait ? Ma langue plus grave, plus flexible « aux discussions austères de la politique, plus « noble, plus sévère, plus analytique, n'est-elle « pas devenue celle de la diplomatie ? n'entre-t- « elle pas par-tout dans le système d'éducation élé- « mentaire des classes supérieures de vos sujets ?

« Il est donc vrai que mes malheurs, que les « fautes de mes enfans n'ont pas été sans quel- « que compensation, même pour vous, PRINCES « EUROPÉENS, vers lesquels j'élève aujourd'hui, « non pas une voix suppliante, ma dignité, la « vôtre en souffriraient également, mais une « voix amie, confiante et plaintive, à laquelle « vous ne serez pas sourds.

« Vous sur-tout, ALEXANDRE, vous, digne des- « cendant du créateur de votre immense em- « pire ; auguste rejeton de la héroïne du nord, « qui aurez ajouté à leur noble héritage ce nom « de grand qu'ils portèrent aussi, mais dont les « Rois n'héritent pas ; vous, dont la magnani- « mité est célébrée d'un pôle à l'autre par vos « propres sujets comme par ceux de vos illustres « alliés ; vous, dont mes enfans ne répètent « qu'avec admiration, avec enthousiasme l'au- « guste nom qu'ils disputeront peut-être à vos « Russes l'honneur de célébrer par les plus no- « bles chants ; vous avez, plus qu'un autre, pro- « fité de mes longs désastres.

« Ami des arts, protecteur éclairé autant « que généreux de ceux qui les cultivent, vous « avez accueilli avec l'humanité de l'homme de « bien, avec l'empressement du monarque pré« voyant et sage, avec l'intérêt que le malheur « non mérité inspire aux grandes ames, ceux « de mes enfans que leurs coupables frères ar« rachèrent de mes bras maternels, et vous en « avez été récompensé comme vous méritiez de « l'être.

« Vos peuples innombrables avançaient d'un « pas lent, mais sûr, parce que vous les dirigiez, « dans la carrière de la civilisation. Ces étran« gers, ces Français, que la tempête révolution« naire poussa sur vos rivages, ont payé vos « bienfaits en avançant d'un siècle les progrès « de votre nation.

« Aujourd'hui, je la vois, non sans quelque « orgueil, au niveau des nations les plus poli« cées; l'Europe entière a le droit de se préten« dre le centre de la civilisation; je promène « sur vos Russes un œil complaisant comme « sur mes Français; daignez donc, ô GRAND « ALEXANDRE, voir un instant mes Français du « même œil que vos Russes.

« Dignes aussi de la confiance avec laquelle « je vous porte mes doléances, vos illustres alliés « n'acquerreront pas moins de droits que vous

« à la reconnaissance de mes enfans : je me pré-
« sente à eux, je me présente à vous, fière de
« cette alliance que vous avez contractée avec
« mon Roi, avec mon époux, votre égal, votre
« ami, et j'invoque avec une noble assurance
« la sainteté de vos promesses.

« Princes européens, vous les connaissez vos
« promesses, les avez-vous remplies ?

« Telle est la question qu'oseraient se per-
« mettre de vous adresser, si je ne leur impo-
« sais silence, ceux de mes enfans qui ont le
« moins de droits à prétendre que vous avez
« trompé mon espérance.

« Ceux-là ont voulu prolonger mes souffran-
« ces, en repoussant leur Roi pour lui préférer
« un usurpateur. Ils vous ont reçus en ennemis ;
« ils vous ont, comme tels, combattus jusque
« sous les murs de ma capitale. Un traité vous
« a séparés ; mais ils n'ont rien stipulé pour moi :
« je leur dénie le droit de vous porter ou mes
« vœux ou mes plaintes ; comme leur mère, c'est
« moi qui me charge de leurs intérêts.

« Ainsi donc, si, contre mon gré, transgres-
« sant la défense que je leur fais de mêler leurs
« voix à la mienne, ils vous disaient, encore
« entichés de leur faux orgueil national, qu'ils
« ne souffriront pas mon humiliation, tandis que
« je suis loin de me sentir humiliée ; que je me

« leverai moi-même de toute ma hauteur pour « m'opposer à vos desseins secrets, tandis que « je n'ai nulle espèce d'inquiétude sur ces des-« seins, secrets pour eux, peut-être, mais non « pas pour leur Roi, pour le mien, dont la seule « présence me donne en vous, ses alliés, une « confiance indéfinie ; si, enfin, passant d'un « murmure sans cause à une menace *sans ef-« fet possible*, TANT QU'ELLE NE PART PAS DE « MA BOUCHE, ils osent encore se montrer impa-« tiens du signal de nouveaux combats, PRINCES « EUROPÉENS, pardonnez à cet égarement d'un « zèle condamnable dans son injuste écart, « mais excusable par la pureté de son but, la « noblesse de son origine.

« Je le désavoue hautement ; que cela vous « suffise ; et souffrez que je vous rappelle :

« Que le but de votre sainte ligue est atteint ;

« Que le foyer de l'incendie qui semblait me-« nacer l'univers est éteint ;

« Que le perturbateur, dont vous aviez juré « la perte, est tombé dans l'impuissance la plus « absolue de faire cesser le tourment du repos « auquel il se voit condamné ;

« Que, nouveau Prométhée, attaché au ro-« cher où doit le déchirer sans cesse le vautour « du remords, il fatigue vainement, il fatiguera « sans relâche et sans fin de ses imprécations

« impies les airs silencieux du désert qui le cache
« au reste du monde, qui le retranche du nom-
« bre des vivans ;

« Que Louis XVIII, enfin, par sa sagesse, par
« le bonheur que je vais devoir au chaste nœud,
« au nœud désormais indissoluble qui le ratta-
« che à son épouse consolée par son seul retour,
« votre heureux, votre glorieux ouvrage, vous
« offre dans toute sa plénitude cette perspec-
« tive de sécurité pour l'avenir que vous vou-
« lûtes justement obtenir de moi ;

« Qu'ainsi il n'y a plus de prétexte pour me
« faire porter le poids des armées de toute l'Eu-
« rope.

« Mes enfans, ceux-là mêmes qui eussent con-
« senti à supporter de plus grandes, de plus
« longues souffrances, à faire de plus grands sa-
« crifices, s'ils n'eussent pu qu'à ce prix obte-
« nir le bonheur de revoir, de posséder leur
« Roi, ceux-là mêmes qui, chaque jour, vous bé-
« nissent en confondant dans leurs acclamations
« vos noms augustes avec celui de ce Roi qui
« leur est si cher, mes enfans se plaignent à
« moi, et je me plains à vous pour eux :

« Qu'à l'inévitable fardeau que leur imposent
« les besoins absolus de vos armées, se joint
« une exigeance, un gaspillage de détail au-
« quel bientôt ne pourront plus physiquement

« suffire mes ressources nourricières qui, tout « immenses qu'elles étaient, touchent à leur « épuisement total;

« Que vos soldats, que leurs chefs de la classe « inférieure opposent à leurs plaintes, à leurs « observations individuelles, la conduite de « mes Français dans vos états que naguère, je « m'en suis accusée pour eux, ils opprimaient « de la même manière: comme si vous pouviez, « PRINCES EUROPÉENS, ne pas vous offenser d'un « tel prétexte, qui vous mettrait sur la même « ligne que ce bandit fameux dont vous avez « débarrassé le monde; comme si vos armées, « qui ne sont aujourd'hui que les auxiliaires de « mon Roi, devraient voir dans ses sujets autre « chose que des amis et des alliés; comme si tel- « les ne furent point vos promesses pour ceux « de mes enfans qui vous accueilleraient et vous « ont en effet accueillis en alliés et en amis.

« Lorsque, pour la première fois, il y a à « peine un an, vous fîtes cesser mon doulou- « reux veuvage, courbée, depuis long-temps, « sous le poids d'une chaîne ignominieuse, « vous eûtes à briser cette chaîne avant qu'il « me fût permis d'élever vers vous une voix « confiante pour vous redemander mon époux « légitime.

« Les armes à la main, mon bras, infidèle à

« mon cœur, vous disputa par-tout les pas-
« sages; vous fûtes forcés de me combattre en
« ennemis jusque sous les murs de Paris, où
« vous n'entrâtes qu'en vainqueurs.

« J'ai confessé mes fautes envers vous, je
« dois avoir le droit d'accuser les vôtres en-
« vers moi.

« A cette époque, vous n'annonçâtes point,
« comme vous l'avez fait un an plus tard, que
« vous n'en vouliez qu'à un homme; que vous
« ne paraissiez dans mes provinces qu'en alliés
« de Louis XVIII; que vous ne vouliez, pour
« prix de vos efforts, que replacer ce prince
« au trône de ses pères: vous vous montrâtes
« en ennemis de ce même homme et de moi-
« même.

« Vous étiez sous les murs de Paris; la ca-
« pitulation, qui vous en ouvrit les portes,
« était signée; vos soldats y entraient déjà,
« qu'il n'était encore sorti de votre bouche pas
« un seul mot qui pût me faire deviner le sort
« que vous me réserviez; pas un mot qui pût
« m'encourager à laisser échapper de mon sein
« le vœu secret que vingt ans d'oppression y
« avaient comprimé, sans pouvoir l'y détruire;
« pas un mot sur la légitimité des Souverains,
« sur les droits des Bourbons (17); et, sans le
« courageux élan d'un petit nombre de mes

« enfans, qui accueillirent vos premières pha-
« langes aux cris de *vive le Roi! vivent les*
« *Bourbons! vive Louis XVIII!* cri qui,
« bientôt, gagnant de proche en proche, de-
« vint universel et est resté le cri national, je
« ne puis songer sans frémir où cela eût pu
« me conduire.

« A l'époque actuelle, au contraire, point
« d'incertitude sur votre but;

« Pas le plus léger voile sur vos inten-
« tions.

« Vos proclamations sont claires, posi-
« tives;

« Vous ne venez qu'en auxiliaires de mon
« Roi.

« Vous me le ramenez.

« Vous venez me le rendre.

« Vous annoncez leur père à nos enfans.

« Vous n'avez qu'un seul ennemi; c'est
« l'usurpateur que vous voulez chasser.

« Vous n'avez à traiter comme tels que ses
« adhérens, que les complices de son usur-
« pation.

« Mais les Français fidèles à leur légitime
« Monarque, les Français qui ne verront en
« vous que des libérateurs, ne trouveront en
« vous que des amis, des protecteurs, des
« frères.

« Et, cependant, ce que j'ai souffert depuis « peu de mois, ce que je souffre encore, sans « qu'il me soit donné de prévoir le terme de « mes maux, ne peut se comparer avec le peu « que me coûta, il y a un an, la présence de « vos armées.

« Il est temps que cela finisse : votre gloire « le veut, l'humanité vous en fait un devoir, « votre intérêt vous le commande.

« Il ne faut pas que la parole des Rois, que « leurs promesses les plus solennelles perdent « ce caractère d'infaillibilité qui peut seul éta-« blir et justifier leurs prétentions au respect « des peuples.

« Si la loyauté, si la bonnefoi pouvaient « s'exiler de la terre, c'est dans le cœur des « Rois qu'elle trouverait un asile.

« Cette parole est d'un de mes Bourbons : « et l'on voudrait que je ne fusse pas fière, « idolâtre d'une telle famille !

« Princes européens ! ne refusez pas de « prêter une oreille attentive à mes doléances ; « votre gloire, je le répète, l'humanité, votre « intérêt se réunissent pour vous solliciter d'y « avoir égard.

« Il est des vérités qu'il ne faut qu'énoncer « pour les mettre au-dessus de toute controverse.

« Celle-là surtout en est une.

« La licence de vos armées est à son com-
« ble : voulez-vous ne ramener dans votre
« patrie que des troupes sans discipline, qui
« ne pourront plus se passer de pillage ? Eh !
« de quel droit alors vous vanteriez-vous
« d'avoir voulu purger le monde d'un tyran
« qui ne connut jamais d'autre moyen pour
« fanatiser ses soldats ?

« Votre silence sur la durée de leur pré-
« sence, ajoute au mal qu'elle me fait ; si ce
« mal n'est pas à son comble, dites du moins
« jusques où doit aller ma souffrance.

« Pourquoi, en n'expliquant pas franche-
« ment ce que voulez obtenir de moi, prolon-
« geriez-vous une sombre inquiétude, dont mon
« Roi ne pourra bientôt arrêter les progrès
« effrayans ?

« Expliquez vos desseins ; mesurez le pos-
« sible, et sauvez mes enfans du malheur de
« croire qu'il n'est plus de salut pour eux que
« dans leur désespoir.

« Les mépriseriez-vous assez pour penser
« que ce qu'ont pu vos peuples en même posi-
« tion, mes Français ne le pourraient pas lorsque
« vous ne leur laisseriez plus que l'alternative
« de mourir de misère et de honte, ou de mou-
« rir en honorant du moins ma destruction ?

« Ah ! écartez cette erreur qui, pour moi,

« comme pour vous-mêmes, pourrait avoir « les plus funestes conséquences.

« Bientôt, si vous n'arrêtez pas vos soldats « dans leur exigeance, dans leurs déprédations, vous verrez ce lien salutaire qui unit « mon Roi à son peuple, brisé par l'impossibilité d'allier la règle au désordre, la vio- « lence à la soumission.

« Vos armées ne trouveront plus à subsister « dans mes provinces dévastées et désertes, « ou si, forcées de s'étendre pour échapper « aux suites nécessaires des ravages qui les « accompagnent par-tout, elles ne laissent « plus de retraite assurée à vingt-cinq mil- « lions d'hommes, dont elles croient peut-être « pouvoir impunément braver le désespoir, « craignez, ah! craignez avec moi que mon « sein, mon malheureux sein, ne s'entr'ouvre « pour engloutir à la fois et les bourreaux et « les victimes.

« Princes européens! je vous livre à vous- « mêmes : je cesse de parler, au milieu des « sanglots qui fatiguent ma voix; j'essuie les « larmes qui mouillent, malgré moi, mes « tremblantes paupières, et j'attends, avec l'as- « surance que doivent m'inspirer vos vertus et « votre sagesse, que vous vous hâtiez d'en « tarir la source douloureuse. »

CHAPITRE XXII.

Mon dernier mot aux Factieux.

Encore ému des cris plaintifs de la mère des Français, j'aurai de la peine à contenir la sainte indignation dont je me sens saisi à la seule idée qu'il est encore des factieux qui n'aspirent qu'à déchirer le sein de cette tendre et malheureuse mère ! mais, cet effort, je le ferai pour donner avec calme le signalement de ces malheureux décidés à mourir dans leur impénitence finale, ou pour essayer de les guérir de cette folie.

S'il est démontré que l'intérêt de la France exige aujourd'hui impérieusement l'accord de tous les citoyens, l'oubli de leurs torts mutuels, l'union de tous leurs vœux en faveur d'un Roi dont les derniers évènemens ont rendu la tâche si pesante, si difficile, il est consolant de penser que telle est en effet l'universelle disposition des esprits, et que cette force de gravitation vers le trône des Bourbons, dont tous les cœurs honnêtes, tous les esprits sages sont pénétrés, entraînera dans son tourbillon tous ceux qui, ayant pris une part quelconque à

nos troubles, éprouvent enfin le besoin du repos et sont capables de sentir qu'ils ne peuvent le trouver que là.

Mais il est des cœurs qui, ayant bu jusqu'à la lie la coupe de l'erreur, sont parvenus à un état d'ivresse continue, et dont le cerveau semble atteint d'une maladie incurable.

Les plus sensés de leurs compagnons, les plus capables de cette résignation qui annonce et précède une guérison radicale, se tiennent pour contens d'avoir obtenu une constitution, se consolant de tout, pourvu qu'on les laisse caresser leur chimère; eux, au contraire, ne peuvent concevoir et encore moins supporter l'existence d'un gouvernement sous lequel ils seraient condamnés au repos.

Ceux-ci ne se consolent de l'absence du trouble que par l'espérance du trouble : ils ne rêvent que révolutions, mésintelligence dans le gouvernement, que perfidie de la part des Princes alliés, que symptômes de nouvelles guerres; et à défaut d'agitations actuelles, ils vont semant les bruits les plus absurdes pour se donner le plaisir d'en pronostiquer de prochaines.

Tantôt le démembrement de la France est un point arrêté entre les alliés, et ils vous

coupent ce pauvre pays, en royaume du nord, royaume du midi, royaume du centre, etc., et ils vous annoncent les préparatifs déjà faits du départ de Louis XVIII, qui préfère rentrer dans la vie privée, plutôt que d'accepter un de ces misérables débris.

Tantôt une ambition étrangère médite et cherche le moyen de ravir aux Bourbons leur trône héréditaire : non encore fixée sur son objet, elle flotte entre diverses prétentions rivales, également exclusives du trône de saint Louis; mais elle est prête à s'arrêter à l'une d'elles, et la dynastie des Bourbons touche au dernier terme de son existence politique.

Tantôt, encore, dans l'intérieur même de cette malheureuse famille, autour de ce Roi, si digne d'un plus heureux sort, s'agitent de funestes passions qui soufflent au cœur de plusieurs de nos princes le coupable dessein de devancer le temps qui les appelle, ou leurs enfans, à régner un jour sur la France. Tout, aux yeux de nos incorrigibles, décèle le développement progressif du germe d'une révolution qui se prépare à la manière des orientaux, dans le palais même de Louis XVIII, et ils se font une joie de débiter mille conjectures perfides sur l'inexécution prétendue des ordres du Roi dans telles et telles contrées où

commande tel prince, sur le voyage de tel autre, etc., etc.

Ils n'ont plus la ressource de chercher, dans l'armée, des sujets d'inquiétude pour les amis du Roi et de la paix publique ; la soumission de nos guerriers, aujourd'hui réveillés au sentiment du véritable honneur national, au sentiment du plus noble patriotisme, désabusés d'une déplorable idolâtrie que leur gloire bien entendue ne leur commande plus en vain de transporter à un objet plus digne de cette soumission d'eux, a retréci le cercle des combinaisons de nos *allarmistes;* mais ils se jettent dans le midi et ils y trouvent tout en feu ; la guerre civile y fait chaque jour des progrès ; or, *la guerre civile!* vous comprenez comme cela sonne à leur oreille, comme ce mot leur va au cœur.

Ils la voudraient, cette guerre civile ; d'abord, parce que la seule présence de ce fléau serait une preuve que leur parti aurait une sorte de consistance, une certaine profondeur, tandis qu'il est tout en écume, en bulles savonneuses, quand il s'élève au-dessus de la masse de la nation, ou en limon, quand il redescend à sa place ; ensuite, parce qu'on leur a dit que la révolution anglaise a duré cent vingt ans, et qu'ils s'imaginent que ce serait un assez bon

moyen de faire cheminer la nôtre encore un siècle.

Mais, malgré leur bonne envie de tailler la France à l'anglaise, en quoi ils n'ont pas tout-à-fait échoué sous d'autres rapports, je leur conseille d'y renoncer sous celui-ci; et quoique le Roi de France n'ait pas encore fait ce qu'un major-général de l'artillerie espagnole souhaitait pour nous il y a vingt-deux ans, j'assure que, si les Princes alliés agissent en conséquence de l'intérêt qu'ils y ont comme nous, notre révolution est finie.

Nos jeunes gens sont, à la vérité, encore enluminés de cette teinte révolutionnaire qu'on leur donna dans leurs lycées; mais leur pli n'est pas assez pris pour que ceux en qui un mauvais naturel n'envenime pas le vice de leur éducation, ne perdent pas bientôt, plongés au sein de leurs familles, dans le torrent de l'opinion publique, ce mauvais pli, cette teinte fâcheuse qui, dès long-temps, et à bon droit, effrayaient tous les bons esprits.

Ainsi, il n'est pas contestable que nos incorrigibles, qui ne sont plus que les *caput mortuum* de la révolution; que nos brouillons, comme on en voit toujours, à la fin des troubles civils, s'obstiner à lutter contre le retour du bon ordre, y perdront leur temps et leurs peines.

En dépit de leurs IDÉES LIBÉRALES, de leurs pronostics alarmans, qui n'alarmeront plus personne, de leurs calomnieuses interprétations des actes publics d'un Gouvernement auquel ils prêteront des intentions qui ne trouveront plus de crédules, la France, au milieu des tourmens auxquels l'a condamnée l'attentat qu'elle n'a pas su réprimer au mois de mars dernier, trouvera du moins le courage de les supporter dans la cessation de sa fièvre révolutionnaire, dans la confiance en la sagesse de son Roi, et dans la nullité absolue des agitateurs dont les plus obstinés n'auront bientôt plus pour théâtre que les bois et les grands chemins, d'où Dieu et la gendarmerie aidant, ils seront bientôt débusqués.

Une constitution concertée avec la nation, représentée, pour la première fois, d'une manière digne d'elle ; une constitution, qui se bornera à proclamer les principes du pacte social, et qui, par cela seul, ne donnant lieu à aucune fausse interprétation, ralliera tous les hommes de bonne foi autour du trône ; une constitution, enfin, telle que la réclament nos mœurs nouvelles, nos préjugés nouveaux, assise désormais sur la base impérissable de l'intérêt de la nation mis, en accord parfait avec l'intérêt du Monarque,

marquera la fin des tempêtes révolutionnaires.

L'industrie rassurée soulevera les décombres sous lesquelles elle est ensevelie ; elle rappellera, elle rassemblera (18) ses enfans, qui ne méconnaîtront plus sa voix ; dès-lors, les FACTIEUX délaissés, effrayés de leur solitude, et du mépris qui les suivra par-tout, prendront le masque des citoyens amis de l'ordre, amis de la paix, amis du Roi, unique garant de ces biens si précieux, et finiront par s'habituer au repos dont ils n'auront pas plutôt savouré les délices, qu'ils ne voudront plus en sortir.

CHAPITRE XXIII.

Mon dernier mot aux Royalistes.

Je n'ai point épuisé ma matière. Je crois pourtant avoir donné à mes chers confrères, les royalistes de tous les rangs, d'assez bonnes raisons de croire que la révolution est finie, et qu'ils peuvent, sans inquiétude, jouir du bonheur après lequel ils ont si long-temps soupiré.

Mais il faut qu'ils s'accordent à ne pas com-

promettre eux-mêmes ce bienfait de la Providence. Leur prêcher la sagesse, la modération, la LIBÉRALITÉ, l'oubli, non pas de la révolution, mais de ses partisans féroces ou aveugles, me semble encore nécessaire; heureusement, ne sera-t-ce pas prêcher en vain, comme peut-être je l'aurai fait, en exhortant les FACTIEUX, au nom de leur intérêt même, à renoncer à leurs chimères, et à changer de mœurs.

Je commence par établir la différence essentielle qui existe entre le royalisme et l'esprit des factions, quel que soit leur prétexte ou le nom qu'on leur donne, ou qu'elles se donnent.

Le royalisme est une religion, particulièrement dans notre France; tout ce qui lui est opposé n'est qu'une folie, une aliénation mentale, qui quelquefois tient de la rage, et toujours pousse jusqu'à la fureur celui qui a le malheur d'en être atteint.

En voulez-vous une petite preuve?

Demandez à un de ces forcenés qui, pour le seul appât peut-être de quelqu'argent distribué par des mains plus coupables, venaient, sous les fenêtres mêmes du Roi, blesser vos yeux, affliger vos oreilles, et que vous vous êtes bornés à livrer à votre garde nationale qui, à son tour, les a livrés aux tribunaux, où ils en seront quittes pour une remontrance et pour

quelques mois de prison; demandez-lui ce qu'eût éprouvé, de sa part, un de vous qui, dans ces temps funestes où il effrayait tout Paris de ses cris de *vive l'empereur* (19)! eût osé, cocarde blanche en tête, venir, au milieu de sa bande, crier *vive le Roi!*

Le naturel percera tout de suite: il aura beau vouloir se contenir, par la crainte de la loi du Talion; malgré lui il vous dira, d'un ton furieux, qu'il l'aurait, de sa main, égorgé sur la place.

Demandez aux tribunaux eux-mêmes ce qu'ils auraient fait, dans ce bon temps, encore si près de nous, de ce royaliste imprudent; demandez-leur si, dans cette cocarde blanche, dans ce cri de *vive le Roi!* ils eussent méconnu le caractère d'un attentat emportant la peine capitale, et si ce malheureux eût échappé à cette peine: et selon leur réponse, comptez, si vous pouvez, tous ceux de nos pauvres confrères immolés par les tribunaux, pour infiniment moins que la cocarde blanche et le cri de *vive le Roi!*

Eh bien! tout cela est dans la nature des choses. Tout cela dérive uniquement de ce que le royalisme est une religion, et que le reste est une rage, une fureur, une aliénation mentale.

Si donc le royalisme est une religion, cette religion locale participe nécessairement des attributs, de l'esprit, des effets de la religion universelle qui pousse constamment l'homme à la modération, en lui donnant le sentiment de son imperfection, de sa faiblesse ; d'où, pour lui, le devoir, le besoin d'indulgence envers ses semblables, de confiance dans la sagesse de la Providence, de résignation, mais d'espérance dans sa justice lorsqu'il voit les succès des méchans.

Quelques-uns d'entre vous ne peuvent se plier à l'idée que le Roi, qui est notre Providence à tous, n'établisse pas une ligne de démarcation fortement prononcée entre ses amis éprouvés et entre les artisans de ses longs malheurs et des nôtres.

Ils ne conçoivent pas que leurs enfans, qu'ils veulent consacrer au service civil ou militaire de leur Roi, que tant de bons Français qui ont donné, comme volontaires royaux, un gage irrécusable d'un dévouement incapable de se démentir, aient à lutter contre les concurrences les plus choquantes, les plus monstrueuses, pour entrer dans la garde royale, ou pour pénétrer dans la carrière de l'administration.

Ils en accusent le mauvais esprit des bureaux qu'ils ne voient pas encore à la hauteur d'une

régénération, qu'il serait de leur devoir de consolider, ce que ne leur commande pas moins leur intérêt, puisqu'en ne remplissant pas ce devoir, ils s'exposent à mettre le Roi dans la nécessité d'en rechercher la cause, et d'y apporter un remède radical, qui aurait pour eux de fâcheux résultats.

C'est à ces royalistes trop fervens que je m'adresse.

Je veux qu'ils reconnaissent que la religion poussée jusqu'au fanatisme, se convertit en un fléau, et je leur dis :

Que leurs murmures sont aussi imprudens qu'injustes ;

Que le Roi, à la hauteur où il se trouve, ne doit pas éprouver des passions qui lui ôteraient le droit de se dire le père de tous les Français ;

Qu'à ce titre de père, il doit désirer la conversion de ceux de ses enfans qui ont jeté le désordre dans sa famille ;

Que le moyen d'obtenir cette conversion est diamétralement opposé au système de répulsion qu'établirait cette ligne de démarcation, qu'on voudrait le voir établir entre les égarés et les fidèles ;

Qu'enfin si sa bonté, si sa clémence, si la LIBÉRALITÉ non pas seulement de ses IDÉES, mais de ses actions, obtiennent ce que sa sagesse

en espère, la conversion de ses enfans perdus ; ces convertis ne doivent plus être distingués de ceux qui ne faillirent point, et que ceux-ci doivent, à leur égard, jeter sur le passé un voile impénétrable.

Sans cela, où irions-nous ?

Quelles seraient les conversions possibles ?

Et sans ces conversions, qui ne peuvent exister qu'à côté de l'oubli du passé, quel serait le garant de l'avenir ?

Ouvrons au contraire une voie, et une voie très-large au retour vers le père commun.

Dans leur consistance actuelle, l'impuissance des FACTIEUX, démontrée pour eux-mêmes, est, pour les royalistes, la base la plus sûre d'une sécurité dont ils furent privés si long-temps, le gage le moins équivoque que la révolution est finie ; que sera-ce lorsque, par la conversion de tous ceux qui se trouvent capables de se laisser aller au cours majestueux du fleuve de la restauration, les FACTIEUX se verront réduits à l'infiniment petit nombre des incorrigibles, sur lesquels la raison ne peut avoir aucune prise ?

Royalistes qui voulez l'impossible, cessez de le vouloir, vous ne l'obtiendriez pas, et cela empoisonnerait la jouissance de tout le bien que vous obtiendrez, et qui sera TOUT LE POSSIBLE.

Vous aviez eu déjà le bon esprit de reconnaître, il y a peu de mois, que le temps, la patience étaient le plus puissant remède de nos maux; et, assurés, comme vous l'êtes encore, de l'habileté et des bonnes intentions du médecin que le ciel nous a envoyé, mettant en lui toute confiance, vous vous étiez résignés à ne compter sur une guérison parfaite que dans quelques années; vous étiez, en un mot, convaincus qu'une cure aussi difficile ne réclame que des moyens doux, ou, en d'autres termes, que des moyens lents.

L'interruption violente du régime réparateur qui, déjà, avait fait des progrès si sensibles, vous a exaspérés.

L'orage qui a grondé sur vos têtes, les dangers que vous avez courus sont encore trop près de vous, pour que l'horreur que vous en avez eu ait pu se calmer aussi rapidement que la tempête dont vous êtes encore effrayés.

Mais la nature des choses n'a point changé: plus que jamais, il faut de la sagesse, il faut du temps, il faut de la patience pour obtenir cette restauration, rendue plus difficile par nos derniers malheurs.

Ainsi, plus d'imprudences! plus de vœux inconsidérés! plus de prétentions indiscrètes! C'est à vous sur-tout, de prouver qu'il n'est pas

de sacrifice pénible, ou même impossible, pour un Français, pour un ami du Roi.

Ceux qui vous sont imposés sont immenses, je le sais trop; mais puisqu'ils sont inévitables, n'en perdez pas du moins le mérite. Otez à nos incorrigibles le prétexte d'inspirer des craintes sans objet à ceux qui ont profité de vos malheurs, et de calomnier les intentions d'un Roi dont la loyauté n'a été hypocritement suspectée un instant que pour nous plonger dans un abîme où semblait devoir s'engloutir jusqu'à notre dernière espérance.

Mais, après cette noble, cette touchante, cette vertueuse résignation, après que vous aurez épousé les IDÉES LIBÉRALES que je vous prêche, si de nouveaux troubles, de nouveaux attentats signalaient encore le réveil des factions, alors, mais seulement alors, Français de tous les rangs, prouvez que la nation entière est royaliste; serrez-vous tous autour du TRÔNE LÉGITIME; élevez hautement la voix contre les blasphémateurs qui oseraient se prétendre les interprètes de la nation, pour opérer une révolution quelconque dans l'Etat; désavouez toute prétention, quelle qu'elle puisse être, quel qu'en soit le prétexte, qui mettrait en péril ou la forme actuelle du gouvernement, ou l'obéissance qui lui est due, ou la personne

même du prince, ou la stabilité du principe salutaire et sacré de la succession au trône, suivant la ligne d'hérédité tracée, pour le seul intérêt des peuples, par la sagesse de nos aïeux.

Et si alors les FACTIEUX ne reculent pas devant ce spectacle imposant de la nation entière prête à défendre, contre toute ambition perturbatrice, son repos, son honneur, ses institutions et son prince (20); si ces FACTIEUX, trop mémoratifs des succès qu'ils durent, il y a vingt-cinq ans, à votre faiblesse, plus encore qu'à leur férocité, voulaient tenter de vous en imposer de rechef par des meurtres nouveaux que l'autorité ou n'aurait pas le temps ou n'aurait plus la force d'empêcher, hommes, femmes, enfans, royalistes de toutes les classes, de tout âge, de tout sexe, surmontez un instant de frayeur pour conquérir un siècle de repos. Quittez vos ateliers, vos magasins, vos bureaux, vos salons, vos cafés : volez en masse au secours des victimes, les brigands fuiront devant vous.

Feriez-vous l'honneur à ces furieux de ne pas les croire des lâches?

Ils le sont tous, sans exception.

Qu'ils sachent, une bonne fois, que les royalistes, c'est-à-dire tous les Français, sont décidés à ne plus supporter ni leurs cris séditieux, ni leurs insultes, ni leurs violences sanguinaires;

et leur audace, qui n'est que le produit d'un calcul qu'il ne tient qu'à vous de tromper (*voyez* chapitre IV), fera place à leur lâcheté naturelle : ils n'oseront plus se montrer.

Je puis vous en donner cent preuves, tirées de ma propre expérience ; mais je me réduirai à quelques-unes qui suffiront, je crois, pour convaincre de lâcheté tous les perturbateurs passés, présens et futurs ; pour établir cette vérité, qu'il ne faut que les regarder en face pour leur faire baisser la vue, et par conséquent qu'il ne dépendra que de vous, mes chers confrères, de ne plus en entendre parler.

Voilà mon dernier mot. Je vais joindre l'exemple au précepte, et je varierai assez mes preuves pour qu'il vous reste démontré que cette lâcheté, dont je vous parle, existera toujours comme elle exista de tout temps chez les FACTIEUX.

CHAPITRE XXIV.

Après le précepte, l'exemple.

Si je me laissais aller à la crainte de ce que nos journalistes diront de mon livre, en supposant

qu'ils daignent en parler, je ne ferais point ce chapitre.

Dans tous ceux qui précèdent, je ne crois pas leur avoir trop prêté le flanc. Ils pourront s'attaquer à mon style, à ma manière libre, à mon allure un peu naïve, à ma marche inégale, tantôt grave, tantôt légère, mais non pas, que je croie, à la solidité de mes démonstrations, à la bonté de mes principes, à l'utilité de mes vues, à la pureté de mon but.

Mais, ici, je vais parler de moi, ne parler que de moi; et, dans ce siècle heureux, où l'égoïsme est une chose horrible, attendu que ce vice est inconnu, parmi nos écrivains surtout, et principalement parmi nos écrivains périodiques, qui ne nous parlent jamais d'eux, qui ne connaissent même pas l'usage du pronom personnel; dans ce siècle, dis-je, si modeste, si réservé, je dois m'attendre à n'obtenir nulle grâce pour cette licence scandaleuse.

Mais j'ai besoin de prouver que nos perturbateurs n'ont jamais regardé en face tout homme de bien qui a osé braver leur arrogance ou leurs fureurs; et puisque cette preuve résulte du système de conduite dont je ne me suis jamais écarté depuis vingt-cinq ans, à défaut de mieux, je la prends où elle se

trouve, pour moi, qui ne saurais où la chercher ailleurs.

Montaigne, mon seul maître de philosophie, étudia l'homme sur lui même; ainsi le fit saint Augustin : je m'humilie devant ces deux colosses de raison, de savoir, de sagesse; mais leur exemple m'encourage et je vais feuilleter mes souvenirs, dans l'espérance que ce ne sera pas aussi sans quelque utilité.

J'habitais Montpellier lorsque la révolution éclata.

Je n'avais que vingt-neuf ans.

Jamais je n'avais réfléchi sur la politique.

Heureux, depuis ma naissance, je jouissais de l'état social, cause de mon bonheur, comme le peuple jouit du soleil sans s'enquérir d'où procèdent l'action de cet astre sur notre terre, ou les bienfaits qu'il en reçoit.

Je vis tout-à-coup se former des partis, et, me rappelant la loi de Solon qui défend à un citoyen de rester neutre dans les troubles civils, j'hésitai sur celui que je devais suivre.

Mon hésitation ne fut pas longue : d'un côté quelques turbulens attiraient à eux toute la populace; de l'autre, tous les honnêtes gens s'unissaient pour faire bande à part : sans autre examen, je courus me ranger du parti des honnêtes gens, qui, Dieu merci, m'ont tou-

jours, depuis lors, conservé sur le rôle de leur compagnie.

Je ne tardai pas à devenir le point de mire du parti opposé, qui, bientôt, ne me désigna plus au club, dont les honnêtes gens eurent le bon esprit de s'emparer d'abord, que par le surnom, alors honorable, de L'ABBÉ MAURI, et ailleurs, que par celui du PETIT MAIRE, parce que le plus digne, le plus respectable homme que j'aie jamais connu, le malheureux maire de Montpellier, M. Durand, eut la bonté de me croire homme de bon conseil, et avait pris l'habitude de ne rien faire d'essentiel sans m'avoir demandé mon avis, rarement différent du sien.

Je voudrais pouvoir parler du désespoir de cet homme de bien, qui (j'en ai fait le compte avec lui, car nous étions inséparables) dépensait, sur son revenu de 120,000 francs de rentes, 80,000 francs par an en actes de bienfaisance dont je partageais le plaisir, dont j'étais presque le dispensateur : je voudrais, dis-je, pouvoir exprimer quel fut son désespoir à la réception du brandon de discorde qu'on appela la *constitution civile du clergé*.

Mais je ne puis céder à l'attrait de parler de lui! mon chapitre formerait un volume!

Cette constitution fut mal reçue du peuple,

qui, pour mortifier les prêtres jureurs, que la police municipale protégeait contre ses insultes, imagina de leur crier CARACACA! en imitant le coq, lorsqu'ils paraissaient dans les rues, par allusion au chant du coq qui provoqua au repentir saint Pierre, après qu'il eut renié l'homme-dieu pour son maître.

Dans sa fureur, le parti outragea plusieurs femmes, et fit une promenade dans toute la ville, menaçant de mettre à la lanterne quiconque chanterait ce CARACACA ou insulterait les prêtres constitutionnels de toute autre manière.

Pour le malheur d'une pauvre servante, qui regardait de sa fenêtre passer la *procession civique*, un coq, qu'elle avait en cage sur cette même fenêtre, se mit par hasard à chanter : deux cents fusils sont aussitôt braqués sur elle; on monte, on la saisit; elle accuse le coq, se disant innocente, et on la traîne à la municipalité avec le coq.

Grands débats : le maire ne trouve rien de plus naturel que l'excuse de cette fille; mais les accusateurs prétendent que le coq n'est pas encore en âge de chanter.

Jugement qui met la fille et le coq en arrestation jusqu'à ce qu'on se soit assuré si le coq chante ou ne chante pas.

Dans le même temps, les femmes d'un faubourg allèrent arracher de l'autel un prêtre jureur disant la messe, le dépouillèrent de ses ornemens et le chassèrent de l'église.

Vous jugez de quelle rumeur cela fut l'occasion.

Deux femmes prises au hasard dans la foule, et qui se disent innocentes du fait, sont en jugement : le parti des jureurs demande leur mort à grands cris ; la potence seule peut expier ce crime.

MM. Serres et Rech, avocats des plus distingués, se constituent leurs défenseurs, et, sur les conclusions de M. Coulon, procureur du Roi, elles sont acquittées ; la servante, justifiée par le chant du coq, est mise aussi en liberté ; le coq est envoyé mort à la Miséricorde, pour être mangé par les pauvres, en punition de son irrévérence.

Ce dénouement arrache aux FACTIEUX des hurlemens de rage : MM. Coulon, Serres et Rech étaient inscrits sur la liste des membres du club, où ils ne paraissaient jamais ; ils y sont dénoncés : seul, j'y prends leur défense ; mais je ne puis empêcher qu'ils n'y soient mandés à la barre pour rendre compte de leur conduite.

Dans la séance où ils parurent, j'avais eu

soin d'attirer et de faire attirer par le maire tous les honnêtes gens qui, arrivés les premiers, s'y trouvèrent en majorité : les avocats et le procureur du Roi sortirent vainqueurs de cette insolence.

Mais la minorité s'agita pour leur disputer la victoire ; il y eut des vociférations qui arrachèrent une exclamation d'indignation un peu trop énergique, mais vraie, quoique triviale et obscène ; on dénonce à l'instant même le particulier qui a appelé le club un..... mauvais lieu ; des furieux proposent de le jeter par la croisée, et je me lève, indigné à mon tour, en traitant ces furieux de *brigands*, et les défiant d'exécuter leur horrible menace.

Le lendemain, absent du club, j'y suis à mon tour dénoncé comme ayant appelé le club *une caverne de brigands*, et je suis mandé à la barre pour le jour suivant.

Le maire me conjure de n'y pas paraître : il a des avis certains que le parti a résolu, si je m'y présente, de me jeter moi-même par la fenêtre ; mais cela ne fait que me rendre impatient de l'ouverture de la caverne, à laquelle je ne donnai plus d'autre nom.

Le maire, alors, pour la première fois, veut présider ce club, qui l'avait nommé son président honoraire ; je presse sa main sur

mon cœur, et vais me préparer au combat.

Je me garderai bien de copier ici le discours que je prononçai, et que je retrouve sur mes souvenirs : il me suffit de dire que tel en fut l'effet, que mes accusateurs, couverts de mon mépris, n'osèrent proférer un seul mot, et, sans un mielleux avocat, qui s'opposa à ce que le procès-verbal contenant ma dénonciation fût déchiré du registre des délibérations, la proposition qui en fut faite, accueillie par mille applaudissemens, eût été adoptée. L'avocat mielleux, plaidant pour l'intégrité d'un registre sacré, demanda que ma justification y fût consignée, mais il ne put empêcher qu'à la levée de la séance, on ne me portât, malgré moi, comme en triomphe dans ma maison.

Depuis lors, mon opposition toujours active neutralisa le mal qui se fût, sans moi, échappé de cette caverne ; et je ne crains pas de dire que la ville de Montpellier me fut, après son digne maire, redevable de cette tranquillité qui, pendant six mois, la rendit l'asile de toutes les contrées environnantes en proie à des troubles sanglans.

Mais se pouvait-il que la révolution fît partout des progrès rapides et que ce coin seul de la France en demeurât exempt ?

Plus la digue qui avait contenu le torrent

avait résisté, plus l'effort qui la rompit enfin dut être violent et terrible.

Le fameux *çà ira* devenu en vogue ainsi que *la lanterne*, les FACTIEUX *se mirent au pas*; et les honnêtes gens, désunis par la peur, n'eurent plus de moyen de défense.

Mon parti fut pris tout de suite de ne changer ni de langage ni de contenance, mais d'adopter le système de ma défense individuelle, puisque la force publique ne pouvait plus me protéger : tel fut mon catéchisme.

Je ne tardai pas à en éprouver la bonté.

Un ami arrive chez moi, l'effroi dans tous ses traits, et me presse de me sauver : soixante-dix coquins se dirigent chez moi pour me saisir et pour me pendre; ils parcourent la ville en montrant la corde qui m'est destinée, et il les a laissés à cinq cent pas de ma maison. Je me présente dans la rue; ils y entraient. Je rentre chez moi, je prends mes pistolets d'arçon à deux coups, ayant appartenu au marquis d'Argens, qui ne se doutait pas qu'ils serviraient un jour à sauver une des victimes de son philosophisme; je les arme, je reparais fièrement dans la rue : les brigands n'étaient plus qu'à vingt pas de moi.

Je m'élance vers eux, dirigaant mes coups sur leur chef, perruquier pour femme, devenu depuis général.

Le brigand s'arrête effrayé ; la troupe s'arrête avec lui.

Cependant il fouille dans ses poches, en s'écriant : *des pistolets !* j'en ai aussi.

Eh bien ! lui répliquai-je, *au plus adroit!* et je le vise.

Aussitôt il recule : il s'enfuit : et les soixante-dix pendeurs s'enfuient avec lui comme une volée de pigeons : le champ de bataille me reste.

Mille applaudissemens partent de toutes les fenêtres : je lève les épaules, et montrant les fuyards aux applaudisseurs, je leur crie : *Vous voyez ce qu'ils savent faire ! Imitez-moi, et ils vous laisseront en repos.*

Ils firent plus pour moi : ils me firent l'honneur de me croire capable de faire quelque sensation dans nos assemblées législatives, et l'outrage de croire que je pourrais m'y vendre à leur parti.

Leur comité secret du club, occupé de fixer ses choix sur ceux qu'il se proposait d'ordonner aux assemblées primaires de députer à l'assemblée législative, jeta les yeux sur moi, persuadé que cette préférence me gagnerait à lui.

L'avocat mielleux, dont j'ai déjà parlé, se chargea, avec un sien collègue, de venir m'en faire la proposition.

Ma réponse fut que si le peuple me nommait librement, je me croirais coupable de lui refuser mon dévouement ; mais que mes opinions n'étaient pas à vendre, que je n'appartiendrais jamais à aucun parti, et qu'ils se trompaient fort s'ils espéraient trouver en moi un homme capable d'épouser leurs extravagances.

Combien, plus tard, je me suis accusé de n'avoir pas fait violence à ma franchise naturelle ! combien j'ai regretté de n'avoir pas su acheter, par deux minutes de dissimulation, une position qui m'eût procuré le bonheur de sauver à la France le plus noir, le plus honteux, le plus horrible des forfaits!

Cambon fut nommé à mon refus.

Or, qui pourra me dire que, passé à la Convention, où il y aurait eu une voix de plus, comme la mienne, en faveur du malheureux Louis XVI, et une voix de moins comme celle de Cambon, je n'aurais pas détourné..... j'en frémis encore de douleur..... Il est peu de personnes de qui je sois connu qui ne m'aient entendu cent fois me ranger moi-même au nombre des assassins de ce saint Roi, pour avoir permis à Cambon d'aller siéger à l'assemblée législative..... Un homme de plus, ou un homme de moins, cela ne semble rien à la foule stupide ! et moi je

vous dis, qu'il y a eu en France, depuis vingt-cinq ans, mille instans où nous fûmes en équilibre entre notre salut ou notre perte, et où un seul homme de poids eût fait, à coup sûr, pencher la balance du côté de notre salut..... J'eus tort de ne pas empêcher Cambon d'être là.

Je franchis, sans m'y arrêter, la longue carrière militante que je parcourus jusqu'au 14 novembre 1791 : une foule de détails intéressans pour moi, pour ma famille, ne saurait l'être pour le public. Je veux, par mon exemple, enseigner à braver les factions, unique moyen de les neutraliser; je ne m'attache qu'à des faits qui aillent directement à ce but salutaire.

Le 14 novembre 1791, secrétaire de mon assemblée primaire, j'avais tout disposé pour déjouer les cabales du club, et, ce jour-là, dans toutes les assemblées, les honnêtes gens triomphaient. Des députés pris dans leur sein auraient honoré Montpellier et contribué à diminuer les troubles de la France.

Mais le club, sûr de sa défaite, soulève secrètement la populace des faubourgs; des troupes de bandits courent assaillir les assemblées primaires, les dispersent à coups de fusil, massacrent dans les rues, poursuivent jusque dans leurs maisons leurs membres désarmés, égor-

gent tout ce qu'ils rencontrent, et le club ressaisit par ce crime, resté impuni, le pouvoir de donner des ordres à de nouvelles assemblées primaires.

La nouvelle de ces scènes d'horreur ne parvient pas plutôt à mon assemblée, que les votans se dispersent épouvantés. Je harangue les moins timides, je les retiens, je donne des ordres pour qu'on aille chercher des armes, et je fais jurer, je jure moi-même de défendre le vœu des citoyens, déjà recueilli dans l'urne que je tiens et presse dans mes bras.

Cependant l'alarme croît de minute en minute, et, de minute en minute aussi, l'assemblée se dissout, la salle des séances se vide et des armes n'arrivent pas.

Enfin nous ne restons plus que cinq, le président, M. Delaclotte, président de la cour des aides, son fils aîné, deux autres citoyens et moi.

Plus d'espoir de résister au parti triomphant. Je cache mon procès-verbal au fond d'un trou de maçonnerie pratiqué aux murs encore imparfaits de l'église des pénitens blancs, où se tenait notre assemblée ; je dépose l'urne sous l'autel, et je sors avec mes quatre compagnons.

Nous marchions d'un pas grave, vers la rue Cardinal, lorsque sept bandits débouchent à nos

yeux de la première rue qui se rencontre sur notre route.

M'apercevoir, s'écrier : Voilà l'abbé Mauri ! ajuster sur moi leurs fusils, tirer sur moi de quinze pas, étendre à mes pieds deux de mes compagnons et se mettre à recharger leurs armes en me voyant encore debout, ne fut qu'un seul instant.

A mon tour je ne perds pas mon temps. Je m'élance vers ces assassins, qui n'ont pas eu le temps de recharger leurs armes, je les menace en criant : Ah! brigands! je vous tiens! La frayeur s'empare de leur ame atroce : je suis sans armes, et de la seule crosse de leurs fusils ils peuvent m'assommer : mais mon mouvement est si brusque qu'ils n'ont ni le temps de réfléchir à leurs avantages, ni le courage de m'attendre ; à ces mots je vous tiens ! ils laissent trois de leurs sept fusils sur la place et s'enfuient à toutes jambes devant un seul homme.

Abrégeons. Me voilà à Marseille, par suite de cet évènement qui causa la perte de ma fortune, qu'en quinze mois je rétablis, dans cette ville industrieuse, au-delà de mes espérances, je dirai même de mon ambition.

Je passais sur la Canebière un de ces jours horribles, où les FACTIEUX tenaient leurs poignards suspendus sur tous les citoyens épouvantés.

Une foule immense se presse, s'agite dans tous les sens. Les uns fuient, les autres accourent vers le centre de ce mouvement.

Je m'informe; on m'apprend que les frères Savon, pendeurs en titre, ont saisi un pauvre mulâtre, pour un propos insignifiant, et vont le pendre à la lanterne. En effet, je vois de loin descendre une lanterne au coin du Cul-de-Bœuf.

Je jette un cri d'horreur, je m'élance, saisissant tous ceux qui m'environnent, tous ceux que je rencontre, et les entraînant avec moi, connus ou inconnus, par la force de mon action, de mes exhortations rapides, et j'arrive, comme un torrent, en criant *à bas les pendeurs!* sur les frères Savon qui prennent la fuite avec vingt ou trente complices et abandonnent le malheureux mulâtre qui tombe sans connaissance à mes pieds.

Le détail des soins que je lui prodiguai est inutile à mon unique but; mais je ne puis résister au plaisir de raconter comment, il y a deux ans, ce mulâtre a payé, autant qu'il était en lui, ce service.

Je voulais acheter un cheval; mon perruquier, M. Raillane, rue du Sentier, m'en indique un dans le voisinage, chez un médecin, sa pratique. Je demande qu'on me l'amène. Un mulâtre me le conduit.

A peine ai-je fait une question sur les qualités de cet animal, que ce mulâtre, abandonnant sa longe, se précipite à mes genoux. Vingt témoins, stupéfaits, ne savent ce que cela veut dire ; moi-même, je n'y comprends rien. Le mulâtre, en pleurant de joie, se prosterne encore plus ; je le relève et lui demande la cause de cette scène extraordinaire. Comment monsieur, me dit-il, vous ne reconnaissez-pas Maurice ? moi je vous connais bien : vous êtes M. de Fonvielle. C'est vous qui m'avez empêché d'être pendu à Marseille, par les Savon, il y a vingt ans.

Je fus au fait de suite, et après avoir calmé l'émotion de ce brave homme, j'en revins au cheval.

Monsieur, me dit-il, si ce n'était pas vous, je ferais ce que je dois pour en procurer la vente à mon maître ; mais je ne puis pas aider à vous tromper ; çà ne se fait pas pour vous, et il m'en donna ses raisons.

Un bienfait, comme vous le voyez, n'est pas toujours perdu.

J'arrive au fameux 31 mai.

Jusque-là, entraîné par le mouvement rapide de mes affaires, je m'étais laissé ignorer dans Marseille, au point de n'y être pas même inscrit sur le rôle de la garde nationale. Mais le mouvement sectionnaire ne pouvait manquer de m'entraîner dans son tourbillon.

Je me hasardai un jour, par pure curiosité, à me montrer à ma section; inconnu à la foule qui remplissait l'église des Capucins, j'y parus précisément au moment où d'insolens émissaires du club de Marseille haranguaient l'assemblée, lui demandaient raison des principes contre-révolutionnaires qui s'y étaient manifestés, et la menaçaient de toute la colère de la sainte montagne, si elle ne repoussait pas de son sein les factieux qui voulaient faire rétrograder la révolution.

Indigné de tant d'impudence et de la terreur dont je vois tous les auditeurs se laisser pénétrer, je demande la parole au président d'un ton ferme, en jetant sur les commissaires du club un regard dédaigneux qui fait changer leur contenance.

Le président, étonné, m'accorde la parole d'un ton qui caractérise sa surprise de voir un inconnu se mettre sur les rangs.

Je fais alors, avec véhémence, un reproche à la section d'avoir admis dans son sein des députés de cette espèce; je la rappelle au sentiment de sa dignité, et lorsque je m'aperçois que j'ai communiqué mon indignation à mon auditoire, je prie le président, au nom du peuple, qui ne peut avouer de représentans lorsqu'il est lui-même assemblé, d'adresser à ces insolens

députés d'une société usurpatrice, en cette circonstance, des droits du souverain, les questions que j'ai à leur faire. Mes questions passent par la bouche du président, et les députés confondus, ne sachant qu'y répondre, finissent par déclarer qu'ils vont se retirer pour demander des instructions à leurs commettans.

Je m'y oppose : je fais décider que les députés ne sortiront qu'après que le peuple aura eu raison de leur insolence et de celle de leurs prétendus commettans ; aussitôt je propose de décider que cette caverne, qu'on appelle le club, soit fermée de suite ; que la section ne se sépare pas jusque-là, et que, séance tenante, des commissaires se rendent en son nom auprès des autres sections assemblées, pour obtenir leur adhésion et leur proposer de nommer chacune deux commissaires qui, réunis à deux des nôtres, iront sur le champ disperser les clubistes, mettre le scellé sur leurs papiers et fermer leur repaire.

Un *bravo* général accueillit toutes ces propositions ; à deux heures du matin je rapportai les clefs du club à ma section, restée toute la nuit en permanence.

Je fus nommé le lendemain son secrétaire.

Marseille se signala dans la coalition départe-

mentale : or, je peux dire que je n'y fus pas inutile.

Les Marseillais abondent à Paris : demandez-leur d'où sont parties les propositions qui influèrent le plus sur les succès de ce beau mouvement. Ils vous nommeront la section Saint-François. Et de cette section Saint-François, demandez-leur qui en était l'ame.

Enfin, vers la fin de juin, il ne restait plus rien à faire à Marseille pour secouer le joug conventionnel : mais il était des départemens qui n'avaient pu encore s'en affranchir. Je proposai d'y envoyer des commissaires insurrecteurs.

Deux furent nommés pour s'adjoindre à des députés du Gard et de la Gironde, en mission à Marseille.

Un seul accepta : ce fut moi.

A la suite d'un dîner où j'appelai le président et le secrétaire du comité général des sections, le président de ma section et les députés du Gard et de la Gironde, et dans lequel j'établis hautement que si nos mouvemens ne tendaient pas à rétablir le trône des Bourbons, nous n'étions que des fous dignes des petites maisons, je partis, non sans quelque inquiétude du but, bien différent du mien, vers lequel il me parut certain que se dirigeaient tous mes convives, sans exception.

Mais le gand était jeté à la convention : il fallait la renverser ou être dévoré par elle.

J'arrive à Avignon, où je ne vois que préparatifs de défense contre les Marseillais. Tous les clubistes, tous les factieux que les sections, à l'imitation de Marseille, avaient détrônés dans toute la Provence, s'étaient réfugiés dans cette ville qui, par cette seule raison, n'avait pas encore cédé à l'impulsion réparatrice du régime sectionnaire.

J'y descendis chez le payeur de la guerre, mon ami, aujourd'hui négociant à Bordeaux. Je lui exhibai mes pouvoirs : il en fut effrayé et me conseilla, ainsi qu'à mes deux compagnons, de sortir de suite de la ville avant que des soupçons, que notre présence ne pouvait manquer d'éveiller, n'en fissent fermer les portes et ne nous exposassent à devenir la proie des cannibales qui y étaient en force.

Ce timide parti ne fut point de mon goût, et je voulus aller, par moi-même, juger de la situation des esprits.

Le député du Gard ne put tenir à ce qu'il appelait ma folie (21). Il se jette à mes pieds pour me conjurer de le laisser sortir d'Avignon, me disant qu'il était père de famille, et qu'il ne pouvait pas suivre un homme de ma trempe. Comment, monsieur, lui dis-je, on nous a envoyés

prêcher les infidèles, vous avez accepté, et au moindre danger vous reculez ainsi? Partez, partez, vous nous seriez plutôt nuisible qu'utile. Quand on ne se tient pas prêt au martyre, on n'est pas digne de l'apostolat.

Le député du Gard me remercie, part d'Avignon, rentre à Nîmes, et fut un des premiers guillotinés, six semaines après.

Le député de la Gironde tint bon, et m'accompagna au café des clubistes.

La générale battait dans la ville, une poignée de misérables, à demi-morts de peur, se rassembla sur la place devant le café.

J'observais, en buvant ma bière, la contenance des clubistes, qui nous observaient aussi, mon compagnon et moi, mais sans curiosité, de cet air seulement dont on regarde un visage inconnu.

Ils discouraient sur les siéges qu'avaient soutenus Avignon, et essayaient de se prouver qu'ils pourraient tenir trois mois, durant lesquels la Convention aurait tout le temps de les dégager.

Cependant la générale avait cessé de battre, et toute leur armée rassemblée sur la place n'allait pas à 250 hommes.

Leur effroi se peignait dans leurs yeux, qui, visiblement, démentaient leurs discours.

Une inspiration me saisit : je sors de ce café, j'entraîne mon collégue, je retourne chez mon ami, je lui demande ce que c'est que le maire ; j'apprends que c'est un très-honnête jardinier, royaliste comme moi, et très-considéré dans la ville.

Je le fais prier de se rendre chez mon ami.

Il y vient ; et, après m'être fait connaître, après m'être assuré que je puis compter sur lui, je lui expose mon plan pour prendre Avignon dans une heure.

Vous allez, lui dis-je, assembler le conseil général de la commune ; vous ferez publier, au son du tambour, que les citoyens sont invités à assister à une séance où doivent paraître des députés, sans dire de qui ni pourquoi.

Lorsque la salle sera remplie, nous paraîtrons, mon collégue M. Hallot et moi ; nous ferons ronfler nos qualités de députés des Bouches-du-Rhône et de la Gironde ; nous exhiberons nos pouvoirs ; on en fera lecture : ils sont imposans, du moins les miens, que j'ai voulus ainsi : aussitôt je prendrai la parole, et je me fais fort d'électriser vos Avignonnais, et d'effrayer les révolutionnaires au point que ceux-ci s'estimeront trop heureux de me céder la place et d'accepter des sauf-conduits de ma

main pour quarante-huit heures, afin de leur permettre de se mettre à l'abri de mes compatriotes, que je leur annoncerai, pour demain, sous les murs d'Avignon.

Mon ami Philippon trouva ce plan sublime et ne douta plus du succès; Hallot m'opposa qu'Avignon ne méritait pas tant d'efforts; que les Marseillais s'en feraient justice; que nous perdrions dans cette entreprise, qui pouvait échouer, le temps, peut-être le moyen d'aller ailleurs que dans une place de guerre rendre des services plus importans à la coalition départementale; il refusa de donner les mains à ce plan.

Je déclarai que je l'exécuterais sans lui, et qu'il serait dit que, tel jour, un seul homme prit Avignon.

Le maire me représenta que je me faisais une fausse idée du caractère des brigands que je voulais braver; qu'il aurait la douleur de me voir massacrer sous ses yeux, sans pouvoir l'empêcher; que les raisons de mon collègue étaient sans réplique; et il me conjura de sortir, avant la nuit, de la ville, où le moindre soupçon me coûterait la vie.

Philippon se rangea du parti du maire : je me vis seul contre trois; je cedai, je partis; mais bien convaincu qu'un seul homme eût pris Avignon, si on m'eût laissé faire.

Traversons la Drôme, où je rencontrai l'avant-garde de l'armée qui s'avançait contre les Marseillais; ne nous arrêtons pas à Montélimart, à cette table d'hôte, où je fis rougir de honte le colonel des *allobroges* et où mon ami Aimé, que nous avons vu depuis au Conseil des cinq-cents, m'aida à retremper le courage chancelant de mon girondin. Glissons sur les deux séances du département, à Valence, où nous produisîmes un tel effet sur le peuple, que Cartaut, qui venait d'y arriver à la tête de 4,000 hommes, tout puissant dans la ville, n'osa pas troubler le repas fraternel que nous donna le département, ni exécuter les décrets de la Convention, qui nous avaient mis hors la loi.

Je me borne à dire qu'en un mois nous soulevâmes sept départemens contre la Convention; et j'entre dans Lyon, où je choisirai un seul fait, comme allant à mon but, qui est de prouver la puissance du vrai courage contre l'audace des brigands, audace toujours voisine de la lâcheté et qui disparaît d'un souffle dès qu'on ose les regarder en face.

La Convention, pour neutraliser le reproche, futile à mes yeux, mais grave à ceux de cette tourbe qui ne se paie que de mots, de n'avoir pas donné une constitution à la France,

avait improvisé, en une séance, sa constitution de 1793.

Ce talisman, qui devait faire crouler tout l'édifice de la coalition départementale, n'avait encore produit dans Lyon que de légères agitations dans le parti conventionnel, réduit à la plus complète impuissance.

J'avais, comme député des Bouches-du-Rhône, entrée à l'assemblée départementale, et j'y paraissais tous les jours : une place que j'avais adoptée au banc inférieur, à la droite du président, y restait vide quand je n'y étais pas.

Des tréteaux à pupitre dessinaient, en face du bureau, un assez vaste espace libre.

J'arrive un jour à l'assemblée, et je double le pas aux approches de la salle, en entendant des applaudissemens extraordinaires : un membre sortant me rencontre ; je lui demande de quoi il s'agit. Allez, allez, me dit-il d'un ton désespéré, vous entendrez de belles choses!

J'entre, je prends ma place, et j'écoute attentivement un orateur inconnu qui, placé en face de moi, tient un langage qui fait bouillonner tout mon sang dans mes veines.

Je demande à mon voisin quel est cet homme.

C'est, me répond-il, l'orateur d'une dépu-

tation du Doubs, du Jura et de l'Ain, qui viennent proposer de reconnaître la Convention et d'accepter sa constitution.

Le doucereux orateur laissait découler de ses lèvres, avec une onction sentimentale, un organe sucré, un ton caressant, des phrases qui me mettaient à la torture, et que couvraient de temps à autre les plus bruyans applaudissemens; enfin, il arrive à son but, et fait sa proposition accueillie par un *bravo* presqu'universel.

Au milieu de cette ivresse, que je ne puis comprendre, je me lève avec véhémence et demande au président la parole. Le plus profond silence a déjà succédé au bruit des applaudissemens : je quitte ma place, je traverse l'espace libre qui me sépare de l'orateur auquel je veux répondre. J'arrive à lui, je le saisis au collet, je l'arrache de son siége, je l'entraîne au milieu de la salle, et là, le secouant de mes deux bras, je lui adrese ces paroles : « Scélérat! mes commettans m'ont « ordonné d'étouffer les complices de la Con« vention ou de me faire étouffer par eux! A « ta place, coquin! » et je le repousse vers son siége, où il va tomber en roulant.

Sans autre exorde, j'entre en matière, et, dans un discours de trois quarts d'heure, je

pulvérise les sophismes du député du Doubs; je jure d'aller lui tailler de la besogne dans son propre département, et je fais rougir l'assemblée départementale d'avoir reçu, d'avoir écouté de tels députés : je soutiens qu'elle ne peut se laver de cette honte et sauver l'honneur de Lyon qu'en les faisant jeter à la porte sur le champ.

Des applaudissemens graduels m'avaient prouvé déjà l'impression que j'avais produite et animée de plus en plus : ils étaient poussés jusqu'à l'ivresse, lorsque je fis ma dernière proposition, qui fit sortir un cri uniforme de toutes les bouches, *dehors! dehors!* A ce cri, une foule de membres s'élançant à l'envi vers les députés malencontreux, qui n'ont plus ni langue ni voix, les saisissent à brasse-corps, et, enfin, les jettent à la porte au bruit d'un applaudissement qui semblait ne pouvoir finir.

Après que j'eus reçu les remercîmens dont on m'accablait de tous côtés du geste et de la voix, un jeune avocat de Lyon, dont le nom, à mon grand regret, n'est plus dans ma mémoire, prit la parole sur le même sujet, et me surpassa mille fois, en méthode, en clarté, en éloquence. Il affermit, il acheva ce que j'avais commencé, et c'est de là que Lyon partit

pour se préparer à cette immortelle défense qui lui a coûté tant de sang et de larmes.

Le lendemain, des députés des trente-deux sections vinrent en corps me remercier et me prier de rédiger, par écrit, mon discours de la veille ; j'eus beau m'en défendre, il fallut que ce discours improvisé fût répandu dans les campagnes; je n'en ai pas conservé un seul exemplaire; mais certainement il ne méritait pas tant d'honneur.

Dans cette visite, les députés des sections me trouvèrent volé, dans la nuit, de ma montre, de ma tabatière et de ma bourse. L'un d'eux me força à accepter sa tabatière que je n'ai pu lui rendre, ne sachant de qui je la tenais ; depuis vingt ans, c'était ma tabatière de prédilection, comme souvenir agréable : l'an passé, un Cosaque m'en dépouilla pendant la bataille du 30 mars. Cette perte m'a été plus sensible que celle de tant d'objets de prix que j'ai perdus de la même manière.

Je sors de Lyon avec un membre de la Convention qui se livre à moi, ne sachant où fuir ses collègues qui l'ont proscrit, et auquel je garantis son salut.

Un de ses collègues, dans le même cas, Biroteau, ne veut pas me suivre, il va se faire guillotiner à Bordeaux.

Mon collègue Hallot refuse également de me suivre ; un mois après, il est guillotiné à Blaye.

Le conventionnel qui n'a pas refusé mes offres, me suit au contraire en Suisse, en Italie, déguisé en député sectionnaire ; arrive avec moi à Gênes ; se jette dans Toulon où, vieux avocat de cinquante-six ans, il me prie de le recommander au directeur-général des hôpitaux militaires, mon ami, pour être admis comme élève chirurgien dans un hôpital. Il prévoit qu'il ne rentrera plus en France, que Toulon sera vendu à la convention, et il trouve que son métier d'avocat ne lui donnera pas à vivre dans des pays dont il ne connaît pas la langue, tandis que, chirurgien, il trouvera par-tout à se tirer d'affaire.

Je le place dans l'hôpital militaire anglais. Toulon est évacué ; il suit ses malades ; un mois après, il est chirurgien en chef d'une frégate ; deux mois encore après, chirurgien en chef d'un vaisseau de haut bord ; passe pour le plus habile chirurgien de la flotte, et, à la nouvelle du 9 thermidor, déserte son vaisseau ; est nommé président du conseil des cinq-cents, le jour même de son arrivée à Paris ; et va enfin se reposer de ses fatigues sur le fauteuil de sénateur et dans une bonne sénatorerie que malheureu-

sement il n'a plus aujourd'hui, son nom ayant été oublié sur l'almanach royal.

Que j'aurais de choses à raconter sur mon séjour à Carthagène, où je fis, de ma bourse, à la Madone de la paroisse Major, et au nom de quatre mille compagnons d'infortune, hommage d'un gros cœur en or, en reconnaissance de notre salut à Toulon, ce qui n'empêcha pas une certaine classe d'émigrés de chercher à me rendre suspect à la cour d'Espagne, comme *régicide*, parce que je n'étais émigré que de Toulon; d'où, pour moi, l'occasion d'un triomphe d'un autre genre, dont le récit ne serait peut-être pas sans intérêt, mais qui n'a aucun rapport avec mon *quod est demonstrandum!*

Que j'en aurais aussi sur mon arrivée à Livourne, où le comité de salut public eut le pouvoir de m'atteindre, de me faire arrêter, et où j'eus assez de présence d'esprit pour me faire relâcher une heure après, avec mille excuses, comme victime d'une erreur! Sur mon séjour à Gênes, chez le banquier de la cour de Turin, qui finit par englober dans sa faillite les restes des fonds que j'avais déposés chez lui avant de sortir de Marseille, et dont j'avais perdu cent quarante-deux mille francs par l'évacuation de Toulon, sur lesquels je n'espère plus de recouvrer quatre mille guinées que me devaient les

Anglais pour des fournitures dont un de leurs commissaires emporta mes pièces en Corse !

Que j'aurais à m'étendre sur mon voyage d'Italie, où l'on m'a vu, à Parme, seul d'entre tous les émigrés, obtenir un séjour de vingt-trois jours, et avoir le courage d'aller discuter en personne, avec le prince Bourbon, qui y régnait alors, mes droits à un asile dans ses états, et ses droits de souveraineté dont-il abusait, prétendais-je, en me refusant cet asile ; à Véronne, où j'eus l'honneur de faire agréer au régent de France, aujourd'hui notre souverain chéri, une tragédie de Louis XVI, qui n'est encore connue que de Sa Majesté, de S. A R. Mgr le duc Parme, de l'inquisiteur de Bologne et de M. de Mocenigo, podesta de Véronne, qui m'ont refusé d'en autoriser l'impression !

Tout cela est étranger à mon sujet, comme mon second voyage en Suisse, dont je ne dirai rien, parce que là je n'avais pas de FACTIEUX à braver, et que je ne dois m'occuper que de démontrer qu'on ne trouve en eux que des lâches dès qu'on a le courage de ne pas les craindre et de le leur prouver.

Je rentre donc tout de suite à Marseille, où je recueille de malheureux débris, et où il faut que je refasse ma fortune.

On y chantait tous les soirs, au spectacle, le

Réveil du peuple. Fréron, envoyé par la Convention pour y faire reculer le 9 thermidor, arrive avec quatre mille hommes; le soir même les FACTIEUX, ressuscités par sa présence, veulent qu'on substitue leur *Marseillaise* à ce chant qui avait signalé leur défaite.

Capitaine de la garde nationale, j'étais de service ce jour-là; j'entrai au spectacle avec mon uniforme et mon sabre.

Je me trouvais au foyer avec quelques amis qui parlaient de s'opposer à cette *Marseillaise*. Je les excite à tenir bon et les engage à me suivre au parterre avec tous ceux qui voudraient se réunir à eux. Dans le moment, j'entends le parterre demander à grands cris à l'orchestre ce chant de la terreur. Je n'y fais qu'un saut du foyer, et me plaçant au centre, appuyé sur mon sabre, j'interromps les cris des amateurs de la *Marseillaise*, en criant plus haut qu'eux: Non, on ne la chantera pas. Silence universel; stupeur profonde. Ces furieux ne peuvent concevoir qu'un seul homme ose ainsi les braver; ils croient voir derrière moi un parti, avec lequel ils auront à se mesurer; ils se taisent et me laissent pérorer le public contre ces chants, occasion de trouble, et finir par demander qu'on ne chante pour aucun parti.

Un applaudissement parti de toutes les loges

et d'une petite portion du parterre accueille ma proposition; mais, d'un seul mot, un jeune militaire des troupes de Fréron détruit le charme que j'ai opéré. Non, s'écrie-t-il, point de *Marseillaise!* Il était jeune, de bonne mine, à quatre pas de moi; je manquai l'embrasser de plaisir; je me crus fort, je crus que la troupe serait pour les honnêtes gens....Mais il continue.... Non, on ne la chantera pas, dit-il, et se tournant vers moi, me montrant de la main d'un ton ironique et pétillant d'esprit, il ajoute: le citoyen ne le veut pas.

A ces derniers mots qui m'individualisent, qui me mettent à nu devant les forcenés que j'avais jusqu'alors contenus, une rumeur s'élève; ces forcenés s'élancent sur moi, je tire mon sabre et ils n'osent plus avancer; mais, seul, au milieu d'un parterre, le premier mouvement ne pouvait avoir quelque durée; je suis environné, enveloppé, et heureusement lorsque la garde se déployant dans le parterre, où l'effet de mon sabre montré aux FACTIEUX lui avait donné le temps d'arriver, m'enveloppe elle-même et m'entraîne au corps-de-garde.

Conduit chez Fréron, je demandai en vain à lui être présenté; j'eus de vives explications avec son état-major, et finis par être conduit au fort Saint-Jean.

Je fis de suite une lettre à Fréron, je la confiai à ma mère, qui dut la lui remettre en personne, après l'avoir fait imprimer et l'avoir répandue à deux mille exemplaires dans Marseille.

Elle se terminait ainsi : « Il n'y a de terreur « que pour les lâches, et là où j'existerai, tant « que j'existerai, la terreur ne renaîtra pas. « Je signe cette profession de foi et j'attends « avec calme les oppresseurs ou les assassins. »

Ma lettre fut distribuée le lendemain à huit heures ; elle électrisa toute la ville ; Fréron la reçut à dix heures, à dix heures et demie je n'étais plus au fort Saint-Jean : j'étais à mon corps-de-garde, à la tête de ma compagnie.

Je serais trop long à raconter comment je m'exemptai moi-même de loger les soldats de Fréron ; comment je payai mon emprunt forcé de vingt-quatre mille francs en or, sans délier ma bourse, etc., etc. Encore un dernier fait sur Marseille, et je me transporterai à Paris.

Le directoire, à la vue de ses assignats s'engloutissant dans le néant, crut nécessaire de raviver le zèle des dénonciateurs auxquels un décret promettait cent francs pour chaque émigré ou chaque prêtre qu'ils arrêteraient, et annonça que cette récompense serait payée, non plus en assignats, mais en mandats qui ne perdaient encore que 30 pour cent.

Dès le jour de la publication de cet arrêté, les arrestateurs se mettent en quête de tous côtés, et déjà on me raconte plusieurs de leurs prouesses, en m'exhortant à me tenir caché. Le procureur de la commune envoie exprès chez moi pour me faire la même exhortation : mais je ne voulus en rien faire. A l'heure de la bourse, je m'y rends comme à mon ordinaire; seulement, en passant devant mon quincaillier, j'achète, pour quinze sous, un de ces gros gourdins qu'on avait appelés des juges de paix, et, mon juge de paix en main, j'arrive à la bourse, qu'on appelle à Marseille la *loge*.

On n'y parlait que des arrestations de la matinée, et chacun me faisait reproche de mon imprudence : je laissai dire.

Je donnais le denier à Dieu pour un marché de deux mille piastres d'Espagne, lorsque deux quidams viennent me demander si je ne suis pas le citoyen Fonvielle. Je fais la sourde oreille, me préparant à les bien recevoir. Ils répètent leur question et je me retourne brusquement en leur disant : Oui, c'est moi, qu'en voulez-vous dire? Citoyen, me répliquent-ils, en avançant la main pour me saisir, vous allez nous suivre à la municipalité. Ah! coquins! m'écriai-je, vous voulez gagner cent francs de mandats! attendez, les voici au pair, et, plus prompt que

l'éclair, je fais pleuvoir sur eux une grêle de coups de bâton. Un cercle se forme autour de moi et de mes deux brigands ; et, pendant cinq minutes, en présence de deux milles personnes, mon juge de paix roule sur leurs têtes : nul n'a ni le temps ni le courage de s'en défendre ; ils étaient hors de combat lorsque la garde entra dans la loge pour appaiser cette rumeur.

A travers la foule, je suivis les mouvemens de cette garde et me trouvai hors du cercle que me traçaient ses baïonnettes, mais je ne voulais pas quitter la loge : mes amis m'enlevèrent malgré moi et me portèrent sur le quai.

Je ne restai plus que vingt-sept jours à Marseille, sans autre précaution que de ne pas sortir de chez moi ; mais voyant de ma fenêtre défiler les bandes des révolutionnaires qui, à ma vue, redoublaient leurs vociférations, mais n'ont jamais osé venir me forcer dans ma maison, où ils ne doutaient pas que je ne me fusse au besoin fait sauter avec eux plutôt que de tomber entre leurs mains.

C'est cet évènement qui enfanta mes premiers *Essais sur la France au* 1er *mai* 1796 ; ils furent ma seule consolation pendant les vingt-sept jours qu'employa leur composition et leur mise au net, après laquelle je partis pour Paris, pour les livrer à l'impression.

Passons cette route de Marseille à Paris, où l'on m'a vu, accompagné du comte de Monluc, que j'avais emmené en France, lui répondant de sa sûreté tant qu'il ne me quitterait pas, disputer des chevaux de poste à un conventionnel en mission, me sentant pressé d'arriver à Lyon, mon ami étant comme moi sans passeport, et me faire céder le pas par ma contenance énergique. Ne nous arrêtons pas à Moulins, où un procureur de la commune me déclare en arrestation parce que je refuse de lui exhiber mes papiers, et me laisse passer avec tous les égards possibles, me prenant, pour le moins, à mes réponses mystérieuses, à mon ton dédaigneux, à mon air d'assurance, à ma demande d'un homme pour l'envoyer en courrier extraordinaire à Paris, pour un directeur en mission secrète.

Arrivons à Paris et bornons-nous à quelques faits principaux, pris indifféremment dans ce premier voyage ou dans le second que j'y fis un an après pour y fixer ma résidence.

A ce second voyage, j'arrivai le 17 fructidor, veille du fameux 18, qui enfanta tous les maux qui, depuis lors, ont innondé la France.

Je m'empressai de visiter le général Villot, le général Pichegru, les députés Aimé, Jourdan, Siméon, Portalis et autres, avec lesquels

j'étais en communauté d'opinions, et je fus effrayé de leur sécurité sur le cratère d'un volcan dont l'éruption me semblait imminente: je ne trouvai que Villot animé comme je l'eusse été à la place de ces braves gens.

Ce sont des imbécilles, me dit-il, ils veulent nous perdre.

J'ai 600 jeunes gens à ma dévotion qui n'attendent qu'un mot pour marcher sous mes ordres.

J'ai offert d'aller, d'un coup de main, enlever les cinq directeurs, et de les conduire à la barre des conseils. Vaincus, ils ne sont plus à craindre, et nous pouvons tout ce que nous voudrons; mais ce diable de Pichegru ne veut pas.

Je revois Pichegru: je lui démontre que Villot sauvera la France si on le laisse faire; je lui présente le danger d'être prévenu par le Directoire.

Ils n'oseront, me dit-il, l'opinion publique est trop prononcée en notre faveur.

Le lendemain, vous vîtes ce que c'est que l'opinion publique!

Je passai toute la matinée à aller chercher, avec ma voiture, tous les députés qu'on me désigna, pour les conduire chez M. Lafond-Ladébat; j'étais à ma dernière course, lorsque ce

rassemblement fut cerné par les troupes du Directoire; cinq minutes plutôt, j'eusse été envoyé à Sinamari.

Je m'enfonçai alors dans mon obscurité, déterminé à me laisser ignorer à Paris, comme on m'avait ignoré à Marseille pendant quinze mois.

Mais j'étais trop chagrin des maux de mon pays pour arriver à une indifférence absolue.

Le 21 fructidor, je passais sur le boulevard Italien. Un rassemblement devant le café Hardi attire mes regards; machinalement je traverse la chaussée et je m'enfonce dans la foule par pure curiosité. Je vois cinq ou six jeunes gens, portant des cadenettes, en butte aux insultes de trois soldats, qui leur crient: A bas les muscadins! à bas les cadenettes! et n'osant ni s'éloigner, ni respirer, ni regarder leurs agresseurs.

Sans réfléchir, je saisis l'un de ces soldats au collet. Brigand! lui dis-je, crois-tu que je t'habille, que je te nourris, que je te paie, pour venir m'insulter dans la rue? Sont-ce tes officiers qui t'ordonnent de maltraiter ainsi les passans? Marche à ton corps-de-garde, où j'en aurai raison. Ses deux camarades veulent parler pour lui, qui déjà n'a plus de parole; je les collette à leur tour, les fais pirouetter et les pousse en avant de moi, en leur disant: au

corps-de-garde, coquins ; nous allons voir : et je les pousse cinq ou six fois, les faisant marcher devant moi, sans qu'ils proférent un seul mot.

Le peuple d'applaudir, les soldats, de s'esquiver sans bruit, les jeunes muscadins de s'avancer vers moi d'un regard caressant ; moi, de les repousser, en leur disant : Vous n'êtes que des lâches ! Voyez ce que c'est que ces misérables à qui vous permettez de vous insulter. Allez : je vous méprise. Eh ! ne portez pas de cadenettes, si vous ne savez pas les défendre.

Le surlendemain, un ami arrive chez moi, dès sept heures du matin, le journal de l'Ami des Lois à la main, et il m'y fait lire ces mots :

« MONSIEUR DE Fonvielle est arrivé à « Paris. C'est le plus effréné contre-révolu- « tionnaire du midi, le chef des égorgeurs de « Marseille. Il se fait passer pour négociant et « n'est autre chose qu'un agent de Louis XVIII. « Nous invitons la police à le surveiller. »

Il paraît évident à mon ami et à trois ou quatre autres, qui arrivèrent à la file avec le même but, que la police va envoyer chez moi dans la journée, et ils me pressent de me mettre à l'abri.

Refus, instances nouvelles, débats où, seul contre tous, je persiste à ne point me cacher.

J'ouvre mon secrétaire, et écris en ces termes au ministre de la police :

« Citoyen ministre, Poultier a fait son mé-
« tier. Il a menti dans son n° 772 de ce jour,
« page 3, 2e colonne. Là, se trouve un article
« qui paraît me désigner, et qui n'est qu'un tissu
« d'impostures. Je n'y aurais fait nulle atten-
« tion ; mais comme il me désigne à la surveil-
« lance de la police, j'ai voulu vous éviter la
« peine de me chercher ; en conséquence, vous
« trouverez ci-bas mon adresse. »

Je lis ma lettre à mes amis, ils s'écrient que je suis fou, veulent me l'arracher, je m'esquive dans la pièce voisine, j'y ferme ma lettre et l'envoie à la poste.

Rentré dans mon cabinet, mes amis, prenant congé de moi, sortent l'un après l'autre, en tremblant et regardant de tous côtés si personne ne les voit sortir d'une maison où ils voient déjà la police prête à exécuter une descente.

Trois jours après, le hasard me reunit à dîner avec le député Fabre (de l'Aude), chez un ami commun, et j'apprends de lui l'effet de cette lettre jugée un acte de folie.

Fabre (de l'Aude) était chez le ministre lorsqu'on lui remit ses dépêches. Celui-ci s'écarta un instant pour les lire, et rejoignit le

cercle une lettre à la main, en souriant : Parbleu ! messieurs, je veux vous lire cette lettre ; il la lut et prononça mon nom, sur lequel se turent les assistans, qui tous me connaissaient, pour voir ce qu'allait faire le ministre. Cela est d'autant plus plaisant, dit celui-ci, qu'il n'y a pas un quart-d'heure que je viens d'envoyer l'Ami des Lois au bureau des recherches, avec ordre de me trouver cet homme-là. Mais lorsque l'on écrit ainsi, il est évident qu'on n'a rien à craindre, et il envoya tout de suite son contre-ordre au bureau des recherches.

Le lendemain, je voulus mettre un terme à l'insolence de Poultier qui, depuis long-temps, ne laissait pas passer quinze jours sans me tracasser dans sa feuille, et je me rendis chez lui, où je lui signifiai que, lassé de lui servir de plastron, je lui réservais cinquante coups de bâton pour chaque article où il s'aviserait de parler de moi, soit en bien, soit en mal.

Poultier s'humilia, se rejeta sur les rédacteurs, auxquels des Marseillais patriotes apportaient, de temps à autre, des articles tout faits, promit de n'en plus accueillir et M'A TENU PAROLE. Ouvrez l'Ami des Lois ; depuis l'article que vous venez de lire, vous n'en trouverez plus un seul qui prononce mon nom.

Le lâche, dans cette anecdote, c'est Poultier.

Mais je suis content du ministre; à sa place, il me semble que c'est ainsi que je me serais conduit.

Plus tard, je me trouvai à la tête d'une administration importante, dans laquelle j'employai plusieurs amis qui avaient besoin de cacher leur existence en France.

De ce nombre fut le comte de Monluc, dont j'ai déjà parlé, et qui, il y a peu de semaines, commandant d'une armée royale dans le midi, a sauvé la vie au maréchal Soult, fait, de sa main, son prisonnier (*).

(*) Qui êtes-vous? dit le maréchal en se rendant au comte de Monluc. Je suis, répondit celui-ci, un homme que vous feriez fusiller en position inverse, et qui aujourd'hui vous sauvera la vie, monsieur le maréchal.

Il lui a fallu des efforts pour tenir sa parole : mais on devait les attendre d'un homme qui, pour aller joindre le corps qu'il devait commander, avait été obligé de passer sur le corps de quatre gendarmes qui l'avaient arrêté seul dans une auberge de sa route, et qui seul les avait mis hors de combat.... Est-il rien de plaisant comme cette bravoure dont veut se vanter exclusivement une certaine classe de nos militaires? Ne sommes-nous pas tous Français?.... Il n'a manqué que des historiens à ceux qui ont combattu pour la cause royale. Mais leur tour est venu, Dieu merci; et, pour ma part, je ne suis pas fâché d'avoir cette occasion de dire que M. le maréchal Soult sait à quoi s'en tenir aujourd'hui sur la générosité d'un gentilhomme de Saint-Flour.

Les acquéreurs des domaines de ce brave gentilhomme eurent le vent de sa présence en France, et dénoncèrent à la police mon administration comme un repaire d'émigrés.

Un sieur Salior, membre du bureau central, m'adresse son invitation de me rendre à son bureau, *avec tous mes papiers*.

J'ai ignoré, j'ignore encore, depuis vingt-cinq ans, ce que c'est que des papiers, pour un homme connu comme je le suis ; je me vis donc pris au dépourvu.

Je fais appeler mon papetier ; et, comme si je voulais lui faire une commande, je me fais apporter, par lui, une feuille d'échantillon de chaque espèce de papiers, avec la note de son dernier prix sur chacune d'elles. Je forme du tout un gros rouleau, et me rends au bureau central.

Monsieur, dis-je au sieur Salior, offusqué de cette épithète, vous vous êtes mépris en me prenant pour papetier ; mais, c'est égal : tout comme un autre, je ferai votre fourniture : voyez, dans ces échantillons, ce qui pourrait vous convenir.

Mon homme, stupéfait, me demande ce que cela veut dire, et je lui exhibe son billet d'invitation.

Il le prend, cherche dans un livre alphabé-

tique, lit la cause de son invitation; et fronçant le sourcil, ouvre, sans mot dire, un carton, en tire un imprimé dont il remplit les blancs, et me le présente, avec une plume, en s'exprimant ainsi :

« Qu'est-ce donc que cette plaisanterie, ci-
« toyen? Pensez-vous qu'on plaisante au bureau
« central ? Signez-là votre soumission de partir
« de Paris dans vingt-quatre heures. — Moi,
« monsieur! pourquoi faire? Eh! de quel droit
« voudrez-vous m'empêcher d'y respirer l'air
« que vous y respirez vous-même? — Pas tant
« de raisons! signez cela.—Je ne le signe point.
« —Je vous l'ordonne.—Eh! qui êtes vous pour
« me priver ainsi de la liberté d'exister où je
« veux?.... » Enfin, mon homme lâche son grand mot : je lui suis dénoncé comme n'employant que des émigrés dans mon administration.

« Des émigrés, monsieur! est-ce qu'il y a
« des émigrés en France? — Vous le savez bien
« qu'il y en a. — Je suis au contraire certain
« qu'il ne peut y en avoir. Il y a des lois qui les
« en repoussent.—Bah! des lois! — Et il y a un
« bureau central chargé de faire exécuter ces
« lois. En conséquence, quand un homme se
« présente à moi pour être employé, je ne lui
« demande pas, es-tu émigré? parce que je ne

« dois pas douter que le bureau central ne fasse « son devoir ; je lui demande, que sais-tu faire? « et s'il est l'homme qu'il me faut, je l'em« ploie. »

Mon membre du bureau central reste court, mais revient à sa thèse, à la signature de son chiffon imprimé.

Nouveaux refus, nouveaux débats, qu'il termine en me frappant familièrement sur l'épaule, et commence ainsi un colloque d'un autre genre :

Sur ma foi, vous m'avez l'air d'un bon enfant! — Sûrement, je le suis. — Votre caractère me plaît. — Cela n'est pas étonnant ; il a plu à bien d'autres. — Mais pourquoi rester comme cela sans papiers? — Que voulez-vous que j'en fasse? Ne suis-je pas un homme connu? — Croyez-moi ; demandez au ministre de la police une permission de séjour ; il ne vous la refusera pas. — Je le crois bien ; mais je n'en ai que faire. — Je me charge de lui remettre votre demande, et vous ne vous en mêlerez plus. — Je n'en ai que faire, vous dis-je. Est-ce que je trouble l'ordre public? Me comptez-vous parmi les hommes inutiles de la capitale? Voulez-vous voir de plus près quel homme je suis? venez chez moi, venez voir mon ménage; acceptez pour demain mon dîner. — J'y consens; et il

me tend la main en s'engageant pour le lendemain à dîner chez moi.

En ce moment la porte s'ouvre. C'est mon ami Fabre (de l'Aude) que ma femme, effrayée, a été appeler, et qui arrive à mon secours; mais il n'arrive que pour accepter mon dîner pour le lendemain, avec MONSIEUR Salior, qui secoue encore la tête à ce nom de monsieur, mais dit au député, en lui parlant de moi : C'est un diable d'homme que votre ami; je n'ai pu le faire plier un instant. —Oh ! lui répliqua Fabre (de l'Aude), il est comme cela; c'est un très-bon homme; il a un cœur d'or; mais sa diable de tête, on ne la manie pas comme on veut. — Oui, c'est vrai, dit le citoyen Salior, c'est un bon homme; un très-bon homme; et le lendemain il en resta encore plus convaincu après le dîner.

Montons un peu plus haut que le bureau central.

Un de mes frères avait été, comme émigré rentré, jeté, avec 180 autres pères de famille, dans le cachot du fort Lamalgue, à Toulon.

Le juge de paix avait mis dans cette arrestation tant de fureur, tant de passion, qu'il avait transgressé son pouvoir et dédaigné toutes les formes.

Je fus le dénoncer moi-même au ministre de la justice, Merlin (de Douai).

Ce ministre reconnut que ma dénonciation était fondée, mais il me refusa la destitution de ce juge de paix. — A qui voulez-vous donc que je m'adresse, citoyen Ministre? et pourquoi, quand vous avouez que cet homme-là est indigne de sa place, voudriez-vous la lui conserver? — Voyez de recourir à tout autre moyen; pour moi, je ne puis m'en mêler : je serai, toutefois, bien aise que vous me débarrassiez de cet homme-là.

J'abrège; je supprime le surplus de cette discussion, où je réduisis ce ministre à ne savoir plus que répondre; dès-lors il se promit de traverser toutes mes démarches pour les faire échouer.

Je dénonçai mon juge de paix au tribunal de cassation, et demandai l'annulation de l'arrestation de mon frère.

Le commissaire du Directoire, Lecointre-Puiravaux, poussé par le ministre, rejetait sans cesse cette cause du rôle, et, en attendant, mon frère gémissait, exposé chaque jour à être égorgé dans sa prison, avec ses 180 compagnons d'infortune.

Je visitai tous les membres du tribunal, qui, jamais peut-être, ne fut composé d'hommes

plus purs, plus honnêtes qu'à cette époque.

J'en reçus leur promesse que ma cause serait appelée tel jour.

Depuis long-temps, mon plaidoyer, que tout Paris a lu imprimé, était préparé.

J'annonçai l'audience où je devais parler, à mes amis ; et jamais la chambre qui devait m'entendre, ne réunit un auditoire plus nombreux ni mieux composé.

Je m'étais placé au banc des avocats.

Les juges défilent devant moi : le président, sans s'arrêter, me dit tout bas que ma cause ne viendra pas; chaque juge me le répète; enfin paraît, en queue, Lecointre-Puiravaux. Je l'arrête tout court et lui demande raison du renvoi de ma cause; il appelle l'huissier à son aide, m'échappe et va se placer à son fauteuil.

J'écumais de fureur.

On appelle une cause; et je me vois condamné, ainsi que l'auditoire, à écouter un rapport sur les vices d'une procédure pour fixer les limites d'un pré.

Le rapporteur parlait depuis un quart d'heure et n'en finissait pas.

Je n'y puis plus tenir : je me lève et je demande la parole au président, qui me fait observer que je ne suis pas partie dans la cause et que je ne puis avoir la parole.

Je la prends, lui dis-je, du droit de la nature, qui veut que je ne laisse pas plus longtemps un frère sous le couteau des assassins; et je pars de là pour dire que le pré peut attendre, qu'il s'agit du salut d'un homme, et que si le tribunal refuse la priorité à ma requête, il doit d'avance se considérer comme le complice des meurtriers de mon frère.

Le président interroge de l'œil les juges assis à sa droite et à sa gauche; leur geste approbateur appelle sur mes lèvres le sourire de l'espérance : le président se lève, descend dans le parquet, tous les juges s'y rassemblent autour de lui, et, après trois minutes de délibération, pendant lesquelles Lecointre-Puyravaux ne savait quelle contenance tenir, un jugement est prononcé qui ajourne l'affaire du pré et me donne la parole sur ma requête.

Je laisse mon plaidoyer de côté; je cours au résultat. Le juge de paix fut dénoncé au Conseil des cinq cents pour forfaiture, son mandat d'arrêt cassé et mon frère rendu à la liberté. Je sortis du palais environné de mes amis, comme en triomphe. Depuis lors, en trois semaines, je fis casser, l'un après l'autre, les mandats d'arrêt des 180 autres détenus, et je fis ainsi place nette au fort Lamalgue.

Il m'en a coûté plus de 1,000 écus en frais

de greffe, presqu'aucun de ces malheureux n'ayant pu me rembourser son faible contingent; mais il n'est pas de perte que j'aie moins regrettée que celle-là.

Montons un degré de plus : nous voilà en présence du Consulat.

J'avais été placé sur la liste réduite du consul Lebrun pour une préfecture. Les députés de l'Aude, en corps, avaient été me demander pour leur département, et je leur avais été promis.

Ils y comptaient si fort qu'ils m'avaient déjà remis leurs notes instructives, et que l'un d'eux (on ignorait alors si les préfets auraient un logement) me pressait d'accepter sa maison, qu'il était fâché de voir inhabitée, et sa bibliothèque.

Mais ce département ne passa pas aux premières nominations : il en fut autrement de celui des Bouches-du-Rhône, où je vis, avec indignation, nommer préfet Charles Lacroix; et préfet de police, Lecointre-Puyravaux.

A la lecture du Moniteur, ne concevant pas encore le système d'amalgame de Buonaparte, je dis à ma femme qu'il était impossible que j'acceptasse des fonctions qu'il faudrait partager avec des révolutionnaires de cette espèce, et j'écrivis à Buonaparte :

« Citoyen premier Consul, lorsque j'ai fait « au Gouvernement l'honneur de lui offrir « mes services, il avait ma confiance; car il « n'est pas dans mes principes de demander sa « confiance à quelqu'un qui n'aurait pas la « mienne.

« Depuis lors, j'ai vu les choix qui ont été « faits : j'ai jeté mes regards vers le midi; j'ai « vu les hommes auxquels ses destinées ont « été confiées, et je vous prie de me rayer de « la liste de tous prétendans passés, présens et « futurs.

Cent de mes amis ont vu cette lettre et l'ont qualifiée de folie : ce n'était pas cela qu'il fallait dire, selon moi (*).

Un pas de plus : nous voilà sous l'Empire.

Je lus un jour dans le journal, l'annonce de l'arrestation d'un M. de Vernède, à Rome, par les ordres de Buonaparte.

Ce nom-là me frappa; je crus avoir mal lu et je craignis qu'il ne fût question de mon ancien ami le chevalier de Vernègue, que j'avais vu à Gênes, agent du régent de France, auprès du sénat de cette république; mais je relus

(*) M. le général comte de Valence blâma cette démarche, sous un autre rapport plus spécieux. Mais ma lettre était déjà remise.

bien le chevalier de Vernède, et je n'y songeai plus.

Peu de jours après, le journal se rectifia et annonça que l'officier russe arrêté à Rome, et qui déjà était en route pour Paris, se nommait Vernègue et non Vernède.

J'en fus au désespoir; et, désormais, calculant la marche probable de ce prisonnier, impatient de lui offrir tous les adoucissemens qui pourraient dépendre de moi, je lus attentivement les journaux, espérant qu'ils m'annonceraient son arrivée à Paris, comme ils m'avaient annoncé son départ de Rome.

Je l'attendis en vain.

J'imaginai alors de le faire chercher dans les prisons.

J'avais tous les jours chez moi le colonel Delga, que Buonaparte venait de nommer chef d'escadron de sa gendarmerie d'élite, laquelle faisait la garde des prisons d'État.

Je priai cet ami de rechercher sur les registres de toutes les geôles, s'il n'y trouverait pas le chevalier de Vernègue.

Il le fit et ne trouva rien.

J'avais désespéré de revoir le pauvre chevalier, lorsque je reçus de lui une lettre qui m'annonçait qu'il avait été au secret au Temple jusqu'alors, mais qu'une attaque de nerfs, dont

il avait manqué périr, avait ému ses guichetiers, qui lui avaient permis de descendre dans la cour, où il avait retrouvé plusieurs anciens amis; qu'en s'enquérant l'un à l'autre de leurs anciens compagnons d'exil, il avait demandé de mes nouvelles, et qu'on lui avait annoncé que j'habitais Paris depuis plusieurs années. Il me témoigne sa joie d'être à portée de me revoir, s'excuse de n'avoir pu me rembourser quelqu'argent que je lui avais laissé puiser à Gênes dans ma bourse, ne doute pas que je je ne fasse tout ce qui dépendra de moi pour l'aller consoler et lui porter secours, s'il est possible; mais, ajoute-t-il, je connais votre cœur, mesurez vos démarches: dans ce pays-ci, un ami chaud comme vous l'êtes, peut-être aisément travesti en prétendu complice ou prétendu conspirateur.

J'aurais voulu voler au temple; mais on ne peut y pénétrer sans une permission de la police. Je n'ai aucuns papiers; comment m'y présenter pour demander à voir un prisonnier de cette importance?

Je réfléchis vingt-quatre heures à tout cela, et voici à quoi je m'arrêtai:

Je ne m'adresserai point à la police, qui vous campe sur la sellette pour vous demander des *pourquoi* à l'infini, avant de vous laisser

aboutir à un prisonnier d'État : je m'adresserai à l'empereur lui-même.

Je relis la lettre du chevalier ; je la trouve d'une sagesse admirable. Je me résous à l'envoyer en original à l'empereur, et je fais une lettre à celui-ci, comme écrite dans les nuages, où je lui demande de voir ce prisonnier et de lui permettre de rétablir sa santé chez moi, où, lui dis-je, il sera mieux gardé par sa probité, par la mienne, par ma nombreuse famille, qu'il ne voudrait pas compromettre, qu'au Temple, par des guichetiers.

Ma lettre est sous enveloppe ; mais par qui la faire remettre ? je ne puis la donner moi-même ; l'empereur est absent.

Je pense au ministre Fouché.

Un ami de ce ministre est membre d'une administration à laquelle j'appartiens moi-même : je vais le consulter ; je lui lis le pli pour l'empereur ; je lui lis une lettre pour ce ministre, à ma manière franche et confiante. Il est content de cet ensemble, et promet de remettre le tout au ministre le soir même, allant précisément dîner ce jour-là chez Son Excellence.

Le lendemain, cet administrateur me rapporte que le ministre a lu ma lettre avec plaisir, et s'est chargé volontiers de remettre à

l'empereur celle qui lui est destinée. C'est dommage, a-t-il dit, que cette demande n'ait pas été faite deux jours plutôt, M. de Fonvielle aurait vu son ami de suite ; mais j'avais envoyé un estafette à l'empereur, à Boulogne, pour lui faire part de l'accident arrivé à ce prisonnier et de la levée de sa mise au secret, et pour lui demander ses ordres. L'estafette est revenu hier, me portant l'injonction de remettre ce malheureux au secret le plus rigoureux, et cela est exécuté d'hier au soir. L'empereur arrive vendredi ; samedi, j'irai à Saint-Cloud; je vous promets que ma première chose sera de lui remettre la lettre de M. de Fonvielle.

Le lundi d'après, sans informations préalables, sans aucun mouvement de ma part, je reçus un pli timbré *police générale :* il m'apportait la permission de visiter mon ami, dont le secret venait d'être levé.

Je n'écris pas un roman : je ne veux que montrer à quoi sert le courage de l'ame, si supérieur, selon moi, à ce courage de la baïonnette, qu'on achète pour dix sous par jour. Or, je supprime le récit de nos entrevues, de nos épanchemens avec le chevalier de Vernègue; et de ce que je fis pour aboutir jusqu'au Pape, alors à Paris, et pour obtenir que le S. P. profitât

de sa faveur de circonstance (il venait de sacrer l'empereur), pour demander, comme réparation de la violation de son droit de souveraineté, la mise en liberté d'un officier russe arrêté à Rome contre le droit des gens (*).

Au bout de quinze jours, le chevalier de Vernègue vint à onze heures du soir me remercier, chez moi, de sa liberté.

Il n'avait que trois jours pour rester à Paris; je jouis peu de lui; mais en nous séparant, nous convînmes des moyens de ne plus nous perdre de vue; sa dette envérs moi devait être le texte de notre correspondance; sa première lettre devait être datée de Vienne.... Il partit.... et je n'en ai plus entendu parler....

A la hauteur où je suis monté, je ne puis plus descendre; encore un trait, et je finis ce mortel, cet ennuyeux chapitre.

J'avais fait des Essais sur l'état de la France au 14 juillet 1804, et accepté le défi qui me fut fait par un ami, d'y blâmer, comme je me vantais à lui d'en avoir le dessein, l'assassinat du duc d'Enghien, et d'y faire profession publique d'un dévouement pour la famille des Bourbons, qui ne pourrait finir qu'avec ma vie.

(*) La guerre de Russie a commencé par-là. Le premier pas que Buonaparte a fait vers sa chute, est cette arrestation du chevalier de Vernègue.

Cet ami s'avoua vaincu; et, grâces à l'art de mes tournures et au soin que je pris de n'appuyer que sur Machiavel tout ce que je fus obligé de laisser échapper de ma plume, en faveur de Buonaparte, mon ouvrage fut jugé, dans mon cercle, inaccessible aux ombrages de la police.

Je le vends à un libraire, 1800 fr., outre 150 exemplaires que je me réserve.

Avant de le livrer à l'impression, je porte mon manuscrit à la police, et demande qu'il soit censuré.

On me répond que la presse est libre, et que je ne puis avoir de censeur.

Mon livre imprimé, je l'envoie à l'empereur, à chaque ministre, etc., et livre le libraire à lui-même, le succès de la vente n'étant plus mon affaire.

Le lendemain, le ministre de la police me remercie de mon envoi; mais il ajoute cette phrase:

« Je présume, au reste, que vous n'aurez pas
« manqué de vous conformer aux réglemens
« qui prescrivent le dépôt à la préfecture de
« police de deux exemplaires de chaque ou-
« vrage, avant sa mise en vente. »

Cette phrase me sembla singulière, et je

courus chez mon libraire pour en avoir l'explication.

Cela ne signifie rien, dit-il ; ce réglement-là ne s'exécute pas. Voilà le petit Almanach de la Cour, que je viens d'imprimer ; il est en vente et je ne l'ai point déposé.

Passe, lui répliquai-je, pour un almanach ! mais ce n'est pas un almanach que mon livre ! Ne manquons à aucune forme ; soyons inattaquables sous ce rapport : quant au fonds, j'en ferai mon affaire, et, s'il le faut, je ne crains pas d'avoir à le défendre.

Le dépôt fut fait : deux jours après, le libraire reçut la défense de mettre mon ouvrage en vente.

Mes débats avec les bureaux de la police, avec le ministre lui-même, ne sont point du ressort de ce chapitre.

Il me suffit de dire que je ne pus faire annoncer mon livre. Il ne fut pas saisi, ce qu'on me fit valoir comme une grande grâce ; mais mon libraire en ayant pris occasion de quereller sur mon marché, je le rompis ; ainsi, au lieu de recevoir de lui 1800 fr., je fus obligé de payer 2,400 fr. pour les frais de l'édition, qui resta sur mes bras.

Je crus ne devoir pas demeurer dupe du piége que m'avait tendu la police en refusant de donner un censeur à mon manuscrit.

16

Il me semblait qu'une censure volontairement demandée ne blessait en rien la liberté de la presse, et devait ou être accordée, ou affranchir un écrivain, qui avait fait preuve de cette bonne foi, de toute tracasserie et de toute entrave ultérieure.

Je réclamai donc contre celle que j'éprouvais. J'offris au ministre mon édition entière, et, lui sacrifiant le prix du manuscrit, je prétendis être remboursé de mes 2,400 fr. de frais.

Mes lettres à Son Excellence, à ce sujet, figureront dans mes œuvres complètes, si jamais j'en fais le recueil, et n'y seront peut-être pas sans intérêt, parceque j'y défends des principes dont je ne crois pas que je me départe jamais.

Quoiqu'il en soit, ne réussissant pas auprès du ministre, j'essayai de réussir auprès de l'empereur; et l'ayant attendu au passage, un jour de ses grandes parades, j'arrêtai, par la bride, son cheval courant au galop; je le fixai de ma main gauche, pour l'empêcher de se cabrer, tandis que, de la droite, fouillant dans la poche pectorale de mon habit, j'en tirai une pétition, que je lui présentai.

Ce mouvement fut sur le point de me coûter cher. L'empereur, brusquement arrêté dans sa course, fit sur sa selle un mouvement d'arrière, lorsqu'il me vit, de la main droite, fouiller dans

ma poche pectorale; et un de ses officiers, courant sur moi le sabre levé, ne s'arrêta que lorsqu'il me vit présenter à son maître... non pas un pistolet, mais une pétition.

Je l'avais ainsi calculé pour faire impression; mais j'y perdis et ma peine et la courte harangue que j'adressai, en ces termes, à Buonaparte, avant de lâcher son cheval :

« Sire, un grand poète qualifie les rois d'il-
« lustres ingrats ; vous ne le serez pas envers
« moi, ou vous n'êtes qu'un monarque vul-
« gaire : veuillez bien lire ma pétition. »

Je le lâchai; il partit comme l'éclair; mes 2,400 fr. restèrent au croc, et je ferme mon éternel chapitre, non sans quelque espérance qu'on trouvera que j'ai confirmé, par l'exemple, le précepte que j'ai prêché dans le chapitre précédent (22).

CHAPITRE XXV ET DERNIER.

Continuation du chapitre XIII.—*De la Liberté de la presse.*

Si je dois éprouver ce que j'ai éprouvé sous Buonaparte, c'est-à-dire si, après avoir imprimé mon livre, en vertu de LA LIBERTÉ DE

LA PRESSE, il faut que je le dépose à la police avant de le mettre en vente, et si, sur-tout, il doit résulter de ce dépôt, que la police aura le droit de le saisir, ou seulement de me priver des moyens d'annoncer au public son existence, je n'ai plus rien à dire.

Ce serait parler à des sourds volontaires que de vouloir prouver à ces messieurs la vérité la plus incontestable, et dont ils sont pénétrés comme moi; c'est que, de toutes les manières d'empêcher l'abus de la presse, celle-là est la pire, puisqu'au lieu d'empêcher le mal, de le prévenir, de le séparer sagement du bien auquel il peut être allié, et de se mettre dans l'heureuse impuissance d'avoir à le punir, avantage que donne la censure des manuscrits, on le provoque, on le laisse se donner une consistance, on s'expose même à ne pas l'extirper en entier, ce qui, selon les cas, peut le rendre encore plus énergique, et tout cela pour se ménager le plaisir de ruiner un pauvre libraire.

Ce serait abuser des mots, que de prétendre qu'à côté d'un tel régime, il y a LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Ce serait un charlatanisme que de se vanter qu'on respecte CETTE LIBERTÉ, sous prétexte qu'on laisse chacun imprimer ce qu'il veut, tandis qu'on se réserverait, après l'impression,

de lui escamoter son édition, c'est-à-dire de le ruiner, pour arriver au même but que la censure préalable.

J'ai traité cette matière deux fois, et toujours dans le même esprit, toujours dans les mêmes principes; la première, dans mes *Essais sur la France au 1er mai* 1796; la seconde, dans mes *Essais du* 14 *juillet* 1804.

Je ne puis, en conscience, transcrire ici ces deux chapitres; il me sera, toutefois, difficile de ne pas user de redites, car j'y ai à-peu-près renfermé tout ce que je sais. Je vais toutefois essayer de faire ce tour de force, et rajeûnir, du moins par la forme, et surtout par les conséquences que j'en tirerai, les idées que j'ai déjà émises.

J'entrevois déjà un moyen de mettre tout le monde d'accord; mais avant de m'en occuper, il faut travailler ma matière.

Rien de plus souple que la peau dont on fait une paire de gants; cependant, pour la livrer telle au gantier, il faut qu'elle soit préparée.

A l'importance que nous attachons à cette LIBERTÉ DE LA PRESSE, ne dirait-on pas que nous sommes un peuple d'auteurs, ou, tout au moins, que nous craignons de manquer de livres?

Manquer de livres! eh! bon Dieu! l'excès de

notre richesse, en ce genre, nous a précipités dans la plus complète indigence.

Observez, je vous prie, avec moi, cet homme qui vient de faire une fortune sans trop savoir comment. Il a un fils un peu plus poli que son père, lequel ne pensait pas à avoir une bibliothèque, ou, s'il y eût pensé, l'eût fait monter à tant la toise. Le jeune homme, au contraire, en veut une choisie. Comment s'y prendra-t-il? A coup sûr, il commencera par nos anciens livres, dont nos livres nouveaux ne sont, le plus souvent, que la copie défigurée ; mais c'est déjà une science, et une science très-difficile, que celle de former une bibliothèque de choix. Il y a tant et tant à choisir, qu'il ne sait par où commencer. C'est Tantale au milieu des eaux.

Avez-vous, par hasard, oublié de mesurer quel est le terme moyen de la somme de lecture que peut matériellement supporter tout homme à qui sa position permet le plus de se donner à ce genre de jouissance ?

Vous êtes-vous occupé de chercher quel est le *maximum* qu'ait pu atteindre le lecteur le plus passionné, le plus patient, le plus infatigable, le plus dégagé de tout autre soin ?

Cinq cents volumes, c'est trop pour le terme moyen : il s'en faut que je les aie lus, depuis quarante-cinq ans que je lis, quand je puis ; et

cependant j'ai poussé la constance jusqu'à lire la première édition de l'Encyclopédie, tout d'une haleine, depuis A jusqu'à Z, comme on lit un roman.

Peu de gens, ce me semble, peuvent en dire autant.

Il est vrai que je n'y suis plus revenu, que je ne l'ai jamais admise dans ma bibliothèque, tandis que j'y avais Montaigne sous tous les formats, avant d'être pillé par les Cosaques, et que je l'ai lu cent fois, toujours disposé à le recommencer.

Ce livre-là, l'*Imitation de Jésus-Christ*, en latin, La Fontaine, Molière et Racine, peuvent bien faire monter à cinq cents volumes la somme de mes lectures, si je compte le nombre de fois que je les ai relus; mais c'est-là tout ce que j'ai pu faire, et cela me semble beaucoup trop, car à force de vouloir savoir un peu de tout, j'ai fini par ne rien savoir, comme saint Augustin.

La *maximum* ne va pas à six mille volumes. Vous pouvez m'en croire hardiment. C'est un calcul aisé à faire.

Entre l'adolescence et la caducité, accordez cinquante ans de lecture à un miracle d'érudition et de patience, tel, par exemple, que l'auteur de LA PHILOSOPHIE DE LA NATURE et du MÉMOIRE EN FAVEUR DE DIEU, qui, pour sa part, a écrit cent volumes.

Réduisons tout ce qu'il a lu, depuis l'in-18 jusqu'au massif in-folio, à l'in-8° ordinaire, et accordons qu'il ait pu lire un volume par jour, ce qui serait lire en courant, avaler sans la mâcher sa nourriture intellectuelle, par conséquent lire sans fruit, ce qu'on n'osera certainement pas dire de M. Delille de Sales.

En un an il pourra donc avoir lu 360 volumes, ou 18,000 en 50 ans.

Mais s'il a lui-même composé 100 volumes, il a perdu au moins le tiers de sa lecture pour rassembler ses matériaux, pour les méditer, pour les distribuer, pour composer, pour revoir son ouvrage, pour le châtier, le corriger, le lire à ses amis, pour en suivre l'impression et la vente, etc., etc.

Voilà donc sa lecture réduite à 12,000 volumes, et comme, dans un demi-siècle, il arrive beaucoup d'évènemens, tels qu'une maladie, un procès, un voyage, mille autres sujets d'interruption de la vie sédentaire qu'exige la lecture, vous comprenez fort bien qu'on peut encore ôter le tiers de ce restant, ce qui donne 8,000 volumes, sur lesquels j'en retrancherai, sans que vous y trouviez à dire, au moins 2,000 pour la lecture des journaux, des pamphlets, des opuscules de tout genre qui ne vont point grossir les bibliothèques, pour les séances aca-

démiques, soit qu'on y soit auditeur ou lecteur, etc. etc. Ainsi, le *maximum* rigoureusement possible de l'homme le plus érudit, atteint à peine 6,000 volumes.

Mais c'est là l'un des extrêmes de cette proportion dont le terme moyen vient d'être supposé de 500 volumes; et, au-dessous de ce terme moyen, à quoi évaluerez-vous le *minimum* ou l'extrême opposé à 6,000 ?

Interrogez, dans un cercle prétentieux, cet infatigable discoureur en toute matière, qui, d'un coup-d'œil, embrasse le sujet le plus épineux, saisit l'idée la plus abstraite, raisonne de tout sans hésiter, sans se donner le temps de respirer, prononçant *ex professo* sur toutes les questions possibles ; et demandez-lui, en lui promettant le secret, où il a puisé tout ce qu'il a l'air de savoir ; s'il est de bonne foi, il vous dira que ce qu'il sait le mieux, c'est qu'il ne sait pas où il l'a pris, car il n'a peut-être pas lu quarante volumes en sa vie, et, cependant, il se trouve que c'est le rédacteur le plus verbeux de l'un de nos journaux.

Que de gens qui n'ont pas lu quarante volumes! et nous craignons de manquer de livres, quand nous en avons des centaines de mille que nous ne lisons pas !

Prenez la peine, s'il vous plaît, de monter

avec moi à cette bibliothèque du Roi, qui est loin de réunir toutes nos richesses bibliographiques, et voyez quel amas, quel épouvantable amas de livres s'y trouve rassemblé pour effrayer, pour décourager notre ignorance!

Que vous faut-il de plus, risibles partisans de la LIBERTÉ DE LA PRESSE, pour laquelle vous vous battez les flancs depuis cinquante ans? où voulez-vous donc nous conduire? ignorez-vous que, tous les ans, même lorsqu'elle est esclave, comme vous dites, la presse ajoute de 2,000 à 3,000 volumes à cette collection effroyable? que vous faut-il de plus, je le répète? ne serez-vous contens que lorsque les livres auront fini par nous chasser de nos maisons?

Il ne faut pas une grande dose de *simple* sens commun pour avouer que tout ce grand fracas que nous faisons pour LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, n'est d'aucune importance en soi, et n'a d'autre résultat que de livrer le repos public, les mœurs publiques à la merci des esprits turbulens.

Ceux qui s'échauffent le plus pour cette niaiserie dangereuse y sont, pour la plupart, le moins intéressés, leur chaleur même décélant leur peu d'instruction, par conséquent, leur peu de lecture.

La presse étant susceptible d'abus, souvent

irrémédiables, si on a l'imprudence de ne pas les prévenir par le seul moyen que la raison indique, il n'y a nulle garantie de la stabilité de l'ordre établi, si le gouvernement, conservateur nécessaire de cet ordre, qu'il lui est commandé de maintenir, sous peine de mort, n'a pas le moyen d'empêcher cet abus.

J'en conclus, en dépit de tous les préjugés philosophiques, en dépit des grands complimens que le Roi a eu la bonté d'accueillir, comme ayant fait de la LIBERTÉ DE LA PRESSE un des articles de sa Charte, en dépit de ce qu'en diront certains de nos journaux, auxquels je ne tarderai pas à donner un sujet de scandale bien plus sérieux pour eux; j'en conclus, dis-je, qu'il est indispensable que le Gouvernement oppose une digue au torrent des erreurs qui pourraient s'échapper de ce canal intarissable, et que tout homme sage devrait mettre avec moins de confiance entre les mains de ses enfans un livre dont l'innocence ne lui serait garantie par rien, qu'un livre, au dernier feuillet duquel il lirait, comme à la suite des vieilles éditions de Télémaque, que le censeur *un tel* l'a lu par ordre de monseigneur le chancelier, et *n'y a rien trouvé qui dût en empêcher l'impression*.

Dites-en ce que vous voudrez, messieurs les

LIBÉRAUX ; quant à moi, citoyen ami de la paix et père de famille, j'aimerais être sûr qu'il ne circulera pas des poisons capables de corrompre ou l'esprit du peuple ou les mœurs de mes enfans. Une petite attestation comme celle que je viens de rappeler, me soulagerait beaucoup, en ce qu'elle me dispenserait de la nécessité de lire moi-même un livre, avant que d'en permettre la lecture ou à ma fillé ou à mon fils.

Je sais bien ce que vous m'allez dire; votre grand cheval de bataille, je le connais : vous m'allez citer l'Angleterre, où vous prétendez que l'abus de la LIBERTÉ DE LA PRESSE est poussé à l'excès sans qu'il en résulte aucun inconvénient ni politique ni moral.

Je pourrais contester que ce soit sans inconvénient, et vous causer quelque surprise des preuves contraires et irrécusables que je vous apporterais, pour vous forcer d'avouer que cet abus n'est neutralisé que par un abus encore plus grand; qu'ainsi, au lieu d'un poison, l'Angleterre en a deux qui corrodent sa constitution : mais je vous passe votre proposition.

D'autres vous ont objecté qu'il n'y a pas parité entre la France et l'Angleterre ; que ce qui est convenable et supportable à Londres ne l'est pas à Paris : vous n'avez pas voulu en

convenir, puisque vous ne cessez de vanter ce qui se fait en Angleterre, et de vouloir que nous fassions de même ; eh bien ! je vous passe encore cela : notre légèreté, notre inconstance, notre frivolité, notre caractère imprudent, nos têtes inflammables, tout cela ne mérite pas d'entrer dans la balance : il n'y a nulle raison plausible d'avoir égard, en pareille matière, à la différence des mœurs de deux nations.

Mais, avons-nous eu, comme l'Angleterre, une révolution de 120 ans ? Eh ! ne voyez-vous pas que c'est seulement cela qui a façonné les Anglais à supporter cette licence de la presse ? Vous prenez pour l'effet, ou, plus faussement encore, pour la cause de l'esprit national, ce qui n'est que l'effet d'une longue habitude et la cause d'un calus que la lassitude a formé sur une plaie du corps politique, devenu, par-là, insensible au mal qu'il en éprouve.

Si notre révolution durait encore 100 ans, il se peut que nous en vinssions-là ; il se peut que la liberté de la presse, à la manière anglaise, devînt supportable pour nous.

Mais, de grâce, ne pensez pas à ce moyen de nous y accommoder ! brûlez plutôt toutes nos presses ; contentez-vous plutôt des livres que nous possédons ! il y en a déjà assez pour

que chacun de nous apprécie la philosophie de notre La Fontaine, lorsqu'il nous dit :

Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire!
Tout cela, c'est la mer à boire.

Oh! nous n'avons déjà que trop de livres! et, si je puis parler ainsi aujourd'hui, au train dont on y va, depuis qu'on ne fait presque plus de livres qu'avec des livres, que serait-ce dans cent ans d'ici!... je serais curieux de le voir!..... et vous aussi, sans doute!

Mais, vous m'accuserez, je le pressens, d'esquiver la difficulté, de méconnaître votre but principal, pour échapper à la nécessité d'en avouer l'utilité.

C'est surtout pour tenir l'autorité en réserve sur sa tendance naturelle à abuser de sa force, que vous revendiquez cette liberté de la presse, comme une sentinelle vigilante préposée à la garde des droits du peuple.

Vers 1740 (comme je n'ai pas un seul livre sous ma main, je ne cite que de mémoire, et ma mémoire, bonne d'ailleurs pour retenir les faits, n'est pas bien forte pour les dates), une ordonnance de Louis XV défendit de rien imprimer sur le gouvernement.

Avec une censure, on n'avait pas, ce me semble, besoin d'une telle défense : mais je ne

rougis pas de vous dire mon faible ; j'aime assez cette idée de laisser le gouvernement tranquille : je ne vois pas de gain à souffrir que des rêveurs qui peuvent finir par jeter le désordre par-tout, extravaguent tout haut quand et comme il leur plaît.

Mon livre est donc une mauvaise chose? me direz-vous ; cela se pourrait bien, quoique j'aie l'intention qu'il en soit autrement. Mais je vis dans le siècle des fous ; pourquoi n'aurais-je pas mon grain de folie, comme les autres ? Je vous assure que je n'aurais pas songé à le faire, si tout eût été sage autour de moi, et je ne m'en estimerais pas moins.

Pour vous mettre à votre aise et vous prouver ma bonne foi, je ferai la contre-partie et je calmerai, par des raisonnemens semblables, ceux qui pensent comme moi sur les dangers de vous passer, sans restriction, votre LIBERTÉ DE LA PRESSE, pourvu que vous me permettiez de laisser de côté, pour un moment, les pamphlets, les feuilles volantes, et particulièrement les journaux.

J'ai dit, il y a bientôt douze ans, ce qui en est du commerce de librairie.

Généralement parlant, les livres de fonds, les ouvrages connus, dont la réputation est faite, dont le besoin est permanent, excepté

toute édition qui passe 1,500 exemplaires, est une édition ambitieuse et hasardeuse.

Un tiers de l'édition passera dans les bibliothèques d'une classe d'acheteurs chez lesquels, au bout de dix ans, vous trouverez encore le livre vierge ; le reste se débitera plus ou moins aisément, selon que le libraire aura des relations plus ou moins étendues ; et, la majeure partie, par voie d'échange avec ses correspondans de tous les pays, sur les rayons desquels il finira par en rester assez pour que ce qui entrera véritablement dans la circulation positive se réduise, au plus, à la moitié de l'édition, c'est-à-dire à 750 exemplaires (*).

Multipliez ce nombre par celui des lecteurs que peut avoir chaque exemplaire, depuis un jusqu'à trente, vous aurez de la peine à trouver trois ou quatre mille lecteurs; ainsi, en ne comptant même pour rien les étrangers, qui diminuent ma moyenne proportionnelle, c'est le dix millième au plus de la population qui aura connaissance du chef-d'œuvre ou de la rapsodie; c'est-à-dire que l'on s'évertue à se

(*) Lorsqu'on vous dit qu'une brochure en est, au bout d'un mois, à sa 10e, 12e, 15e édition, venez me demander comment cela se fait, je vous le dirai, et vous verrez que cela ne change rien à mon calcul.

mettre en contradiction avec soi-même, à concéder tout haut, d'une main, la LIBERTÉ DE LA PRESSE, comme principe social, pour, de l'autre, l'annuler sans bruit, comme moyen possible de trouble et de désordre, et cela pour qu'un individu sur dix mille ne coure pas le risque de vicier son entendement.

C'est l'histoire de l'ours qui, pour écraser une mouche sur le visage de son compagnon, dont il veut protéger le sommeil, lui fracasse la tête d'un coup de pierre.

Je vais tous vous mettre d'accord.

Vous voulez, d'un côté, que rien ne puisse mettre obstacle aux progrès des lumières; de l'autre, vous voulez que ce progrès ait lieu, mais vous demandez une garantie contre l'abus possible de la LIBERTÉ DE LA PRESSE, dont vous redoutez la licence.

La censure des manuscrits répugne aux préjugés que vous vous êtes forgés à cet égard, et vous prenez au rebours les précautions que vous sentez indispensable de prendre contre cet abus; vous n'attachez la censure qu'aux livres imprimés.

Mais, si moi, écrivain assuré de mes bonnes intentions, attachant quelque prix à l'avantage d'être éclairé sur ce qui pourrait nuire au but que je désire atteindre, je préfère la censure

de mon manuscrit, qui me laisse toute liberté de me rectifier, s'il y a lieu, à celle de mon livre, dont les erreurs sont alors sans remède, et, selon les cas, m'exposeront à être ruiné, comment pourra-t-on me dire qu'il n'y aura pas, pour moi, de LIBERTÉ DE LA PRESSE, s'il existe des censeurs auxquels je puisse m'adresser librement, volontairement, pour obtenir une approbation telle que celle que donnaient autrefois, au nom de monseigneur le chancelier de France, des censeurs obligés?

Je propose donc de modifier ainsi l'usage de la LIBERTÉ DE LA PRESSE :

Tout écrivain aura l'option, ou de faire imprimer ses ouvrages sans les soumettre à une censure préalable, ou de les soumettre à un censeur en titre, qui, sur sa demande, lui sera désigné par l'autorité compétente.

Dans le premier cas, il sera responsable, à la police, de l'abus qu'il pourra avoir fait de sa liberté d'imprimer, et la police pourra prendre, contre l'ouvrage ou contre son auteur, telles mesures que requerra la gravité de cet abus.

Dans le second cas, l'approbation du censeur, imprimée à la fin de l'ouvrage, dégagera l'auteur de toute obligation, de toute dépendance envers la police, qui n'aura aucune

prise ni sur l'auteur, ni sur l'ouvrage, sous tel prétexte que ce soit.

Trouvez, si vous pouvez, une autre issue pour sortir, avec honneur, avec décence, du labyrinthe où vous vous êtes engouffrés en vous obstinant à regarder, comme quelque chose de bien important, cette fameuse LIBERTÉ DE LA PRESSE, et je vous rends les armes avec empressement. Je ne suis pas de ceux qui se passionnent pour leurs idées; mais, jusque-là, puisqu'il est impossible, à moins d'avoir le cerveau blessé, de séparer cette liberté d'une garantie quelconque contre l'abus qu'on en peut faire, permettez-moi de croire que ce que je propose vaut mieux que ce qu'on veut tout haut et ce qu'on fait tout bas.

Abordons maintenant une question bien plus ardue : occupons-nous de nos journaux.

Je vais avoir affaire ici à de terribles adversaires! ils ont contre moi une force de position épouvantable! ils sont dans un retranchement hérissé d'une artillerie formidable et infatigable! ils sont nombreux! ils sont audacieux! ils connaissent leurs forces! agresseurs par tempérament, ils ne se borneront pas à la défensive! et, s'ils ont quelque raison d'éviter le combat, auquel ils croiront que je les appelle, ils me mettront en présence de

leur arrière-garde, de leur corps de réserve, contre lequel il n'y a aucune prise..... c'est leur silence !

Revoyez, s'il vous plaît, mon chapitre XXIV. Il en est de ces grands parleurs, comme des grands hurleurs dont je me suis occupé dans le chapitre que je vous cite : dès qu'ils ont en regard un homme de cœur, ceux-ci se cachent et les autres se taisent.

Je prie toutefois ceux de mes lecteurs qui auraient connaissance de certaine PETITE ESCARMOUCHE qui eut lieu entre ces messieurs et moi, il y a bientôt trois ans, et qui auraient conservé mon opuscule, de relire la page 16, où je fais une découverte extrêmement heureuse, c'est qu'à côté des *A*, des *O*, des *Z*, auxquels j'avais affaire alors, il existe des hommes très estimables qui honorent leur profession, et que ceux-ci s'y trouvent en très-grande majorité.

Je m'alarmais donc beaucoup trop tout-à-l'heure. J'aurai pour moi la partie saine de ce corps si redoutable au premier coup-d'œil. Si j'ai raison, je n'aurai à me défendre que de la partie faible, qui n'a guère dans son arsenal que des injures pour munitions de guerre. Ainsi je n'ai qu'à lui remettre sous les yeux l'épigraphe de mon escarmouche, copiée de l'ouvrage même, selon mon habitude, qui a eu des imitateurs.

« La morsure d'un journaliste n'est pas, à
« beaucoup près, aussi dangereuse que celle
« du scorpion, ce qui n'est pas la faute de l'in-
« secte bipède qui, communément, y fait tout
« ce qu'il peut : remarquez cependant que l'une
« et l'autre se guérissent de la même manière.
« Quelque soit l'un des deux animaux dont vous
« soyiez piqué, écrasez-le sur la plaie, et le ve-
« nin n'a plus d'effet. »

Cela dit, je sonne la charge et j'entre en matière.

En fait de journaux, il n'y a pas à choisir entre un grand nombre de systèmes : je n'en connais que deux.

Une liberté indéfinie qui laissera la lice ouverte à tous, qui permettra aux journaux de se multiplier sous tous les titres, sous toutes les formes :

Ou l'intervention du gouvernement pour en déterminer le nombre et pour autoriser leur système.

Nous avons essayé de ces deux régimes ; ce sera donc notre faute si je ne vous mets pas à portée de savoir à quoi vous en tenir sur la préférence que l'un des deux mérite à l'exclusion de l'autre.

Le premier a l'avantage de constituer, en faveur du créateur d'un journal, une propriété

incontestable, inattaquable, acquise, comme toutes les propriétés industrielles, par la priorité d'existence et par le danger de s'y ruiner. Mais il a l'inconvénient d'exposer le public à être la dupe des folles entreprises de ceux qui n'auront pas ou le talent de se soutenir, ou le bonheur de lutter avec avantage contre la jalousie de leurs concurrens, et de faire retomber sur leurs abonnés, qui tous les ont payés d'avance, la punition de leurs imprudences dans le cas où le gouvernement se verrait forcé de les supprimer. De plus, il rend beaucoup trop pénible l'action de la police, sans qu'à côté de ces deux inconvéniens décisifs, milite, en faveur de ce régime fatigant, aucune considération d'intérêt public, aucune ombre d'utilité, auxquelles ses partisans puissent se rattacher.

Le second, préserve le public du danger dont je viens de parler. Il établit, dans l'exploitation des journaux, une proportion raisonnable entre l'activité de cette exploitation et la quantité de matière exploitable qui doit se répartir entre eux. L'inégale répartition qui s'en opère, nécessairement variable et accidentelle, ne saurait aller jusqu'à compromettre les intérêts des abonnés, même dans le cas de suppression provoquée par la lésion des intérêts d'un ordre supérieur, parce qu'ils offrent tous plus de prise

à la réparation du préjudice qu'en pourrait essuyer ces abonnés, n'y ayant presque plus de chances de pertes pour ces entreprises, d'où plus de fixité, plus de stabilité pour elles, plus de sécurité pour le public, plus de probabilité qu'elles chercheront moins à s'étendre par le cynisme, la turbulence de leur rédaction, qu'à se conserver par leur sagesse et leur décence, d'où enfin plus de garantie pour le gouvernement, et moins d'embarras pour la police.

Mais je suis fâché, pour les journaux, ou, du moins, pour leurs prétendus propriétaires, de la conséquence qui découle inévitablement de ce système, et que je me vois forcé d'énoncer.

Ils auront beau vouloir écarter cette conséquence, il n'y a rien à répliquer à ce que je vais dire : les clameurs de l'intérêt personnel, blessé dans ce qu'il a de plus sensible, les raisonnemens les plus captieux, et encore moins les injures les plus impudentes n'en sauraient altérer l'incontestable vérité.

On a vu que, dans le système d'une liberté indéfinie des journaux, j'ai commencé par reconnaître, dans leurs créateurs, un caractère de propriété industrielle, transmissible par vente, don, succession, loyer à temps, etc., et placé, comme toutes les propriétés possibles, sous la sauve-garde des tribunaux.

Mais, dès l'instant qu'à ce système succède celui de la réduction des journaux à un nombre déterminé, ceux qui survivent aux journaux que l'autorité a détruits, voudraient en vain rattacher leur existence à leur création primitive : la continuation de leur titre appellatif originaire aura beau leur faire illusion, et leur persuader que rien n'est changé à leur égard, il saute aux yeux que l'acte du gouvernement qui a prononcé leur conservation, renferme implicitement la suppression générale de tout ce qui existait avant cet acte, et n'est, à leur égard, que la concession d'un privilège révocable de sa nature, à la volonté de celui de qui ils le tiennent.

Dès ce moment, toute idée de propriété a disparu, s'est totalement effacée sur la tête des intéressés aux journaux privilégiés, comme sur celle des journaux qui n'ont pas été conservés.

C'est une chose purement circonstancielle que le même acte ait eu à supprimer et à conserver des journaux.

Il pouvait arriver que le gouvernement en eût trouvé le nombre réduit au-dessous de ce qu'il aurait jugé nécessaire d'en établir, et que, voulant les élever au nombre qu'il aurait désiré, mais empêcher, pour l'avenir, leur multiplication au-dessus de ce nombre, il eût, par le

même acte, autorisé les journaux existans, et créé ceux qu'il eût voulu y ajouter.

Dans cette supposition, comme dans ce qui est arrivé, tout est égal : il y a concession de privilège, par conséquent abolition de toute prétention de propriété.

En effet, tandis que notre pacte social ne reconnaît d'héréditaire, parmi nous, que le trône et la pairie, ou la noblesse qui n'en est que le corollaire naturel, ne serait-il pas plaisant qu'un journaliste eût la folle présomption de prétendre participer à cette immense prérogative ? et ne serait-ce pas là le résultat de ce prétendu droit de propriété que s'arrogeraient encore, comme conséquence de l'autorité de leur existence, les intéressés à l'exploitation des journaux conservés ?

Le journalisme serait donc devenu une magistrature héréditaire, et nous aurions en France, comme principes constitutionnels, trois sortes d'hérédités fondamentales, celle du roi, celle des pairs, celle des journalistes ! Ce serait pour les journalistes enfin que la sagesse des Francs aurait institué la loi *Salique !*

Il n'y a pas moyen d'imaginer rien de plus ridicule, de plus absurde que cette prétention, et, pour ne pas éterniser mon chapitre, pressé de tirer les conséquences qui découlent de cette

vérité QUE LES JOURNAUX, RÉDUITS A TEL OU TEL NOMBRE, N'EXISTENT PLUS QUE PAR PRIVILÈGE RÉVOCABLE A VOLONTÉ, je suppose qu'elle n'est contestable sous aucun point de vue possible, et que ce que j'ai dit suffira pour imposer silence à toute controverse à cet égard ; en conséquence, je m'abstiens de développer, comme je le pourrais, les rapides raisonnemens sur lesquels j'ai posé cela en principe.

Ce que je viens de dire est UNE PORTION de cette *artillerie de réserve* que j'avais annoncée aux journalistes abécédaires dans la PETITE ESCARMOUCHE que j'ai eue avec eux en octobre 1812, et sur laquelle ils s'accordèrent tous à garder un prudent silence.

Je souligne ces mots, UNE PORTION : qu'ils m'attaquent, et ils verront bien autre chose ! Je connais ma portée et la force de ma logique. Si je ne vais pas aujourd'hui jusqu'où je puis aller, c'est que cela est inutile, quant à présent. Leur plairaît-il que cela ne soit pas inutile? ils n'ont qu'à dire; ils n'ont qu'à me montrer de la rancune ou de la mauvaise foi, dans le compte qu'il leur plaira de rendre de mon ouvrage, et je les mènerai *un peu plus loin qu'ils ne peuvent l'imaginer*. Certainement ils ne se doutent pas de cette

seconde portion *de mon corps de réserve.*

Passons aux conséquences de mon principe, *l'existence d'un privilège pour les journaux, dès que l'autorité en limite le nombre*, ce que j'ai déjà déclaré préférable à la liberté indéfinie de leur multiplication, régime sous lequel, seul, un journal est véritablement une propriété industrielle.

Dès que les journaux n'existent plus que par privilège (ce qui est une dérogation au droit, commun à tous, de se faire journaliste, comme de choisir toute autre profession), il s'ensuit que la durée de ce privilège doit être déterminée par l'autorité qui l'a concédé.

Si, malgré l'égalité en droits de tous les citoyens, ceux qui se sentent portés vers ce genre d'industrie en sont momentanément écartés, il faut qu'ils puissent avoir leur tour, qu'ils en entrevoient la possibilité, qu'ils puissent en avoir l'espérance; or, cette espérance, leur unique et faible dédommagement de la suspension de leurs droits naturels, n'existe pas à côté de ce privilège sans terme fixe.

Sa durée indéfinie blesse le contrat social, accuse le gouvernement de méconnaître ses droits ou de négliger ses devoirs; entretient, chez ceux qui en jouissent, une erreur qui les pousse, comme des propriétaires dont on viole

les droits, à ne considérer que comme tyrannique tout frein que leur impose le gouvernement, et à lutter sans cesse pour se dégager de sa dépendance.

J'ai dit que cette dépendance était nécessaire, je l'ai prouvé en 1796, en 1804, et c'est certainement à moi que le gouvernement est redevable d'avoir eu le courage d'imposer, comme il l'a fait depuis, silence aux préjugés contraires de nos LIBÉRAUX.

Je ne me répéterai point ici, puisque mon vœu est accompli. Ce serait vouloir allonger sans nécessité mon chapitre, déjà assez étendu. Je désire seulement que ceux que le gouvernement chargera de tenir nos journaux en bride, se pénètrent de l'importance de leurs fonctions, et n'y laissent rien percer de ce qui peut flatter encore les esprits faibles ou les foux qui aiment à remâcher de fausses idées qu'il faut absolument étouffer pour toujours, ce qui ne saurait être tant que nous aurons un seul journal qui se donnera l'air, à l'aide de quelques tournures, de vouloir en être le point de ralliement.

Pour plus de sûreté à cet égard, pour la commodité même du public, pour soulager l'action de la police, j'irai plus loin encore.

Je bornerais le nombre des journaux politiques à trois, dont un exclusivement ouvert à

toutes les réclamations d'intérêt public ou d'intérêt privé que les autres provoqueraient.

N'est-il pas, en effet, infiniment fâcheux, pour tout sujet du Roi qui s'intéresse à la gloire du Prince, au bonheur de la France, mais à qui sa fortune ne permet pas de recevoir, dans sa retraite, cette nuée de journaux dont nous sommes encore accablés au grand préjudice de ceux qui, à portée de les lire tous, veulent savoir tout ce qui se dit, et y consument en pure perte un temps considérable; n'est-il pas fâcheux, dis-je, pour un bon campagnard qui, aussi, voudrait connaître tout ce qui se dit, de ne pouvoir s'en donner le plaisir sans se ruiner? Trois journaux, qu'il pourra mettre en communauté avec quelques voisins, le mettront au niveau des politiques de nos cabinets littéraires, et tout le monde en sera content.

Mille avantages me semblent attachés à cette opération si simple, et j'avoue que je ne saurais me défendre d'un dédain bien profond pour toute idée contraire, sur-tout si elle s'appuyait sur la misérable considération des intérêts du fisc.

Je réduirais à deux le nombre des journaux littéraires, fondé sur les mêmes motifs, et les renfermerais dans le cercle de la littérature, sans leur permettre d'empiéter sur le domaine

des journaux politiques, autrement que par des discussions, sur les matières qui s'y rapportent, mais jamais comme narrateurs ou donneurs de nouvelles.

Un seul journal d'annonces, pour chaque ville qui voudrait en avoir, me semble sur-tout suffisant. Il est ridicule, si j'ai un cheval à vendre, que, pour être assuré que l'offre que j'en fais arrivera à celui qui peut me l'acheter, je sois obligé de courir tout Paris pour aller porter mon article à cinq ou six bureaux qui se chargent de telles annonces, et qu'il me faille autant de fois payer un droit d'insertion. Il ne l'est pas moins qu'il me faille être abonné à ces cinq ou six feuilles, et dissiper mon temps à les lire pour chercher, parmi les offres qu'on y fait, celle qui peut me convenir. Il est clair ou il n'y a rien de clair au monde que la raison commande la réduction de toutes ces feuilles à une seule; que l'intérêt public l'exige ainsi, et que le contraire n'existe que parce que l'on a imprudemment sacrifié cet intérêt à des intérêts privés, qui ne se recommandent par rien aux ménagemens du gouvernement ni aux regrets des gens sensés.

C'est au père de Xénophon que nous devons l'idée heureuse des journaux d'annonces; mais nous avons gâté cette invention, renouvelée

des Grecs, en en abusant comme nous le faisons.

Je devrais ne pas avoir à ajouter que j'interdirais, au surplus, à ce journal unique d'annonces, tout article de nouvelles, de politique, de littérature, sous telle forme que ce fût. Je lui laisserais l'annonce des spectacles ; mais je lui ôterais la faculté d'en rendre compte, pour l'attribuer *exclusivement* aux journaux littéraires.

Je permettrais à Paris un journal général d'annonces commun à toute la France, en le bornant à ce qui intéresserait les relations des départemens avec la capitale, et même avec l'étranger. Ce journal existe, selon moi, sous le titre de *Journal du Commerce ;* il y a peu à faire pour le plier au but de son institution.

A l'égard des journaux spéciaux, tels que des journaux du palais, des journaux de chimie, des journaux des domaines, etc., je les laisserais se multiplier tant qu'ils voudraient, me réservant de supprimer ceux qui sortiraient de leur cercle et impiéteraient le moins du monde sur les journaux privilégiés.

Quant à ceux-ci, je n'ai plus qu'une dernière observation à faire, après quoi je résumerai mon chapitre.

Il est évident que, puisqu'il est question de

privilége, cette concession, nécessairement temporaire, ne doit pas être faite à titre gratuit.

Si l'intérêt social exige cette dérogation au droit commun à tous de se faire journaliste, la faculté donnée à quelques citoyens d'exploiter seuls cette branche d'industrie doit tourner au profit de l'Etat, de qui ils reçoivent ce droit exclusif.

L'Etat peut, à son gré, disposer de cette propriété par voie d'enchères ou à prix défendu; mais toute concession gratuite doit être considérée comme incompatible avec la privation imposée aux autres citoyens, et la voie doit être ouverte à ceux-ci pour améliorer, d'époque à époque, c'est-à-dire, à l'expiration de chaque privilége, cette nouvelle branche du revenu public, par des offres de plus en plus avantageuses.

Résumons-nous : donnons un corps à ma doctrine sur la LIBERTÉ DE LA PRESSE; et attendons de pied ferme ceux qui voudraient attaquer cette doctrine, non pas pour proposer quelque chose de mieux, ce que je souhaite et serai le premier à adopter, mais pour y substituer la LICENCE.

LA PRESSE EST LIBRE, pour toute espèce d'écrivains, en se conformant aux réglemens qui, pour maintenir cette liberté, doivent empêcher qu'elle ne dégénère en

licence, et sauf les restrictions qu'exige l'intérêt public à l'égard des journaux.

En conséquence, tous auteurs d'ouvrages quelconques, sur les arts, sur les sciences, sur la littérature, sur la morale ou sur la politique, pourront les imprimer sans être assujettis à aucune censure quelconque, quelle que soit la forme ou l'étendue de leurs écrits, à l'exception de ceux des journaux et autres ouvrages périodiques qui seront autorisés par le gouvernement, lesquels seront assujettis à une censure préalable et spéciale.

Tout auteur est tenu de mettre son nom en tête de son ouvrage, et d'inscrire, sur le registre de son imprimeur, son domicile de fait et de droit, l'imprimeur demeurant responsable de sa fausse déclaration. Le nom de l'imprimeur sera de même indiqué en tête de l'ouvrage.

L'auteur demeure responsable de tout ce qui, dans son ouvrage, est de nature à blesser, soit l'intérêt public, soit les intérêts particuliers.

Les tribunaux connaîtront des délits de ce dernier genre, sur la demande en réparation portée devant eux par les parties lésées.

L'Etat se réserve de réprimer, par voie de police, les atteintes portées à l'intérêt public.

A cet effet, tout ouvrage imprimé sera déclaré à la police trois jours avant sa mise en vente, et la remise de deux exemplaires accompagnera cette déclaration, laquelle énoncera le nombre d'exemplaires dont se compose l'édition, et le lieu où elle est actuellement déposée.

Dans les trois jours de la remise de ces deux exemplaires, la police prendra telles mesures qu'exigeront les circonstances, si la mise en vente de l'ouvrage lui paraît devoir être ou suspendue ou interdite.

Ces trois jours expirés, sans que la police ait mis empêchement à la vente, l'ouvrage pourra être livré au public, et demeurera affranchi de tout empêchement ultérieur.

Sont exceptés de l'obligation du dépôt de deux exemplaires à la police et de la déclaration ci-dessus énoncée, les ouvrages dont les auteurs auront volontairement demandé la censure sur leur manuscrit.

Il sera nommé, à cet effet, par le chancelier de France, un nombre de censeurs suffisant pour exercer cette censure volontaire, sans nuire au mouvement du commerce de librairie.

Ces censeurs inviteront les auteurs, s'il y a lieu, à faire à leurs ouvrages tels changemens qui leur paraîtront convenables; et, dans le cas où ils jugeront que la permission d'imprimer doit être accordée, ils en remettront aux auteurs, ou à leurs imprimeurs, une attestation conçue en ces termes : « J'ai lu, sur la demande de l'au-
« teur, et par ordre de M. le chancelier de France, l'ou-
« vrage intitulé....., et je n'y ai rien trouvé qui dût en
« empêcher l'impression. »

Cette déclaration sera imprimée à la fin de l'ouvrage.

Le censeur de chaque ouvrage sera indiqué, par le chancelier de France, dans le jour de la présentation du manuscrit et l'opinion du censeur sera déposée au bureau compétent, dans cinq jours au plus tard, pour chaque volume de 320 pages et au-dessous, et dans huit jours pour chaque volume au-dessus de 320 pages.

En cas de refus d'autorisation de la part du censeur, le manuscrit sera rendu à son auteur, lequel rentrera dans le plein et entier usage de la liberté de la presse, aux conditions et sous sa responsabilité ci-dessus énoncées tant envers la police qu'envers les particuliers.

Nul empêchement quelconque ne pourra avoir lieu, de la part de la police, à la circulation d'un ouvrage revêtu de l'approbation d'un censeur.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent à tous journaux spéciaux et autres ouvrages périodiques qui, n'étant point autorisés par le gouvernement, n'existeront qu'en vertu de la LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Les journaux autorisés par le gouvernement se réduisent à ceux compris dans le tableau ci-joint.....

Leurs obligations servant de garantie contre l'abus qu'ils pourraient faire de la presse, sont, ainsi que les charges dont ils seront tenus envers l'Etat, énoncées dans le brevet du privilége qui leur est accordé pour un temps limité.

Les journaux et autres ouvrages périodiques, non privilégiés, sont tenus, avant de pouvoir mettre leur *Prospectus* en circulation, et de recevoir des abonnemens, de déposer à la police un certificat constatant qu'ils ont fourni, au bureau qui sera à ce préposé, un cautionnement de 12,000 fr. au moins, pour répondre à leurs abonnés de ce qui leur restera dû sur leur abonnement, en cas d'interruption ou de cessation de leur service. Ce cautionnement pourra être fourni en espèces, en rentes sur l'Etat, en actions de la Banque de France, déposées à la caisse d'amortissement, ou en immeubles situés dans le département où ces journaux seront établis, et sur lesquels il n'existera aucune hypothèque antérieure.

Voilà ma proposition : que d'autres en fassent de meilleures, on me verra m'y rallier avec empressement ; mais, jusque-là, on me permettra de croire que mon chapitre n'est pas

vide de choses, non plus que cet ouvrage, que j'allais me hâter de finir, mais qu'un incident me détermine à allonger de quelques pages.

On m'apporte, aujourd'hui 10 septembre, le premier n° d'un nouveau journal intitulé *Journal des arts et de la politique.*

Un nouveau journal! me suis-je d'abord écrié. Eh! bon Dieu! n'en avons-nous pas déjà trop! Où est donc le *cui bono* de cette multiplication des écrivains *ineptes* et *inutiles* dont Montaigne forme le vœu qu'on les bannisse des mains du peuple?

Que gagnera-t-on à laisser ou à pousser, en ce genre, les choses au point qu'il faille qu'un homme qui voudra connaître tout ce que disent nos journaux, y consume toute sa journée?

Trois journaux qui ne diront rien que d'utile, trois journaux qui n'énonceront rien que d'avéré, ne suffiraient-ils pas?

Mais combien, à la lecture du prospectus par où débute ce journal, ne me suis-je pas affermi dans mon opinion sur la nécessité de la réduction que je propose!

Dans un ouvrage que j'intitule *la Théorie des factieux dévoilée,* je dois m'estimer heureux de ce que la publication de ce premier n° me trouve encore la plume à la main, puisque

je n'ai pas, comme un journaliste, le moyen de réfuter chaque jour les erreurs qui, chaque jour, offusquent ma raison.

Le créateur de ce nouveau journal s'est évidemment exposé à ce qu'il ne soit considéré que comme l'œuvre de la faction perturbatrice qui ne peut se plier à l'idée que la France puisse se reposer enfin dans les bras de son Roi, de ses longues et douloureuses agitations.

Il s'est exposé, à son insu peut-être, à ce qu'on regarde cette entreprise comme un dernier retranchement où les incorrigibles artisans de nos troubles espéreraient se rallier pour essayer d'égarer encore l'opinion des esprits faibles ou crédules.

Je ne puis m'empêcher de signaler cette imprudence de la même manière que je signalerais la tentative d'une association factieuse.

Ses protestations de dévouement au Roi, son zèle hypocrite pour la charte que nous a concédée la libéralité de ce bon prince, n'en imposeraient à personne, dès qu'on voudrait bien s'arrêter à son but principal, avoué par elle-même, de se constituer en opposition, non-seulement avec cette classe de royalistes qu'elle aurait le front d'assimiler aux révolutionnaires de 1793, mais encore avec la représentation

nationale dont la France espère tant de soulagement.

C'est la même tactique qui prépara l'attentat du mois de mars dernier, qui s'efforça de le justifier et d'en assurer le triomphe.

Des calomnies contre une classe de Français dignes au moins de quelque pitié après toutes les injustices dont ils ont été accablés, et dont ils restent les victimes;

Des suppositions d'une récrimination, qui n'existe dans aucune tête sensée, et qui n'ont d'autre effet que d'ébranler la foi due à la parole royale sur laquelle doit reposer imperturbablement la sécurité de ceux dont ce journal se vanterait de prendre la défense (relisez mon chap. XVII);

Des insinuations profondément perfides sur la tendance de nos représentans actuels à se laisser entraîner au-delà des bornes qu'ils ne doivent pas dépasser;

Voilà, dirais-je, le premier acte de ces nouveaux prédicateurs qui se sont érigés une chaire publique pour débiter aux passans toutes les extravagances qui pourront nous ramener, par la voie la plus courte, à une nouvelle désorganisation.

J'ai été tenté d'abord de décocher contre ce brandon de discorde *cette seconde portion de*

mon corps de réserve dont j'ai déjà parlé.

Mais, en y réfléchissant, j'ai senti que les motifs de la réticence dont j'ai usé pages 266 et 267, n'ont point cessé. Il est telle circonstance qui pourra exiger que je porte au journalisme ce coup de massue décisif. N'en pas attendre la nécessité, serait, non pas en compromettre l'infaillibilité, je la proclame hors de toute atteinte, mais peut-être en affaiblir l'effet.

Je vais donc me borner à quelques considérations qui doivent, ou étouffer ce journal dans son berceau, ou le contraindre à mentir à son prospectus et à se borner à nous donner des faits, rien que des faits, purgés de toute réflexion, de toute censure sur-tout, et à supprimer pour toujours cette qualification *de révolutionnaires de* 1815, qu'il a osé donner à ceux qui n'adopteront pas ses vues ou n'applaudiront pas a sa turbulence.

Les idées sur lesquelles s'élève ce journal, sont de la même fabrique que celles que d'autres journaux accueillent chaque jour, ou pour apitoyer sur les exécrables complices de l'attentat de mars dernier, ou pour insinuer que la garde du prince ne doit pas être exclusivement confiée à ceux de nos Français qui ont donné les plus fortes, les plus constantes

preuves de dévouement à sa personne sacrée, gage le plus précieux, le plus certain du repos, du bonheur de tous.

N'était-ce pas déjà beaucoup trop de ce volumineux Censeur qui, comète des journaux, mais comète irrégulière dans sa marche et dans son retour, laisse du moins respirer ses lecteurs, et que sa propre masse empêche d'aboutir aux classes les seules capables de répondre à ses provocations anarchiques?

Faut-il que nous ayons encore à supporter un Censeur Quotidien qui, destiné par ses principes mêmes, à devenir la pâture des balles, pervertira l'esprit du peuple, et tandis que tout aujourd'hui doit tendre à le ramener à cette obéissance naïve qui peut seule le rendre heureux, à cette confiance, si douce pour son ignorance, dans l'autorité qui le régit, à l'oubli de cette inquiète curiosité qui, pendant vingt-cinq ans, fit son tourment sans qu'il en ait reçu aucune sorte de compensation, l'entretiendra au contraire dans l'habitude de se laisser inspirer des opinions funestes pour son repos, et de s'abandonner à des passions perturbatrices?

Eh! de quel droit ces cyniques prédicateurs voudraient-ils distribuer impunément leurs poisons politiques? de quel droit voudraient-ils

que le gouvernement, qu'ils font métier de censurer, de contrarier, d'embarrasser dans sa marche, leur prêtât ses moyens de publicité, sa poste qui, pour le prix le plus modique, voiturera quotidiennement leurs diatribes désorganisatrices d'une extrémité du royaume à l'autre ?

Qui leur a concédé cette magistrature qu'ils veulent exercer ?

Où est leur mission ?

Où est la garantie du mal qu'ils peuvent faire ?

Quel besoin, moi, citoyen paisible et honnête, ai-je de connaître l'opinion de M. A...., de M. B...., de M. Z....

Si elle n'est pas la mienne, si elle n'a rien que de quoi m'effrayer par ses conséquences, si j'y découvre la manœuvre d'une faction qui cherche à troubler mon pays, pourquoi faut-il que j'aie à craindre de voir tout ce qui m'environne exposé à se pervertir et à ne me considérer bientôt que comme un ennemi ?

Si M. A...., si M. B....., si M. Z..... veulent à toute force proposer leurs idées, qu'ils fassent comme moi, qu'ils fassent un livre, qu'un censeur examinera, ou dont il répondront à la police (*voyez* pages 274, 275, 276, 277,) je n'y vois aucun inconvénient; la presse est libre

pour eux comme pour moi; qu'ils en usent, je n'aurai rien à dire.

Mais, sous la forme d'un journal, je veux qu'on leur ferme la bouche : je n'ai que faire de leurs opinions : je leur dénie cette magistrature dangereuse qu'ils s'arrogent : je veux qu'ils se réduisent à n'être que des narrateurs véridiques ou punissables, selon les cas.

Tant pis s'ils ne trouvent pas à remplir leurs feuilles, quand ils seront réduits à n'y insérer que des faits dégagés de toute réflexion ; ce malheur sera infiniment moindre que celui d'être obligé de lire toutes les absurdités de remplissage dont ils les farcissent à tant la ligne.

Voudrait-on me contester cela ? me trouvera-t-on trop rigoureux que de vouloir bâillonner ainsi nos journalistes ? on aura tort ; la liberté de la presse n'est pas faite pour eux : mais je veux bien me relâcher de mon principe, pourvu que l'on m'accorde cette petite restriction.

Il faut, ou que mon principe soit adopté, ou, si vous permettez aux journalistes d'extravaguer, à tout péril, sur les matières les plus sérieuses, il faut qu'ils soient tenus d'imprimer, à présentation, dans leurs feuilles mêmes, les réfutations de leurs erreurs, que tout ami

de l'ordre et de la vérité croira nécessaire de leur apporter pour réparer le mal qu'ils auront voulu faire.

Sans cela, le vulgaire, dupe du ton affirmatif de ces Messieurs, avalera leurs poisons, sans défiance, et l'état social sera ébranlé avant qu'on puisse y porter remède.

Avec la restriction que j'y mets, au contraire, le contre-poison fera effet assez à temps pour sauver les victimes des fausses doctrines : entre deux opinions opposées, la foule des lecteurs restera indécise; la lecture du lendemain effacera les impressions de celle de la veille, et les efforts des FACTIEUX seront sans résultat.

Prenez-bien garde qu'il ne me suffirait pas d'être renvoyé à la ressource de faire insérer ma controverse dans un autre journal.

Que de gens, dans la basse classe sur-tout, qui ne lisent qu'un seul journal !

Si une erreur dangereuse s'y glisse, sans qu'elle y soit de suite signalée, elle germera dans les têtes faibles, et les ravages qui doivent en découler s'opéreront inévitablement.

C'est donc dans le journal même où cette erreur, capable de pervertir le peuple, aura été promulguée, que je prétends avoir le droit de la pulvériser.

Otez-moi ce droit-là, je le préférerai ; mais vous savez à quelle condition je consens à y renoncer.

S'il me reste, au contraire, parce que vous laisserez aux journalistes le droit d'énoncer une opinion personnelle dans leurs feuilles ; je veux qu'il soit tellement reconnu, tellement actif, qu'en cas de refus d'insérer ma réfutation d'un article qui m'aura choqué dans un journal, je puisse m'opposer à sa distribution par une simple notification au bureau des postes, jusqu'à ce que ce refus ait cessé.

J'avertis que tôt ou tard on en viendra là, si, par quelque motif que j'ignore, le Roi ne croit pas devoir, dès aujourd'hui, adopter ma proposition.

Cette proposition ne doit donc pas paraître, à ceux dont elle va déranger les calculs, aussi absurde qu'ils voudront d'abord avoir l'air de le croire.

Quelle que soit l'importance qu'ils veuillent se donner, il faut qu'ils reconnaissent :

Que cette égalité de droits dont ils ont fait tant de bruit, et qu'ils prennent encore pour texte de leurs manifestes de guerre civile, veut que nul ne puisse exercer, dans la cité, plus d'influence que tout autre citoyen, à

moins qu'il n'ait reçu une mission expresse pour l'exercer au nom de tous (23);

Que la sorte de magistrature qu'ont usurpée les journalistes, et que doit leur ôter une législature ou un gouvernement appelés à faire justice de toutes usurpations, blesse directement cette égalité de droits;

Que tant que cet abus subsistera, l'unique compensation que puisse en obtenir la masse de la nation, consiste dans le droit que je veux qu'on accorde à tout citoyen de faire insérer, à présentation, dans le journal même où se trouve une assertion qui le blesse ou l'offusque, sa réfutation ou sa réclamation;

Qu'enfin il est ridicule que, tandis que pour qu'un citoyen ait le droit d'émettre hautement une opinion sur ce qui intéresse son pays, d'influer directement sur la législation, sur la marche du gouvernement, il faut qu'il paye 1000 fr. d'impositions, et qu'il soit désigné par un collége électoral pour concourir à former une représentation nationale, un journaliste, qui n'a peut-être pas même son écritoire en propriété, se croie permis de censurer publiquement cette représentation elle-même, et de mettre son opinion en contre-poids avec l'autorité des lois ou la sagesse du Souverain.

Descendez de vos prétentions, risibles prédicateurs d'une maxime si absurde !

S'il plaisait à nos pharmaciens de venir débiter leurs poisons sur la place publique, me direz-vous que la police devrait le leur permettre?

Les vôtres sont-ils moins dangereux?

Votre règne est passé, si notre révolution est finie.

Elle l'est, j'ose l'affirmer. Des recherches à perte de vue, des définitions plus spécieuses que vraies sur les diverses ramifications des partis qui survivent, dit-on, à nos agitations, ne m'en imposent pas.

Que le gouvernement ait seulement l'air de sentir sa force, qui n'est pas chimérique, qui n'a pas pour base une opinion factice, et les factieux délaissés perdront jusqu'à la tentation de retarder le bonheur du peuple, et les bons citoyens renaîtront à l'espoir d'un repos durable.

Tous sentiront que, sous LOUIS-LE-DÉSIRÉ, auquel, ainsi que je l'ai dit ailleurs, la reconnaissance publique doit s'occuper déjà de donner une autre épithète, tous les Français, réunis dans un même vœu, doivent oublier leurs querelles et leurs malheurs communs, pour n'avoir plus qu'un cri de ralliement : *Vive le Roi !*

Ce cri renferme tout. Modération, sagesse, oubli du passé, résignation aux maux présens, confiance dans la sagesse, dans les lumières, dans les bonnes intentions du plus excellent Prince, certitude d'un heureux avenir; tout est exprimé dans ce seul mot, dans ce seul cri qu'on ne saurait trop répéter:

VIVE LE ROI!

NOTES.

(1), *page* 11. Il n'est rien de plaisant comme leurs déclamations en faveur du pouvoir monarchique, depuis que Buonaparte escamota l'empire dont il voulut bien partager les profits avec ceux qui l'aidèrent à préparer ainsi, sans s'en douter, le retour des Bourbons. Mais les purs, comme ils s'appellent, n'admettent pas cette doctrine. *Liberté, égalité ou la mort! république, une et indivisible ou la mort!* voilà leur constante devise. Ils peuvent être contraints à la renfermer dans leur sein; mais leurs regrets du bon temps de la cluberie sont *en permanence* sous tout autre gouvernement quelconque que sous celui des comités.

Vous les reconnaîtrez à leur manie de tout critiquer sous le directoire, sous les consuls, sous Buonaparte, et sur-tout sous Louis XVIII, qui, lorsqu'il ne leur donne aucune prise par ce qu'il fait, est en butte à leur CENSURE imperturbable pour ce qu'il ne fait pas, ou pour ce qu'ils lui supposent l'intention de faire. Le temps n'est pas loin, je l'espère, où cette tactique, déjà un peu usée, n'aboutira qu'à démasquer ces messieurs, que le mépris public réduira enfin à se taire, convaincus une bonne fois que leur règne est fini pour toujours.

(2), *page* 19. Les incorrigibles s'inquiètent fort peu d'être justes ou conséquens. En avouant des premiers la vérité de ce tableau des malheurs de la France, tableau qu'ils seront portés à exagérer, plutôt qu'ils ne penseront

à le radoucir, ils en accuseront notre malheureux Roi. Un tel aveuglement ne se conçoit pas ; mais il existe.

Le jour où l'armée impériale dut quitter Paris pour se retirer au-delà de la Loire, où elle était réservée à effacer sa faute par la plus honorable soumission, alors bien loin de sa pensée, un général de division, que je n'avais pas l'honneur de connaître, et dont je n'ai même su le nom qu'après son départ, était dans ma cour, embarrassé de sa personne, parce qu'il ne trouvait pas de chevaux pour sortir de Paris. Je m'empressai de lui en offrir trois, qu'il n'accepta qu'avec peine, parce que je n'y mis d'autre prix que le plaisir d'obliger un compatriote.

Pendant qu'on rassemblait les harnais, il monta dans mon appartement, où une petite conversation s'engagea sur les évènemens du jour. Je trouvai dans cet officier-général un homme honnête, d'un jugement droit, et auquel l'idée de servir sous le Roi ne répugnait en aucune manière. Mais il lui échappa cette réflexion qui, partout ailleurs que chez moi, aurait appelé de ma part une réplique un peu animée : « Il faut pourtant que « Louis XVIII soit furieusement possédé de la soif de « régner, pour revenir en France au milieu d'une armée « étrangère et malgré le vœu de l'armée nationale ! »

Je me dispense d'ajouter la moindre réflexion à cette petite anecdote. Veuillez bien seulement relire le commencement de ma note.

(3), *page* 33. Qu'on ne s'y trompe pas ; les modérés sont l'élite de la nation, ou plutôt sont la nation entière. Cette classe, fondamentalement, essentiellement royaliste, mais toujours inerte et passive, quand une faction a usurpé momentanément le pouvoir, tous les gouvernemens ont intérêt à la ménager et la ménagent en ef-

fit, quand ils n'ont pas besoin de se soutenir ou de se retremper par l'anarchie. C'est elle seule qui fait leur force, quand ils lui donnent lieu d'espérer que, sous eux, elle jouira d'une tranquillité basée sur le maintien de l'ordre. Elle n'est royaliste que par-là. Bien différente de ces royalistes, long-temps si dignes de pitié, pour lesquels c'est ne pas exister que de perdre un instant de vue leur Roi légitime, aux yeux desquels ce fut un crime, dans nos temps de malheurs, c'en sera un dans tous les temps, que de vouloir, non pas LE ROI, mais UN ROI; bien différente enfin de ces amans de Louis XVIII, si purs, si vertueux, si passionnés, si désintéressés; cette classe est capable du plus noble enthousiasme pour son Roi légitime : mais, sous tout autre, on la verra prêter son bras pour maintenir le repos intérieur. Son affection décroîtra bien, de plus en plus, à mesure que le pouvoir régnant s'éloignera de celui qu'elle préférerait, si elle pouvait l'obtenir ou le conserver sans effort; cependant son dévouement restera le même sous tel régime que ce soit. Organisée en garde nationale, elle rendra les plus grands services sous le drapeau tricolor et sous le drapeau blanc. Humiliée un moment par l'armement de la classe la plus abjecte, mise avec impudence sur la même ligne qu'elle, elle ne fera que redoubler d'activité pour neutraliser ce crime inutile, inspiré par le besoin de ressusciter une faction capable de tous les excès; mais, toujours douée d'une tendance invincible, quoique souvent inaperçue, vers la perfection de l'ordre social, que son instinct, qui ne la trompe pas, lui montre où elle est véritablement, elle finit par atteindre à ce but, et alors elle égale en amour, en zèle, en fidélité, et surpasse peut-être en utilité la classe passionnée, dont elle a préparé le triomphe. Et c'est cette classe innombrable que nos FACTIEUX du

bon temps se flattaient d'extirper en faisant de la modération un crime irrémissible! C'est cette classe qu'ils se vantent d'avoir pervertie en lui inoculant leurs dogmes monstrueux! Ce n'est, il faut le dire et s'en féliciter, qu'un aveuglement ridicule.

(4), *page* 40. Cinq notes, dit-on, ont été échangées entre Louis XVIII, alors à Mittau, et Buonaparte, premier consul temporaire. Le consul Lebrun avait entamé cette négociation, sous les auspices d'une grande dame russe, qui introduisit auprès de lui l'émissaire du Roi, auquel, avant tout, des sûretés furent données pour sa retraite en cas d'insuccès.

Si Buonaparte, ajoute-t-on, eût su, alors, se contenter de ce dont la nation française se tient trop heureuse aujourd'hui (car Louis XVIII n'a pas varié dans ses vues justes, libérales, bienfaisantes, fruit précieux de ses longues méditations et de sa profonde sagesse), il porterait encore avec honneur l'épée de grand connétable de France, et l'Univers n'eût pas été bouleversé pendant son règne de 15 ans.

Je citerai une autre anecdote de ce genre, pour le plaisir de ceux qui aiment à voir de grands évènemens enfantés par de petites causes.

Un verre de vin bu de trop sur les frontières de Russie est cause, m'ont assuré des gens qui se prétendent très-instruits, que nous avons eu un 18 brumaire, un consulat, un empire, et tout ce qui s'en est suivi, au lieu d'une belle et bonne révolution qui eût rétabli les Bourbons sur le trône dans la personne Louis XVIII, qui ferait le bonheur de la France depuis quinze ans, sans ce fatal verre de vin. Voici comme on me le raconte :

Un de nos directeurs, né plus près de l'épée de grand

connétable que Buonaparte, avait, avant celui-ci, apprécié la vraie disposition de la France, et s'était imposé la tâche honorable, mais difficile, de satisfaire au vœu national.

Une négociation secrète avec Mittau était terminée; il ne s'agissait plus que de l'exécution.

Louis XVIII donnait à la France, par une charte royale, une constitution sur laquelle on était d'accord avec le directeur, qui avait ménagé tous les intérêts politiques ou territoriaux que le Roi, de son pur mouvement, a mis, il y a un an, sous l'inviolable sauve-garde de sa clémence et de sa loyauté.

Ce prince devait partir *incognito* de Mittau, arriver aux frontières de France, et de là jusqu'aux Tuileries, d'où le directeur, monté subitement au rang de connétable, serait parti à la tête des troupes pour proclamer, dans Paris, le Roi de France rentré dans ses états.

Un courrier, déjà prêt à monter à cheval, n'attend plus que les dépêches destinées à Louis XVIII; mais une considération retarde son départ.

L'Empereur de Russie, à la vue de cet état de trouble où se trouvait la France aux approches du 18 brumaire, a rendu récemment un ukase qui ordonne à tous ses commandans, sur les frontières de ses vastes états, de n'admettre aucun étranger à pénétrer en Russie avant que son passe-port, envoyé à Saint-Pétersbourg, ne lui ait été renvoyé avec le visa du ministre des affaires étrangères.

Si cet ukase était exécuté, à l'égard du courrier du futur connétable, le succès de cette révolution était compromis.

Il s'agissait donc d'affranchir le courrier de l'ukase, pour que sa marche ne fût point retardée.

On s'adresse à l'ambassadeur de Russie.

On lui fait confidence de ce qui se prépare.

On lui communique les dépêches destinées à Louis XVIII.

L'ambassadeur n'hésite pas.

Il donne une lettre pour le commandant russe, quel qu'il soit, auquel se présentera le courrier français; et, sous sa responsabilité, il y demande que l'ukase ne soit point appliqué à ce courrier.

Le courrier part.

Arrivé à la frontière de Russie, il est arrêté dans sa marche; il faut qu'il parle au gouverneur; mais il est minuit, son excellence sommeille, il faut attendre au lendemain matin.

Le courrier insiste : son voyage est du plus grand intérêt pour l'Europe; il a une lettre, pour le commandant, de la part de l'ambassadeur de Russie à Paris : il supplie que cette lettre soit remise de suite, et demande que, déjà, on prépare des chevaux pour la continuation de sa marche.

On hésite long-temps, enfin on se décide à éveiller monseigneur le commandant.

Malheureusement, ce commandant a bu à son souper ce fatal verre de vin de trop, dont j'ai parlé plus haut, et son sommeil ainsi interrompu ne le met pas en belle humeur; il renvoie au lendemain toute affaire, et veut se rendormir.

On se hasarde à insister; on lui parle d'un courrier venant de France, qui veut passer outre, et prétend qu'une lettre de l'ambassadeur de Russie veut qu'on le lui permette.

Il y a un ukase qui ne le veut pas, répond le commandant à demi endormi. Quand ce serait l'Empereur lui-même, il ne passerait pas. A demain. Et monseigneur,

rejeté sur son oreiller, avertit par ses ronflemens qu'on n'a plus qu'à le laisser tranquille.

Le lendemain le courrier, introduit devant son excellence, à laquelle il présente la lettre de l'ambassadeur de Russie, se voit sur le point d'obtenir son laissez-passer; malheureusement un secrétaire a l'imprudence de rappeler au commandant ce qu'il a dit, à moitié endormi, sur l'obéissance due à l'ukase.

J'ai dit cela, s'écrie le commandant! Oui, monseigneur, répond le secrétaire; mais vous n'aviez pas lu la lettre de l'ambassadeur. Il n'y a pas d'ambassadeur qui tienne, réplique le commandant, qui, dès-lors, croit son honneur intéressé à ne pas démentir ce qu'il a dit entre le vin et le sommeil; j'avais raison; il faut obéir à l'ukase: et il ne fut plus possible de le tirer de là.

Le passe-port du courrier français dut aller à Saint-Pétersbourg; il dut en revenir à la frontière; pendant ce temps-là, Buonaparte débarqua à Fréjus, et vous savez le reste.... Ce que c'est qu'un verre de vin!

(5), *page* 51. C'est le propos le plus fréquent, non-seulement dans les bureaux, mais dans le monde. On s'est accoutumé à ce langage sous Buonaparte; et alors, il faut en convenir, ce ton d'indifférence n'était pas du tout messéant. Sans cette considération, je ne balancerais pas à signaler de tels discours, qui ne sont plus aujourd'hui qu'un blasphême, comme le cachet du jacobinisme ou du buonapartisme, ce qui est à-peu-près tout un.

A cet égard, j'aurai la bonne foi de m'accuser moi-même d'avoir ouvert la porte à cette opinion si commode, mais si éloignée de la mienne.

Tous mes écrits, jusqu'à ce jour, ont tendu à calmer

les passions révolutionnaires et à préparer la résurrection du trône des Bourbons. Mais je les ai toujours signés, persuadé que rien n'est plus méprisable et d'un effet plus nul qu'un écrit anonyme; et comme j'écrivais en France, sous le couteau de ceux dont je censurais les erreurs ou les actes, j'ai dû sauver le fonds par l'adresse des formes.

Le bien de l'état, le repos intérieur furent, en conséquence, mon centre unique de gravitation. Pour me donner le droit de tout dire, comme je l'ai fait, je prétendis être parvenu à imposer silence à mes affections les plus chères; et afin d'ôter aux gouvernemens, dont je sapais les bases, sachant bien où cela devait nous mener, le droit de s'offusquer de mes intentions, j'inventai le mot de GOUVERNEMENTISTE dont je me servis dans le même sens qu'aujourd'hui les FACTIEUX attachent à cette indifférence qu'ils vous disent avoir pour Louis XVIII, ou pour tout autre, pourvu qu'ils aient du repos.

J'entends très-bien ce que cela veut dire, puisque c'est ce que je disais quand, par ma position, j'étais forcé d'user de cette tactique de FACTIEUX : on peut donc m'en croire hardiment lorsque je dis qu'à l'exception d'un petit nombre d'hommes honnêtes qui, par paresse, ont pris mes exhortations à la lettre, tous ceux qui vous parlent ainsi sont de ces incorrigibles dont je ne cesserai de m'occuper dans cet ouvrage, ou pour les convertir ou pour les démasquer.

Lorsque j'invitais tous les honnêtes gens à se dire *gouvernementistes*, comme moi, je me flattais qu'ils sentiraient que je ne voulais que me donner un passe-port nécessaire comme écrivain qui, signant toujours et donnant son adresse, sapait le gouvernement existant, en ayant l'air de l'étayer. Beaucoup font de même aujourd'hui, et,

ce qui me surprend le plus, ils le font jusque dans les journaux. Je ne m'y trompe pas, moi; comment se peut-il que d'autres s'y laissent tromper? Existerait-il donc quelque connivence secrète entre ces journaux et...? Revenons à mon sujet. J'invitais, on vient de voir pourquoi, tous les honnêtes gens à se dire GOUVERNEMENTISTES, comme moi, et cela me réussit au-delà de mon espérance, tant est rare le nombre de lecteurs capables d'entendre à demi-mot un écrivain que, dans certains cas, il est évident qu'on doit ne lire qu'avec circonspection, cherchant toujours un sens caché dans ce qu'il dit. On a droit seulement à ce que ce sens caché puisse être trouvé sans de très-grands efforts; or, il me semble que mes écrits portent ce caractère.

Ecoutez ceci, je vous prie. Peu de temps après la première arrivée du Roi, j'attendais aux Tuileries, dans le sallon de la paix, le moment de profiter de la permission que Sa Majesté avait daigné me donner de lui faire hommage de mes *Essais de* 1796. Il y avait peu de monde; sept à huit militaires, au plus, la plupart officiers supérieurs, dans les gardes-du-corps.

Je vois entrer M. de Sèze. J'accours lui faire ma révérence et j'en reçois l'accueil obligeant auquel je suis depuis long-temps accoutumé de sa part.

Qui sont ces gens-là? me dit-il, montrant les officiers groupés près de la cheminée.

Presque tous, lui répondis-je, sont des officiers des gardes-du-corps.

Ah! ah! je ne connaissais pas cela, répliqua-t-il, et il s'approcha du groupe, comme par distraction, et je l'y suivis en continuant la conversatiou.

Arrivé auprès de la cheminée, M. de Sèze ayant un instant observé l'uniforme, porta la main sur le revers rouge

et brodé d'un de ces officiers, approcha sa tête pour y regarder de plus près, et proféra ces seules paroles : « C'est « çà un garde-du-corps ? »

Je me hâtai de le lui confirmer, ayant remarqué le ton choqué de cet officier, que je vis prêt à s'offenser de cet acte innocent de curiosité qui semblait compter l'homme pour rien et ne s'attacher qu'à l'habit.

Aussitôt M. de Sèze tourna les talons et recommença sa promenade.

Je ne le suivis pas, prévoyant bien que l'officier n'en resterait pas là, et voulant éviter une scène désagréable.

En effet, M. de Sèze s'est à peine éloigné, que l'officier murmure contre le procédé familier de ce monsieur en habit noir, et parle de lui en demander raison.

Eh ! monsieur, lui dis-je, vous prenez mal la chose. Ce monsieur est un homme de cabinet, habitué à méditer sans cesse, toujours en lui-même, et qui n'a eu nul dessein de vous offenser. Il ne connaissait pas votre habit ; il est venu satisfaire une curiosité bien innocente ; et le voilà là-bas qui, assurément, n'y pense déjà plus : je n'ai qu'à vous le nommer pour vous bien tranquilliser sur ses intentions. C'est M. de Sèze.

Aussitôt, tout le groupe de s'écrier, c'est M. de Sèze ! et de se mettre en promenade pour observer cet homme de bien, qui ne fut plus, pour tous, qu'un objet de vénération.

Je rejoignis alors cet homme respectable, et nous nous promenâmes ensemble jusqu'à ce qu'un huissier vint l'avertir que le Roi l'attendait dans son cabinet.

Qu'est-ce que vous faites ici, me dit-il ?

Sa Majesté, lui répondis-je, a bien voulu se rappeler les bontés dont elle a daigné m'honorer à Véronne, il y a vingt-un ans ; elle me les continue à Paris, et m'a permis

de lui présenter mes *Essais sur la France au* 1er mai 1796. Les voilà; je viens lui en faire hommage.

Il prend le livre, en me disant : Je connais cela. Je les ai, vos ouvrages. Je les ai tous dans ma bibliothèque. Je fais grand cas de vos ouvrages. Vous faites bien de les donner au Roi. Et il se met à lire, en feuilletant, laissant, de moment en moment, échapper des réflexions plus obligeantes les unes que les autres. « C'est vrai cela !... C'est « parfaitement vrai !... Voilà qui est une prophétie !... « On a trop oublié ces choses-là.... On devrait relire ce « livre ! ... » Il finit par cette exclamation, en me rendant le livre : « C'est singulier ! vous avez donné, m'avez-vous « dit, vos ouvrages à Bonaparte ; il a dû vous en savoir « gré. Vous les donnez aujourd'hui à Louis XVIII, qui ne « peut aussi que vous en savoir gré. C'est remarquable, « cela ; c'est très-remarquable ! Le même ouvrage im- « primé depuis vingt ans, également digne d'être accueilli « par Buonaparte et par Louis XVIII ! Ce que c'est que la « vérité, que la bonne foi d'un écrivain ! C'est on ne peut « plus remarquable. »

Il n'en serait pas de même de ma Théorie des factieux ; mais je n'ai plus besoin de tournures ; je vais au but par la voie la plus courte, en ligne droite. La révolution est finie ; j'écris comme je l'aurais fait en 1788, bien convaincu, qu'avec de bonnes intentions, il n'était point alors de bornes à la liberté de tout dire, et que nous en sommes revenus-là aujourd'hui. C'est dommage qu'on veuille aller un peu plus loin !

(6), *page* 58. Les historiens seront forcés de rejeter toute autre version de l'occupation de Toulon en 1793, par la coalition européenne, que celle que renferment mes *Essais de* 1804.

Ce n'est pas sans raison que la police d'alors voulut, à toute force, obtenir de moi le sacrifice, que je lui refusai, de quatrevingt-sept pages qu'occupe le récit de cet évènement et le tableau de ses conséquences.

Une petite anecdote prouvera l'importance qu'elle y attachait.

L'auteur de l'*Histoire des guerres d'Italie*, M. le général Servan, au moment de livrer son ouvrage à l'impression, me fit l'honneur de venir chez moi, pour me demander la permission de copier, de mes *Essais de* 1804, mon récit de l'occupation de Toulon en 1793, par les Anglais, les Espagnols et les Napolitains. Je n'ai pu, me dit-il, me dispenser de lier à l'histoire des guerres d'Italie un évènement de cette importance; mais après avoir comparé tout ce qui a été publié sur cet évènement, je n'ai trouvé le caractère de la vérité que dans la relation que vous en avez faite, et qui est totalement en contradiction avec les relations du temps, soit libres, soit officielles. Je vous copie donc dans mon ouvrage; mais en vous citant, en vous payant le tribut d'estime que vous méritez, j'ose donc croire que vous ne me refuserez pas l'autorisation que je vous demande.

Je n'ai pas besoin de dire quelle fut ma réponse.

Quel ne fut pas mon étonnement, lorsque, l'ouvrage du général Servan étant publié, ce général prit la peine de m'en apporter un exemplaire, et me raconta ce qui s'était passé entre la police et lui, à l'occasion de son article sur Toulon, littéralement copié de mes *Essais de* 1804!

Le général, impitoyablement cartonné de tout cet article, fut contraint à se traîner sur les pas des narrateurs officiels du siège de Toulon. Ma version, la seule véritable, n'existe donc que dans mes *Essais*; on n'en retrouve quelques traits que dans la courageuse *Histoire de la ré-*

volution, de M. Delille de Sales. Mon ouvrage est resté, par conséquent, pour nos futurs historiens, le seul guide qu'ils doivent suivre à cet égard.

(7), *page* 70. Je ne saurais trop insister là-dessus. Tant de gens, laissant à part ceux qui ne le font que par malveillance; tant de gens, par pure paresse d'esprit, perdent de vue cette cause première; oublient que c'est à Buonaparte seul que nous devons imputer nos malheurs actuels; et, sans oser aller jusqu'à en accuser le Roi, l'en rendent, en quelque sorte, responsable, en murmurant, en exprimant leur mécontentement, sans y joindre de justes imprécations contre l'échappé de l'île d'Elbe et ses adhérens, qu'il me paraît indispensable de les ramener en toute occasion à ce sentiment d'horreur qui doit être à jamais inséparable de nos souffrances.

On devait empêcher Buonaparte d'arriver à Paris, m'a dit, il y a peu de jours, quelqu'un que je ne nomme pas; mais, puisqu'il y était, il valait mieux l'y laisser que de nous mener où nous sommes.

C'est bien, lui répondis-je. Ainsi, s'il arrivait qu'un Cartouche, un Mandrin, auxquels, pour se faire empereurs, il n'a manqué peut-être que d'être nos contemporains, vinssent, à main armée, suivis d'une trentaine de leurs fédérés, me chasser de mon domaine et s'y établir en maîtres, il faudrait me refuser la protection de la force publique, pour les en expulser à leur tour, sous prétexte qu'ils seraient gens à ne pas craindre la gendarmerie; et si, malgré cela, l'autorité, me prêtant son secours, la gendarmerie ne parvenait à me remettre chez moi qu'après un massacre, où plusieurs des siens auraient péri, c'est moi qu'on devrait accuser de ce malheur, c'est moi qui en aurais été la cause?

C'est bien différent, s'écria mon homme !...Mais il s'arrêta là, et ne put jamais m'expliquer où était cette différence qu'il trouvait entre Cartouche s'établissant chez moi, et Buonaparte s'établissant aux Tuileries.

(8), *page* 76. Lorsque Buonaparte rassemblait l'armée qui l'a suivi au Mont-Saint-Jean, je rencontrai, sur le boulevard du Panorama, un ancien ami, brave et honnête militaire, qui allait à cette armée-là, ne doutant pas que, dans trois mois, l'Europe ne fût aux pieds de son héros. Discussion entre nous; et comme je ne me gêne guère, il n'était occupé qu'à regarder autour de moi, dans la crainte que les qualifications que je donnais à haute voix *à ce héros,* ne nous attirassent quelque affaire fâcheuse. Dans trois mois, lui dis-je, Louis XVIII sera rentré aux Tuileries. — Il n'y rentrera pas. — Il y rentrera. Croyez-moi, mon ami, vous êtes un excellent homme; il serait dommage que vous restassiez encroûté des folies du moment; accoutumez-vous à l'idée de revoir le Roi, de le servir comme vous êtes en état de le faire, en loyal militaire, en homme d'honneur; accoutumez-vous y de longue main : je vous le répète, il reviendra. — Il ne reviendra pas.

J'ai revu cet ami depuis peu; il m'a trouvé occupé de la brochure que je donne aujourd'hui au public, et il n'a pas manqué de s'humilier devant ma prédiction, dont l'accomplissement confond encore son imagination. Je lui ai lu mes chapitres sur les IDÉES LIBÉRALES qui sont, comme à tant d'autres, sa chimère favorite, et comme à un excellent cœur, il joint une tête saine, un jugement solide, qui n'a besoin que d'exercice, il a été frappé de voir que je ne faisais grâce à pas une seule de ces pauvres IDÉES, et que je les mettais toutes au-dessous de *zéro*. Cela lui a

donné à réfléchir, et je suis bien certain que le coup est porté, que sa conversion est déjà opérée. Cependant, en me quittant, il m'a dit, me serrant la main, tout ce que vous dites-là est bien bon; mais c'est égal; j'aime les IDÉES LIBÉRALES; c'est le siècle des IDÉES LIBÉRALES; il faut en rester-là. Il nous faut une constitution. Louis XVIII nous en donne une; il nous donne une représentation nationale; je suis content; je n'en demande pas davantage; et je suis très-volontiers et de bon cœur pour ce brave homme-là.

Si nos libéraux étaient tous de ce caractère, s'ils avaient cette loyauté, cette raison, vous voyez bien qu'on les contenterait à peu de frais.

(9), *page* 90. Je ne puis résister à la tentation de consigner ici encore une observation du libraire dont j'ai déjà parlé deux fois. Cette répétition de IDÉES LIBÉRALES qui se retrouvent à tout bout de champ sous ma plume, lui semblait fatigante; il en était choqué; il désirait, à cet égard, plus de sobriété de ma part. Il n'a pas voulu sentir que Voltaire n'a pas été plus sobre que moi, quand il a voulu ridiculiser les prôneurs DU MEILLEUR DES MONDES POSSIBLES.

Avec certaines gens, il n'y a pas de milieu, il faut qu'un livre n'ait qu'une seule teinte, le style qu'une seule couleur, s'il en a; un chapitre un peu badin ne doit pas délasser d'un chapitre sérieux; l'ironie elle-même doit conserver le ton grave d'une discussion méthodique.

(10), *page* 91. Il a fallu une révolution pour imposer une telle charge à la nation française, et pour la lui faire porter gaiement. Quel est le roi de France, à quelque époque de notre histoire qu'on veuille remonter, qui se fût cru assez puissant, lorsque nous n'étions que des esclaves, comme disent nos LIBÉRAUX, pour déclarer que tout Fran-

çais naît soldat, principe d'où on a tiré la réquisition, la conscription, la garde nationale, les cohortes départementales, les colonnes mobiles, les compagnies de réserve, etc. etc.?

Jamais l'autorité royale n'eût osé aller jusque-là; et si quelque chose est capable de la consoler des longs outrages qu'elle a soufferts, c'est assurément la richesse de l'héritage qu'elle a reçu des mains de la révolution, qui a tout façonné, le plus merveilleusement qu'il soit possible de l'imaginer, pour garoter ce grand enfant qu'on appelle le peuple, et le plier à toutes les formes qu'on voudra lui donner.

A l'exception de notre code criminel, dont les auteurs, poussés sans doute par un secret instinct d'intérêt personnel, ont un peu trop adouci l'action préservatrice ou réprimante, et qu'il faudra remanier, pour en faire une loi qui atteigne son but, toute notre législation, soit politique, soit financière, n'a eu, depuis vingt-cinq ans, qu'un but, comme elle n'a eu qu'un résultat; c'est d'empirer le sort des peuples au profit de l'autorité.

Je ne développe pas cette vérité de fait. J'épargne aux incrédules ou aux adorateurs de la révolution, qui veulent à toute force que nous ayons de quoi nous consoler de ses horreurs, par la perfection sociale qui en est résultée, une démonstration qui ne serait pas hors de mon sujet, puisque c'est là le produit net de la THÉORIE DE NOS FACTIEUX, mais qui, à elle seule, me fournirait la matière d'un gros volume.

Je me borne à inviter les têtes pensantes à méditer cette matière : elles y trouveront de quoi tomber dans la stupéfaction, en voyant tout ce que l'on a obtenu du peuple *au nom de la loi*, comparé à ce qu'on eût à peine osé lui demander *au nom du Roi*.

Si jamais une plume nerveuse exploite cette idée, comme nos charlatans populaires seront couverts de confusion !

(11), *page* 97. Ce que c'est que l'exemple! Au lieu de dire *de cette déviation*, par un mouvement machinal, j'avais écrit *de cette aberration*. Je n'ai effacé cet absurde néologisme qu'en me relisant. J'en prends l'occasion de faire cette note (qu'on me reprochera peut-être, et à bon droit, comme un peu pédantesque), pour avertir nos grands orateurs politiques, nos grands écrivains politiques, qu'une *aberration* n'est autre chose que *le mouvement insensible d'un astre;* ainsi cette expression, qui les a tant séduits, ne peut, ni au propre, ni au figuré, recevoir l'acception qu'ils lui donnent si complaisamment et si plaisamment.

(12), *page* 125. Encore un peu de patience, et cette perfection financière ne se serait pas bornée au gouvernement. Déjà, dans la haute région où se forgeaient nos chaînes, elle passait tout doucement de l'Etat aux particuliers.

Bientôt, si des idées de modération, de sagesse, d'économie n'eussent remplacé, sur le trône, les idées folles, présomptueuses qui y dominaient, pour le malheur du monde entier, cette manie de ne connaître aucune borne pour sa dépense, descendant de degré en degré, aurait abouti aux derniers échelons du corps social.

N'avons-nous pas vu des favoris du prince de nos temps de ténèbres, élever chaque année leurs dépenses au double, au triple de leur revenu ; mais, ne pouvant appuyer leur BUDJET sur le LIBRE CONSENTEMENT de leurs fermiers ou du trésorier de l'état, pour égaler leur revenu à leurs dépenses, suppléer à cette ressource par les *idées*

libérales de leur maître qui, en payant leurs dettes, les encourageait à dédaigner la sagesse vulgaire et à ne considérer l'économie que comme une vertu ignoble qui n'est pas faite pour les grands?

Voilà mon BUDJET, disait un de ces grands, voilà quelle doit être ma dépense. C'est quatre-vingt mille fr. de plus que je n'ai : qu'importe! en conscience, je n'en puis rien rabattre; par conséquent, je n'en rabattrai rien : mais, à la première occasion, je ferai un bon rapport qui donnera à S. M. 80 mille hommes de plus; cela me vaudra six mille francs de plus par mois ou à-peu-près vingt sols par homme, ce qui est bien modeste assurément, et j'aurai mon BUDJET rempli.

C'est ainsi que le corps social s'améliore ou se pervertit; c'est ainsi que les vices ou les vertus des princes passent des premières aux dernières classes; c'est ainsi que l'esprit de sagesse ou d'immodération des gouvernemens pénètre dans toutes les familles et façonne les mœurs d'une nation : réflexion consolante qui nous offre aujourd'hui la plus heureuse perspective.

(13), *Page* 132. Je remettrai M. Desèze en scène une seconde fois; il voudra bien me le pardonner.

La veille de la rentrée du Roi dans Paris, je fus du nombre des Français qui allèrent à Saint-Denis s'enivrer du bonheur de contempler ce prince chéri. J'avais déjà gâgné une extinction de voix, à force de crier *vive le Roi!* lorsque j'eus le plaisir de rencontrer et d'embrasser M. Desèze, assis dans une des salles du château.

Je franchis notre rapide conversation pour arriver à cette réflexion de l'homme qui a le plus honoré son pays, et qui, aux vertus les plus respectables, unit une bonhomie que ce siècle ne connaît plus.

Une chose m'a frappé, me dit-il, c'est que parmi tant de gens sensés et honnêtes qui occupent les premières places à Paris, car on ne peut se dissimuler qu'ils y sont en très-grande majorité, il ne se soit pas formé une opinion qui aurait singulièrement embarrassé Buonaparte. Il était évident, pour tout homme capable de lier deux idées, que cet homme-là ne pouvait pas tenir, et que le Roi rentrerait aux Tuileries, dans trois mois au plus; comment ont-ils pu aller prêter des sermens à l'usurpateur, et lui faire des discours congratulatoires comme ils l'ont fait? J'avoue que je ne comprends pas cela.

(14), *page* 135. Le libraire en question voulait encore que je lui sacrifiasse cette expression. Je n'en trouve pas de plus énergique pour rendre mon idée, que je cherche à populariser. Je la conserve. Si elle est trop triviale, ce que je ne veux pas examiner, le peuple la comprendra mieux, la retiendra mieux, et c'est ce qu'il me faut. Je ne serai nullement fâché qu'il répète, d'après moi, que nos princes Bourbons *sont Français jusqu'aux ongles*. C'est une vérité de plus que j'aurai aidé à lui inculquer.

(15), *page* 137. Voyez l'Angleterre..... J'allais faire ici une note un peu sérieuse. M. Gentz, qui est à Paris, où il a mis son nom sur sa porte, y aurait répondu peut-être, et ma note eût enfanté des volumes, dont le temps seul eût prouvé le vide ou la solidité.... Je m'en abstiens; non pas parce que M. Gentz est là, mais pour de très-bonnes raisons que devineront les amis de la France et les amis du Roi, *desquels je suis*, comme dit Montaigne.

(16), *page* 141. Ce n'est pas à moi qu'on pourra

adresser le reproche de n'avoir pas senti tous les maux qui furent la suite inévitable de la félonie de ceux de nos guerriers qui ont livré la France à une poignée de brigands.

On ne pourra pas plus justement m'accuser de ne pas reconnaître que la justice du Roi doit faire taire sa clémence, après un attentat, si horrible en lui-même, si funeste, sur-tout par ses affreuses conséquences.

Je puis donc, sans craindre de voir mes intentions attaquées autrement que comme une erreur, dont je ne suis que trop capable, dire ce que je pense de la rigueur du Roi envers les pairs de France, qui, convoqués par Buonaparte, ont répondu à son appel.

Il me semble que l'unique exception que contient l'ordonnance du Roi en faveur de ceux qui n'ont siégé ni témoigné vouloir siéger à cette chambre des pairs illégalement convoquée, laisse en arrière la justice de Sa Majesté.

N'avoir pas siégé à cette chambre a pu être une affaire de position ; or, cette position donnée, prouver qu'on n'a pas témoigné vouloir y siéger, a dû être la chose du monde la plus facile, à moins de circonstances accusatrices d'une volonté contraire, cas presque impossible en soi.

J'ose mettre en fait que, parmi les pairs que leur présence à Paris a mis dans la nécessité de siéger, il en est beaucoup qui ont regretté de ne pas se trouver à l'extrémité du royaume, lorsque Buonaparte a paru ; et, si je ne me trompe point, ceux qui ont éprouvé ce regret me semblent sur la même ligne que ceux qui n'ont eu qu'à se féliciter de leur éloignement.

Je n'ose pas, au contraire, agiter une question bien autrement embarrassante, et dont la solution ne dépendrait que du point de vue sous lequel on me permettrait de l'envisager. C'est la question de savoir jusqu'à quel

point les pairs ont dû, en s'abstenant de siéger à leur chambre, irriter les esprits, exalter les fermens des troubles qui menaçaient d'embraser Paris, et déchaîner sur la France entière une anarchie complète.

Considérée d'en haut, cette question n'en est pas une : les idées de devoir, de fidélité, d'intérêt du trône, de majesté royale, effacent tout autre intérêt.

Considérée d'en bas, elle n'en est pas une encore. Le maintien d'un ordre quelconque, le salut de la capitale, la crainte de plus grands malheurs, n'excluent pas les devoirs d'un pair envers le Roi, envers le trône, et peut-être excusent suffisamment une action inévitable, soit sous le rapport de l'intérêt public, soit sous celui de ce pauvre intérêt individuel, à qui il faut bien passer quelque chose.

Je ne prononcerai donc pas sur cette question épineuse ; mais je dirai que je n'aurais pas conseillé au Roi de recourir à un syllogisme qui ressemble un peu trop à la logique de nos anciens tyrans qui, sous toutes les formes, trouvaient toujours quelque sophisme pour justifier les métamorphoses qu'ils nous faisaient subir, et pour donner un faux air de vérité aux erreurs les plus évidentes, aux plus absurdes propositions.

J'aurais émis le vœu, respectueusement soumis à la sagesse de mon maître, qu'à la veille de constituer l'hérédité de la pairie, on évitât de prouver que cette hérédité pouvait avoir, par circonstance, l'inconvénient de gêner la justice du prince. En y regardant de plus près, il aurait paru préférable peut-être de soumettre chacun des pairs ayant siégé sous Buonaparte, à un jugement individuel pour sa conduite personnelle pendant cette crise où se sont mis à nud quelques-uns d'entr'eux, traités aujourd'hui avec beaucoup trop de ménagemens par une

mesure générale qui ne distingue point la faiblesse de la trahison.

Ainsi justice eût été faite à tous.

Si ce n'est pas erreur de ma part, ces réflexions suffiront peut-être pour que le Roi ouvre son cœur à une clémence qui ne coûtera rien à sa justice, et pour qu'il rende à sa chambre des pairs ceux des membres qu'elle a perdus, dont elle peut encore s'honorer.

Durant tout le cours de l'usurpation, plongé dans la foule en observateur, je n'ai cessé d'entendre nos FACTIEUX, alors triomphans, s'offusquer de la conduite de quelques pairs qu'ils *accusaient d'être vendus au Roi*, comme si le Roi a besoin, ainsi que faisait Buonaparte, d'acheter ses amis. A cette hauteur là, on n'achète que des complices.

Ce cri de la faction mérite bien qu'on remonte à sa source; et comme l'ordonnance du Roi ne prononce pas que les pairs privés de la pairie n'y pourront être rappelés, il me semble (et mon désintéressement à cet égard est bien digne qu'on ne dédaigne pas d'examiner la valeur de mon opinion); il me semble, dis-je, que le noble caractère du Roi ne doit pas laisser échapper cette occasion de prouver que sa rigueur n'est inflexible que lorsque sa justice l'exige impérieusement.

(17), *page* 163. J'eus l'honneur, l'an passé, de loger à Pantin, où j'étais resté seul chez moi pendant toute la bataille, que j'ai vue en observateur tout à mon aise, M. le général anglais qui suivait l'armée alliée. J'eus, non pas avec son excellence, qui se coucha en arrivant, mais avec son aide-de-camp, une conversation assez longue. Je lui demandai quel était le but de l'Europe, et si elle allait nous rendre notre Roi. L'Europe, me répondit-il,

n'a aucun plan arrêté à cet égard; tout dépendra de vous. Nous ne prétendons vous gêner en rien sur le choix d'un gouvernement; nous protégerons seulement celui que vous aurez choisi.

Le lendemain, j'eus l'occasion d'aller chez le Roi de Prusse, au sujet d'un de ses soldats, prisonnier de guerre, que j'avais recueilli mourant de sept blessures, et faisais soigner chez moi depuis cinquante-deux jours, et je me permis de faire la même question au premier écuyer de S. M.; j'en reçus la même réponse.

J'avoue que j'en fus effrayé.

Je le fus d'autant plus, que l'aide-de-camp anglais, qui, par parenthèse, emporta un volume de mes *Essais de poésie* qui se trouvait dans mon sallon, ce qui m'a privé du dernier exemplaire qui me restât de cet ouvrage, ajouta, à ce que j'ai dit, les réflexions suivantes, dont j'ai conservé jusqu'aux expressions sur mon memento :

« Ce qu'il y a de plus heureux pour vous, et même « pour nous, c'est que Buonaparte n'ait pas accepté le « traité de paix qu'on lui a offert, et qu'il a encore « dans sa poche.

« Hier encore, il y était à temps; mais aujourd'hui « c'est une affaire faite, il s'en contenterait trop tard.

« Si hier, il l'eût voulu, nous n'eussions pu nous dis- « penser de vous le laisser pour empereur.

« Avec tout cela, cet homme nous embarrasse; son « *louveteau* aussi est embarrassant. Tout dépendra de « ce que vous ferez vous-mêmes pour vous tirer de là. »

J'affirme la vérité de cette anecdote. M. l'aide-de-camp s'y reconnaîtra bien certainement. Il est donc vrai que les puissances alliées n'avaient alors aucun plan déterminé, et que nous ne devons qu'à la Providence, qui

frappa Buonaparte d'aveuglement, le bonheur de nous en voir débarrassés comme nous le fûmes.

(18), *page* 174. Qu'on se rappelle l'effet que produisit la nouvelle du débarquement de Buonaparte, à l'époque précisément où venaient de s'ouvrir tous les travaux qui vivifient le mouvement industriel de Paris.

Dans tous les états possibles, il n'est pas de fabricant, de marchand, de chef d'atelier, qui ne se forgeât la plus brillante idée de *la campagne* qui s'ouvrait (l'industrie aussi a *ses campagnes*, comme la guerre; mais quelle différence des unes aux autres!) Dans chaque ménage, dont le bonheur dépend du travail, père de l'aisance et des bonnes mœurs, l'espérance avait réveillé la gaieté et ranimé tous les courages.

Tout-à-coup, on répand que Buonaparte a posé le pied sur nos côtes, et, à peine ce bruit sinistre s'est-il confirmé, que tous les ateliers se ferment à-la-fois; tous les ouvriers restent sans pain et n'ont plus d'espoir, de ressource que dans le désordre qui peut être la suite de cet évènement.

Le Gouvernement lui-même, qui venait de rouvrir des ateliers de construction, soit pour ne pas renoncer trop brusquement au système corrupteur, ou peut-être à la politique forcée de Buonaparte, soit pour achever des travaux déjà trop avancés pour être abandonnés, fit cesser ces travaux, et l'inaction la plus absolue, la plus funeste mit en ébullition tous les fermens des troubles intérieurs.

A portée, par ma position, d'entendre tous les murmures de cette partie de la population qui ne sait jamais remonter aux causes de sa souffrance, je regrettai que les travaux du Gouvernement n'eussent pas plutôt re-

doublé d'activité, dans ce moment de crise; c'eût été, peut-être, encourager les travaux des particuliers, mais, à coup sûr, ôter aux agitateurs le moyen de tourner contre la paix publique les bras que l'État aurait momentanément occupés.

Cette combinaison fut, de tout temps, familière à Buonaparte : il avait senti que l'état de guerre, paralysant le mouvement industriel, il devait en jaillir un mécontentement dangereux; et, non-seulement il en détourna la direction, mais il le convertit en un moyen puissant de s'attacher la classe ouvrière : de là ces grandes constructions qui fournirent des textes si pompeux aux discours de parade de ses courtisans, et qui ne furent que le calcul de sa police soucieuse des résultats de sa politique.

Rentré dans Paris, il se hâta de rouvrir les ateliers, que le Roi venait de fermer; mais l'inaction de l'industrie se trouva si universelle, que, pour éviter l'explosion d'un mécontentement général, qui ne pouvait plus s'attaquer qu'à lui, il se crut forcé de se charger, à lui seul, d'occuper tous les bras oisifs. Il ordonna, en conséquence, ces travaux si ridiculement qualifiés de travaux défensifs, qui n'ont servi qu'à ravager quelques communes, à coûter quelques hommes de plus, et dont, sans pousser à l'excès le mépris de sa prétendue science militaire, il n'est pas permis de penser qu'il ait voulu obtenir autre chose que faire diversion à l'état de misère où sa venue avait jeté les ouvriers de toutes les classes.

J'ai vu jusqu'à des orfèvres se convertir en terrassiers pour gagner trente sous par jour. A Paris, on n'a pas remarqué cela; on n'a vu que ces bataillons de la garde impériale, que ces compagnies de la garde nationale qui allaient, musique en tête, remuer quelques pelletées de

terre; et l'on n'a pas pris garde à cet orfèvre qui allait, sans éclat, se louer comme terrassier pour gagner 30 sous.

Malheur au pays où les ouvriers comptent pour quelque chose les travaux du Gouvernement ! ces travaux, lorsqu'ils sont poussés à tel point que leur ralentissement influe sur l'aisance du peuple, sont l'indice le plus certain de la présence d'un germe morbifique dans le corps politique.

Les travaux civils, les travaux librement inspirés par la sécurité dont peut se flatter l'industrie, méritent seuls d'être comptés pour quelque chose, et contribuent à répandre par-tout l'aisance et le bonheur.

Dans l'état naturel des choses, quand le Gouvernement occupe comme un, l'industrie occupe comme dix mille. Qu'est-ce donc alors que les travaux du Gouvernement !

On ne tardera pas à s'en apercevoir.

Assurément, on ne contestera pas que la révolution a considérablement raréfié les hommes capables, soit parce qu'elle les a détruits ou usés, soit parce qu'elle a empêché nos jeunes gens de travailler à les remplacer; cependant, voyez quelle foule afflue autour des bureaux dès qu'il y a une place vacante; et, dans cette foule, que d'hommes de mérite, que d'hommes précieux qui seront éconduits!

Mais, laissez écouler le déluge qui nous a inondés, grâces à Buonaparte; laissez l'état de paix s'étendre, s'affermir; laissez nos ports reprendre quelque mouvement, et vous verrez si le Gouvernement trouvera, à suffisance, des hommes comme il lui en faut.

Il me semble qu'il y a, dans cette note, matière à méditer pour tout le monde.

(19), *page* 176. Nous avons de quoi comparer ce cri

sinistre et celui qui l'a précédé, à celui qui les a remplacés. Depuis près de deux mois, vous rencontrez chaque jour, dans Paris, des groupes d'enfans, des réunions d'artisans, des pelotons de gardes nationaux qui, au cri de *vive le Roi!* parcourent nos rues, ayant le drapeau blanc en tête : ce cri joyeux, ce cri si net, si clair, si doux pour l'oreille, semble redoubler la douce sécurité de ceux qui l'entendent; personne n'en éprouve aucune secousse, nul ne quitte ou son travail ou son amusement : les promeneurs seuls applaudissent et répètent aussi *vive le Roi!*

Mais, reculons dans la révolution : nous verrons les cris de *vive la nation! vive l'empereur!* (comparez cette nazale, *tion;* cette syllabe sourde et rauque, *reur;* avec ce joli monosyllabe *Roi*) nous verrons, dis-je, les cris de *vive la nation! vive l'empereur!* se rattacher toujours à quelqu'évènement funeste, et l'accent passionné, menaçant, des crieurs, ne justifier que trop l'empressement de tous les citoyens à s'enquérir de la cause de cette rumeur : nous verrons chacun accourir pour demander au premier venu de quoi il s'agit, et courir fermer sa boutique, s'il n'a pas commencé par-là.

Personne ne pense à faire des rapprochemens si utiles; cependant cela saute aux yeux : je suis presque honteux d'être le premier à l'avoir remarqué.

(20), *page* 182. Les cerveaux malades, qui ne se sont pliés qu'avec effort à abandonner les chimères qu'ils ont caressées pendant vingt-cinq ans, cherchent, par tous les moyens possibles, à se persuader qu'ils n'ont presque rien sacrifié de ce qu'ils appellent *leurs principes,* en adoptant un roi CONSTITUTIONNEL, inviolable personnellement, mais agissant par des ministres responsables, et avec le concours d'une chambre de représentans. Un

roi, vous disent-ils, dans cette position, n'a, en quelque sorte, presque rien de commun avec le gouvernement; si vous voulez qu'il en soit la base, il n'en est que la base inerte et passive; mais, plus réellement, il en est tout au plus l'ornement; placé au faîte, il est comme dans les nuages, comme dans un espace imaginaire, et n'influe, pour ainsi dire, en rien sur la solidité de l'édifice social.

J'aurais pu pulvériser ce beau galimathias en faisant deux chapitres de plus, l'un sur *la* RESPONSABILITÉ *des ministres*, l'autre sur L'UNITÉ *du ministère*, dont le Roi a eu la LIBÉRALITÉ de nous gratifier. J'avais ces deux chapitres inscrits sur mon plan; je les en ai rayés : devine qui pourra pourquoi, et m'en sache gré ou m'en accuse qui voudra. J'ai eu de très-bonnes raisons pour ne pas traiter cette matière, et pour ne pas aller plus loin, à cet égard. Je me borne à opposer ma manière de voir à celle de ces beaux raisonneurs à perte de vue : je leur dirai donc que le Roi est, non pas seulement la base, non pas seulement l'ornement de l'édifice social, il est tout cela et plus encore : il est la clé de la voute qui supporte cet édifice; déplacez cette clé, et tout croulera à-la-fois.

(21), *page* 202. Il est impossible que les hommes d'une certaine coupe ne semblent pas hors de la portée commune aux esprits paresseux, aux ames sans ressort; et, pour ces ames rétrécies, il n'est pas d'autre manière possible d'en juger que celle du député du Gard; d'autres que lui m'ont dit de même plus d'une fois, mais je ne m'en suis jamais offensé; et, plus d'une fois aussi, j'ai prouvé que *ma folie*, qui ne m'empêche pas de savoir être sage avec les sages, valait bien la raison d'un autre.

(22), *page* 243. Après le départ de Buonaparte pour

sa dernière bataille, c'est-à-dire pour Sainte-Hélène, en prenant le plus long, comme La Fontaine, d'officieux voisins me dénoncèrent, au préfet de police, comme m'étant vanté de vouloir assassiner l'empereur, de vouloir former une Vendée à PANTIN! et m'étant flatté de changer, en un mois, par mes écrits, l'opinion de la France.

Le préfet envoya chez moi, à la campagne, M. Foudras jeune, suivi d'un de ses collégues et de quatre inspecteurs de police, avec ordre de visiter tous mes papiers et de me constituer prisonnier, selon les cas, ainsi que mon épouse.

Ces Messieurs virent bientôt que leur venue m'inspira, non pas de la crainte, mais une forte indignation. Ils voulurent pénétrer dans l'appartement de mes filles, dont l'aînée a dix-sept ans; je les en repoussai avec une telle énergie, que l'un d'eux déclara que, depuis dix-huit ans qu'il exerçait les mêmes fonctions, il n'avait jamais rencontré mon pareil pour tenir tête à la police.

Eh! qu'est-ce qu'un homme comme moi peut avoir de commun avec elle, lui dis-je? vous venez chercher ici des papiers, vous n'en trouverez point. Est-ce mon opinion qui vous offusque? je n'en dois compte à personne; cependant, je veux vous la dire : J'ai en horreur tout ce qui se passe; je suis royaliste depuis vingt-cinq ans; je regrette le Roi; mais, Dieu merci, avant trois mois, il rentrera dans ses Tuileries, et vous répondriez devant lui de l'abus que vous feriez des ordres illégaux dont vous êtes porteurs.

Ma contenance radoucit singulièrement le ton de ces Messieurs, auxquels, tout en contestant la légitimité de la violation de mon domicile, je permis de visiter mon cabinet Ils n'y trouvèrent de digne de leur attention que

divers ouvrages commencés et ma tragédie de Louis XVI, qu'ils mirent de côté pour les éplucher et qu'ensuite ils finirent par me laisser.

Mais il se trouva, dans ma salle de billard, une malle dont ils me demandèrent le contenu. Je l'ignore, leur dis-je; c'est un dépôt qu'un général de mes amis, qui est allé joindre le Roi, m'a fait à son départ; je n'en ai pas la clé et n'en puis pas répondre. L'adjoint du maire, qu'ils avaient appelé lors de mes vifs débats pour les repousser de l'appartement de mes filles, se permit de me demander le nom du général, et il reçut de moi la leçon que lui méritait sa question indiscrète. Tout ce qu'il put me répondre, c'est ceci : *Monsieur, je suis de Pantin!...* Je le vois bien! lui répondis-je.

La malle fut ouverte, fut jugée de nulle importance : cependant, on y mit le scellé pour prendre les ordres du préfet : deux jours après ce scellé fut levé.

J'eusse été compromis, peut-être, si ma femme n'eût caché les *Mémoires secrets sur Buonaparte*, que j'avais sur ma table de nuit, et ma fille une *Adresse des habitans de Rennes* et le *Vote de M. de Kergorlay,* qui se trouvait sur le billard.

Ma femme a revu ce M. Foudras jeune à la préfecture, où elle était allée pour retrouver mon cabriolet et mon cheval qui me furent volés à Saint-Denis, le jour où j'y fus voir le Roi, et qui m'ont été rendus trois jours après; cet officier de police la reconnut, et lui fit, très-galamment, compliment de l'accomplissement de ma prédiction.

Cela prouve que ces Messieurs ne sont pas, comme on dit, aussi diables que noirs, et qu'ils concevaient, même à l'époque que je rappelle, qu'on pouvait être royaliste sans mériter..... Qui me dira pourtant où ils

seraient allés, si je me fusse laissé intimider? Mon ton d'assurance leur dit peut-être que leurs recherches seraient vaines; aussi furent-elles bien superficielles : si je me fusse montré craintif, ils auraient bouleversé ma maison..... Hélas! ç'eût été autant de besogne faite pour ceux qui sont venus depuis! mais, Dieu me garde de m'en plaindre! sans ceux-ci où en serions-nous aujourd'hui?

(23), page 285. Soyez donc conséquens à vos propres principes, vous tous qui voudriez prendre, contre moi, la défense du journalisme, genre de maladie dont nous sommes affligés depuis cinquante ou soixante ans, et qui, ayant pour effet direct, immédiat de vicier toutes les humeurs du corps social, mérite bien qu'on songe enfin à en arrêter le ravage.

N'est-il pas vrai que vous refusez à la force armée le droit d'émettre une opinion? Tu es, lui dites-vous, essentiellement obéissante, tu ne peux délibérer; obéis et tais-toi. Vous la traitez de factieuse lorsqu'elle se permet de déroger à ce principe.

Je vous approuve; je pense comme vous; et voilà pourquoi je ne saurais tolérer, de sa part, même des adresses au Roi pour protester de son dévouement. Un tel sentiment se suppose toujours et ne doit se manifester que par une discipline tellement exacte, un service tellement régulier, que l'autorité n'ait jamais à s'en occuper.

N'est-il pas vrai encore que vous refusez à plusieurs citoyens le droit de s'unir pour exprimer un vœu commun? que vous n'avez consacré le droit de pétition que sous des rapports individuels? qu'enfin vous avez rejeté au rang des délits le système des pétitions collectives?

Je vous approuve encore, et je blame même que vous vous relâchiez de ce principe en faveur des bonnes intentions des signataires d'adresses qui, en certaines circonstances, arrivent jusqu'aux pieds du trône, tandis

qu'il n'y devrait parvenir rien de semblable que de la part des corps constitués *ayant droit de délibération*.

Avez-vous remarqué d'où émanent ces deux maximes salutaires ? Vous êtes-vous rendu raison des motifs pour lesquels vous vous montrez si cauteleux dans ces deux cas ?

Ces motifs, les voici : vous les puisez dans le principe éternellement vrai de l'égalité en droits de tous les citoyens.

Vous ne voulez pas qu'une aggrégation quelconque ait le pouvoir d'exercer dans la cité, sans mission expresse, une influence plus forte, plus active que celle d'un simple citoyen.

Cette égalité d'influence, vous ne craignez pas de la protéger par des moyens qui peuvent, en beaucoup de cas, irriter des amours-propres qu'il peut être dangereux de blesser, ou même d'affliger.

Mais qu'est-ce que cette influence que vous redoutez tant, à côté de celle qu'exerce un journaliste qui, en huit jours, peut inoculer dans tout le royaume une passion capable d'en troubler la paix ? qui, revêtant une erreur dangereuse des couleurs de la vérité, la propagera jusque dans les hameaux, et sèmera ainsi des germes de désorganisation qui tôt ou tard se développeront au péril de la tranquillité publique ?

A moins de renoncer au sens commun, à moins de tomber dans la plus absurde et la plus dangereuse inconséquence, vous devez avouer qu'il n'y a plus d'égalité en droits à côté du journalisme, tel qu'il existe parmi nous ; et qu'il faut accueillir ma proposition, de bâillonner les journalistes, ou renoncer à nous parler de cette fastueuse et chimérique égalité.

Il n'y a pas de milieu : il faut qu'un journal n'énonce aucune opinion personnelle, ou qu'il soit forcé, sous peine de ne plus circuler, d'accueillir, à présentation, toutes les réfutations qu'appelleront ces opinions.

FIN DES NOTES.

ERRATA.

Pag. *lig.*

11, 6, *après ces mots:* les bourreaux, *ajoutez* (1).

28, *chap. V, lig.* 6, de crimes en crimes, *lisez* de crime en crime.

30, 26, il jette, *lisez* il jeta.

39, 4, immense, *lisez* inconnue.

44, *chap. VIII, ligne* 1, incontestable, *lisez* contestable.

Ibid. dernière ligne, convenable, *lisez* concevable.

55, 1, colle, *lisez* collé.

57, 8, devenu, *lisez* devenue.

76, 4, qu'il n'y ait, *lisez* qu'il n'y a.

Ibid. 6, *après ces mots,* ils sont contens, *ajoutez* (8).

82, 26, qu'il allait faire, *lisez* qu'il allait se faire.

95, 4, qualifiait, *lisez* gratifiait.

102, 8, *et suiv.*, et comme, par l'invincible pouvoir.... les fait marcher de crimes en crimes, *lisez* et, comme par.... de crime en crime.

Ibid. 17, se composant, *lisez* se recomposant.

110, 15, constable, *lisez* contestable.

126, 7, ce qu'il, *lisez* ce qui.

128, 22 et 24, *où ce qui est un évènement infaillible est énoncé comme n'appartenant qu'au possible*, au lieu de *n'en souffrirait.... se releverait*, lisez *n'en souffrira.... se relevera.*

131, 10, de la force, *lisez* de sa force.

Ibid. 22, de France, *lisez* de la France.

133, 20, coûte, *lisez* coûtent.

140, 24, se condamne, *lisez* se condamna.

144, 9, étaient, *lisez* était.

164, 18, à nos, *lisez* à mes.

171, 11 *et* 12, plus dignes de cette soumission d'eux, *lisez* plus digne d'eux; cette soumission.

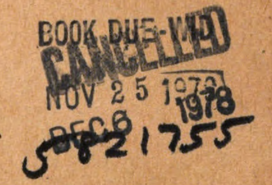
172, 24, les *caput*, *lisez* le *caput mortuum.*

215, 18, le premier, *lisez* ce premier.

261, 21, système, *lisez* existence.

263, 25, et placé, *lisez* placée.

265, 15, conséquence de l'autorité, *lisez* de l'antériorité.


BOOK DUE-WID
CANCELLED
1978



